


RESONARE CHRISTUM




493

VARIETÉS

HISTORIQUES,

TOME SECOND.

PREMIERE PARTIE.

VARIETÉS
HISTORIQUES,
PHYSIQUES ET LITTERAIRES,
OU
RECHERCHES
D'UN SÇAVANT,

Contenant plusieurs piéces curieuses & intéressantes.

TOME SECOND.

PREMIERE PARTIE.



A PARIS, Quay des Augustins,

Chez { NYON Fils, à l'Occasion. GUILLYN, au Lys d'Or, du côté du Pont Saint Michel.

M. DCC. LII.

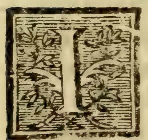
Avec Approbation & Privilege du Roi.



VARIÉTÉS *HISTORIQUES*, PHYSIQUES, LITTERAIRES, &c.

PREMIERE PARTIE.

Comment on doit juger du Caractere des Anciens & des différentes Nations.



IL n'y a point de queſtion ſur laquelle on ait entrepris de décider avec plus de hardieſſe, que ſur les caracteres particuliers qu'on a voulu attribuer, tant aux Anciens de différens ſiécles, qu'aux Modernes de différentes Nations. Un Ecrivain ſe croit au milieu des anciens pour les juger, & prononcer ſur leurs vertus & ſur

leurs vices. Le Voyageur qui voit ſouvent moins que l'Hiſtorien, croit appercevoir parmi le petit nombre qu'il peut à peine connoître, le génie ſingulier qui diſtingue une Nation des autres. Je me propoſe d'examiner les principes qui peuvent redreſſer ces jugemens, & ſans blâmer ceux qui peuvent avoir rencontré juſte à certains égards, j'eſpere que pour peu qu'on approche ces efforts d'imagination, qui louent & blâment le corps entier d'un peuple, comme s'il n'avoit qu'un cœur & qu'une ame; on les renvoyera à l'opinion de ceux qui en ont écrit l'hiſtoire.

Plus on fait attention à ces portraits généraux, moins on y remarque de juſteſſe & d'exactitude; comment prouver en effet, que le gros des hommes d'un certain tems, ou d'un certain pays, ont des vertus ou des vices communs? Ne peut-on pas dire auſſi que chaque homme de chaque tems, & de chaque pays, eſt une nation, un état, un monde, qui ſe conduit par ſes principes, & par ſes réfléxions, qu'il ne ſuit les loix générales, qu'en les faiſant plier ſous l'Empire de ſes paſſions.

Si on examine nos prédéceſſeurs, tant anciens que modernes, on peut leur appliquer ce que nous avons à dire ſur cette matiere. Beaucoup de perſonnes ont crû qu'il y avoit de la différence de ſiécle à ſiécle, comme de Nation à Nation; & que les hommes qui nous ont précédé ont été meilleurs que nous; la Phraſe poëtique d'Horace, qui a cru que les affaires de ce monde alloient de mal en pis, à proportion qu'il avançoit vers ſa fin, a entraîné pluſieurs ſuffrages qui méritent une réponſe, d'autant plus ſérieuſe que leur nombre & leur autorité méritent plus de reſpect. Il m'a ſemblé ne voir dans tout ce qui s'eſt paſſé qu'une viciſſitude perpetuelle de biens & de maux, un mélange de vertus & de vices, lequel rend égaux les peuples anciens & modernes. Pourquoi en effet préférer ceux qui nous ont précédé, en déférant notre ſiécle comme plus coupable à la poſtérité? & pourquoi blâmer cruellement nos deſcendans des fautes qu'ils ne commettront peut-être pas? En reſpectant les anciens, comme on le doit, nous pouvons, ſans être indul-

gent pour nous mêmes, nous juger plus favorablement, & abandonner la postérité à son propre jugement, le nôtre ne pouvant être à son égard qu'injuste & précipité.

J'ai remarqué que souvent on attribue à un siécle ou à une Nation, les vices de ceux qui ont gouverné : ce sont, comme on le sçait, trois ou quatre Têtes qui donnent le mouvement à tout un Empire ; est-il juste de juger de sa Nation, parce que l'autorité & la contrainte lui font faire ? La louange ou le blâme doivent nécessairement tomber sur ceux qui sont les auteurs des actions & qui méritent l'un ou l'autre. On peut dire la même chose sur les impressions que prend toute une nation de certaines opinions que les Grands sçavent mettre en crédit, de certains usages qui ont cours dans des tems, & non pas dans d'autres, chez certaines nations, & qui ne passent pas à leurs voisins. Nous avons vû de nos jours la fureur des Duels presque abolie, l'yvrognerie méprisée, les juremens retranchés des discours ; une loi, le bon goût du Roi ont changé celui de la Nation, & il ne

ſaudroit qu'un Prince qui eût quelqu'un de ces vices, ou qui les diſſimulât, pour les voir regner avec lui.

Combien de fauſſes Religions, établies par la prévention des Princes? Les Mahometans, & la plûpart des Hérétiques ne ſont tels, que parce que leurs Princes l'ont été, ou le ſont: & quoique la véritable Religion ait ſeule l'avantage de ne pas dépendre du caprice pour ſa perpetuité; cependant comme Dieu punit ſouvent par l'aveuglement du peuple, celui du Prince qui combat ſa vérité, elle en dépend pour ſon étenduë: pouvant être obſcurcie & détruite dans certains Pays par la violence & l'abus de l'autorité.

Les Loix peuvent auſſi beaucoup ſur les Eſprits: comme chacun doit s'y ſoumettre, & qu'elles établiſſent une même ſituation pour chacun: elles forment à la fin une opinion commune, & peuvent donner lieu à un ſpeculatif, de juger certaines reſſemblances, parce qu'il croit voir agir conſéquemment à un principe géneral.

Il faut cependant du diſcernement

pour juger ce qui vient du génie de la Nation, ou d'un uſage inſenſible, dont elle ne s'eſt pas apperçuë elle-même. Le ſéjour des Papes à Avignon, l'uſurpation que le Clergé avoit faite ſur la Juriſdiction ſeculiere, ayant fait paſſer dans nos Loix & nos uſages, les chicanes des pratiques Italiennes, la ſimplicité de nos Coûtumes s'eſt corrompuë, nous avons été forcés de nous y conformer, quoique néanmoins nous déſiraſſions toujours nos anciennes régles; n'ayant pas inventé ces pratiques étrangeres, & n'en ayant jamais été les Approbateurs, avons-nous plûtôt ſuivi notre génie dans l'obſervation, de ce que nous ſuportons malgré nous, que dans la réclamation perpetuelle d'y revenir?

La différence des ſituations a fait appercevoir des mœurs différentes: dans les ſiécles d'ignorance, elles ont été plus ſimples, & les hommes ont paru meilleurs à ceux qui ne veulent pas approfondir.

C'eſt une erreur populaire, de croire que la ſcience nous rend plus méchans á proportion qu'elle nous donne des lumieres. Si on ne confond pas

l'abus qu'on en peut faire avec les avantages qu'elle doit produire, par la connoiſſance des vérités de toute eſpece qu'elle nous apporte avec elle, on conviendra que ceux qui ont été moins éclairés ont été moins à portée d'arriver à la perfection de la vertu, que ceux qui ont été conduits par la lumiere de la ſcience. Ce n'eſt pas la faute de la ſcience, mais la nôtre.

Si nous nous ſervons, par exemple, des Arts, pour inventer tout ce qui ne ſert qu'au luxe & à la moleſſe; ſi en cultivant notre eſprit, & en lui donnant de l'étendue par le travail & l'étude, nous employons des ruſes & des ſophiſmes, pour déguiſer la vérité, & la faire paroître où elle n'eſt pas.

La Barbarie de certains âges avoit plus de ſimplicité, mais c'eſt qu'on ne pouvoit faire autrement, les paſſions étoient les mêmes & auſſi vives les lumieres ne les conduiſoient pas avec autant d'artifice, ni ſi loin; le manege de la politique étoit moins connu, auſſi-bien que tout ce qu'il y a d'élevé dans la vertu; on étoit

pire que nous, parce qu'on étoit grossierement ce que nous sommes; car quoique les sentimens viennent du cœur, on peut dire qu'ils ont aussi leurs lumieres qu'ils empruntent de l'esprit ou plutôt que ces lumieres sont communes.

Salvien qui nous donne l'idée des mœurs de nos Gaulois, qu'il compare avec celles des Barbares, dont il préfere les vertus, nous insinue que le vice a ses lumieres, toutes fausses qu'elles sont, comme la vertu a les véritables, & que l'ignorance & la simplicité ne donnent pas la vertu, n'ôtent rien au vice, & ne lui laissent que ce qu'il y a de plus grossier. Qu'étoient ce que ces Barbares? Ils n'étoient pas rafinés sur la sensualité ni sur la délicatesse de la corruption, leur Police n'avoit de rapport qu'à la Guerre, & pour objet que le pillage & l'usurpation, ils étoient quelque chose de mieux que des Pirates, qui sont obligés d'avoir leurs loix pour se soutenir, mais loix dont le principe est toujours un crime; quelles vérités parmi ces Barbares! quelles vertus! quelles loix par conséquent! Leurs vices

vices tenoient à l'objet qu'ils avoient en vuë; & ce qu'on voudra appeller vertu, étoit une retenuë sévere & une vigueur dans leur conduite qui ne leur permettoit pas des actions qui les auroient détournés de leur objet principal.

Sous la premiere Race de nos Rois, nous étions encore Barbares, excepté ce que la Religion Chrétienne avoit commencé d'humaniser chez nous. Dagobert, qui avoit quelque teinture de bon goût, effaça quelques anciennes impressions; mais il ne put aller jusqu'à la perfection de la politesse. Charlemagne cultiva les sciences, & ne put les faire sortir du berceau; la chûte de sa postérité, & les désordres que les révolutions d'Etat entraînent après elles, conduisirent l'obscurité jusqu'à François Premier qui sçut s'honorer lui-même par la protection qu'il accorda aux Sçavans. Il a fallu encore près de deux siécles pour former des Princes tels que Louis XIV. & Louis XV. qui sçussent faire revivre le siécle d'Auguste.

Ce n'est certainement pas le changement de la Nation qui fait paroître

de tems en tems ces nuages d'ignorance & de lumiere, c'eſt le goût du Prince & des Grands, & la ſituation des affaires.

Les malheurs du dixiéme ſiécle naiſſoient du Gouvernement, les Ducs & les Comtes s'étant rendus Maîtres des Pays dont ils étoient les Gouverneurs & les Juges, formerent dans chaque canton un état tyrannique, où leur uſurpation établit des Coûtumes conformes aux principes de leur établiſſement.

De-là, ces réſiſtances à l'autorité Royale, ces brigandages; le Royaume étoit frontiére dans ſon ſein même, & les Peuples étoient autant d'ennemis les uns des autres, qui ſe faiſoient la guerre ſans ſujet, & qui ſouvent rompoient la Paix par pure fantaiſie.

Il faut donc pour juger de chaque ſiécle & de chaque Nation, connoître l'état où il eſt quand on en juge, & les differentes ſituations où il s'eſt trouvé, les Loix qui lui ſont propres, ce qu'il eſt en Paix, ce qu'il eſt en guerre; diſtinguer ce qui appartient à ceux qui gouvernent, & aux parti-

culiers, qui pour ce qui regarde le général n'agissent que subordonnément.

Si on veut descendre à ce qui caractérise plus particulierement ou les anciens ou chaque Nation des modernes, on doit plûtôt examiner ce qui est plus ordinaire dans le commerce de la vie, que ce qui paroît plus grand & plus général; on a besoin de revenir pour ce jugement de certains préjugés, qui donnent toujours la préférence aux tems qui ne sont plus. On regrette par exemple, la bonté de cœur des Anciens qui entretenoient plus long-tems les liaisons de la parenté, qui en renouvelloient les titres dans leurs discours, au lieu qu'à peine traitons-nous de parens ceux qui nous sont les plus proches. Cet usage des Anciens pouvoit venir de la défense des nôces jusqu'au septiéme dégré, ce qui conservoit le souvenir de la parenté, & la faisoit mieux remarquer. Quoiqu'il en soit je ne louë pas notre maniere de ne pas appeller chaque chose par son nom; mais sans citer Salvien lui-même, qui reproche aux hommes de son tems, que les parens étoient au-

tant d'ennemis les uns des autres, on trouvera dans tous les tems, que la parenté qui devroit être un principe d'amitié & de ſecours, n'en eſt pas un effet, & on peut appliquer ſur ce ſujet ce qu'a dit le Comique: *C'eſt tout comme ici.*

On loüe encore la facilité qu'on avoit de trouver des cautions, c'étoit dit-on, une inclination à rendre ſervice, mais n'étoit-ce pas un défaut dans le ſentiment de ceux qui expoſoient la fortune de leurs amis, en les engageant dans leurs dangers; & une autre faute de la part de ceux qui ſe préſentoient, de ne pas ſe donner la préférence dans l'ordre de la charité, & de ne pas s'expoſer à ruiner leur famille en courant des hazards volontaires.

Nous pouvons remarquer que les jugemens varient ſuivant les intérêts, ſans qu'il y ait de changement qui nous porte à juger differemment, la calomnie exerce ſa tyrannie ſur les Anciens, ſur les nations, comme entre les particuliers. Des guerres invétérées forment des préventions générales, & un ſyſtême de Nation difficile à détruire;

si les tems changent nous revenons à nos interêts, il arrive ainsi des révolutions dans les opinions comme dans les Empires & dans les familles, & je ne doute pas que les Anglois ne puissent devenir nos amis, en devenant nos alliés. Nous voyons dans nos Histoires, que les Espagnols y sont toujours traités comme des ennemis qui ont tort, & dans lesquels nous cherchons des défauts; la jalousie de leur réputation, leurs succès contraires à nos desseins, n'y ont pas plus de part qu'ils ont de réalité. Depuis que des Princes de la Race de nos Rois regnent sur cette Nation, depuis qu'elle est notre alliée, nous commençons à nous taire sur son sujet, & si les intérêts des deux Nations continuent d'être unis, nous viendrons à aimer l'Espagne sans changement de mœurs de part ni d'autre; il ne faut qu'un jour d'imagination pour changer une opinion, & le changement d'opinion se porte d'un excès à l'autre, sans passer par un milieu.

Ce ne seroit peut-être pas aller trop loin que de penser, que toute Nation seroit toujours de même, si elle étoit

toujours gouvernée par les mêmes Loix ; le cœur de l'homme eſt le même par-tout.

Si nos François étoient nés chez les Hurons ou les Iroquois, ils ſeroient auſſi groſſiers ; s'ils étoient nés Grecs la tyrannie qui fait des Eſclaves, les auroit rendus auſſi lâches qu'eux ; s'ils étoient nés Suiſſes, dans un Pays auſſi peu propre pour les communications étrangeres, on les taxeroit d'avarice comme eux, d'aller gagner de l'argent dans un ſervice étranger ; s'ils étoient nés Anglois, ils ſeroient auſſi fiers des richeſſes de leur commerce, & nous pouvons le devenir un jour, ſi nous ſçavons bien profiter de l'avantage de nos Mers.

J'ajoute encore que l'union de l'ame & du corps eſt ſi intime, que les paſſions ſont dépendantes de ce qui affecte le corps, & que toute une Nation peut bien avoir, pour ainſi dire, quelque nuance commune, par rapport au climat, à la qualité des alimens, à l'éducation, &c. On remarque, que les Montagnards ont l'eſprit plus ouvert & plus délié que ceux qui habitent dans les Vallées, où la terre

plus grasse & plus chargée de vapeurs : épaissit la masse du sang, & rend les opérations de l'esprit moins actives, les Pays des Vignobles, rendent par l'usage du Vin, les Habitans brutaux ; ceux qui vivent dans les Bois, sont moins polis & moins propres à la société.

Enfin, chaque condition, chaque Ordre Religieux, la Cour, la Ville, l'Epée, la Robe, la Finance, ont des opinions singulieres, que l'interêt de leur état fait prendre pour regles, & qui forment pour chacun de ceux qui s'y engagent, un préjugé dont il est difficile de revenir, au moins pour le grand nombre, qui est toujours entrainé & qui ne juge pas.

Les passions ont d'ailleurs une fécondité de rapport, qui fait appercevoir des différences & des variations, parce qu'on ne s'occupe que du moyen, & qu'on ne veut voir ni le principe ni l'objet ; c'est la source de la différence qu'il y a d'homme à homme, & qui est bien plus réelle qu'entre les Anciens & nous, & les Nations qui nous environnent, à l'égard desquels on a voulu faire un partage

des paſſions par empire, & leur aſſigner comme aux vertus un territoire.

Les traits généraux de reſſemblance, ſe doivent réduire aux cauſes générales, & les conſéquences déterminent bien peu pour le caractére d'une Nation, qui ſuivant ces cauſes qui varient à chaque inſtant n'aura rien de ſtable. Ce qu'on appelle humeur ou caprice, ne touche guéres qu'à la maniere d'agir, & bien peu à ce qui produit l'action.

Il y a bien de la différence, entre juger d'une Nation ou d'un ſiécle, ou de juger d'un homme; je ne ſais ou il reſte toujours plus à deſirer, & où il y a moins de naturel, on peut tout au plus tracer quelques traits éloignés ſur les Loix, les exemples & les opinions autoriſées, & les circonſtances où l'on ſe trouve, qui donnant lieu a certaines actions, font juger pour un tems.

DE LA BIZARRERIE des modes & des uſages.

PErſonne ne peut douter que le guide naturel que Dieu a donné à l'homme, ne ſoit ſa raiſon; il ne devroit

donc rien entreprendre, qu'après avoir réfléchi sérieusement sur tous les rapports de perfection qui peuvent se trouver, soit dans les choses qu'il recherche, soit dans les actions qu'il veut faire ; afin de ne se déterminer, qu'à ce qu'il jugeroit alors être le plus convenable, le plus conforme à l'ordre, à la droite raison & au bon sens. Sans doute, s'il agissoit toujours de la sorte, tout ce qu'il feroit seroit parfaitement raisonnable, & il ne s'y trouveroit jamais ni bizarrerie, ni extravagance.

Mais il s'en faut beaucoup que la plus grande partie des hommes en agissent ainsi ; la nature corrompuë donnant trop de pouvoir à leurs passions, l'attrait trop violent de ces passions fait plus d'impression sur leur esprit que la pure raison, & la pente à suivre plûtôt l'impulsion des unes, que la lumiere de l'autre étant plus grande, ils s'y abandonnent volontiers ; ce qui fait qu'ils donnent aveuglément dans une infinité de bizarreries & d'excès, dont ils n'apperçoivent pas alors le ridicule.

Cependant comme toutes les personnes sensées doivent se faire une

gloire d'être raisonnables ; puisque c'est leur plus glorieux privilége ; j'espere que je ferai plaisir à tous ceux qui sont de cet heureux caractere, si je leur mets devant les yeux diverses bizarreries, qui ont paru & qui paroissent tous les jours dans quantité d'usages qui s'introduisent dans le monde, afin que le caprice de ceux qui les ont précédés, les frappent davantage, & qu'ils puissent donner moins dans d'autres usages, qui ne vaudroient pas mieux.

Il est donc à propos de sçavoir que généralement tous les usages tirent leur origine de deux principes, du desir de satisfaire les autres inclinations dont les hommes sont capables ; ainsi je parlerai d'abord de la bizarrerie des usages qui ont rapport aux sens, & je ferai ensuite la même chose à l'égard des usages qui viennent du desir de satisfaire les autres inclinations naturelles.

Pour commencer par le sens de la vuë, je trouve peu de choses à remarquer sur la bizarrerie qui a pû s'introduire dans l'usage de ce sens ; je n'en vois qu'une seule qui me paroît des plus singulieres : sçavoir, celle qui s'est

établie en Eſpagne & en Portugal, où loin de ne ſe ſervir de lunettes, que pour aider aux beſoins de la vuë, les perſonnes qui ont voulu ſe rendre reſpectables & ſe donner un air de gravité, ont affecté de ne paroître dans les occaſions de cérémonie, qu'avec des lunettes ſur le nez; & cela non ſeulement les perſonnes âgées, mais même les jeunes, & ce qui eſt de plus ſurprenant, juſqu'aux jeunes Dames.

Cet uſage bizarre, parut ſur tout fort extraordinaire aux Religieuſes Urſulines de Roüen, qui paſſerent à la Louiſiane, en 1727. C'eſt une de ces Dames qui le dit dans ſa ſeconde lettre imprimée à Rouen, l'année ſuivante, chez Antoine le Prevôt. Après avoir rapporté comme elles aborderent à à l'Iſle de Madere, qui appartient aux Portugais, qu'elles relachérent à la rade de la Ville de *Eunchal*, qui eſt la principale de l'Iſle; elle ajoute que quantité de perſonnes de la Ville les étant venu voir, elles furent extrêmement ſurpriſes, quand parmi les Religieux qui vinrent les ſaluer, elles apperçurent qu'il y en avoit pluſieurs, leſquels pour leſaire avec plus

de gravité, avoient de grandes Lunettes, à la mode de Portugal; en remarquerent même un assez jeune, lequel voulant lire, fut obligé de les ôter de dessus son nez. C'est à l'occasion de cet usage bizarre, introduit par les Espagnols, qu'un Poëte à dit.

Mais le bon air chez cette Nation,
Pour les Sçavans, c'est de porter lunettes;
Couvrir ses yeux de deux glaces bien nettes,
Leur est motif de vénération.

Mais si ce qui facilite le sens de la vuë, a produit peu de bizarreries, il n'y a rien en revanche qu'on n'ait imaginé pour satisfaire ce sens; car que de bizarreries differentes n'a-t-on pas vû se succeder dans les vêtemens, dans les ameublemens & dans une infinité d'autres choses? Comme je ne finirois pas si je voulois entrer dans ce détail, je me fixerai ici à quelque chose qui regarde l'homme de plus près; en m'attachant principalement à quelques usages qui se sont formés dans differens tems, pour donner à sa tête un prétendu caractére de beauté, parce que c'est la

partie principale de son corps, par laquelle il veut plaire le plus à la vuë : *Totus homo in vultu est.*

Commençons par les cheveux ; que de figures bizarres ne leur a-t-on pas donné ? Dans le grand nombre que je pourrois citer, je ne parlerai que d'une seule, qui fit grand bruit à la fin du onziéme siécle, & au commencement du douziéme. Les hommes se mirent alors dans l'usage de porter de longs cheveux, ce qu'ils ne faisoient pas auparavant. Cet usage parut d'autant plus bizarre pour des Chrétiens, que Saint Paul même avoit dit que la nature enseignoit, qu'il ne convenoit pas à l'homme d'avoir les cheveux longs : *Ipsa natura docet*, (*a*) dit cet Apôtre, & qu'il ne peut les porter ainsi qu'à sa honte & à sa confusion : *Ignominia est illi*, que cela ne convenoit qu'à la femme : *Gloria est illi.*

Cet usage parut donc alors si opposé à la droite raison, que les Evêques s'éleverent avec force contre cette nouveauté. Ils crurent ne pas trop faire, que d'employer les plus grandes

(*a*) Epist. 1. ad Corinth. cap. 11.

censures de l'Eglise pour la réprimer.

Un Concile tenu à Roüen, sous l'Archevêque Guillaume premier, l'an 1096. (*a*) ordonna en consequence, que ceux qui porteroient de longs cheveux, seroient exclus de l'Eglise pendant leur vie, & qu'on ne prieroit pas Dieu pour eux après leur mort. En 1104. Serlon, Evêque de Séez, prêchant à Carantan, devant le Roi d'Angleterre Henry premier, & toute sa Cour, parla avec tant de véhemence contre cet usage, que le Roi & ses Courtisans se firent tous couper les cheveux au même instant.

Il arriva à peu près la même chose à Amiens. L'Evêque Godefroi qui étoit contemporain, animé du même zèle, voyant que plusieurs assistoient à la Messe de Noël, à laquelle il officioit, portant encore les cheveux longs; il les refusa tous à l'offrande; ce qui leur fit une telle impression, que pour y être admis, ils se les couperent sur le champ avec leurs couteaux, On peut raisonnablement pré-

(*a*) Histoire des Archevêques de Roüen, par le P. Pommeraye Bénédictin. Eloge de Guillaume 1. ch. 8. p. 295.

ſumer que les Evêques de ce tems-là auroient ſans doute fait beaucoup plus de bruit, s'ils avoient vû les hommes faire couper les longs cheveux des femmes pour en orner leurs têtes ; peut-être ſe ſeroient-ils autoriſés du Concile de Gangre, tenu en 324. qui défend aux femmes de ſe couper les cheveux. On peut douter au reſte ſi leur zele auroit été ſelon la ſcience.

Les hommes ſont donc tous couper aujourd'hui leurs cheveux pour porter ceux des femmes, & on en voit peu qui ne portent peruque ; mais depuis l'uſage établi des perruques, combien de changemens bizarres n'a-t'on pas remarqué dans la forme ? Les perruques quarrées longues, ne ſont preſque plus à la mode, même chez les Magiſtrats qui les portent beaucoup plus courtes. Les perruques crêpées ne le ſont plus du tout. Les Perruquiers ont beaucoup rafiné depuis quelque tems dans l'art d'imiter les cheveux naturels, & en effet, on les imite ſi bien aujourd'hui, qu'il eſt impoſſible de n'y être pas trompé, même en y regardant de très-près, à moins d'y mettre la main, ſur-tout,

quand on veut s'assujettir à porter un toupet de ses propres cheveux sur le haut du front, qu'on retrousse avec un peigne, & qu'on mêle avec ceux de la Perruque. La poudre dont on use à l'excès, & qu'on appelle poudre à graine d'épinard, sert encore à cacher l'artifice.

Les Perruques les plus à la mode chez les jeunes gens, sont des Perruques naturelles en bourse ou en queuë; parmi celles-ci, il y en a une espece qui laisse voir les oreilles à découvert, & qu'on appelle à oreilles de chien barbet; je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de plus ridicule.

Il y a des Perruques à l'Espagnole, mais qui ne sont plus gueres à la mode; on les porte moins longues, & on les appelle des Bonnets; en Eté tout le monde en porte, les uns plus longs, les autres plus courts.

Il y a des Perruques nouées à la Cavaliere qui se soutiennent encore chez les personnes graves, & qui ne se piquent pas de jeunesse. Il y a des Perruques de chasse qu'on appelle *Bichons*; elles sont un peu plus longues que les Perruques d'Abbé, nouées par

derriere avec un ruban, & terminées par une boucle.

Il y a des perruques brisées, qu'on appelle de trois pieces, que quelques personnes qui ont leurs cheveux portent par-dessus dans la grande gelée, ou dans le cabinet pour cacher les papillotes.

Autrefois les bourses, qu'on mettoit aux perruques se portoient fort larges & fort hautes, & paroissoient attachées presque à la racine des cheveux, en sorte qu'une partie du col étoit à découvert; aujourd'hui, on les porte fort petites & attachées pour ainsi dire à la pointe des cheveux, en sorte qu'on en voit quelquefois tomber presque au dessous des épaules.

Des cheveux, passons à la barbe, au sujet de laquelle nous ne trouverons pas moins de bizarreries. L'usage a été de la porter longue: tel fut, par exemple, l'Empereur Othon, (*a*) qui le premier établit l'usage en Allemagne de longues barbes; il se faisoit tant d'honneur de celle qu'il

(*a*) Paul Hacheb. Eclairciss. sur ce qui s'est passé en Allemagne.

portoit, que ſon plus gros ſerment étoit de jurer par ſa barbe, ce qui introduiſit l'uſage de ce ſerment dans toute l'Allemagne.

En France du tems de François I. les longues barbes étoient fort en uſage, & les Eccleſiaſtiques en étoient les plus curieux; ce qui donna lieu à ce Prince, qui vouloit tirer de l'argent du Clergé; d'obtenir du Pape un Bref qui ordonnoit à tous les Eccleſiaſtiques de ſe faire raſer la barbe, s'ils n'aimoient mieux ſe diſpenſer de cette Loi, en donnant certaine ſomme, qu'ils payerent volontiers, plus diſpoſés à ouvrir leur bourſe, qu'à perdre leur barbe. (*a*) Cela contribua, ſans doute, à faire diminuer l'uſage des longues barbes, & à les rendre mépriſables; puiſqu'on obligea dans la ſuite, ceux qui vouloient entrer dans les premieres Magiſtratures à ſe la faire razer. On voit en effet, que François Olivier ne put entrer au Parlement, comme Maître des Requêtes, en 1536. qu'à la charge de

(*a*) Theod. Zuing. Theatr. vitæ humanæ. Lib. 3.

faire couper sa longue barbe. (*a*) Plusieurs Magistrats subalternes ne laisserent pas de la conserver. Plusieurs Ecclesiastiques l'ont conservée jusqu'à la minorité de Louis XIV. quelques uns même ont été plus loin.

L'estime qu'on a fait de la barbe en certains tems du Paganisme, a encore donné lieu à un autre usage assez singulier, qui consistoit à croire, que c'étoit un présent digne de la divinité que de lui offrir ce qu'on en coupoit la premiere fois. Les Grecs & les Romains consacroient ces prémices de la barbe, ou à des fleuves, ou aux tombeaux de leurs amis, ou enfin à Apollon. (*b*) Et chez les Chrétiens mêmes, il a été un tems, où c'étoit l'usage, que la premiere fois qu'on coupoit la barbe aux Ecclesiastiques, on la bénissoit, & on consacroit à Dieu ce qu'on en avoit coupé. (*c*)

En passant de la barbe & des che-

(*a*) Oeuvres mêlées de l'Abbé de S. Real. Diss. 4. de l'usage de l'hist.

(*b*) Vigenere, Tab. de Philost. Tab. d'Antiloq. pag. 341.

(*c*) Dict. de Turet, *verbo* barbe.

yeux au teint du viſage, je trouve que pour le rendre plus agréable, il a eu auſſi ſes bizarreries. Car n'en étoit-ce pas une chez les Romains, que de s'eſtimer d'autant plus beaux, qu'ils avoient le teint du viſage plus bazané? jusques-là que pour le rendre tel, ils s'expoſoient aux rayons du ſoleil. C'étoit le conſeil qu'Ovide donnoit aux jeunes gens de ſon tems, pour ſe rendre plus agréables aux Dames.

Munditiæ placeant; fulcentur corpora campo. (a)

Etoit-ce autrefois une bizarrerie à nos Dames, de n'oſer faire un pas ſans avoir un maſque ſur le viſage pour conſerver la fraîcheur de leur teint? ou en eſt-ce une aujourd'hui de n'en plus porter du tout? C'eſt une biſarerie ridicule aux femmes des Sauvages, de prétendre orner leur viſage en y attachant des figures d'arbres ou d'animaux, comme Papillons, &c. Sans doute qu'elle eſt beaucoup moindre chez nous, lorſqu'on n'y attache que des figures de mouches.

Après le ſens de la vue, parlons de

[a] De Arte Aman.

celui de l'ouïe ; quoique ce soit celui qui ait le moins fourni d'usage bizarres, il ne laisse pourtant pas d'en avoir eû de tems en tems quelques-uns, Car combien le son de certains instrumens, certains concerts, certains vaudevilles, ont ils été en vogue, recherchés & chantés de tout le monde, pour lesquels on n'a eu ensuite que du mépris, & qui le méritoient en effet ? Je pourrois en rapporter plusieurs ; mais comme il y auroit plus à badiner là-dessus, qu'à parler sérieusement, je me contente de dire, que ce sens a quelquefois ses bizarreries, par rapport à certains hommes. J'ai connu une personne qui ne trouvoit rien de plus agréable que le son lugubre des cloches, tel que celui qui se fait entendre dans les Villes le jour des Morts, & qui, pour en goûter mieux le plaisir, se retiroit alors, dans un lieu écarté.

Si le sens de l'ouie me donne moins d'usages bizarres, ceux qui suivent m'en dédommageront abondamment ; car combien l'odorat n'en a-t'il pas produit? Quel empressement n'a-t'on pas eu dans certains tems pour goûter l'agréable odeur des parfums? On en a mis sur

les habits, ſur les gants, ſur les perruques. On faiſoit des pommes d'hyvoire creuſées, & percées de petits trous, qu'on mettoit aux Roſeaux des Indes, qu'on portoit pour ſervir de contenance. On rempliſſoit ces pommes de telle odeur qu'on vouloit; & toutes ces odeurs qui alors ne nuiſoient à rien, parce que c'étoit la mode, ont depuis cauſé des maux de tête & des vapeurs. Enſuite eſt venu luſage de l'eau de la Reine de Hongrie, lequel devint ſi commun, qu'il n'y avoit preſque perſonne qui n'eût ſon flacon, & qui ne le portât continuellement, au nez, mais l'uſage bizarre qui l'a emporté par-deſſus tous les autres & qui paroît plus conſtant, eſt ſans doute celui du tabac.

Chacun ſçait que l'uſage du tabac étant devenu commun en peu de tems, on ne ſe contenta pas d'en mâcher & d'en fumer, on le réduiſit encore en poudre dans de petites boëtes, faites en forme de poires, qu'on ouvroit par un petit trou, d'où on faiſoit ſortir la poudre, pour en mettre deux petits monceaux ſur le dos de la main, afin qu'on pût de-là les porter l'un après

l'autre à chaque narine. Le premier uſage de ce tabac en poudre, parut dans ces commencemens ſi bizarre, qu'on crut qu'il ne convenoit qu'à des ſoldats & aux perſonnes de la lie du peuple. En effet, il n'y eut que ces ſortes de gens qui en uſerent les premiers.

Cependant comme il arrive, à l'égard des uſages les plus bizares, l'imagination ſe fit peu à peu a celui-là; d'honnêtes gens commencerent à s'y accoûtumer. On fit en leur faveur des boëtes beaucoup plus propres & plus riches, qui ſe fermoient avec une ſorte de petit fourniment, qui ne prenoit dans la boëte, qu'autant de poudre qu'il en falloit pour chaque narine, & qu'on mettoit toujours ſur le dos de la main.

La répugnance qu'on avoit eu d'abord, étant levée, chacun ſe piqua d'avoir du tabac en poudre & d'en uſer; mais les perſonnes diſtinguées & délicates eurent de la peine à s'accommoder de l'odeur de cette plante, on y mit différentes odeurs; & ce fut encore ici, où la bizarrerie parut tout de nouveau. Certaines odeurs furent

en vogue, & prirent le dessus, selon le caprice des personnes qui les mettoient en credit; jusques-là, qu'un Marchand d'une Ville de Flandres s'enrichit, pour avoir donné à son tabac en poudre, l'odeur des vieux livres moisis, qu'il sçut accréditer parmi les Officiers François, qui étoient en garnison dans cette Province.

Enfin on a cessé de donner de l'odeur au tabac, & l'usage en est devenu absolument général. Loin de se faire une honte de prendre du tabac, comme dans les commencemens, chacun s'en fait une espece de bienséance, dans les plus belles compagnies.

En avoir le nez barbouillé, la cravatte ou le juste-au-corps marqués & couverts, n'a rien de choquant aujourd'hui, comme d'avoir des rappes, presque aussi longues que des basses de viole. En un mot, on n'y a plus gardé de mesures, plusieurs l'ont pris à pleine main, non seulement dans les tabatieres, mais jusques dans leurs poches. Il suffit de dire que cet usage a passé jusques dans les Cloîtres les plus réguliers, même dans les Eglises. Que dis-je jusques sur les Autels. Il

est vrai que les Espagnols nous ont précédés dans l'usage outré du tabac; puisque Urbain VIII. qui est mort en 1644. donna une Bulle, qu'on peut voir dans le grand Bullaire des Séraphins, par laquelle il excommunie tous ceux qui prennent du tabac dans l'Eglise. Cette Bulle fut donnée à la sollicitation du Doyen & des Chanoines de la Cathédrale, de Séville, où les Prêtres disant la Messe, prénoient du tabac jusques sur l'Autel.

Venons maintenant au goût; sens qui n'a pas moins fourni d'usages bizarres que les autres, car combien de sorte de mets, de liqueurs & d'apprêts, ont-ils été en vogue dans certains tems, qu'on a négligé ensuite? Je ne finirois pas, si je voulois en faire l'énumération. Pour m'attacher donc à quelques uns de ses usages les plus marqués, je dirai qu'à la fin du seizieme siecle, les dragées vinrent tellement à la mode, que chacun avoit son dragier; on s'en présentoit les uns aux autres comme on fait aujourd'hui du tabac. Le Duc de Guise avoit son dragier à la main, lorsqu'il fut tué à Blois. On en servoit sur toutes les

bonnes tables. Les écorces de citrons & d'oranges eurent ensuite leur tour.

Sous Louis XIII. parce que ce Prince aimoit le pain d'épice, tout le monde en portoit dans sa poche ; on s'en donnoit aussi les uns aux autres, & on en vendoit dans tous les lieux où il y avoit des assemblées, soit de plaisir, soit de dévotion ; ce qui dure encore à Paris. Personne n'ignore que le grand usage d'aujourd'hui est de prendre du thé, du caffé & du chocolat. Le faltran, autrement les vulnéraires de Suisse, prises comme le thé, ont eû leur tems, qui n'est pas encore absolument passé.

Il y a une Ordonnance du Roi Philippe le Hardi de l'an 1279. émanée à Paris dans son lit de justice, & rapportée en ces termes par la Chronique de Rouen donnée par le Pere Labbe : *Statutum fuit in Parlamento Parisiis à Domino Rege Philippo, & ejus Baronibus, quod nullus possit dare in suo convivio cum potagio præter duo fercula cum quodam interferculo : & fuit pœna apposita contra omnes super hoc delinquentes.* Voilà un Réglement pour tous les sujets du Roi, deffense d'avoir avec le

potage au-delà de deux plats, avec un plat d'entremets. La même défense fut réitérée aux gens d'Eglise dans un Concile de Rheims au bout de quelques années, encore n'y est-il point fait mention d'entremets : *Statuimus*, dit le canon 5. de ce Concile tenu en 1304. *ut omnes & singulæ personæ Ecclesiasticæ Remensis Provinciæ in singulis conviviis sint contentæ potagio & duobus ferculis, nisi magnitudo personarum supervenientium aliud requirat* Je pense qu'il faut traduire *ferculum* par celui de *plat*, & je ne croi pas qu'on puisse l'entendre autrement, parce que s'il falloit rendre ce mot par celui de *service*, le Roi ni le Concile n'auroient pas imposé une grande mortification en ordonnant de se contenter de trois services dans chaque repas, puisqu'à chacun des trois services on peut mettre cinq, six, dix, douze, quinze & vingt plats différens.

Que n'aurois-je pas à dire, si je voulois m'étendre sur le détestable usage de prendre du vin à l'excès, qui n'a continué que trop long-tems en France, & qui regne encore dans quelques autres pays. Jusqu'à quels excès n'a-

t'on pas porté les différens uſages inventés pour s'exciter à boire dans les repas de débauche ? N'a-t'on pas vû un tems où c'étoit remporter une victoire que de ſçavoir mieux que les autres, non ſeulement vuider tout d'une haleine les plus grands verres, mais les pots entiers & les éguieres ? Que dis-je, la folie a été juſqu'à ſe piquer de vuider des bottes pleines de vin. Si l'on en croit Miſſon, dans ſon voyage d'Allemagne, les choſes y ſont encore ſur ce pied là, puiſqu'autour de la plûpart des chambres, il regne une corniche, ſur laquelle les verres ſont rangés comme des tuyaux d'orgues, toujours en augmentant de volume, les derniers étant comme des cloches à melons, qu'il faut néceſſairement vuider tout d'un trait, lorſqu'il s'agit de boire quelque ſanté d'importance ; auſſi dit-on en proverbe *Germanorum vivere bibere eſt.*

Au reſte il ne faut pas croire que ce ne ſoit que de nos jours que l'uſage abuſif de boire avec excès a regné, il étoit encore plus extravagant au VII. ſiécle, puiſque S. Céſaire, Evê-

que d'Arles, dit (*a*) que de ſon tems, on pouſſoit ſi loin la débauche, que lorſqu'on ne pouvoit preſque plus boire, pour s'y exciter encore, on adreſſoit les ſantés aux Anges & à tels ſaints qu'on jugoit à propos.

Le ſens du toucher étant plus étendu que les autres, puiſqu'il eſt répandu par tout le corps, il n'a pas auſſi été moins aſſujetti à diverſes bizarreries, quand il a été queſtion de munir le corps contre les injures de l'air ou de lui donner ſes aiſes. Pour défendre la tête contre la rigueur du froid, ou contre les incommodités de la pluie, ou de l'ardeur du ſoleil, on a eu ſoin de la couvrir différemment; & c'eſt ſur quoi il y auroit une infinité de choſes à dire, ſi je voulois rapporter toutes les modes bizarres qui ont été en uſage à cet égard-là. Nous avons dit un mot des perruques, ce ſeroit toute autre choſe ſi on vouloit détailler les bizarreries ſans nombre des coëffures des femmes. Mais on peut dire que comme les hommes ne portent plus de chapeaux, que ſous le bras, les femmes vont

(*a*) Homel. 6.

aussi tête nuë, ne portant gueres autre chose que leur frisure.

Laissons ce détail à ceux qui voudront l'entreprendre, & commençons par un usage assez bizarre, auquel je crois qu'on ne pense gueres, & qui frappa néanmoins bien des gens, quand il commença de s'établir; c'est l'usage où sont les Ecclésiastiques de porter des bonnets quarrés pour couvrir leur tête, qui est ronde. (*a*) C'est ce qui donna lieu de dire dans ce tems-là, qu'enfin on avoit trouvé ce qu'on cherche depuis long-tems, sçavoir la quadrature du cercle. C'étoit encore une plus grande bizarrerie aux Empereurs *Jules Cesar*, *Adrien* & *Severe*, de tenir toujours leur tête découverte, (*b*) soit qu'il fît du soleil, ou qu'il tombât de la pluye, ou de la neige, même pendant les froids les plus rudes, & d'établir chez les Romains un pareil usage. Je pardonnerois plus volontiers

(*a*) Pasquier remarque que cet usage n'avoit commencé que peu avant lui, c'est-à-dire, vers 1500.

(*b*) Alex. ab Alex. Genial. dier. Lib. 2. cap. 19.

à la rusticité de nos anciens Gaulois, d'avoir été dans l'usage non seulement de marcher toujours nuds jusqu'à la ceinture, mais de combattre ainsi à la guerre. (*a*) Les Sauvages n'en font pas moins aujourd'hui, sans parler des Forçats de Galere qui tirent la rame en cet état.

Si de la tête nous descendons au col, nous trouverons que pour le couvrir, la bizarrerie s'en est également mêlée ; car sans parler du col des Dames, à l'égard de celui des hommes, quoi de plus bizarre que ces longues cravates qu'on portoit il n'y a pas long-tems, dont l'extrême longueur frapa enfin de telle sorte, que l'Arlequin de la Comédie Italienne pour en faire observer tout le ridicule parut sur le Théâtre, avec une de ces cravates, qui pendant du col lui passoit entre les jambes & revenoit par dessus l'épaule ; aujourd'hui on a passé à l'extrémité opposée en ne portant qu'un simple tour de col de mousseline qu'on attache ou qu'on agrafe par derriere. Les mains ont souvent

(*a*) Tit. Liv. Lib. 22. Cap. 46.

besoin d'être couvertes, soit pour être préservées de la rigueur du froid, ou pour n'être pas trop hallées par l'ardeur du soleil : mais je crois qu'on prendra bientôt l'usage de les avoir toujours à nud, & de proscrire entierement les gants dont on commence à se passer. Il n'y a pas encore bien des années que les femmes portoient des manchons prodigieux pour la grosseur, & on a vû tout recemment les hommes en porter de si petits qu'ils les mettoient dans leur poche.

Le corps doit sans doute être couvert; le besoin & la bienséance l'exigent : mais parmi une infinité d'usages qui ont paru dans la maniere de se vêtir, je n'en vois pas de plus bizarre & de plus extravagant, que celui qui regnoit à la fin du seizieme siecle; qui consistoit en ce que les hommes s'aviserent alors de se vêtir en Pantalons, c'est-à-dire, que leur habit leur serroit tout le corps, depuis les pieds jusqu'au col, marquoit même ce que la nature enseigne de cacher à la plûpart des peuples sauvages. Plusieurs soutiennent que cette sorte d'habillement avoit succedé à un autre qui étoit aussi ample que

celui que portent aujourd'hui les femmes, & qui s'appelloit *Jupa*, qu'on croiroit d'abord être un habit de femme, mais quand on a recours au passage d'où il est tiré on découvre que c'étoit un habit d'homme.

Mais ce qui frappe le plus la vuë, & ce qui marque davantage le pouvoir absolu de la *Mode*, ce sont sans doute les panniers d'aujourd'hui, plus grands & plus amples que jamais, que les Dames de la Ville & de la Province, & les femmes de tous les états & jusqu'aux plus petites artisanes & aux servantes, portent avec autant de complaisance que d'entêtement, depuis plus de trente ans; de quoi on ne sçauroit assez s'étonner; car n'y eut-il pour le beau sexe que le penchant au changement & l'amour de la variété, il semble que ces usages n'auroient pas dû subsister si long-tems. Il semble enfin, qu'il y a bien plus à gloser sur la bizarrerie des panniers, que sur le vertu-gadin de nos ayeules, qui a regné long-tems.

On prétend que cette mode outrée & hors de toute raison, a commencé en Allemagne, d'où elle passa en An-

gleterie ; & que les Dames Angloises ont porté l'amplure des panniers au point où nous la voyons aujourd'hui. Ils ont plus de trois aulnes de tour.

Avant l'usage établi des paniers, sur-tout à l'Opera, toutes les femmes de Théâtre, qui ont ordinairement des habits fort riches, principalement dans le sérieux, portoient une espece de Jupon, qui ne venoit gueres qu'à mi-jambe, fait d'une grosse toile, gommée, assez large pour donner de la grace, tenir les Jupes en état, & faire paroître la taille. Le bruit que faisoient ces especes de panniers, pour peu qu'on les pressât, leur fit donner le nom de *Criardes*, les plus larges n'avoient pas deux aûnes, & hors le Théâtre, il n'y avoit que les Dames du plus grand air qui en portassent.

Les paniers parurent ensuite, & ils furent ainsi appellés, parce qu'ils étoient faits comme une espece de cage ou de panier à mettre de la volaille, percés à jour, n'y ayant que des rubans attachés aux cercles, faits de nates, de cordes, de jonc, ou de baleine. Quelques Dames d'une grande modestie, mais en très-petit nombre

ſe ſont tenues aux Jupons piqués de crin, qui ne font pas un grand volume, & qui font un effet raiſonnable.

Nous n'avons encore rien dit du blanc & du rouge que les Dames employent aujourd'hui pour relever l'éclat de leur beauté. Cet article eſt délicat; & puiſque c'eſt apparemment dans l'intention de plaire, je ne diſſimulerai point que le beau naturel non ſeulement n'y gagne rien, mais qu'il y perd infiniment, quand on veut trop faire valoir des charmes empruntés par un art outré, qui en éloigne toujours les graces, & ce je ne ſçai quoi de ſimple & de naïf, qui fait aimer & reſpecter les Dames.

Oſeroit-on hazarder encore une réflexion ſur leur parures & ſur les ajuſtemens recherchés d'une maniere outrée & ſouvent bizarre, avec leſquels les femmes prétendent plaire, & ſignaler leur goût? On oſe dire, qu'elles entendent mal leurs intérêts, les cœurs bien faits ne ſeront jamais bien ſenſibles pour des attraits, ſi on peut le dire, de ſi mauvais aloi, où le ſimple, le noble & le gracieux de

la nature, font négligés & quelquefois directement choqués. Par exemple, bien des gens qui ont fçû fe garantir du pouvoir tyrannique de la mode, trouvent que les femmes ne font point fi aimables aujourd'hui avec leurs petits diminutifs de cornettes, & leurs frifures en bichon, qu'elles étoient lorfqu'elles avoient toute leur chevelure, & qu'on voyoit ces belles treffes de cheveux ingénieufement retrouffées, & ces belles boucles tombant négligemment fur les épaules.

Il ne fera peut-être pas hors de propos, en parlant des modes de rapporter quelques unes des loix fomptuaires de nos Rois.

En 1549. le Roi Henri II. deffendit pour la feconde fois de porter des habits de drap d'or & d'argent. Il déclara les perfonnes qu'il voulut n'être pas comprifes dans la deffenfe, & éclaircit les doutes du Parlement fur fon Edit, par les interprétations fuivantes.

Le Parlement demandoit fi les brodures d'orfèvreries que portent les femmes fur la tête, & les chaînes d'or qu'elles portent en ceintures & bor-

dures sont deffendues? *Le Roi entend que lesdites dorures, broderies, chaînes, patenotes & autres especes de bagues soient comprises dans la deffense.*

Si sur ce mot *Passement*, les bandes de velours qui sont sur les habits & ailleurs qu'aux bords, sont défendues. *Le Roi n'entend point qu'il y ait bandes, sinon aux fentes & bords des robes.*

Si les petits enfans de dix ans & au dessous, sont compris, soit pour les coëffures, robes, &c. *Ils sont compris comme les grands.*

Si le tanné en soye est défendu sous les robes de couleurs. *Ledit tanné n'est pas défendu.*

S'il sera permis aux gens d'Eglise qui ne sont point gentilshommes de porter soye sur soye. *Les Evêques, Abbés & premieres dignités des Eglises Cathédrales & Collegiales pourront porter soye sur soye.*

Si sur ces mots, *Gentilhommes*, les gens de Justice & robes longues, qui sont Gentilshommes, sont compris, &c.

Le Roi entend que les gens de robe longue, qui sont Gentilshommes, puis-

ſent porter ſoye, & en uſer ainſi que les autres Gentilshommes, hormis ès lieux auſquels eſt défendu à nos Officiers porter robbe de ſoye. Veut auſſi que les Secretaires de lui, de la Maiſon & Couronne de France en puiſſent porter comme Nobles.

Si ſous ces mots *bonnets de velours*, les chapeaux & calottes de velours, ſont compris. *Les chapeaux de velours ſont compris.*

Si ſous ces mots *Mécaniques*, ſont compris les Marchands vendant en détail, & les principaux metiers de Paris, comme Orfévres, Apotiquaires & autres, & ſi les femmes des Mécaniques porteront ſoye en leurs bordures & ailleurs. *Tous Marchands vendant en detail & gens de métier ſont compris audit Edit; mais bien pourront leurs femmes porter ſoye en doublures, bords & manchons.*

Le Roy Charles IX. s'explique ainſi dans l'Article 146. de l'Ordonnance d'Orleans de 1560.

Défendons à tous manans & habitans de nos Villages toute ſorte de dorures ſur plomb, fer ou bois, &

l'uſage des parfums apportés des pays étrangers & hors de notre Royaume, à peine d'amende arbitraire & de confiſcation des marchandiſes.

Le même Roi en 1563. fit ce Reglement. Que tous gens d'Egliſe ſe vêtiront dorénavant d'habits modeſtes, décens & convenans à leur profeſſion, ſans qu'ils puiſſent porter aucun draps de ſoyes, ſoit en robbes, ſayes, pourpoints ou chauſſes aucunement découpés, & ſi porteront des ſoyes longs.

Les Cardinaux porteront toutes ſoyes, & toutefois diſcretement & ſans ſuperfluités ni enrichiſſement.

Les Archevêques & Evêques en robbes de taffetas & damas pour le plus, & velours en ſatin plein en pourpoints & ſoutannes.

Tous nos autres ſujets, de quelque état, dignité ou qualité qu'ils ſoient, ſans exception de perſonnes, fors les Princes, Princeſſes, & ceux qui portent titres de Ducs, ne pourront dorénavant ſe vêtir & habiller d'aucun drap de toile d'or & d'argent, uſer de pourfilures, broderies, paſſemens, franges, tortils Canetilles, recamars, velours; ſoye ou toiles barrées d'or

ou d'argent, ſoit en robbes, ſayes, pourpoints, chauſſes, ou autres habillemens, en quelque ſorte ou maniere que ce ſoit, ſur peine de mille écus d'amende.

Deffendons en outre à nos ſujets, ſoit hommes, femmes, ou leurs enfans d'uſer ès habits qu'ils porteront, ſoit qu'ils ſoient de ſoye ou non, d'aucune bandes de broderie, piqueures ou emboutiſſemens de ſoye, &c. bords ou bandes de quelque ſoye que ce ſoit, dont leurs habillemens ou partie d'iceux puiſſent être couverts ou enrichis, ſi ce n'eſt ſeulement un bord de velours ou de ſoye de la largeur d'un doigt, ou pour le plus deux bords ou arriere-points, aux bords de leurs habillemens; de ſorte que la façon, tant pour les hommes que pour les femmes ne revienne à plus de ſoixante ſols pour chacune piece d'habillement, & ce pour obvier à dépenſe, qui ſe fait ès façons deſdits habillemens qui excede tellement la matiere & l'étoffe, qu'au lieu d'y faire quelque épargne, ſuivant notre intention, il s'en fait plus grande ſuperfluité qu'auparavant & ce ſur ce peine de 200. liv. pa-

risis d'amende pour chacune fois, moitié applicable aux pauvres & l'autre au dénonciateur, sans aucune rémission.

Défendons en outre à toutes femmes de porter vertugales, ayant plus d'un aûne, ou une aûne & demie de tour.

Ne pourront les Demoiselles porter dorures à la tête, de quelque sorte qu'elles soient, sinon la premiere année qu'elles seront mariées. Bien pourront porter chaînes, carcans & bracelets, pourvû qu'ils soient sans aucun émail, & ce sur peine de 200. liv. Parisis d'amende, sans que nos Juges la puissent modérer.

Les femmes de Marchands & autre de moyen état, ne pourront porter des perles, ne aussi dorures qu'en patenottes ou bracelets, sous les mêmes peines.

Voilà un échantillon des usages bizarres qui sont sortis du désir qu'ont les hommes de satisfaire leurs sens; disons un mot de ceux que leurs passions différentes ont fait regner dans certains tems.

Comme la plus belle qualité de

l'homme, est d'avoir un esprit capable de penser, de connoître & de raisonner; il est naturel que chacun se sentant pourvu d'un don si précieux, on saisisse volontiers tous les moyens propres à faire remarquer aux autres toute la beauté & toute l'excellence qu'il peut avoir. C'est aussi ce qui ne manquera pas d'arriver. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que souvent le désir qu'on a de faire paroître son esprit, monte jusqu'à un tel excès, que cessant alors de penser & de raisonner juste, lorsqu'on croit le faire briller avec éclat, on le fait par des endroits qui font remarquer tout le contraire; son peu d'étendue & de justesse par des bizarreries très-sensibles; ce que je justifierai aisément par celles que je vais rapporter.

On ne peut pas douter que ce ne soit particulierement dans les écrits & dans les discours publics, qu'on s'attache le plus à faire briller son esprit. Premierement, parce qu'on a plus de facilité à le faire, ayant plus de loisir pour choisir ses pensées, pour en voir la justesse, & pour leur donner le tour & l'arrangement qui peuvent les rendre plus frappantes.

D'ailleurs ceux qui composent quelque ouvrage, qu'ils sçavent devoir être lû ou entendu du public; sçachant qu'il doit être exposé à la critique, c'est pour eux un éguillon très-vif, qui les excite puissamment à travailler à plaire aux Lecteurs ou aux Auditeurs.

Cela posé, il est bon que je dise, que voulant parler des usages bizarres, qui ont quelquefois paru en fait de productions d'esprit, je ne prétens pas relever toutes les manieres singulieres par lesquelles certaines personnes ont affecté de se distinguer dans les ouvrages de leur composition, tel qu'est (par exemple) le style serré, sententieux & trop affecté de Seneque, que Quintilien a justement blâmé, d'autres qui ont crû orner leurs écrits par des jeux de mots, & d'autres enfin, qui ont prétendu se singulariser par un mélange bizarre du sacré & du profane, par des digressions trop fréquentes, des antitheses trop multipliées, par un style enfin, trop éloigné du naturel.

Mais pour m'attacher à quelque chose de plus marqué, n'avouera-t'on

pas que c'étoit un usage tout-à-fait bizarre que celui qui dominoit sous le regne de Charles IX. & qui consistoit, non seulement à remplir les livres, & les écrits, que dis-je jusqu'aux simples lettres, d'une infinité de passages? En sorte, dit Varillas, que Montluc, Evêque de Valence, écrivant à ce Prince, pour lui rendre compte d'une négociation où il étoit employé, n'ayant pu faire entrer dans sa premiere lettre tous les passages qu'il avoit préparés; il lui en écrivit une seconde, par le Courier suivant, pour rapporter huit autres passages qui lui étoient restés.

Ne peut-on pas mettre dans la même classe des usages bizarres, en fait d'ouvrages d'esprit, les vers burlesques qui ont eu quelque vogue vers le milieu du dernier siécle? par lesquels on s'attachoit à traduire avec travail & quelque sorte d'esprit, d'excellens ouvrages, & ces vers n'étoient ordinairement remplis que de choses triviales, & souvent très-grossieres.

On doit mettre au même rang, ces titres bizarres qu'on a souvent donné à certains livres, pour marquer d'une

maniere myſterieuſe, qu'on croïoit alors très ſpirituelle, le ſujet qui y étoit traité. Par exemple, celui qui fut composé par un Prêtre de Mante, ſur les Antiennes qui ſe diſent quelques jours avant Noel, qui commencent par O, qu'il intitula : *La douce moële, & la ſauce friande des os ſavoureux de l'Avent.* Tel étoit un petit livre de controverſe, qui avoit pour titre : *Le petit Piſtolet de poche, qui tire contre les Hérétiques.* Un autre que j'ai lû ſur la pénitence, intitulé : *Le Fuſil de la pénitence*, avec *l'Allumette de l'Amour de Dieu.*

Après tout la bizarrerie de ces titres n'eut aucune ſuite. Il n'en fut pas de même du livre du P. Gille Gabrieli, qu'il intitula : *Specimina Moralis Chriſtianæ & Diabolicæ.* Ce qui l'obligea d'aller à Rome pour ſe juſtifier ſur la bizarrerie de ce titre, qu'il fallut changer dans une nouvelle édition faite en 1680.

Il ne s'eſt pas moins formé d'uſages bizarres, par rapport aux diſcours publics de Religion, ou aux ſermons : car quoique la premiere & la plus ancienne méthode d'inſtruire les peuples fût ſimple & familiere, dans la vue

de ſe rendre également intélligible au commun des fideles, & aux plus ſpirituels; ſimplicité qui a duré dans l'orient, juſqu'au tems de S. Gregoire de Nazianze; & dans l'Occident, juſque vers le tems du Pape ſaint Leon; les ſaints Evêques qui fleurirent alors, crurent que les matieres de la Religion, ne méritoient pas moins d'être traitées avec toutes les beautés de l'éloquence, que les matieres profanes, dans le deſſein auſſi, comme ils le diſent eux-mêmes, de donner à leurs diſcours, par la délicateſſe du ſtyle, & par le brillant des penſées, le même goût & le même attrait que les miracles donnoient dans les premiers tems aux diſcours des Apôtres & de leurs Diſciples.

L'uſage s'établit donc de prêcher avec art, & avec éloquence, ce qui a continué depuis; mais il faut avouer que, quoique parmi les anciens & les modernes, il ſe ſoit trouvé grand nombre d'Orateurs parfaits, qui par leurs diſcours méthodiques, & véritablement éloquens, prononcés d'une maniere parfaitement convenable à la dignité & à la ſainteté des ſujets, il

n'a pas laiſſé que de s'introduire de tems en tems, quelques uſages trop bizarres, pour une fonction auſſi ſainte & auſſi néceſſaire au ſalut des peuples.

N'étoit-ce pas en effet, une bizarrerie, que l'uſage où on étoit il y a peu de ſiécles, de ne prêcher preſque qu'en Latin? C'étoit encore l'uſage dans le commencement du dernier ſiécle, de remplir les ſermons de Grec & de Latin. Cette méthode étoit-elle fort utile à l'inſtruction des fidéles? Devoit-elle faire paroître la juſteſſe de l'eſprit du Prédicateur? L'uſage où l'on a été à peu près dans le même tems, d'employer dans ces diſcours, les Apophtegmes de Plutarque *(a)* des lambeaux de l'hiſtoire profane, ou des faits ſinguliers, ſouvent même ſuppoſés; cet uſage, dis-je étoit-il un uſage bien convenable? Celui encore d'apporter pour preuve de ce qu'on avançoit, les penſées quinteſſenciées de la Théologie ſcholaſtique, émanée de la Philoſophie d'Ariſtote. Il convenoit, ſans doute, beaucoup moins dans

(*a*) Conceptions Théologiques au Sermon de Pierre de Beſſe.

ces diſcours inſtitués pour rendre la Religion reſpectable, & pour faire obſerver la ſévérité de ſes maximes, d'uſer de penſées ou d'expreſſions ſouvent fort triviales, propres à divertir & à faire rire les Auditeurs; en quoi comme chacun ſçait, le fameux Pere André Bolanger, Religieux Auguſtin Déchauſſé nommé vulgairement le petit Pere André, excelloit par deſſus tous les autres, vers le milieu du dernier ſiecle. (*a*)

Enfin la bizarrerie, en fait de ſermons, eſt allée juſqu'à former un uſage, où l'on croyoit qu'il étoit du devoir du Prédicateur, pour donner plus de grace à ſon diſcours, de touſſer régulierement dans certains endroits, de ſon diſcours, qui paroiſſoit même alors ſi néceſſaire, qu'on voit encore aujourd'hui des ſermons imprimés de ce tems-là, où on a obſervé de mettre à la marge, *hem*, *hem* aux endroits où le Prédicateur devoit néceſſairement touſſer.

N'eſt-ce pas encore aujourd'hui un uſage bien bizarre, que celui de prê-

(*a*) Mort le 26. Septembre 1657. âgé de 79 ans.

cher

chet comme on fait en Italie, où selon ce qu'en rapportent les Voyageurs, presque tous les Prédicateurs sont de vrais grimaciers ; leurs gestes étant des gesticulations outrées, suivant les variations de la voix, passant plus de vingt fois en un quart d'heure, du fausset à la basse, criant & s'agittant sans cesse, se promenant avec chaleur & avec bruit dans les Chaires, faites la plûpart en forme de Balcons ou de Tribunes.

Qu'un tel usage est opposé à celui des premiers siécles de l'Eglise, où nous voyons qu'une des raisons qu'apporterent les Peres assemblés au Concile d'Antioche, tenu vers l'an 270, contre Paul de Samosate, (*a*) pour faire connoître qu'ils l'avoient justement condamné ; c'étoit disoient-ils, dans la lettre Synodale qu'ils écrivirent, qu'outre ses erreurs, & sa vie licentieuse ; non content d'avoir fait élever dans son Eglise, un Tribunal plus haut que de coutume, où étoit posé son siege, orné de tapis, il parloit en élevant les mains excessivement, frappant ses

(*a*) Eusebe, Hist. Eccles. Lib. 7.

cuiſſes & remuant violemment les pieds, battant le Marche-pié de ſon ſiege, affectant de parler d'une voix ſourde, comme ſi elle fût ſortie d'une cave; en un mot, ſe comportant, non pas comme un modeſte Prédicateur, mais comme un Orateur qui harangue au Théâtre.

Si le déſir de faire paroître ſon eſprit a produit differens uſages aſſez bizarres, ainſi qu'on vient de le voir, la complaiſance qu'on a à ſe laiſſer donner des diſtinctions peu convenables, n'en a pas fourni un moindre nombre. Je n'en toucherai qu'un ſeul, pour ne pas pouſſer ces réflexions trop loin, ſçavoir l'uſage qui s'établit autrefois en Angleterre, lorſque la Religion Catholique y regnoit, de donner aux Religieux & aux Religieuſes qui y étoient en grand nombre, les noms de *Domini* & *Dominæ*, ce qui ne s'étoit pas fait juſqu'alors.

Car ſuivant ce que S. Benoît avoit ordonné par la Regle ch. 63. il n'y avoit préciſément que le ſeul Abbé qu'on devoit nommer *Domnus Abbas*, comme un diminutif du mot *Dominus*,

qui signifie Seigneur ou Monsieur, suivant notre maniere de parler, pour montrer que son autorité quoiqu'émanée de Dieu, lui étoit néanmoins très-subordonnée. Selon la même Regle, les anciens devoient nommer les jeunes Religieux leurs freres, & les jeunes devoient donner aux anciens le nom de *Nonni*, qui équivaloit à celui de *Sancti*. S. Jerôme l'employe en ce sens dans sa lettre 48. En effet, rien ne convenoit mieux pour faire souvenir le anciens, qu'ils devoient être des modeles de sainteté, pour les jeunes Religieux.

Cet usage dura long-tems & s'observoit même parmi les séculiers, ce qui leur donnoit lieu de ne pas nommer autrement les Religieuses, les appellant des *Nonnes*, des *Nonnettes* ou des *Nonnains*; & c'est par rapport à la signification de ce nom de *Nonnæ*, qui signifie *saintes*, qu'on les nomme encore aujourd'hui *sanctæ Moniales*, en Latin. Les choses demeurerent en cet état, jusqu'à ce que les seculiers commencerent à y apporter du changement. Dans la vuë de faire honneur aux simples Religieux des Abbayes,

ils qualifierent chaque particulier du nom de *Domnus*, quoique ce nom ne convint proprement qu'au ſeul Abbé, à peu près comme aujourd'hui les ſéculiers, pour faire honneur au moindre Eccleſiaſtique, lui donnent le nom d'Abbé. Voilà qu'elle eſt l'origine du nom de *Dom*, que pluſieurs Religieux ont conſervé juſqu'à nos jours, pendant que pluſieurs autres ayant également abandonné les noms de *Nonni*, & les Religieuſes ceux de *Nonnæ*; ceux-là ont pris les noms de Peres & de Freres, & celles-ci, ceux de Meres & de Sœurs.

Enfin les ſéculiers toujours attentifs à donner des marques de leur eſtime & de leur reſpect pour les Religieux & les Religieuſes, crurent qu'il convenoit encore d'introduire un uſage nouveau, par rapport à leurs noms, & qu'il étoit de la politeſſe de leur donner les noms dont on uſoit dans le monde envers les perſonnes qui y avoient quelque diſtinction; ce qui s'établit plûtôt en Angleterre qu'ailleurs, parce que les Religieux & les Religieuſes commençoient d'y vivre d'une maniere aſſez ſéculiere. Ce fut donc alors

qu'on y commença à donner dans la langue du pays aux Religieux & aux Religieuses, les noms qui équivaloient à ceux de Messieurs & de Dame, c'est-à-dire *Domini* & de *Dominæ*, en Latin.

Il est vrai que ceux & celles qui étoient les plus attachés à la perfection de leur état souffrirent ce changement avec peine; les Supérieurs Ecclesiastiques en furent également choqués; jusques-là qu'un Archevêque de Cantorberi, se crut obligé d'en faire publiquement ses plaintes dans une de ses lettres Pastorales, où en s'adressant aux Religieux & aux Religieuses, il leur disoit, ainsi que le rapporte le P. Thomassin dans sa Discipline Ecclesiastique, part 4. liv. 1. *Sciatis vos Monacos, vel Moniales esse, non Dominas, sicut nec Monachi possunt sine ridiculo Domini appellari.*

Cette distinction recherchée dans les noms n'a pas été particuliere aux Religieux & aux Religieuses, elle l'a été & l'est encore à beaucoup d'autres; les Romains(*a*) de distinction se donnoient

(*a*) Alex. ab Alex. Genial. dier. lib. 1. cap. 9.

jusqu'à quatre noms, sçavoir, l'avant-nom, le sur-nom, le proche-nom & le nom; & encore aujourd'hui c'est une distinction qu'on affecte en Italie & en Allemagne; de donner aux personnes du premier rang, sur-tout aux Princes & aux Princesses, jusqu'à six ou sept noms de saints ou de saintes à leur Baptême: ce qu'on imite quelquefois en France & en Espagne.

Après avoir parlé des usages bizarres, enfantés par le desir de satisfaire les sens & de faire remarquer la beauté & l'excellence de l'esprit, passons à ceux qui se sont formés par le desir excessif de ménager & de conserver la santé du corps, & de faire valoir sa force & son adresse.

Il n'est pas nécessaire que je dise, que la santé est le bien le plus précieux de la vie, qu'il est juste, pour une infinité de raisons, de la ménager & de la conserver; tout le monde en est assez persuadé: mais comme tout excès est blâmable, il ne convient pas, sans doute de le faire si scrupuleusement qu'on cesse d'en profiter de peur de la perdre; qu'on ne s'en serve

que pour l'étudier & y veiller; que dans le deſſein, de la rétablir on uſe des moyens propres à la déranger ou à la détruire; ce ſont néanmoins ces excès qui ont introduit divers uſages très-ſinguliers & très-bizarres.

On ſçait juſqu'à quel excès les anciens ont pouſſé l'uſage des bains, qu'ils croyoient à la vérité, néceſſaires pour la propreté du corps, mais qu'ils ne croyoient point moins convenables pour conſerver la ſanté, ainſi qu'on le penſe & qu'on l'obſerve encore aujourd'hui, mais avec plus de modération & pour le ſeul beſoin; ce que les anciens ne faiſoient pas, ayant porté cet uſage bien au-delà de ce qui convenoit: car n'étoit-ce pas un excès tout-à-fait bizarre chez les Romains, non ſeulement d'aller chaque jour au bain avant que de ſouper, mais d'y aller pluſieurs fois par jour. Les Empereurs Commode & Gordien le jeune y alloient juſqu'à ſept ou huit fois *(a)* N'étoit-ce pas une vraie bizarrerie de s'y faire frotter le corps avec une eſ-

(*a*) Roſinus. Antiq. Roman. lib. 1. cap. 14.

pece d'étrille (*a*). Mais ce qui étoit un excès beaucoup plus criant, c'eſt que les bains étoient communs pour les hommes & pour les femmes, ce qui a même duré dans le Chriſtianiſme pendant près de trois ſiécles, malgré les Loix de l'Egliſe & des plus ſages Empereurs. Enfin l'attrait pour ces bains étoit ſi violent, qu'un Auteur a très-bien remarqué, qu'il n'y a point d'ouvrages des anciens, où les Empereurs Romains ayent fait paroître plus de ſomptuoſité & de folie, que pour les Thermes, qui étoient les lieux où ſe prenoient ces bains (*b*).

Si nous paſſons aux remedes qu'on a employés pour rétablir la ſanté altérée par quelques infirmités, quelle bizarrerie ne trouverons-nous pas? Il n'y a pour en juger qu'à lire ce que dit le Clerc dans ſon hiſtoire de la Medecine: *Part.* I. *liv.* 3. *chap.* 26. où il rapporte de quelle maniere on

(*a*) Strigile autem uſos fuiſſe antiquos ad fricandum, purgandumque corpus. Roſin. ibid. de Balneis.

(*b*) In nullis antiquorum operibus plus luxus & inaniæ cernitur quam in Thermis Imperatorum. Georg. Fabric. in ſuâ Româ.

traitoit certaines maladies du tems même du fameux Hypocrate, ce qui paroît tout-à-fait bizarre.

Il dit que lorſqu'on vouloit nettoyer le bas-ventre, on introduiſoit dans l'*Anus* un ſoufflet de Forgeron; qu'après avoir fait enfler le ventre par ce moyen, le ſoufflet étant tiré on donnoit le lavement. Pour guérir les Phtiſyques, on leur brûloit le dos & la poitrine; & on tenoit les ulceres ouverts pendant certain tems. Pour les maux de tête on appliquoit huit cauteres autour de la tête; que ſi cela ne ſuffiſoit pas, on faiſoit pareillement autour de la tête une inciſion en forme de couronne, qui paſſoit d'un bout à l'autre du front. On en faiſoit autant pour guérir les maux des yeux. Pour les convulſions après avoir ſaigné on uſoit de ſternutatoire, & on faiſoit du feu des deux côtés du lit du malade.

L'uſage de cauteriſer & de brûler le corps en différens endroits, pour guérir différens maux, a duré longtems; cette Medecine groſſiere & cruelle, continuë encore dans l'Afrique, la Chine, le Japon & autres pays Orientaux, comme auſſi chez les Sau-

vages de l'Amérique, qui se servent à cet effet de bois pourri à cause que la chaleur en est moins active. C'étoit des pays Orientaux qu'étoit venu en France & ailleurs l'usage du *Moxa*, qui consistoit à faire brûler cette espece de filasse, sur la partie attaquée de la goutte, pour en guérir, mais ce reméde caustique a fait peu de progrès, car comme disoit un Seigneur Anglois, à qui les Médecins l'avoient ordonné, quel crime ai-je donc commis, pour que je sois condamné à être brûlé vif?

On peut mettre au nombre des usages bizarres, en fait de Médecine, la fantaisie qu'on a euë de pendre au col, ou de porter sur soi diverses choses qu'on a cruës spécifiques, pour se guérir ou se préserver de certains maux; c'est de ces usages, qu'est venue aux femmes la mode de porter autrefois des coliers d'ambre & de corail, comme à plusieurs autres de mettre aux doigts des bagues garnies de prétendus Talismans. Ce n'étoit pas un usage moins bizarre de consulter les astres, & sur-tout la Lune, pour sçavoir s'il convenoit de prendre le moindre reméde, afin de s'assurer de son efficacité; c'est pourquoi les prédictions qui se don-

noient chaque année au public, marquoient précisément les jours auxquels il convenoit de se faire saigner, de prendre médecine, ou d'user de ventouses. L'étoile ou constellation, nommée la *Canicule*, étoit marquée comme la plus nuisible, pendant tout le tems qu'elle dominoit, de quoi plusieurs encore aujourd'hui ne sont pas désabusés.

On peut voir un échantillon de la bizarrerie qui regnoit au neuviéme siecle, touchant la Médecine, par le conseil que Pardule, Evêque de Laon, donnoit à Hincmar, Archevêque de Reims, qui relevoit d'une maladie (*a*); sçavoir, que pour rétablir sa santé, il devoit bien se garder de manger des petits poissons, particuliérement le jour qu'on les auroit tirés de l'eau, non plus que de toute autre viande nouvelle, soit volailles ou autres animaux, tués du même jour; qu'avant de les manger, il falloit bien les saller, afin d'en dessécher toute l'humidité, qu'il devoit principalement manger du lard, & n'user que de la chair des animaux à quatre pieds, ayant soin sur-tout de

(*a*) Hincmar, tom. p. 838.

s'abſtenir de perſil, l'aſſurant que ſans ce régime, il étoit très-difficile à toute perſonne convaleſcente, de rétablir la foibleſſe de ſon eſtomach. Je crois qu'aujourd'hui peu de gens s'accommoderoient en pareil cas d'une ſemblable ordonnance.

Autre bizarrerie de Médecine qui regnoit en France du tems du Roi ſaint Louis, & qui conſiſtoit à ſaigner à l'excès dans l'eſpérance de conſerver par ce moyen ſa ſanté : on le voit par les Regles que ce Prince donna aux Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe, par leſquels il ne leur étoit permis de ſe faire ſaigner que ſix fois par an, les tems mêmes où elles le devoient faire étant précisément marqués ; ſcavoir, à Noël, au commencement du Carême, à Pâques, à la S. Pierre, dans le mois d'Août & à la Touſſaint. (*a*)

De la ſanté je paſſe à la force du corps, où je fais voir, que ſi l'attachement qu'on a pour l'une a donné lieu à la bizarrerie de quelques uſages, l'autre en a produit, dont l'excès eſt

(*a*) Patru, Plaid. pour Mde. de Guénégaud.

encore allé beaucoup plus loin. On ne peut pas douter qu'on ne ſente un plaiſir ſecret à éprouver ſa force & à la faire remarquer aux autres : ce que font tous les jours les enfans en eſt la preuve ; ce n'eſt que dans le deſſein de ſe procurer ce plaiſir, qu'ils s'empreſſent à ſonner les cloches d'une Egliſe; que dans leurs jeux, un de leurs plus grands plaiſirs eſt d'eſſayer à qui ſautera le plus haut, ou le plus loin, à qui courra le plus fort, ou qui par ſa force terraſſera le mieux ſon camarade.

Ce que ce ſentiment naturel opere dans les enfans, il le fait également dans les perſonnes plus âgées, mais avec cette différence, que ſi pluſieurs, par l'uſage qu'ils font de leur raiſon, s'y prêtent moins que les enfans, il ne ne s'en eſt trouvé que trop qui, pour s'y être abandonnés ſans meſure, ont donné dans des excès, qu'on peut regarder à juſte titre, comme des bizarreries les plus outrées.

L'uſage dont parle S. Jérôme, qui ſubſiſtoit de ſon tems, & qui conſiſtoit à donner au public des preuves de ſa force, n'étoit pas à la verité, ni ſi bizarre, ni ſi outré, il ne pouvoit mê-

me paſſer pour bizarre, qu'autant que les hommes qui devoient par-deſſus tout faire valoir la délicateſſe de leur eſprit, ſe piquoient trop alors de faire admirer la force de leur corps, privilege dont les animaux les plus groſſiers ſont beaucoup plus avantagés qu'eux. Il conſiſtoit donc cet uſage, en ce que ſelon ce Pere, (*a*) il n'y avoit dans la Judée où il demeuroit, ni Ville, ni bourg, ni Village, ni ſi petit Château, ou il n'y eût de groſſes pierres rondes, uniquement deſtinées pour exercer les jeunes gens, & pour leur donner lieu de faire admirer au Public juſqu'où alloit leur force, de ſorte que pendant qu'il y en avoit qui ne pouvoient lever ces groſſes pierres que juſqu'à leur genoux, ou juſqu'à la moitié du corps, on en voioit d'autres qui les portoient juſques ſur leurs épaules, même ſur leur tête, & c'étoit ceux là qui avoient tout l'honneur.

Il y a apparence que cet uſage ne s'obſervoit pas dans la ſeule Judée, puiſque ce Pere dit au même endroit,

[*a*] Hieron. in Zachar. cap. 12.

qu'il avoit vû dans la Forteresse d'Athénes une grosse Boule d'airain, qui servoit aussi à éprouver la force des Athletes, je croirois même que cet usage avoit passé presque dans les Gaules. Ce fut de cette inclination naturelle qui naît comme j'ai dit, avec l'homme d'estimer sa force, & de se faire un plaisir de la faire estimer aux autres, que l'exercice des Atheletes, & les jeux Olympiques, si fameux dans toute la Grece, prirent leur origine; car en quoi consistoient ces jeux, qui se renouvelloient tous les quatre ans, où les peuples couroient en foule pour en être les spectateurs, où les victoires & les couronnes qu'on y remportoit, combloient d'honneur ceux qui étoient assez heureux pour avoir cet avantage? Ils consistoient ces jeux, à voir & à admirer, ceux qui dans la Lutte terrassoient le mieux, après différents efforts, ceux contre lesquels ils luttoient, & même ceux qui l'emportoient à la course ou à donner des coups de poings, ou à jetter le palet avec plus de force & d'adresse.

Après tout, ne paroît-il pas bizarre, que ces jeux que nous croyons aujourd'hui ne convenir qu'à des enfans,

ayent fait autrefois l'admiration & le ſpectacle le plus recherché des peuples les plus polis; que pour s'y former il falloit dès ſa jeuneſſe s'y être inſtruit & exercé par des Maîtres, que pour acquérir la force & l'adreſſe néceſſaire, il falloit obſerver un régime de vie, qui retranchoit l'uſage du vin, de pluſieurs autres choſes, & de certains plaiſirs permis. S. Paul même en a fait une note (*a*). D'ailleurs ce qui doit paroître de plus outré & de plus honteuſement bizarre dans ces jeux, c'eſt que non ſeulement les hommes abandonnant toute pudeur, y paroiſſoient & y combattoient entiérement nuds; mais que les femmes vouloient auſſi y prendre part, & y paroître de la même façon, comme le rapporte Plutarque, en quoi, après tout, elles ne faiſoient que ſuivre ce que le prétendu divin Platon leur avoit ordonné (*b*), voulant qu'elles ne paruſſent couvertes que de leur ſeule vertu.

Qu'eſt-il beſoin d'aller chercher chez les Anciens; chez les Grecs & les Ro-

(*a*) Epit. 1. aux Corinth. ch. 9. v. 25.

(*b*) De Legib. liv. 6.

mains, des uſages bizarres, provenus du deſir de faire admirer ſa force, n'en avons-nous pas eu en France qui ſurpaſſoient en bizarrerie ceux de tous les Anciens: tels étoient nos Tournois, où tant de Princes & de perſonnes du premier rang ont perdu la vie; c'étoit néanmoins alors le ſpectacle qui paroiſſoit le plus digne des grands Seigneurs du Royaume. Il eſt bon, pour qu'on en puiſſe mieux juger, que je rapporte en peu de mots comme tout s'y paſſoit. Premierement ceux qui devoient combattre dans ces Tournois, devoient être armés de toutes pieces, c'eſt-à-dire, revêtus de fer depuis les pieds juſqu'à la tête, ſuivant l'uſage du tems. Aux deux extrémités de la lice, où le combat ſe devoit faire, étoient deux eſpéces de petits Théâtres, où les deux aſſaillans montoient chacun de leur côté. Du haut de leur cuiraſſe ſortoit par devant un bouton de fer, qui étoit deſtiné pour entrer dans un trou percé à deſſein au bas du caſque. Tout étant ainſi préparé, un Serrurier ſe préſentoit, pour river le clou à coup de marteau, afin que le caſque étant ainſi arrêté

avec la cuiraſſe, tel coup qu'on pût donner dans le milieu du front, la tête ne pût aucunement plier.

Les choſes étant diſpoſées de la ſorte, & les deux combattans étant montés ſur leurs chevaux, tenant chacun une lance en arrêt, dont le fer étoit émouſſé, ils partoient à toute bride, pour voir lequel des deux pourroit déſarçonner & renverſer l'autre en le frapant de la lance au milieu du front. De la violence du coup, la lance étoit ſouvent rompuë & briſée, le cheval donnoit ſouvent du derriere en terre, & qui plus eſt, ſouvent l'un des deux combattans y étoit bleſſé, ou y perdoit la vie.

La France en a eu la triſte expérience, dans la perte qu'elle a faite du Roi Henri II. Long-tems auparavant on avoit eu ce triſte ſpectacle dans la ville d'Eu; ſçavoir en 1365. lorſque le Comte d'Eu, Jean d'Artois, ayant donné en mariage ſa fille Heleine d'Artois à Simon de Thouars, Comte de Dreux; la ſolemnité des nôces s'en fit dans cette ville; comme en vue de rendre les plaiſirs & les divertiſſemens de cette ſolemnité plus com-

plets ; il fut queſtion d'y faire un Tournois le jour même du mariage, le nouvel époux ayant voulu être de la partie, il eut le malheur d'y recevoir un coup ſi funeſte, qu'il lui ôta la vie, ce qui rendit ſa triſte épouſe auſſitôt veuve que mariée. Son mariage n'ayant pas été conſommé, elle ne porta toute ſa vie que le nom de Mademoiſelle de Dreux : ils ſont tous deux inhumés dans l'Egliſe de l'Abbaye d'Eu, ſous l'horloge de cette Abbaye, où eſt leur Mauſolée. (*a*) Telles étoient les funeſtes ſuites de ce bizarre uſage, ce qui obligea les Papes & les Evêques à fulminer des anathêmes contre ceux qui les continueroient, & ce qui donna lieu à un Ambaſſadeur Turc qui vint en France, de dire que ſi ces combats ſe faiſoient pour ſe tuer, c'étoit trop peu, mais que s'ils ſe faiſoient pour ſe divertir, c'étoit trop. Il n'y a eu néanmoins que la mort d'Henri II. qui les a fait ceſſer.

Ce n'étoit pas un uſage moins bizarre ni moins périlleux que celui dont quelques grands Seigneurs ſe faiſoient un divertiſſement en France vers le

(*a*) Mémoires du Comté d'Eu.

milieu du XVI. siécle. Vigenere; dans ses Tableaux de Philostrate, nous apprend en quoi il consistoit. C'est dans l'endroit de son livre, où parlant du Tableau que Philostrate a intitulé des *bêtes noires* (*a*), il se sert de cette occasion, pour rapporter comment un Comte d'Eu, François de Cleves, Duc de Nevers, Pere de Catherine de Cleves; qui épousa le Duc de Guise, tué à Blois, comment, dis-je, ce Seigneur relevant d'une maladie, voulut se donner ce plaisir pour contribuer par ce moyen au rétablissement de sa santé.

Il dit donc qu'on commençoit par fermer de planches le lieu où cet exexercice se devoit faire, qu'on construisoit tout autour une espece d'Amphitéâtre pour les spectateurs. Tout étant préparé, & chacun ayant pris sa place, on faisoit entrer dans cette espece de Cirque, trois ou quatre grands sangliers de l'âge d'environ trois ans, qui est le tems où ils sont dans toute leur force. Enfin paroissoient ceux qui devoient combattre contre ces animaux: Ils étoient montés sur

(*a*) Page 252.

des chevaux vigoureux, mais à ſelles deſſanglées, étant tous maſqués, & portant ſur leur cuiſſe une lance *inornée*, pour attaquer chacun à leur tour une de ces bêtes feroces.

Le Cavalier, qui commençoit le combat, n'avoit pas plutôt attaqué la bête, & donné quelque coups de lance, que ce ſanglier loin de reculer & de fuir, ſuivant l'inſtinct naturel de ces animaux, venoit tout au contraire ſur lui, les yeux étincelans de fureur; la gueule pleine d'écume, & préſentant ſes défenſes, il ſe jettoit ſur la lance, pour la briſer; puis s'avançant vers le Cavalier, il faiſoit tous ſes efforts pour l'atteindre & le déchirer. On peut bien croire que le Cavalier ne négligeoit rien de ſa part pour ſe défendre; mais ſi dans l'agitation qu'il étoit obligé de ſe donner, la ſelle venoit malheureuſement à tourner, c'étoit alors que tombant malgré lui à terre, tout étoit à craindre pour ſa vie, & que tous les ſpectateurs tremblant de frayeur, étoient extrêmement effrayés du péril: mais c'étoit auſſi alors que les autres courant promptement à ſon ſecours, & attaquant diverſe-

ment la bête, ils lui donnoient le tems de se retirer d'un danger si éminent, ce qui après tout réussissoit si bien, dit l'auteur, qu'il n'en arriva jamais aucun accident facheux. Quoique cet usage ne se soit point étendu beaucoup, & n'ait pas duré, on avouera que celui qui continue en Espagne, & qui consiste à mettre des taureaux en fureur & à les combattre, n'est ni moins bizarre, ni moins dangereux pour la vie.

Vigenere, qui fait le détail de ce combat contre les sangliers, nous apprend dans le même livre (*a*), que de son tems l'usage de combattre à la lutte étoit encore très-fréquent: c'est dans l'endroit, ou parlant du fils aîné du Duc de Nevers qui fut envoyé en Espagne en 1560. par Catherine de Medicis, il dit que ce jeune Seigneur voulant paroître avec éclat à la Cour d'Espagne, mena avec lui vingt des plus braves & des plus accomplis Gentilshommes du Royaume, desquels étoit le Baron de S. Remy, qui excelloit dans les combats à la lutte.

C'est aussi de quoi il donna des preu-

(*a*) Table de la Paleftre, p. 544.

ves éclatantes à la Cour d'Eſpagne qui réſidoit alors à Valence, car ayant appris qu'il y avoit une eſpecé de Geant dans la ville, il s'offrit à lutter avec lui, ſe faiſant fort de le terraſſer, nonobſtant l'inégalité de taille. Le défi ayant été accepté, & s'étant préſentés tous deux au milieu de la principale place de la ville pour donner ce ſpectacle, non-ſeulement à la Cour, mais à tout le peuple, qui y étoit accouru en foule, notre Baron de ſaint Remy executa avec tant d'adreſſe ce qu'il avoit promis, qu'il culbuta le Géant, auprès duquel il ne paroiſſoit qu'un pigmée. Les acclamations & les cris de joye retentirent de toutes parts. Non-ſeulement les Dames l'accablerent de bouquets & de couronnes de fleurs; mais après avoir reçu des perſonnes les plus diſtinguées, des préſens d'honneur, il fut conduit en triomphe par toute la ville.

Enfin il ſuffit de dire que l'uſage de lutter, ou de ſe battre pour le plaiſir à coups de poings, étoit ſi commun en France, qu'il s'eſt perpetué même juſqu'à nos jours en certains lieux, au moins parmi les enfans, comme à

Amiens, par exemple, où il s'obſerve encore aujourd'hui, avec des regles qui paroiſſent venuës des anciens & dont ils ſont fideles obſervateurs.

Voici en quoi conſiſtent ces regles : lorſqu'il y en a deux qui veulent ainſi ſe battre, ce qu'ils appellent *Mahoner*, tous les autres deviennent ſimples ſpectateurs. Si après que le combat a duré quelque tems, un des deux ſent qu'il a beſoin de reprendre haleine, il lui ſuffit de ſe mettre à terre, pour que l'autre n'oſe plus lui toucher; car s'il le faiſoit, tous les autres ſe jetteroient ſur lui, pour le punir de ſon infraction aux regles du combat. Enfin, après ce petit relâche, celui des deux qui contraint l'autre de ſe rendre a tout l'honneur de la victoire. C'eſt ainſi qu'il reſte quelquefois de foibles veſtiges des plus anciens uſages.



DES LARGESSES DES ROMAINS, *& l'ancienneté des Carrosses.*

MOn dessein est de ne parler que des liberalités qui étoient publiques, & ordinaires : j'en trouve le commencement dans la Loi de *Caïus Gracchus*, Tribun du Peuple, qui ordonna qu'on distribuât au Peuple du bled à très-vil prix. Cette Loi, qui tendoit à diminuer l'autorité du Sénat, & à augmenter celle des Tribuns, reçut de grandes contradictions. On se plaignoit qu'elle épuisoit le Trésor public, & qu'elle feroit tomber le Peuple dans la paresse. Ciceron louë M. Octavius d'avoir moderé & rendu supportable la Loi de Gracchus qu'il appelloit Sempronienne: C. Saturninus ne laissa pas de rétablir cette Loi malgré les oppositions de ses Collegues & du Sénat : mais quelles plaintes ne dût-on pas faire de la libéralité du Tribun Clodius, qui du consentement des Consuls, fit distribuer gratuitement le bled au Peuple ? Ciceron lu

reproche d'avoir ôté par la Loi à la Republique presque la cinquiéme partie des impositions qu'elle avoit coûtume de lever ; la chose cependant en demeura-là jusqu'au renversement entier de l'Empire Romain. On se contenta de faire de tems en tems des Loix pour régler ces largesses.

Le nombre de ceux à qui on distribuoit du bled, sous J. César, étant monté insensiblement jusqu'à 320. mille hommes, il voulut qu'on n'en donnât qu'à 150. mille. Il y avoit à craindere que le Peuple se reposant trop sur ses largesses ne négligeât l'agriculture, & que cela ne causât la disette de bled. C'est ce qui donna la pensée à Auguste d'abolir entiérement ces distributions publiques. Il n'exécuta point son dessein, prévoyant que l'amour de la gloire & l'envie de s'attirer l'amitié du Peuple les feroit un jour rétablir ; il se fit même honneur de faire monter ceux à qui on donnoit du bled à plus de 200. mille hommes. ce nombre ne faisoit que la vingtiéme partie des Citoyens Romains, puisque dans ce tems-là on y comptoit jusqu'à quatre millons d'habitans

Cette affluence de Citoyens à Rome, faiſoit que le reſte de l'Italie étoit déſert ; le dénombrement entier de tous les Citoyens Romains répandus dans tout l'Empire n'alloit au plus ſous Auguſte qu'à 4077000.

Ces diſtributions ſe faiſoient tous les mois, ou même dans la ſuite tous les jours : des Officiers deſtinés en particulier à cette fonction, donnoient de certaines marques pour aller enſuite chercher du bled : ou au lieu de bled, du pain, comme on voit que c'étoit l'uſage du tems d'Aurelien. Ce pain ſe diſtribuoit en differens lieux élevés de la Ville de Rome.

Tibere, Trajan & les autres Empereurs étendirent tellement les largeſſes publiques dont nous parlons, que non ſeulement les petits enfans, mais les affranchis & les criminels même y avoient part. La cruauté dont on accuſe Aurelien, ne l'empêcha pas d'être ſenſible aux beſoins du Peuple : au moins, il fit gloire d'augmenter ces diſtributions publiques d'une once ; ainſi il paroît qu'on donna depuis ce tems-là au Peuple chaque jour deux livres de pain. On augmenta de

même la diſtribution d'huile, dont l'établiſſement perpétuel eſt dû à l'Empereur Severe. Outre cela Aurelien fit diſtribuer au Peuple de la viande de porc, ce qui continuoit au tems de *Vopiſque*, qui écrivoit l'Hiſtoire d'Aurelien vers l'an 306. Le même Empereur voulut encore ſe rendre agréable au Peuple en lui donnant du vin gratuitement, mais la mort prevint l'exécution de ſon deſſein, ou, ſelon d'autres, il en fut détourné par le Préfet du Prétoire, qui lui dit que ſi on donnoit du vin au Peuple Romain, il ne reſtoit plus qu'à lui donner des poulets & des oyes. Ce pain que faiſoit diſtribuer Aurelien étoit de pure farine; mais du tems de Valentinien premier, il étoit ſale & bis, du poids de 50. onces. Ce prince ordonna de faire des pains de pur froment, & d'en diſtribuer gratuitement 36. onces, c'eſt-à-dire trois livres Romaines, à ceux d'entre le Peuple dont le nom étoit marqué dans des Tables publiques.

Le grand Conſtantin ſignala ſa libéralité par des Loix dignes d'un Prince Chrétien; je parle de celles par

lesquelles il ordonne au Vicaire du Préfet du Pretoire, aux Gouverneurs & autres Officiers des Finances d'entretenir aux dépens du Trésor public, & de ses propres revenus, les enfans dont les parens pauvres étoient embarrassés. Les Empereurs Trajan, Adrien, & Antonin n'avoient point poussé si loin leur attention; ils s'étoient contentés de comprendre les enfans dans les largesses publiques. Les libéralités de ces Princes ne regardoient pas seulement Rome, comme celles dont nous avons parlé, mais elles étoient aussi pour l'Italie & l'Afrique. L'intention de Trajan, de Constantin & des autres Empereurs étoit d'empêcher que les parens n'exposassent, ou ne vendissent, ou même ne tuassent les enfans qu'ils ne pouvoient nourrir ni vétir; ils vouloient aussi par là élever des hommes qui aimassent d'autant plus l'Etat, qu'ils lui auroient de grandes obligations. Constantin ayant bâti la Ville de Constantinople voulut la rendre aussi célébre que l'ancienne Rome: les Batimens & les Eglises qu'il y fit bâ-

tir le Senat qu'il y établit, les Statuës dont il orna ſa nouvelle Ville ; lui promettoient de la voir bien-tôt ſurpaſſer en magnificence & en ſplendeur Rome même : cela dut d'autant plus humilier ces ſuperbes Romains, qu'une partie des ornemens de Conſtantinople étoit les dépouilles de leur Métropole. Ils ſe virent même privés d'une partie du bled qui n'étoit avant ce tems-là deſtiné que pour Rome.

L'Orient & l'Egypte devoient, ſelon les Loix nouvelles de Conſtantin, apporter leur bled à Conſtantinople, & l'Afrique ſeule continua de porter ſon bled à Rome. On peut juger par là combien les diſtributions ordinaires & gratuites de pain, en faveur du Peuple Romain, diminuerent. Conſtantinople au contraire étoit comblé de faveurs. Conſtantin y faiſoit diſtribuer au peuple tous les jours du pain, & outre cela du vin, de la viande, de l'huile ; & du bled. Ce qui continuoit encore au quinziéme ſiécle. Lorſqu'il arrivoit à Conſtantinople des diſettes de pain, les Empereurs y apportoient un prompt remede par la ſageſſe de leurs Loix. Valentinien,

comme nous avons déja vû, & les Empereurs ſuivans firent auſſi pluſieurs Loix, afin qu'on ne manquât pas de bled à Rome, & qu'on en donnât une certaine quantité au peuple.

La chûte de l'Empire Romain fit ceſſer les libéralités publiques : on voit cependant encore une de ces diſtributions gratuites faite par ordre de Théodoric qui fut Roi des Oſtrogots, & enſuite d'Italie, à la fin du cinquiéme ſiécle de l'Egliſe.

Venons à l'uſage des Carroſſes. Le R. P. de Montfaucon dans ſes Antiquités, Tom. 4 part. 1. Liv. 6. chap. 5. p. 162. & ſuiv. a fait la deſcription des Chars de Triomphe, dont ſe ſervoient les Grecs, les Romains & les autres Nations : dans la ſeconde partie du même Tome, liv. 1 ch. 6. p. 198. & ſuiv. il indique les diverſes eſpéces de Chariots & autres voitures roulantes à deux & à quatre roüës, tirées par deux, quatre, ſix ou huit chevaux, dont ſe ſervoient les Anciens pour tranſporter leurs armes, bagages, uſtencilles & marchandiſes.

Toutes ces voitures roulantes, à

l'exception des Chars de Triomphe; que l'on accordoit par honneur à ceux qui avoient vaincu les ennemis, & des Chars ſur leſquels les Généraux d'Armée étoient montés dans les Batailles, n'étoient établies que pour l'utilité & non pour la molleſſe & l'oſtentation: il n'y avoit point alors de Carroſſes, les hommes moins efféminés que ceux d'aujourd'hui & par conſéquent plus robuſtes, faiſoient toutes leurs courſes à pied ou à cheval.

Sous les Empereurs Romains, les gens opulens & ſenſuels commencerent à ſe ſervir de Litiéres, non pas ſeulement lorſqu'ils alloient en voyage, mais auſſi pour ſe faire tranſporter d'un quartier de la Ville dans un autre. Ces Litiéres n'étoient pas portées par des mulets, comme celles dont on ſe ſert aujourdhui en France, elles étoient portées par des Eſclaves: enſorte qu'il y a apparence qu'elles étoient faites à peu près comme nos Chaiſes à Porteurs, avec cette différence ſeulement qu'il falloit qu'elles fuſſent plus grandes, puiſqu'au lieu de s'y tenir aſſis comme l'on fait dans nos Chaiſes à Porteurs, on

y étoit couché nonchalamment ſur des couſſins de plume & de duvet, & que quelquefois on y dormoit, ainſi que l'obſerve Juvenal *Satyre* 3. verſ. 242.

Namque facit ſomnum clauſâ lecticâ feneſtrâ.

D'ailleurs ces Litiéres étoient portées par deux, quatre, ſix & juſqu'à huit Eſclaves, ſoit qu'elles fuſſent effectivement ſi peſantes qu'il fallût huit hommes pour les porter, ſoit que ce fût par vanité & pour paroître avec plus de cortége.

On ne trouve point que ces ſortes de Litieres ayent jamais été en uſage dans les Gaules ; car l'établiſſement de nos Chaiſes à Porteurs, qui y ont quelque rapport, n'eſt pas à beaucoup près ſi ancien, n'étant gueres connu avant l'année 1645.

Les Gaulois, les François même ſous les deux premieres races de nos Rois, & ſous une partie de la troiſiéme, avoient bien des charrettes ou des chariots pour tranſporter leurs bagages, ou marchandiſes ; mais ils n'avoient pour leur commodité ni Litieres ni Carroſſes, ils ne ſe ſervoient

que de Chevaux, même dans les cérémonies les plus pompeuſes, comme aux entrées des Rois & des Reines.

Les Reines, les Princeſſes & les Dames de condition montoient ſur des chevaux bien dreſſés qui alloient l'amble, & que l'on nommoit Haquenées ou Palefrois.

Les Magiſtrats, les Medecins & autres graves Perſonnages montoient ſur des mules pour aller par la Ville: c'eſt de là que lon dit d'un Valet *qu'il ferre la Mule* lorſqu'il trompe ſon Maître en lui rendant compte de la dépenſe, parce que lorſqu'on ſe ſervoit de Mules, certains valets peu fidéles comptoient un peu trop ſouvent à leur Maître tant pour avoir fait ferrer la mule; c'eſt auſſi de-là qu'eſt venuë cette autre façon de parler, *garder le mulet*, pour dire, *attendre en s'impatientant*, comme faiſoient ordinairement les valets des Magiſtrats qui gardoient dans la cour du Palais les Mules ou les Mulets de leurs Maîtres.

Une preuve que l'on peut encore apporter qu'il n'y avoit point de Carroſſe, & ſur tout que les Medecins

n'en avoient point ; c'eſt que la principale porte d'entrée du lieu où ſont leurs écoles publiques, ruë de la Bucherie bâtie en 1472. n'eſt pas aſſés large pour qu'un carroſſe puiſſe y paſſer, quoique cette porte fût une des plus grandes que l'on fit alors ; & dans la cour de cette maiſon au lieu de remiſe, on voit encore autour des murailles des anneaux de fer, où l'on attachoit les mules des Médecins.

On reconnoît la modeſtie de nos Ancêtres à cette ſimplicité : encore étoit-ce plûtôt par néceſſité, que par un eſprit de faſte, qu'ils ſe ſervoient de Mules pour aller dans Paris : car on ſçait que cette Ville a tiré ſon nom latin *Lutetia à luto*, à cauſe de la quantité de bouës qu'y cauſoit la proximité des deux bras de la Seine, entre leſquels étoit renfermée, la Cité, le terrain étant anciennement bien moins élevé qu'il ne l'eſt aujourd'hui, le pavé de cette Ville n'ayant été commencé que ſous Philippe-Auguſte en 1180. Les ruës étoient ſi étroites & ſi ſales, que d'honnêtes gens un peu bien mis ne pouvoient pas aller à pied,

Le P. de Montfaucon dans ses monumens de la Monarchie n'a point marqué que l'on se servît anciennement en France de chars ou de carrosses ; il paroît au contraire par les descriptions & représentations qu'il nous a données des entrées des Rois & des Reines & autres cérémonies, que dans ces occasions les personnes les plus distinguées, même les Rois, les Reines, les Princes & Princesses, étoient montés sur des Chevaux, Haquenées ou Palefrois ; il ne parle que d'un seul char dont il donne la figure. Tome 5. p. 11. sçavoir le char du Roi Henri II. lorsqu'il fit son entrée dans Roüen le 2. d'Octobre 1550. ce Char n'est qu'une espéce de Traineau, sans roues tiré par deux chevaux accolés, ce qui a fort peu de rapport à nos Carosses d'aujourd'hui.

On prétend cependant que c'en est là l'origine, & qu'en 1550. il n'y avoit encore en France que trois Carrosses, sçavoir celui du Roi, celui de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, & celui de René de Laval, Seigneur de Bois-Dauphin, Pere du Maréchal de France.

M. de Valois (*Valesiana*, p. 95. & 96.) dit que les trois premiers Carrosses qu'on ait vûs dans Paris, furent ceux de Catherine de Medicis, de Diane Duchesse d'Angoulême, & de Christophe de Thou, Premier Président du Parlement, encore que ce dernier ne le prît que par nécessité à cause de la goutte dont il étoit si incommodé, qu'il ne pouvoit plus se tenir sur sa Mule, & que tous les Grands d'Epées & de Robe, voulurent ensuite en faire autant.

J'ai cependant vû une piece authentique qui suppose qu'il y avoit déja plusieurs Carrosses long-tems auparavant l'année 1551.

C'est une Ordonnance de Philippe le Bel, de l'an 1292. qui est à la Chambre des Comptes au *folio* 44. d'un petit livre, lequel contient les Ordonnances faites par Saint Louis, pour la tranquilité du Royaume; & qui se trouve aussi dans le Registre noir du Châtelet de Paris; elle est même rapportée dans les Notes & Observations de la Thaumassiere sur les Coutumes de Beauvoisis, *page* 371.

Cette Ordonnance est intitulée

l'Ordonnance que le Roi Philippe le Bel a fait faire des superfluites oster de toutes personnes l'an 1294.

Le premier article est conçû en ces termes: Premierement nulle Bourgeoise n'aura Char.

Quoique ce mot *Char* soit aussi employé dans la même Ordonnance article XIV. pour exprimer les viandes qui se servoient sur table, il ne peut certainement pas être pris en ce sens dans l'article premier, car dans cet Article & les douze suivans, il n'est question que de la reformation des équipages, habits, ameublemens, & ce n'est que dans l'Article XIV. qu'est le Reglément pour la reformation de la grande somptuosité des Tables.

Ce mot *Char*, ne peut pas non plus signifier en cet endroit une charrette, chariot, ou autre voiture destinée à transporter les marchandises ou bagages : car quelle auroit pû être la raison de défendre, & sur tout aux Bourgeois en particulier, ces sortes de voitures, qui loin d'être établies pour la pompe, sont utiles & nécessaires ?

Les *Chars* dont parle l'article premier, étoient donc des équipages dont on se servoit alors pour plus grande

commodité,& pour la pompe ; ce nom de *Chars* qu'on leur donnoit, peut faire présumer qu'ils étoient à peu-près faits comme nos *Phaëtons* découverts.

Je m'imagine bien que ces Chars étoient fort simples & peut-être même grossiers ; mais enfin c'étoient toujours des voitures roulantes, montées sur quatre roues & tirées par des chevaux, voitures que la sensualité & le luxe avoient introduites, ainsi c'étoient proprement des Carrosses, non pas encore tels que les nôtres, mais du moins les premiers Carosses, que l'on a ensuite perfectionnés.

Il falloit même que ces sortes de *Chars* ou Carrosses, commençassent des-lors à multiplier, puisque de simples Bourgeois en avoient ; & l'on ne peut pas dire qu'ils aient cessé alors d'être en usage jusqu'au tems d'Henri II. car Philippe le Bel ne les ayant defendus qu'aux Bourgeoises, il y a toute apparence que les Rois & les Reines, les Princes & les Princesses & autres Seigneurs qui en avoient, continuerent de s'en servir comme avant cette Ordonnance.

L'induction qui se tire naturellement de cette même Ordonnance, paroît

difficile à concilier avec les Livres d'Antiquité, l'Histoire & la Tradition. Tout ce qu'on peut dire, pour soutenir qu'il y avoit peu de Carrosses du tems d'Henri II. c'est que les hommes, alors moins délicats, faisoient toutes leurs courses à cheval, qu'il n'y avoit tout au plus que quelques femmes qui se servoient de ces sortes d'équipages, & que c'est peut-être pour cela que Philippe le Bel ne deffendoit les Chars qu'aux *Bourgeoises* & non pas aux Bourgeois en général, comme étant inutile de les deffendre aux hommes qui ne s'en servoient pas.

Ce qu'il y a de certain c'est que les Carrosses étoient encore en si petit nombre du tems d'Henri IV, que suivant une certaine Tradition, ce grand Prince n'en avoit qu'un seul pour lui & pour la Reine son épouse. En effet, j'ai oui dire à un homme de condition qu'on conservoit dans sa famille une Lettre écrite par Henri IV. à un de ses Ancêtres qui étoit a sa Cour & dans sa faveur, par laquelle le Roi lui mandoit : *Je ne sçaurois vous aller voir aujourd'hui, parce que ma femme se sert de ma Coche*, pour dire de mon Carrosse.

DE L'ETAT DES SCIENCES *dans l'étenduë de la Monarchie Françoise, sous Charlemagne.*

LEs Sciences ont leurs révolutions aussi bien que les Empires ; ce tems passé, elles ne font plus que languir ; quelquefois elles se relevent & se soutiennent avec assez d'honneur ; & quelquefois aussi elles tombent pour ne se relever jamais. Elle ont comme le Soleil leurs solstices & leurs périodes, elles aiment à passer de climats en climats, & souvent après avoir éclairé quelques contrées, elles se plongent pour ainsi dire, dans l'abîme, & vont porter leurs lumieres à des Peuples nouveaux. Ainsi, après avoir autrefois parcouru les plus belles regions de l'Orient où elles prirent naissance, on les vit passer dans la Grece d'où elles se répandirent dans quelques Provinces de l'Empire Romain ; & par tout elles éprouverent des changemens considérables & des alternatives, qui les

firent ſouvent paroître ſous des faces différentes.

Quelle eſt la cauſe de ces revolutions? Eſt ce, la température de l'air ou la qualité des eſprits, dont nos corps ſont animés & qui changent avec les générations & les aſpects du ſoleil? Tout cela peut y contribuer; mais tout cela n'explique pas d'une maniere aſſez ſenſible la cauſe de ces fréquentes viciſſitudes; il en eſt une plus ſimple, & qui ſervira de baze à tout ce que nous dirons ſur ce ſujet. La Science eſt attachée au goût des peuples qui la cultivent, c'eſt ce goût qui lui donne la qualité, ſon prix, ſon excellence: or le goût ſe conforme toujours au génie; le génie ſe régle ordinairement ſur les maximes, & les maximes changent avec les circonſtances des tems & des lieux. D'ailleurs, & c'eſt ici le point capital, ce goût & ce génie vaſte & ſublime, ſi néceſſaires à la perfection des Sciences, ſont des dons que le Ciel ne repand pas toujours ſur la terre, & qu'il ne communique qu'à un petit nombre d'hommes privilégiés.

En faut-il davantage pour prouver que la Science doit ſe reſſentir de l'inſ-

tabilité propre à toutes les choses humaines? C'est sur ce plan que je vais exposer l'état où se trouvoient les Sciences dans l'étenduë de la Monarchie Françoise au tems de Charlemagne. Le goût pour lors étoit si corrompu, que jamais on ne put le rectifier, le génie tenoit beaucoup du barbare, & les maximes n'avoient rien de noble ni de délicat. Quel étoit donc l'état où se trouvoient les Sciences? Il ne pouvoit gueres être plus pitoyable. Je n'en veux point d'autres preuves que ce qui nous reste de monumens de ces tems qu'on peut dire malheureux. Si ce que je dirai ne fait pas beaucoup d'honneur au siécle de Charlemagne, il en fera du moins à la vérité.

Depuis que les Gots, les Bourguignons & les Francs s'étoient établis dans les Gaules, la férocité de ces Peuples barbares s'étoit communiquée aux naturels du Païs, qui ne firent plus avec leurs nouveaux Maîtres, qu'une même & seule nation. Nos Gaulois changerent de maximes en changeant de Souverain; la douceur de leur génie s'altera bien-tôt, & du mélange qui se fit de leur sang avec le sang Germani-

que ſe forma un genie ſingulier plus barbare que poli : les travaux militaires qui furent aſſez long-tems leur principal exercice, firent diſparoître avec le peu de politeſſe qu'on avoit puiſée dans le commerce des Romains, le goût des Sciences & l'amour de l'étude ; on ne ſuſpendit ces travaux que pour ſe jetter dans le ſein de la molleſſe ; les eſprits incultes n'étant animés d'aucun noble motif s'énerverent bientôt & l'on ſe plongea dans un aſſoupiſſement ſi profond, qu'il n'y eut que les déſordres affreux dont les Sarrazins d'Eſpagne inonderent la France ſous Charles Martel & ſous Pepin, qui puſſent les réveiller. Le beſoin preſſant & la néceſſité les animérent plutôt qu'une noble émulation ; la gloire avec tous ces appas ne pouvoit toucher des hommes à demi barbares ; elle auroit élevé les eſprits en les poliſſant. On vola tout-à coup aux armes, on ſe couvrit de ſang & de pouſſiere dans les champs de Mars, & perſonne ou preſque perſonne ne ſongeoit à cultiver ſon eſprit. Depuis l'embouchure du Rhône, juſqu'à celle du Rhin, des Alpes aux Pirennées, à peine pouvoit-

on trouver quelques vestiges des Sciences; il n'en étoit pas même resté la moindre trace dans ces belles Provinces (*a*) si fécondes autrefois en sçavans hommes.

L'Eglise depuis très-long tems leur avoit servi d'azile; les Ministres des Autels étoient devenus les dépositaires de ces précieux trésors; mais cette Eglise étoit elle-même entiérement défigurée; tout le Clergé croupissoit dans la plus profonde ignorance. Qu'il me soit permis d'exposer en peu de mots la triste situation où se trouvoit l'Ordre de l'Etat le plus saint & le plus éclairé. Les Chanoines suivant la Regle de Godegrang leur Réformateur, n'étoient obligés qu'à chanter les loüanges de Dieu, & le reste de leurs tems, ils devoient le donner au travail de leurs mains; c'étoit toute l'occupation des plus Réguliers; la Regle n'exigeoit rien davantage, & tout nous porte à croire qu'ils se renfermoient étroitement dans les bornes de leurs obligations. Les Moines malgré le premier esprit de leur Institut, avoient presque toujours fait

[*a*] La Gaule Aquitanie & la Lyonnoise

profeſſion de cultiver les Sciences, ils s'étoient ſur ce point conformés en Occident à la ſage pratique des Orientaux, & leurs Maiſons étoient devenuës les Seminaires où ſe formoient les plus Saints & les plus ſçavans Miniſtres de l'Egliſe : mais depuis près d'un ſiécle ces ſaintes Retraites étoient ſur tout en France, le centre de l'oiſiveté. Les Moines loin de s'enrichir des dépouilles des Peres dont ils étoient les Poſſeſſeurs, ſe contentoient de les ſçavoir lire & copier ; les plus éclairés parvenoient juſqu'à les comprendre, aucun n'oſoit prendre l'eſſor ni marcher ſur les traces de ces grands Modéles. Le reſpect m'empêche de parler de l'Epiſcopat deſtiné particuliérement à éclairer les peuples ; les Capitulaires de Charlemagne, & les Actes des Conciles Provinciaux qui ſe tinrent dans ces tems-là, ne le publient que trop ; & pour tout dire en deux mots ; le ſel de la terre avoit perdu ſa force, l'air s'étoit obſcurci ; les horreurs de la guerre, & la molleſſe avoient comme à l'envi, porté la déſolation dans l'Etat, la corruption dans les mœurs, & la groſſiereté dans les eſ-

prits. Achevons de mettre ce tableau dans tout ſon jour. Deux ou trois traits des plus marqués, lui donneront cet air de reſſemblance dont il a beſoin pour être véritable.

Les beaux Arts, ſont comme tout le monde ſçait une partie eſſentielle de la Science, ils en ſont la baze & l'ornement. Ces Arts, fondés ſur la nature, mais que la nature n'apprend pas, étoient preſque entierement ignorés; on ne les enſeigna dans aucun endroit du Royaume avant Charlemagne, dit une ancienne Cronique des Rois de France. *Ante ipſum enim Dominum Regem Carolum in Galliâ nullibi ſtudium fuerat liberalium artium.* Appuyons un témoignage ſi fort & ſi déciſif des preuves les plus authentiques; elles ſont tirées des ordres réiterés du Prince pour l'établiſſement des Ecoles. Je vais les expoſer ſimplement telles qu'on les lit dans le Recueil des Conciles de France. Charlemagne au retour de ſon troiſiéme voyage d'Italie l'an 787. par une (*a*) Lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques & aux Abbés; (Lettre que je

(*a*) Tome 2. Conc. Gall. p. 321.

voudrois pouvoir rapporter ici toute entiere, mais que je me contenterai de citer plus d'une fois) leur recommande d'établir dans leurs Chapitres & dans leurs Monasteres des Ecoles où l'on forme la Jeunesse à l'Etude des Lettres & à la piété. Et par le Capitulaire soixante-douziëme d'Aix-la-Chapelle il veut que dans ces mêmes Maisons on apprenne aux jeunes gens à lire, à psalmodier, à écrire, à compter & les régles de la Grammaire. *Ut scholæ legentium puerorum fiant psalmos * notas, computum, Gramma-*

* *Notas*.. Je croi qu'il faut entendre ce terme de l'écriture, pour deux raisons. 1. Parce qu'il s'agit dans cet endroit, de ce qu'il faut apprendre à la Jeunesse; il est fait mention de la lecture, & de la psalmodie ou du Chant, de la Grammaire; pourquoi auroit-on omis l'écriture également nécessaire à la jeunesse. 2°. Ces caractéres nets & distincts, qui sans jamais changer diversifient par leur mélange les differens objets qu'il représentent, n'étoient pas alors fort en usage: ils n'étoient connus que des sçavans. Charlemagne lui-même si nous en croyons Eginard, n'apprit que très-tard & même sans succès à les former. *Tentabat scribere; sed parum prospere successit labor præposterus ac serò inchoatus* l'Ecriture commune consistoit dans de grands traits in-

ticam

ticam, per singula Monasteria & Episcopia discant. Les Conciles Provinciaux qui se tinrent sous ce même Empereur s'expliquent à peu près dans les mêmes termes. Les Arts qui sont la partie des Sciences la plus simple & la plus facile, n'étoient donc pas enseignés; & par une suite nécessaire, ils étoient ignorés d'une nation qui n'avoit ni disposition pour s'y former de soi même, ni la volonté de les apprendre. Que devons-nous penser des hautes Sciences, des Sciences abstraites & difficiles, si celles qui sont plus aisées, celles qui sont la baze, n'étoient pas connuës. Encore un nouveau trait; il achevera de mettre ce que nous venons de dire dans la derniere évidence.

Les Langues sont l'instrument général des Sciences, l'organe de l'esprit, l'image de la pensée, l'interprète du goût, & le Théâtre ou le genie se dé-

formes, arbitraires pour la plûpart, & sujets au changement. C'est ce qui paroît par les anciennes Chartes & par quelques monumens lapidaires & métalliques, qui sont parvenus jusqu'à nous : sur quoi on peut consulter la Diplomatique du P. Mabillon.

velope. La langue Teutonique rude & grossiere étoit celle de nos nouveaux Maîtres, conforme à leur génie, elle n'a rien de cette douceur ni de cette politesse que demandent les Sciences. La Grecque harmonieuse, douce & énergique ne me paroît pas avoir été bien connuë au sçavant Alcuin, j'ai peine à croire sur le seul témoignage d'Eginard que Charlemagne l'ait jamais bien comprise; toutes les apparences combattent l'un & l'autre fait. La langue Latine avoit été long-tems dominante dans les Gaules; les Francs l'avoient adoptée pour les Actes publics; elle étoit sur-tout destinée aux ouvrages d'esprit: mais cette langue si noble, si polie étoit devenue la proie du barbarisme, le génie & le tour de la Teutonique s'étoient glissés dans l'idiome Romain, & de cet alliage s'étoit formé un langage dur, sans cadence, sans pureté, sans ortographe. Il falloit, sans doute, qu'il fût défectueux au suprême dégré pour blesser les oreilles de Charlemagne, que l'on ne peut pas dire avoir été trop délicates.

Ecoutons ce Prince parler dans la lettre que nous avons déja citée aux

Evêques & aux Abbés, c'eſt-à-dire aux plus ſçavans hommes de ſon Royaume. J'ai reconnu, leur dit-il, dans la plûpart des écrits que vous m'avez envoyés, aſſez de juſteſſe dans les ſentimens, & beaucoup de groſſiereté dans le langage; & j'ai compris que pour avoir négligé de vous inſtruire, vous avez peine à exprimer les pieuſes réfléxions que vous avez puiſées dans la méditation. (*a*)

Ce ne fut qu'avec le ſecours des Maîtres de Grammaire qui vinrent d'Italie, qu'on épura la langue, & qu'on en bannit les expreſſions Teutoniques dont elle étoit infectée. Elles ſe réfugierent, dans le Romain ou Latin vulgaire, qui s'étant peu à peu purifié & poli eſt devenu depuis une des plus belles langues du monde. Mais on ne réuſſit pas à rendre à la langue Latine ſa beauté naturelle; on exprima toujours groſſierement ce que l'on penſoit ſans

(*a*) Cognovimus in pleriſque præfatis conſcriptionibus veſtris eorumdem & ſenſus rectos, & ſermones incultos, quia quod pia devotio interius fideliter dictabat, hoc exterius propter negligentiam diſcendi, lingua inerudita exprimere ſine reprehenſione non valebat.

délicateſſe. Il eſt inutile d'entrer dans un plus long détail ; ce que nous avons dit eſt plus que ſuffiſant pour prouver combien étoit triſte la ſituation des Sciences quand Charlemagne entreprit de les rétablir. Voyons comment il s'y prit, quels Maîtres il employa pour ſeconder ſon deſſein, quel en fut le ſuccès ?

Charles ſurnommé le Grand, pour ſes grandes qualités encore plus que pour ſes grandes actions, fut un de ces hommes rares, que la nature ſe plaît de tems en tems, à former & ſur qui la fortune, ou pour parler juſte la Providence divine, répand ſes faveurs avec complaiſance; genie ſupérieur, hardi, ferme, pénétrant, il ne lui manqua du côté de l'eſprit que ce que ſon ſiecle ne pouvoit lui donner, je veux dire la politeſſe & le bon goût. Les vertus qui font les véritables Heros ; ſembloient être nées avec lui ; la magnanimité, la droiture, la prudence, la bonté, la Religion faiſoient ſon caractere & ſe déployoient dans toutes ſes actions. Maître d'une partie conſidérable de l'Europe, chéri particulierement de

ſes ſujets, admiré de tout l'univers, il ſongea encore à immortaliſer ſon nom en banniſſant l'ignorance de ſes Etats, entrepriſe glorieuſe & digne du plus grand Prince qui fût alors au monde, elle auroit eû, ſans doute, un ſuccès entier & parfait, ſi le mauvais goût n'eût infecté les Maîtres auſſi bien que les Diſciples. Il ſe préſenta des obſtacles preſque inſurmontables; il ne s'en rebuta pas, il eut recours à ſa prudence, & rien n'étoit au deſſus de ſes lumieres. Non content d'animer ſes peuples par ſon exemple & par ſes bienfaits, il ſe ſervit encore de ſon autorité pour engager ceux qui par leur profeſſion devoient avoir quelque teinture de ſciences, à les cultiver & à en faire part au reſte de ſes ſujets. Mais comment trouver dans toute la France des Maîtres capables de former la jeuneſſe? L'ignorance la plus groſſiere, avoit comme nous avons dit pénétré juſques dans le Sanctuaire; les moins ignorans étoient les ſeuls qui puſſent paſſer pour ſçavans. Charlemagne y pourvoit, & pour ſuppléer à ce défaut, il raſſemble de toute l'Europe ce qu'il put trouver d'hommes

sçavans dans les sciences; il fait venir d'Italie le Poëte Theodulphe, Pierre de Pise, Grammairien; Paul Diacre, fameux Historiographe; le Pape Adrien lui envoye deux Maîtres de Chant, deux Antiphoniers & les sept Art Libéraux, comme dit Eginard. Mais de tous les Ecrivains qu'il reçut dans ses Etats, il n'en est aucun qui puisse être comparé au sçavant Alcuin, Anglois de naissance & Saxon d'origine.

Alcuin étoit un de ces sçavans qui remplacent par la multitude de leurs connoissances ce qui leur manque de perfection & de singularité dans le génie; Grammairien, Poëte, Rheteur, Dialecticien, Historiographe, Astronome, Théologien, il fut l'oracle de son siecle, & il mérita de l'être: ce fut lui qui inspira l'amour des lettres aux François, & qui contribua plus que personne à répandre ces semences précieuses qui commencerent bientôt à fructifier. La Cour fut le premier Théâtre où il parut, & il eut la gloire de voir le Souverain & les Princesses ses filles au nombre de ses Disciples. A leur exemple toute la France pleine d'admiration pour son mérite, conçut

de l'amour pour l'étude, & tâcha de profiter de ses lumieres ; mais ce vaste génie n'eut ni assez de force, ni de sublimité pour s'élever au dessus du mauvais goût de son siécle, il s'y laissa malheureusement entraîner, il y entretint ses éleves, & par cette raison seule il laissa son ouvrage imparfait. Pour le connoître il ne faut que jetter les yeux sur ses écrits, il s'y est peint lui-même, on voit par tout un esprit fécond, mais âpre & diffus, une grande étendue de connoissances, & peu de critique, plus de subtilité que de politesse ; son stile n'est assaisonné d'aucun de ces traits nobles, vifs & délicats, qui élevent l'esprit, & qui le frappent par l'éclat de leurs lumieres ; il instruit sans persuader, il convainc sans plaire ; le travail paroit en lui avoir surpassé la nature, & l'art, qui le forma étoit lui-même imparfait. On ne sçauroit cependant lui refuser la louange qu'il mérite d'avoir été par l'étendue de son sçavoir le *Photius* des Latins ; moins poli, moins chatié, moins profond que le Patriarche Grec, il le surpasse de beaucoup par les belles qualités qui

ſont l'honnête homme & par les vertus ſolides qui font le véritable Chrétien. Ce grand perſonnage, après avoir ſuivi la Cour pendant quelques années, ſe retira enfin à Tours auprès du tombeau de S. Martin, mais cette retraite ne fut pas pour lui un lieu de repos; il n'enfouit pas dans une honteuſe oiſiveté les talens qui l'avoient fait briller, il ſçavoit ce qu'il devoit à Dieu & à l'Etat; ainſi rappellant dans cet aimable ſéjour ce qu'il avoit de connoiſſances, il s'appliqua de nouveau à former des eléves qui ſe diſperſant dans pluſieurs Monaſteres de l'Empire François, renouvellerent les ſciences & répandirent par tout l'eſprit de leur Maître.

Je n'entreprens pas de réfuter ici l'opinion de quelques (*a*) Auteurs, qui ont prétendu qu'Alcuin avoit jetté les fondemens de l'Univerſité de Paris, devenue depuis ſi fameuſe dans toute l'Europe; le ſilence des Ecrivains de ce tems-là ſuffit pour en démontrer la fauſſeté. Ce qu'il y

(*a*) Raban, Simeon, Sigulphe, Amalarius, &c.

a de certain, c'eſt que ce fut à Tours, à Saint-Denis en France, à Corbie, à Fulde, à Richenon, & dans quelques autres Monaſteres que l'on commença dès-lors à enſeigner les hautes Sciences; on y enſeigna auſſi les beaux Arts, & les Ecoles établies dans chaque Dioceſe conformément aux Statuts des Conciles Provinciaux & aux Capitulaires de Charlemagne, concourant à la même fin; on vit bientôt les Sciences prendre une face nouvelle dans toute la Monarchie Françoiſe. Mais quel en fut le progrès? à quel dégré de perfection arriverent-elles? C'eſt ce qui nous reſte à examiner.

La Théologie fut de toutes les ſciences celle que l'on cultiva davantage & celle où l'on fit le plus de progrès; cependant toute la Théologie de nos François, au tems dont nous parlons, conſiſtoit dans une idée ſuperficielle & aſſez confuſe des principaux Dogmes de la Religion, on ſe contentoit de croire ſans trop approfondir & peut-être ſans beaucoup ſçavoir pourquoi. Les diſputes des Grecs ſur le culte des ſaintes Images, & l'erreur de Felix d'Urgel, furent le prétexte dont ſe ſervit le

Prince pour réveiller le zele des Prélats, & pour les exciter à l'étude des ſaintes Lettres. On compoſa par ſon ordre & ſous ſes yeux, les livres qui portent ſon auguſte nom. Ces Livres ſervirent de regle à la déciſion qui ſe fit à Francfort, où par une erreur de fait, on condamna la déciſion du ſecond Concile de Nicée. C'étoit le premier ouvrage de controverſe qui fût ſorti depuis long-tems de la plume de nos François;le goût & le génie de ce ſiecle ſe développent tout entier dans ce Chef-d'œuvre. On y voit une érudition mal dirigée, ſoutenue de déclamations indécentes & aſſaiſonnées de traits piquants; le ſtile en eſt dur, les raiſonnemens ſans juſteſſe, ſans préciſion, ſans ſolidité. C'eſt encore beaucoup pour des hommes livrés à eux-mêmes & qui n'avoient aucun uſage de la controverſe, d'avoir pû compoſer un Livre, où il y a quelque érudition & quelque connoiſſance de l'Antiquité. Ces généreux efforts auroient, ſans doute, été ſuivis d'un heureux ſuccès, ſi l'on avoit pû profiter alors des lumieres d'Alcuin; mais ce ſçavant hom-

me n'étoit pas en France (*a*) quand on entreprit cet Ouvrage.

Il y reparut bientôt, & la Théologie pauvre & défigurée, commença dès-lors à s'enrichir, en prenant une forme nouvelle. La dialectique appuiée ſur des principes inconteſtables, avoit paru dangereuſe aux premiers Peres de l'Egliſe, qui ne penſoient pas qu'une Religion, fondée ſur la foi, pût être ſoumiſe aux Regles du raiſonnement. Il y a grande apparence qu'ils n'en condamnoient que l'abus & non la juſteſſe & la ſolidité. Quoiqu'il en ſoit, l'exemple d'Alcuin anima nos François à l'étudier ; lui-même leur en apprit les régles & la pratique, & bientôt on la vit s'emparer de la Théologie ; mais tant il eſt difficile à l'homme de s'arrêter au point juſte où conſiſte la perfection, en lui communiquant une par-

(*a*) Alcuin s'étant rendu en France vers l'an 781. fut obligé de s'en retourner en Angleterre l'an 789. d'où il ne revint en France que l'an 792. pour combattre l'erreur de Felix d'Urgel comme le dit ſon Evêque, en lui permettant de le quitter; il ſe retira à Tours vers l'an 797. il y mourut l'an 804. le jour de la Pentecôte qui tomboit cette année là le 18 Mai.

tie de ce qu'elle a de ſolide & de méthodique, elle contribua beaucoup à l'embarraſſer de vaines ſubtilités qui porterent le trouble dans les eſprits & la confuſion dans la foi. Ce fut, comme on ſcait, parmi les Diſciples d'Alcuin, que s'élevérent ces grandes diſputes ſur la prédeſtination, ſur l'Euchariſtie, & ſur la maniere dont la Vierge mit au monde le Sauveur. La ſubtilité plus féconde que la raiſon, inonda le Public d'un nombre conſidérable d'Ouvrages qui ne firent que répandre de nouvelles ténébres ſur les points conteſtés ; le pour & le contre également revêtus des apparences de la vérité, remportoient tour à tour la victoire. N'en ſoyons pas ſurpris ; le raiſonnement humain ne peut rien produire de ſolide, s'il n'eſt appuyé ſur des principes ſûrs & évidens. Le vrai, le ſeul vrai peut contenter, & en matiere de Religion, il n'eſt rien de vrai que ce qui nous eſt propoſé comme tel par l'Egliſe. Il eſt inutile d'entrer ici dans la diſcuſſion de tous les Ouvrages de Théologie qui furent les fruits des travaux d'Alcuin & de ceux de ſes Diſciples ; il ſuffit de

dire que ſous les deux Regnes qui ſuivirent celui de Charlemagne, on vit plus paroître d'Ecrivains que l'on n'en avoit vû dans toute la France depuis l'établiſſement de la Monarchie : on ſubtiliſa beaucoup ſur le Dogme, & ſur la Diſcipline ; quelques-uns réüſſirent aſſez ; mais aucun n'excella ; le goût étoit corrompu & perſonne n'étoit en état de le réformer.

Il n'en fut pas de la Phyſique comde la Theologie, elle étoit encore plus négligée, mais elle ne fit pas des progrès auſſi conſidérables. Il auroit fallu pour y former des Eleves, que les nouveaux Maîtres fuſſent plus verſés qu'ils n'étoient dans les ſecrets de la Nature, & la belle Nature avoit alors diſgracié non ſeulement le France mais le monde entier. Nos François n'avoient pas aſſez de pénétration pour faire d'eux-mêmes ces recherches curieuſes qui contribuent ſi fort aux beſoins & à l'agrément de la vie ; ils ſe contentoient de ſuivre la Nature, ils en reſſentoient les effets, ſans en connoître les cauſes : incultes & groſſiers, ils ne pouvoient ſonder ces abîmes impénétrables à toute l'intelligence hu-

maine, mais ils avoient au moins aſſez de jugement pour ne pas forger des ſyſtêmes bizarres, qui ne ſervent, pour la plûpart, qu'à jetter des ténébres ſur les connoiſſances les plus claires.

De toutes les parties que renferme la Phyſique, je ne vois que la Médecine & l'Aſtronomie auxquelles on ſe ſoit appliqué. Charlemagne par un Capitulaire fait à Thionville l'an 805. recommande l'étude de la Médecine, dont juſqu'alors il n'avoit pas été fait mention; il ne nous reſte aucun monument par où nous puiſſions juger du progrès que fit cette ſcience. On cultiva davantage l'Aſtronomie, elle étoit du goût du Prince, ſelon ſon Hiſtorien. Alcuin lui en enſeigna d'abord les principes; il ſe fit enſuite un plaiſir de contempler les Aſtres, de ſuivre leur cours & de raiſonner ſur les Eclipſes. Dungale, Moine de S. Denis, lui (*a*) adreſſa, par forme de Lettre, un petit Traité qu'il avoit compoſé ſur ce Phénomene, il en explique la nature & les cauſes d'une maniere aſſez ſo-

(*a*) Spicil. d'Ach. Tom. X.

ſide pour ces tems-là. Nous avons encore un Auteur (*a*) contemporain, qui paroît avoir été verſé dans l'Aſtronomie, c'eſt l'Anonime qui a écrit les Annales des trois premiers Rois de la ſeconde Race ; cet Ecrivain fait mention de quatre Eclipſes qui arrivérent à ce qu'il dit, l'an 807. dont trois furent de Lune & la quatriéme de Soleil. Il ajoute auſſi que Jupiter fut caché par la Lune ; il aſſigne les lieux celeſtes où elles arriverent, il parle de leur durée & de leur grandeur, il dit enfin que Mercure eſt un de ces Corps opaques qui volent dans les airs, & qui venant quelquefois à s'enflammer, brillent à nos yeux ſous le nom de Cometes. Je laiſſe la déciſion de ce fait à ces hommes occupés à ſuivre le cours des Aſtres, & je dis que tout ce que nos François connurent de l'Aſtronomie, étoit renfermé dans le ſenſible & dans le mécanique ; ils n'avoient pas l'eſprit aſſez perçant, ni aſſez profond pour creuſer dans les principes abſtraits de la Géométrie ; les ſçavans Ouvrages des Grecs qui

(*a*) Annal. Laurensh.

ont traité cette matiere, ne leur étoient pas connus, Alcuin lui-même n'en sçavoit que la pratique.

Ce même Alcuin cependant se flattoit dans une Lettre (*a*) adressée à Charlemagne de faire sous ses auspices revivre l'ancienne Athenes dans la France; promesse magnifique mais dont l'exécution ne dépendoit pas seulement de la volonté des hommes, il auroit fallu que le Ciel eût regardé la France d'un œil favorable & qu'il y répandît ce génie heureux, & ce goût exquis dont il l'a gratifiée depuis près d'un siécle; ou du moins que les Maîtres enrichis de ces dons précieux fussent en état d'en faire part à leurs Eleves; par malheur le Ciel étoit, pour ainsi dire, de bronze. & les Maîtres n'avoient d'autre avantage sur leurs Disciples, que ce qu'ils avoient acquis par un travail opiniâtre. On ne laissa pas de faire des tentatives, on tâcha de suppléer par le secours de l'Art à ce qui manquoit du côté de la Nature; on travailla beaucoup; mais quand le fond est mauvais & que l'Art est lui-même

(*a*) Epist. X.

imparfait, peut-on rien produire d'excellent & d'accompli ? C'eſt ce qui va paroître beaucoup mieux encore dans ce qui me reſte à dire du progrès que firent les Belles-Lettres.

Les Belles-Lettres ſont, pour ainſi parler, le plus brillant appanage de l'eſprit humain, elles le poliſſent, elles l'élevent & le rempliſſent des idées les plus gracieuſes. Parmi les connoiſſances que l'on comprend ſous ce nom, la Poëſie mérite ſans contredit le premier rang, ſoit par la nobleſſe de ſon origine, ſoit par la multitude des graces qu'elle réunit, ſoit par les rares talens qu'elle exige. Il y avoit déja pluſieurs ſiecles que le génie poëtique avoit diſparu, avec les délicateſſes, les agrémens, le feu, la majeſté de la Poëſie; on ſe contentoit des Régles de la vérſification, & l'on croyoit faire beaucoup que d'entrelaſſer certain nombre de ſyllabes pour en tirer une meſure Cadencée. Alcuin & Théodulphe les deux plus habiles Maîtres qui fuſſent alors dans ce genre d'écrire, en apprirent les Régles à nos François; mais ils ne purent leur donner cette cadence harmonieuſe qui

fait l'agrément de la versification ; ils ne la connoissoient pas eux-mêmes, & leurs oreilles n'étoient pas assez délicates pour sentir les beautés d'un style nombreux & poli.

Théodulphe plein de feu & d'imagination réussit beaucoup mieux qu'Alcuin ; moins dur & plus chatié, il composa plusieurs Pieces en Vers, où l'on ne laisse pas de remarquer de la verve & quelques beaux traits ; ses Ouvrages sur les matieres Ecclésiastiques le font regarder avec raison comme un des plus sçavans hommes de son tems. Charlemagne qui se connoissoit en mérite l'avoit fait venir d'Italie pour éclairer la France l'an 781. il lui confia le Gouvernement de l'Eglise d'Orléans, & le chargea du soin d'y rétablir les Sciences; Théodulphe pour répondre à l'attente de ce Prince établit differentes Ecoles non seulement dans sa Ville Episcopale, mais encore à S. Benoît sur Loire dont il avoit été Abbé, à St. Lifart, & dans quelques autres Monasteres ; je n'entre pas ici dans les causes ni dans les faits de sa disgrace ; j'ajou-

terai ſeulement avec (*a*) Loup de Ferrieres qu'il compoſa cette eſpece de Cantique que l'Egliſe chante le jour des Rameaux, pour célébrer l'entrée triomphante du Sauveur dans Jéruſalem, & que (*b*) cette Piece lui valut la liberté. Quel progrès nos François encore plus groſſiers pouvoient ils faire ſous de tels Maîtres?

L'Eloquence n'eut pas un ſort beaucoup meilleur. Cet Art admirable de peindre, de toucher & de convaincre, n'étoit d'aucun uſage parmi des hommes, qui ne ſongeoient qu'à ſe faire craindre & à ſubjuguer par la force des armes. L'Eloquence auſſibien que la Poëſie demande un génie vif, aiſé, ſublime & poli; mais, dit l'Orateur Romain, la Nature qui peut faire ſeule des Poëtes, ne ſçauroit former un homme éloquent; il faut que l'Art ſeconde la Nature, & qu'il en dirige les belles diſpoſitions. Or au tems de Charlemagne on manquoit de génie & de ſecours. Alcuin le plus ſçavant qui fut alors, ignoroit auſſi-bien

(*a*) Lup. Ferr. Epiſt. 20

(*b*) Gloria laus & honor, &c.

que les autres Maîtres ce ſecret merveilleux d'orner un diſcours par le mélange des images qui élévent l'eſprit d'un lecteur, & qui le ſoutiennent par la variété des objets qu'elles lui préſentent : perſonne ne s'étoit étudié à connoître le cœur humain, pour y exciter à propos divers mouvemens qui le fiſſent entrer dans des paſſions dont il ne reſſentoit que le plaiſir ; ils ne ſçavoient ni allier la force avec la délicateſſe, ni concilier la politeſſe avec la ſublimité ; ils ignoroient non ſeulement la fineſſe de leur Art ; mais ils n'étoient pas même fort verſés dans les préceptes excellents, que les premiers Maîtres nous ont laiſſés ; tout leur ſçavoir conſiſtoit dans la connoiſſance de certaines Regles d'une Rhétorique plus capable d'étouffer l'Eloquence que d'y former des Eleves : faut-il donc être ſurpris ſi malgré tous leurs ſoins on continua de mal écrire ? Ils n'avoient pû former le goût de l'Eloquence, & l'Eloquence eſt le nerf & l'ame de la belle diction.

L'Hiſtoire eut un ſuccès un peu plus conſidérable ; c'eſt dans ce genre d'é-

crire qu'un Auteur traçant avec des couleurs ſimples & naturelles certains faits qu'il rend vrai ſemblables & intéreſſans, déploie ſon propre génie, ſon goût, celui de ſon ſiecle. Pour y exceller comme ont fait Thucidide, Tite-Live & Saluſte, il faut réünir les talens les plus beaux avec les connoiſſances les plus ſolides; cependant on peut y réuſſir à moins de frais; il ne faut pour écrire une Hiſtoire qui ſe faſſe lire avec plaiſir, que du choix & de la fidélité dans les faits, de la clarté dans la narration, de l'élégance dans le ſtyle. On ne doit pas s'attendre à trouver au ſiecle de Charlemagne d'excellens Hiſtoriens, de grands Peintres qui travaillant d'après la nature, ont ſçu animer leurs portraits, rendre leur narrations utiles & agréables; il n'en eſt même aucun qui approche des bons Hiſtoriens de ces derniers ſiécles. Alcuin, Eginard, & l'Anonime que j'ai déja cité, ſont les ſeuls qui ſe diſtinguerent alors. Alcuin nous a laiſſé quelques Hiſtoires pieuſes compoſées avec plus de ſimplicité que de choix; il eſt dans ce genre d'écrire auſſi dur & plus ram-

pant que dans ses Ouvrages Théologiques ; il est partout reconnoissable.

Eginard François de naissance, Sécretaire d'Etat, & favori de Charlemagne, écrivit la vie ou le Panégyrique de son Maître, c'est le premier Ecrivain que la France ait produit depuis le rétablissement des Lettres, & celui qui seul pourroit nous servir de preuves de la tirannie, du mauvais goût qui regnoit alors, & du peu de disposition que l'on avoit pour exceller dans les Sciences : on ne peut nier qu'il n'eût un esprit aisé, vif, éloquent, capable des plus grandes choses ; cependant ce bel esprit cultivé par Alcuin, sous les yeux & dans la familiarité du Prince le plus éclairé de son siecle, secondé de la lecture de Ciceron, ne put s'élever jusqu'au rang des bons Historiens ; son style moins dur que celui de son Maître est dénué de graces & d'élégance, les fleurs dont il est embelli ne sont ni choisies ni naturelles ; il y a dans sa maniere de penser plus de force que de noblesse ; les louanges excessives dont il charge son héros pourroient en faire soup-

çonner la fidélité, si tout ne devenoit vrai-semblable dans un Prince qui étoit une espece de prodige.

Pour ce qui est de l'Annaliste, Astronome, Moine de Lauresheim, il n'a pour tout mérite qu'un certain air de candeur, qui répand sur ce qu'il raconte beaucoup de vrai-semblance; mais sec, rampant & décharné, il paroît avoir entrepris d'écrire une Gazette, plutôt que de composer une Histoire. C'est sans fondement que quelques Ecrivains (*a*) l'ont confondu avec Eginard, attribuant ses Annales à l'Auteur de la vie de Charlemagne. Quand ils ne se contrediroient pas en plusieurs points, (*b*) la

(*a*) Tritheme, du Chesne &c.

(*b*) 1°. Eginard dit au commencement de son Histoire, que Childeric fut déposé par l'ordre du Pape Etienne; *jussu Stephani Romani Pontificis.* & l'Analiste dit sous l'an 749. que l'on envoya Burchard, Evêque de Virsbourg & Foliard, Prêtre, à Rome, consulter le Pape Zacharie, & il ajoute que ce même Pontife répondit qu'il valoit mieux donner le nom de Roi à celui qui en avoit toute l'autorité. *Prædictus Pontifex mandavit melius esse illum vocari Regem apud quem summa potestatis consisteret, dataque auctoritate sua jussit Pipinum Regem*

ſeule diverſité de ſtyle prouve évidemment que les deux ouvrages partent de deux plumes différentes.

Je ne m'arrête pas à Paul Diacre le plus célébre Hiſtorien qui fut alors en Europe ; comme il n'étoit pas né ſujet de Charlemagne & qu'il ne fit pas un long ſéjour en France, je ne crois pas le pouvoir placer parmi les Ecrivains François : mais je ne ſçaurois me diſpenſer de dire un mot de l'Hiſtoire qui porte le nom de l'Archevêque Turpin. Ce n'eſt autre choſe qu'un miſérable tiſſu de fictions, d'anacroniſmes & de traits ridicules, indignes des dernieres années de Charlemagne. Je ne puis comprendre comment Trithême a pû louer cet Ouvrage pour la beauté de ſon ſtyle, *Scripſit eleganter geſta Caroli Magni.* Je ne ſçai pas non plus ſur quel fondement il trouve qu'Eginard ait excellé tant en Vers qu'en Proſe : *Tam Metro, quam Proſâ excellens.* La Proſe peut nous faire juger de ſes Vers

conſtitui. 2°. Eginard dit que toutes les Eclipſes que l'Analiſte met en une ſeule année, arriverent pendant l'eſpace de trois années conſécutives avant la mort de Charlemagné. &c.

qui

qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous. Des Eloges ſi peu meſurés, ne ſont pas beaucoup d'honneur au goût de ce Critique, d'ailleurs aſſez judicieux.

Pour juger ſainement du mérite des Auteurs, il ne ſuffit pas de les contempler dans le ſiécle où ils ont vécu ; il faut ſurtout les rapprocher du centre de perfection où ils devoient atteindre pour exceller, il faut juſques dans le mérite, diſtinguer divers dégrés d'excellence & de bonté. Par le défaut de ce diſcernement, Tite Live ſe trouve dans le Temple de la Gloire confondu avec Turpin, Virgile avec Valafoide, & nos faiſeurs de Chanſons prendront impunément le pas ſur Horace & ſur Pindare. Plaçons à part ſur des Trônes élevés ces grands Maîtres du Monde, ces génies ſublimes qui ont inventé les Sciences ou qui les ont portées au plus haut dégré de perfection ; rangeons enſuite à quelque diſtance un nombre choiſi d'anciens & de modernes qui ont brillé par la beauté de leur génie ou par l'étendue de leurs connoiſſances, & confondons dans la foule tout ce qui n'a pû s'élever au deſſus du médiocre.

S'il en étoit absolument de l'état des Sciences comme de celui des Empires, je ne ferois pas difficulté de placer les Ecrivains qui ont paru sous Charlemagne dans les postes les plus honorables; jamais la France ne fut plus puissante : mais le Ciel qui répand assez souvent parmi les hommes le courage, la prudence & le génie, qui font les Heros guerriers, est beaucoup plus avare quand il s'agit de communiquer cette sublimité, ce je ne sçai quoi qui fait les excellens Ecrivains. Or la France étoit entierement disgraciée du côté de l'esprit; je dis plus, & suivant mon systême, j'ajoute que les circonstances étoient si tristes, que personne ne put s'élever au-dessus du médiocre, pourquoi ? Parce que l'on n'avoit ni le goût ni le génie des Belles-Lettres, & que l'on ignoroit les Regles de la bonne Critique. Les Belles-Lettres auroient adouci le génie de la Nation trop féroce encore, & la critique l'auroit formé à l'amour du solide & du vrai. C'est à mon avis par où il auroit fallu commencer à rétablir les Sciences; elles auroient eû, sans-doute, un suc-

cès beaucoup plus considérable, & le siecle suivant ne les auroit pas vuës retomber dans l'oubli d'où l'on venoit de les tirer.

C'est aussi, comme on le sçait, à quoi l'on s'attacha, sur-tout au tems de François Premier, le véritable Restaurateur des Sciences dans ce Royaume; alors les Belles-Lettres & la critique se réunirent pour leur préparer les voies à la perfection, où depuis elles sont arrivées, & nous avons tout lieu d'espérer qu'elles s'y maintiendront à la faveur des Académies sçavantes, établies pour fixer leur sort, & pour leur donner, s'il est possible, un lustre nouveau.

DE LA DIVERSITE'
& de l'Origine des Langues.

LEs hommes se communiquent leur pensées de plusieurs manieres, dont les plus communes sont, le geste, la parole & l'écriture.

La maniere la plus naturelle de s'exprimer c'est le geste; de tous les tems, de tout pays, qui n'a besoin d'étude

ni d'interprete, les muets ſe font entendre aux ſourds, qui les comprennent. Qu'un Chinois & un François ſe trouvent enſemble, ils ne pourront parler, non plus que les ſourds & les muets, mais ils trouveront le moyen de s'entendre par le ſecours du geſte.

Il y a deux ſortes de geſtes, les uns ſervent à exprimer les choſes qui ſe paſſent en nous, comme ſont les affections & les ſentimens, les autres ſervent à exprimer les choſes qui ſont hors de nous.

Les affections & les ſentimens s'expriment par l'air, ou pour ainſi dire, par le geſte du viſage; les choſes extérieures & hors de nous, s'expriment par le geſte de la main.

Il n'eſt pas beſoin de la parole pour faire entendre ſi on aime ou ſi on hait, ſi on veut obliger ou nuire, ſi on accorde ou refuſe, ſi on eſt de même ou de différent avis. Toutes ces diſpoſitions de l'ame, ſont tellement marquées ſur le viſage de l'homme, qu'il eſt plus ſûr de connoître ce qu'un homme penſe en le regardant avec attention, qu'il n'eſt ſûr de le connoître par ce qu'il dit: ce qui eſt de certain encore

c'eſt que ce langage, tout muet qu'il eſt, touche & remue beaucoup plus que celui du diſcours. Il y a en cela chez certaines gens, des graces & une éloquence muette, qui ne ſont pas chez les plus beaux parleurs. C'eſt cette impreſſion naturelle qui fait que de deux perſonnes qu'on ne connoît point, il y en a une ſouvent qui revient, & qui plaît plus que l'autre, quoiqu'elles n'ayent point encore parlé, ce n'eſt autre choſe que la maniere dont la perſonne ſe préſente & dont elle agit, qui nous affecte à ſon avantage ou à ſon déſavantage, ſuivant que ſa maniere d'agir nous découvre ſes bonnes ou mauvaiſes diſpoſition à notre égard; c'eſt-là tout le ſecret de la ſympathie, ou antipathie à laquelle le vulgaire attribue ſes premieres impreſſions.

Le geſte de la main ſert à exprimer les choſes extérieures de deux manieres, ou par l'indication, en les montrant au doigt, comme nous faiſons quand nous demandons quelque choſe dont nous ne ſçavons pas le nom, mais il faut par l'application de ce geſte, que la choſe ſoit préſente ſous la main & ſous les yeux, car on ne peut pas

s'en ſervir à l'égard des choſes qui ne ſont pas à portée de la main & des yeux mais il y a une autre maniere d'exprimer les choſes qui ne ſont pas préſentes, & dont on ne ſçait pas le nom, c'eſt l'imitation, qui eſt une eſpece de repréſentation des choſes par des ſignes ſignificatifs ; c'eſt ainſi que les enfans qui n'ont pas encore appris à parler, converſent entr'eux, & que converſeroient deux perſonnes de Nation différente, qui n'auroient point de truchement.

Mais comme les choſes de pur raiſonnement & celles qui ne ſont pas à portée de la main & des yeux, ne peuvent être que trop difficilement exprimées par ces ſignes, & qu'il y a une infinité de choſes qui ſont préſentes à la penſée, ſoit par la mémoire, ſoit par le raiſonnement, & qui ne tombent ni ſous la main, ni ſous les yeux, il a fallu avoir recours à la parole pour les exprimer ; mais comme ces ſortes de choſes ne ſont pas le plus ordinairement néceſſaires pour la vie, il faut conclure que pour les beſoins & les devoirs de la vie, la nature y a généralement pourvû par

l'intelligence commune qu'elle nous a donnée des ſignes & des geſtes naturels, & que le langage a été inſtitué pour le commerce de l'eſprit, plûtôt que pour le beſoin de la vie.

Les hommes n'ont pas plus de diſpoſitions à parler qu'à chanter; de même qu'il n'y a pas de muſique naturelle, il n'y a pas de langue naturelle, la muſique & la langue ſont de pure invention, la nature n'a donné que l'organe & les ſons.

Il y a deux ſortes de ſons; les uns ſont formés par l'inflexion du goſier, les autres par l'inflexion de la langue, c'eſt l'inflexion du goſier qui fait les différens tons de la Muſique, c'eſt l'infléxion de la langue qui fait les différentes prononciations du langage.

La langue eſt capable de beaucoup plus d'inflexions que le goſier, qui ne différe que du plus ou du moins de 8. 10. 12. 14. à 15. tons, au lieu que l'inflexion de la langue eſt infinie, & ne peut ſe nombrer, c'eſt de-là que vient la différence infinie des langues, qui ſurpaſſent infiniment la différence des accords, ce qui fait que la langue Chinoiſe doit être beaucoup plus dif-

férente de la langue Françoiſe, que n'eſt la muſique de ces deux nations, & ainſi des autres.

Les plus belles langues qui ayent été connuës dans le monde, la Grecque, la Latine, la Françoiſe, n'ont été perfectionnées que par l'art: quelque parfaite que ſoit une langue, elle n'a pas d'autre origine que la plus barbare, elle ne differe que par l'abondance des mots, la variété des tours, & la netteté de l'expreſſion. Il n'y a point de perfection fixe dans les langues, car il n'y en a point qui ne puiſſe être plus parfaite. Le François qu'on parlera dans deux cens ans, ſera peut-être plus différent de celui que l'on parle aujourd'hui que ne l'eſt celui-ci de celui que l'on parloit il y a deux cens ans. Il n'y a point de langue ſi barbare, qui ne puiſſe acquérir la perfection de la Latine & de la Françoiſe, il ne faut que le tems, le nombre & le génie des hommes qui la parleront, qui écriront, & qui s'appliqueront à la perfectioner; il ne faut pas croire qu'il ne puiſſe un jour ſe former de nouvelles langues, qui n'ont point encore été, il ne faut pour cela qu'un

nouveau peuple, un nouvel Empire.

Que dans une Isle, déserte mais fertile, abondante, & munie de toutes les choses nécessaires pour la vie, on transporte une douzaine d'enfans des deux sexes, à qui on naura jamais parlé; que dans une autre Isle pareillement munie de toutes choses, on en mette un pareil nombre; si les habitans de ces deux Isles n'ont point de commerce de l'une à l'autre, ni avec d'autres hommes, chacun de ces peuples se fera peut-être un langage particulier different de l'autre, & qui n'aura rien de semblable à aucun autre langue du monde, quoiqu'il exprime les mêmes choses.

D'abord ils se parleront par signes, mais à mesure qu'il s'établira parmi eux quelque forme de gouvernement & qu'ils se seront distribués les emplois suivant les talens différens, les signes naturels ne leur suffiront pas pour exprimer les choses qui seront d'invention, & à mesure que le besoin du service l'exigera, ils seront obligés d'avoir recours à des moyens plus prompts pour se faire entendre.

De tous ces moiens il n'y en a pas de plus prompt & de plus général que

la voix, la premiere chose qu'ils feront, sera de se distinguer par des noms propres, pour appeller ceux d'entr'eux dont on aura besoin suivant l'occasion.

Les noms d'eux-mêmes n'auront aucune propriété quant aux sons, c'est une inflexion de langue qui dépendra du pur hazard, & non de l'intention du premier qui aura nommé. Les noms ne deviendront significatifs que par l'idée qu'on y attachera, & que l'usage confirmera; la lumiere n'est pas dans ses effets plus prompte, que la liaison du nom & des idées, puisqu'en même tems qu'on prononce le nom, il se présente à la pensée l'image de la chose & de la personne dont on parle.

Il est impossible de sçavoir de quelle maniere sonneront les noms de ces premiers habitans, mais il est aisé de comprendre que les noms distingueront les qualités extérieures de chacun, ou leurs emplois qui leurs seront donnés.

La même nécessité qui aura fait nommer les personnes, fera qu'ils donneront des noms aux choses pour éviter l'embarras des signes figuratifs, dont il faudroit qu'ils se servissent à tout momens, pour désigner celles dont

ils auront besoin, & qui ne seront, ni sous la main, ni sous les yeux, comme de l'eau, du bois, du feu.

L'action & le mouvement sont l'ame de toute la nature, & le principe de cette société; ce n'est pas assez d'avoir donné des noms aux personnes & aux choses, il faudra exprimer l'action par laquelle elles deviennent utiles; c'est cette action que nous expliquons par le *Verbe*, qui est ainsi appellé par excellence, parce qu'il est l'ame du discours, comme l'action est le principe de la communication des substances. On ne peut pas dire comment ces nouveaux habitans formeront leurs Verbes; mais on peut conjecturer qu'ils inventeront des termes pour exprimer l'action, lesquels termes se multiplieront à mesure qu'ils découvriront & inventeront de nouvelles manieres d'agir.

L'action & le mouvement sont inséparables du tems qui est composé de trois parties, le passé, le présent & le futur; ce qui fait que pour exprimer ces trois tems, ils distingueront leurs Verbes dans des modes différentes.

Toute action produit son effet: de même dans le discours, tout Verbe qui ex-

prime l'action, doit être suivi de quelque chose: le grand a apporté de l'eau, le petit scie le bois, le fort labourera la terre.

Ce n'est pas encore assez, c'est la qualité des choses qui les rend utiles ou nuisibles; il faudra donc trouver des termes pour exprimer les qualités & les proprietés des choses, à mesure qu'on viendra à les connoître; les premieres sont celles qui se découvrent aux yeux, les couleurs, les grandeurs, les figures; les secondes sont celles qui se distinguent au toucher, le liquide, le solide, le pésant, le léger, le chaud & le froid; les troisiemes sont celles qui frappent l'oreille, le bruit des airs & des eaux, le chant des oiseaux, la voix de l'homme, le cri des animaux; le quatrième ordre, sont les choses qui s'apperçoivent par le goût, l'aigre, l'âcre, l'amer, le doux; dans le cinquieme, sont celles qui saisissent l'odorat sans hazarder le goût, comme sont les simples, les fleurs, les fruits; les viandes, qui par leur odeur nous invitent & nous détournent d'y toucher.

C'est ainsi que ce nouveau peuple se fera une langue qui n'a jamais été & qui ne laissera pas que d'exprimer

d'une maniere nouvelle les mêmes choses que nous ; ils feront à leur mode des substantifs pour les désignations des personnes & des choses ; des Verbes capables de marquer l'action dans la différence des tems, & des Adjectifs, pour désigner les qualités & les propriétés des choses.

Il ne faut pas même douter, si ce peuple subsiste quelque tems dans son stile en forme de gouvernement, qu'il n'y ait quelqu'un d'entr'eux qui ne trouve l'invention de l'écriture, par des signes & caracteres, dont on ne s'est peut-être jamais avisé : car l'écriture n'a pas plus de rapport aux langues, que les langues ont de rapport aux choses : certainement il n'y a pas plus de rapport des six lettres dont on se sert pour écrire *Maison*, au mot *Maison*, qu'il y a de rapport de ces deux sillabes, à un édifice de pierre ou de bois destiné pour le logement de l'homme, qui paroît écrit & nommé autrement : une preuve encore, que l'écriture & les noms n'ont rien d'essentiel, & n'ont de rapport aux choses que celui que l'usage y a attaché, c'est que le même nom dans une langue signifie quelquefois différentes choses,

quoiqu'il s'écrive & se prononce de même; *son*, dans notre langue, signifie trois choses bien différentes; car il signifie le *son* d'une cloche: l'écorce du blé qui est séparée de la farine, & le droit de propriété qu'on a sur quelque chose, *son* bien, *son* cheval, *son* jardin; & comme ces trois choses sont essentiellement différentes, quoiqu'elles se prononcent & s'écrivent de même, c'est une conséquence évidente que l'écriture & les noms n'ont aucun rapport essentiel aux choses, mais seulement un rapport de hazard, d'usage & de convention chez un peuple qui est demeuré d'accord d'appeller les choses de telle ou telle maniere, & de les écrire de telle ou telle façon.

DISSERTATION

Sur l'ansienne Langue Gauloise, divisée en six questions.

1°. SI dans toutes les Gaules on parloit une même langue dans le tems que Cesar y fit la guerre, &c?

2°. En quels caracteres les Gaulois

écrivoient leur langue au tems de César?

3°. Quelles étoient au tems de Cesar les langues étrangeres qui avoient du rapport avec la langue Gauloise ?

4°. Pour quelle cause la langue Gauloise s'est éteinte, ou presque éteinte si facilement & en si peu de tems, depuis la conquête de ce pays par les Romains ?

5° Par quels dégrés la langue Gauloise est tombée dans l'oubli, & s'il en est demeuré quelques restes jusqu'à ce tems-ci ?

6°. Quel étoit au tems de César l'état des Gaules, la nature de son gouvernement, &c ?

PREMIERE QUESTION.

Il n'est pas besoin de prouver ici qu'au tems de ce fameux Conquérant toute la Gaule étoit divisée en quatre parties principales ; sçavoir, la Narbonnoise, l'Aquitanique, la Celtique & la Belgique.

La Narbonnoise étoit renfermée entre les Alpes, le Rhône & la Mer Méditérranée, en s'étendant cependant un peu au-de-là du même Fleuve, dans l'ancien pays nommé *Septimanie*,

& maintenant Languedoc.

L'Aquitanique étoit comprise entre la Garonne, l'Océan & les Monts Pirenées.

La Celtique, qui portoit proprement le nom de Gaule, étoit située entre la Garonne, l'Océan & la Seine.

La Belgique enfin, étoit entre la Seine, la Marne, le Rhin & l'Océan.

Cela supposé, plusieurs raisons semblent nous faire connoître qu'il y avoit au tems de César une langue générale, entendue & parlée dans toutes les Gaules, quoi qu'elle fût partagée, comme l'étoit autrefois la langue Grecque, en plusieurs dialectes particulieres, dont chacune avoit ses mots propres & différens, soit dans leurs racines, soit dans leurs infléxions; & c'est proprement ce que César a voulu dire au commencement du premier Livre de ses Commentaires; *Gallia est omnis divisa in partes tres.* (Il excepte la Narbonnoise, parce qu'elle obéissoit alors aux Romains) *quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ nostra Galli appellantur; hi omnes lingua..... inter se differunt.*

Et c'eſt auſſi dans en ce ſens que Strabon dit des mêmes Gaulois après Céſar, *eadem non uſquequaque lingua utuntur omnes, ſed paululum variata.*

Mais la premiere raiſon qui peut nous faire voir que nonobſtant cette petite diverſité de langage, il y en avoit un général, entendu & employé par toute la Nation, eſt que ces peuples formant tous enſemble un corps de République, avoient coûtume de ſe trouver de tems-en-tems à des aſſemblées générales, compoſées des Députés de toutes les provinces, pour y délibérer de leurs intérets communs, ſoit pour la guerre, ſoit pour la paix.

Céſar parle fort ſouvent de ces ſortes d'aſſemblées de toute la Gaule, dont les unes étoient politiques ou civiles, & les autres, comme il les nomme; armées, qui reſſembloient à celles que nous appellons aujourd'hui Arriere-bans, & dans ces cas tous ceux qu'on jugeoit capables de porter les armes, étoient obligés de ſe trouver au lieu de l'aſſignation, avec tant de diligence, que celui qui arrivoit le dernier, étoit condamné & puni de mort. *Hoc more Gallorum*, dit Ceſar liv. V. *initium eſt*

belli quo lege communi omnes puberes armati convenire coguntur, & qui ex his novissime venit, in conspectu multitudinis, omnibus cruciatibus affectus necatur.

Or, en ces Etats généraux de la Gaule, les Députés de divers pays qui les composoient, auroient-ils pû conférer entr'eux de leurs affaires communes, & former ensuite des délibérations sur chaque affaire, à moins qu'ils n'eussent eû une même langue intelligible à tous les Assistans, & qui servît à porter partout, de vive voix, ou par écrit, les ordres établis en pareilles assemblées, puisque d'ailleurs il n'est jamais dit, ni dans César, ni dans quelque autre Auteur que ce soit, qu'ils eussent besoin d'interprete pour s'entendre, & pour s'expliquer les uns avec les autres en semblables occasions.

Seconde Raison. Il y avoit même de certains peuples, comme étoient les Bourguignons, apellés *Eduës*, & les Auvergnats, qui se trouvoient comme en possession de commander à tous les autres peuples, lesquels tenoient sous leur protection ces mêmes peuples & avoient droit de les gouverner en ce qui touchoit l'intérêt public de la Nation, ce qui, sans doute, ne pouvoit s'exé-

cuter que par le moyen d'une langue générale & entendue tant de ceux qui les recevoient, & lesquels aussi nous ne voyons pas avoir eû besoin d'aucun truchement pour les entendre.

Troisiéme Raison. La même vérité se peut appuyer sur ce que César nous rapporte des Druides qui faisoient la fonction de Prêtres & de Juges dans toute la Gaule : sçavoir que ces mêmes Druides avoient coûtume de s'assembler une fois l'année, auprès de Chartres, Ville qui faisoit le juste milieu & comme le centre de la Gaule, pour rendre la justice aux particuliers de la Nation, qui les venoient consulter de tous côtés, pour la décision, de leurs différends, soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, ce qui suppose nécessairement que le langage des mêmes Druides étoit familier à tous les Gaulois, puisque ceux-ci les pouvoient entretenir de leurs procès, d'affaires de toutes sortes, & entendre par eux-mêmes, & sans le secours d'aucun interprete, ce qui étoit porté par la sentence de leurs Juges. *Huc omnes undique*, dit César, *qui controversias habent, conveniunt*,

eorumque Judiciis Decretisque parent. Libro VI.

Quatrieme raison. On peut alléguer sur ce même sujet une raison apparente, sçavoir, que les personnes de qualité, de quelque pays de la Gaule qu'elles fussent originaires, avoient des noms empruntés d'un même mot de la langue Gauloise, qui témoignoit l'éminence de leur extraction, ou celle de leur dignité: c'est le mot *Rix*, qui signifioit Prince ou Premier, par où se terminoient ordinairement les noms propres des Seigneurs ou Princes du pays. Ainsi nous trouvons dans Cesar un *Ambiorix*, Roi en partie de ceux de Liege, *Eburonum*. Un *Cingetorix*, qui prétendoit à la principauté de ceux de Treves.

Pour la Celtique un *Dumnorix*, Seigneur de marque parmi les Eduës ou Bourguignons, un *Eporedorix* au même pays, un *Orgetorix* parmi les Helvetiens, aujourd'hui les Suisses. Enfin un *Verungentorix*, Auvergnat, le plus vaillant homme de la Gaule.

Quant à l'Aquitanique, si nous ne voyons point dans César des noms ainsi terminés, cela peut venir de ce

que n'ayant fait que fort peu la guerre dans cette partie de la Gaule, il n'a pas eu occasion de marquer les noms ni les qualités des Grands du pays.

Il paroît assez cependant & par la ressemblance & par la signification des noms qu'avoient alors les gens de condition par toute la Gaule, que les habitans des lieux *s'écrivoient* tous à peu-près dans une même langue, dont ils empruntoient, comme on l'a vû, les noms de leurs Seigneuries.

Il faut néanmoins observer, comme une exception de la regle générale, qu'il y avoit alors des contrées de la Gaule, dont la langue, ou originairement, ou par corruption, étoit assez différente de la pure ou véritable langue Gauloise.

De ce nombre étoient les *Aquitains* desquels Strabon écrit que c'étoient des peuples différens des autres Gaulois, & pour la conformation du corps & pour le langage, & qu'en l'un & en l'autre genre ils ressembloient beaucoup plus aux Espagnols, leurs voisins du côté des Pirenées. D'où vient qu'étant alors attaqués par les Lieutenans de Cesar, ils demanderent aussitôt du

ſecours aux mêmes Eſpagnols, leſquels leur envoyerent, dit Céſar, une partie des vieilles troupes qui avoient ſervi dans l'armée de Sertorius.

Nous pouvons ajouter aux Aquitains ceux de la Gaule Narbonnoiſe, qui étant devenus ſujets des Romains 63. ans avant la guerre de Ceſar, avoient dû perdre beaucoup en ce tems-là de la pureté du langage de leurs peres, tant par leur mélange & par la fréquentation ordinaire avec ceux d'au-delà des Monts, qui étoient venus s'habituer en grand nombre parmi eux, que par le ſoin qu'avoient les Romains d'abolir la langue auſſi-bien que les Coûtumes des Nations qu'ils avoient ſoûmis à leur Empire.

Mais avec tout cela, le ſouvenir de leur langue naturelle n'étoit pas ſi éteint chez eux qu'ils ne fuſſent encore capables de l'entendre, & de la parler avec facilité, ce que nous peut ſuffiſamment témoigner l'exemple ſeul de *Valere Procille*, Seigneur du pays. Ceſar ayant à traiter d'affaires ſecretes avec le Bourguignon *Divitiacus*, il choiſit Procille, comme étant intelligent en l'une & en l'autre langue, pour leur

ſervir à tous deux d'interprete en cette occaſion.

Ceux de la Belgique, pour la plûpart, n'étoient pas exempts de ce défaut & de cette dépravation de leur langage naturel, puiſque les Allemans ou Germains, comme le rapporte le même Ceſar, Liv. 2. ayant occupé la meilleure partie de ce pays, & en ayant même chaſſé les premiers Maîtres, on ne peut pas douter que ces nouveaux Hôtes n'euſſent apporté une altération notable dans le langage des anciens habitans, & que dans la ſuite des tems, comme il arrive ordinairement, ils n'en euſſent fait une eſpece de Baragouin, tenant du Gaulois & du Germanique: *Cum ab his quereret*, dit Ceſar, parlant de lui-même, & s'informant de l'état préſent de la Gaule Belgique, *quæ civitates quantæque in armis eſſent, & quid in bello poſſent, ſic reperiebat, pleroſque Belgas eſſe ortos à Germanis, Rhenumque antiquitùs transductos propter Loci fertilitatem ibi conſediſſe, Galloſque qui ea Loca incolebant, expuliſſe.*

Ainſi à parler généralement, le pays de l'ancienne Gaule, qui avoit

pû conſerver le mieux ſa langue dans la pureté originelle, étoit celui dela Peninſule, que nous nommons aujourd'hui Bretagne, laquelle étant ſituée à l'extrémité Septentrionale & Occidentale de la Gaule, & environnée d'une Mer peu fréquentée par les Etrangers, n'avoit été juſqu'alors expoſée aux irruptions d'aucun ennemi, qui eût pû l'envahir & changer la forme de ſon langage, auſſi-bien que celle de ſon gouvernement.

Mais après tout, quelque différence qui ait pû ſe gliſſer par accident, ou ſe rencontrer naturellement dans la langue de divers pays de la Gaule, il eſt toujours à ſuppoſer qu'il y en avoit une univerſelle, dominante & connue dans tous les lieux de la même Gaule, dont uſoient au moins les honnêtes gens, & qui devoient néceſſairement ſervir dans la compoſition des Loix, des Contrats, des Traités publics, dans l'exercice de la Religion, dans l'adminiſtration de la Juſtice, dans les aſſemblées des Députés de toutes les Provinces, & dans l'entretien du Commerce général de tout l'Etat, comme nous venons de le remarquer.

SECONDE

SECONDE QUESTION.

En quels caracteres les Gaulois écrivoient leur langue du tems de Cesar.

Ils se servoient pour cela de lettres Grecques, si nous en croyons le même César, qui nous l'assure en ces termes, parlant de la discipline des Druides, L. 6. *Neque fas existimant ea litteris mandare, cùm in reliquis fere rebus Publicis, privatisque rationibus, Græcis litteris utantur.*

Et le même Auteur raporte en un autre endroit, qu'après la défaite des Helvetiens ou Suisses auprès de Langres, on trouva parmi leur bagage ou dans leur Camp, un Etat particulier écrit en Grec, de ceux qui étoient sortis du pays, le tout divisé en deux articles; dont l'un contenoit le nombre de ceux qui étoient propres à porter les armes, & l'autre celui des vieillards, des femmes & des enfans.

Il est malaisé de juger si les Gaulois n'avoient point alors d'autre Caractere que le Grec; & d'où ils avoient emprunté l'usage de ce caractere.

Nous ne lisons point dans Cesar ni ailleurs, qu'ils se soient servis d'autres lettres que des Grecques; & il est difficile de déterminer si c'est un présent que leur eussent fait, ou ceux de Marseille, parmi lesquels fleurissoit si fort la langue Grecque, ou les Pheniciens, de qui la Grece même, par le moyen de Cadmus, avoit reçu ces caracteres, & qui avoient eu dès longtems commerce avec les Gaulois par l'entremise du vieil Hercule, originaire de Phenicie.

Ce qui nous doit persuader que les Gaulois ne tenoient point cette sorte d'Ecriture de ceux de Marseille, c'est la remarque que fait Strabon; qui écrivoit sous l'Empereur Auguste, que les Celtes n'avoient commencé à fréquenter Marseille & à étudier dans les écoles de cette Ville que depuis qu'ils furent soumis à l'Empire des Romains; & d'ailleurs puisque les Gaulois se servoient communément de lettres Grecques, sans en entendre néanmoins la langue, nul ancien Auteur ne témoignant que la même langue leur fût connue, il y a par conséquent bien plus d'apparence que c'étoit des Phéniciens

qu'ils tenoient l'uſage des lettres Grecques, dont les mêmes Phéniciens étoient les Auteurs, & deſquels ils ecrivoient leur propre langue, ſans qu'ils entendiſſent celle de la Grece, qui n'avoit preſque rien de commun avec la leur.

Mais ce qui peut faire douter avec raiſon que les lettres Grecques fuſſent autant en uſage dans les Gaules que Céſar le ſuppoſe, eſt que le même Céſar voulant donner de ſes nouvelles à Ciceron, que les Gaulois tenoient aſſiégé auprès de Treves, il s'aviſa de lui écrire en lettres Grecques, de peur que ſon Epître étant interceptée, les ennemis ne ſçuſſent l'état où il ſe trouvoit avec ſon armée, & le deſſein qu'il avoit pris de les attaquer.

Hanc Epiſto am, dit-il, *Græcis conſcriptam Litteris miſi, ne intercepta Epiſtola ab hoſtibus conſilia agnoſcantur*; car, ſuppoſé que les caracteres Grecs fuſſent communs parmi les Gaulois, étoit-ce un bon expédient d'écrire en ces caracteres, pour empêcher que ſa lettre ne fût lûe par les ennemis?

Cette difficulté qui a mis à la gêne les plus habiles Interpretes, ſe peut

résoudre, ce me semble, en supposant que César écrivit sa lettre en caracteres & en termes Grecs tout ensemble, la Langue Grecque en ce tems-là étant familiere parmi les Romains aux gens de qualité, comme étoit celui à qui écrivoit ce Conquerant. Mais nous pouvons ajoûter de plus que les Gaulois auxquels César vouloit se cacher, étoient des Belges, venus la plupart d'au-delà du. Rhin, & qui par cette raison étant bien moins Gaulois qu'Allemands, comme il a déja été remarqué, pouvoient ignorer aussi bien les caracteres de la Langue Grecque que la Langue même, quelque connus que fussent alors ces caracteres dans le reste de la Gaule.

TROISIEME QUESTION.

Quelles étoient au tems de César les Langues étrangeres qui avoient du rapport avec la Langue Gauloise.

On ne peut pas douter que la Langue Germanique ne fût de ce nombre, tant par le voisinage des deux Pays qui confinoient l'un à l'autre selon tout le cours & toute la longueur du Rhin,

depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure, que par le paſſage qu'avoient fait ces deux Nations dans les demeures l'une de l'autre, les Allemands ou Germains étant venus s'établir, comme il a été dit, & les Gaulois réciproquement, dans celles des Germains, où ils avoient occupé, ſelon Céſar, liv. 6. les vaſtes champs à travers deſquels s'étendoit l'ancienne Forêt d'Hircinie, ſi célébre dans les Hiſtoriens.

Claverius remarque que cette Forêt qu'il dit devoir être plutôt appellée *Harcinia* qu'*Hercinia*, a ſon commencement à une autre Forêt, qui prend ſon nom du mot *Hartz*, qui ſignifie *Reſine*, en langue Gauloiſe & en langue Germanique.

Ces deux Langues néanmoins n'approchoient pas ſi fort l'une de l'autre, que les Allemands ou Germains n'euſſent beſoin d'un aſſez long ſéjour dans la Gaule, ou d'une fréquente communication avec les Gaulois, pour bien entendre leur Langue & pour la parler raiſonnablement, ce que Céſar nous a témoigné du Roi Arioviſte, duquel il écrit, qu'étant venu de la Germanie, & ayant fait ſa demeure ordinaire dans

la Gaue, dont il avoit même conquis une bonne partie par les armes, il s'étoit acquis la facilité de bien parler la Langue du Pays. *Caïum Valerium Procillum misit ..... & propter fidem & propter Linguæ Gallicæ scientiam, quâ multa jam Ariovistus longinqua consuetudine utebatur. Libr.* 1.

Comme le trajet de la Gaule en l'Isle de la Grande Bretagne est fort petit, il est aisé de juger que les Langues de ces deux Nations avoient beaucoup de conformité entr'elles, ce qui se doit néanmoins entendre de la partie Méridionale de l'Isle qui borde la Mer, & dont les Belges s'étoient rendus les maîtres par droit de conquête; d'où vient, dit Cesar, liv. 5. que les Villes du Pays ont pour l'ordinaire le nom des Villes ou lieux de la Belgique, d'où les Conquerans étoient venus, & *bello illato ibi remanserunt atque agros colere ceperunt.*

Merula nous apprend aussi que les Celtes avoient placé & établi des Colonies en la même Isle, ce qu'ils n'ont pû faire sans y porter leur langage en même tems.

Quant aux habitans de la partie in-

térieure de l'Isle & éloignés de la Mer, il est difficile de dire quelque chose de certain touchant la Langue qui pouvoit alors être en usage parmi eux, leur coûtume étant de ne point quitter le lieu de leur naissance, de n'entretenir aucun commerce avec les Etrangers, & de demeurer séparés des autres hommes, ainsi que l'étoit leur Isle du reste de la Terre; de sorte que Cesar s'étant mis en peine d'apprendre des nouvelles de leur maniere de vivre, de leur situation & de leurs forces, ne put jamais en rien découvrir de considérable, par le moyen des Marchands qu'il avoit eu soin de consulter, *quæ omnia ferè Gallis erant incognita...... itaque Cesar convocatis ad se undique Mercatoribus, neque quanta esset Insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ Nationes incolerent, neque quem usum haberent, aut quibus Institutis uterentur, reperire poterat. Lib. 4.*

D'où il faut inférer que quand Cesar dit de Diviaticus, Roi dans la Belgique, qu'il gouvernoit une grande partie de cette Province, & même la Bretagne, il entendoit seulement parler des lieux Maritimes ou voisins des Cô-

tes de cette Isle, tout le dedans du Pays ayant jusqu'alors évité de se mêler avec les Etrangers, & par ce moyen conservé sa liberté.

Mais comme nous avons déja remarqué que les Phéniciens depuis Hercule avoient eu commerce avec les Gaulois, c'est ici le lieu d'expliquer plus en détail de quelle sorte la Langue Gauloise a pû s'enrichir & s'est enrichie en effet de plusieurs termes de la Langue Phénicienne.

De trois Hercules dont il est parlé dans l'Histoire Ancienne & dans les Fables, sçavoir le Phénicien ou Tyrien, l'Egyptien & le Thébain, c'est l'Egyptien beaucoup plus ancien que les deux autres, que les Scavans assurent être passé dans les Espagnes & dans les Gaules, où plusieurs même estiment qu'il bâtit l'illustre ville d'*Alesia*, Métropole & Capitale de toute la Gaule : ce qui peut avoir autorisé Timagene le Syrien à écrire que les Celtes ou Gaulois étoient en partie les descendans des Phéniciens ou des Doriens, non pas des Doriens Peuples de la Grece, mais des habitans de la ville de *Dora*, située en Phénicie & si célé-

bre dans l'Ecriture Sainte, lesquels le même Hercule dont nous venons de parler, conduisit & établit dans les Contrées de la Gaule voisine de la Mer, au rapport du même Timogene.

Et une marque que l'Hercule Phénicien, qui vint dans nos Gaules étoit en effet le plus ancien des Héros de ce nom, est que ce nom même paroît dérivé de la Langue Phénicienne, & signifie dans la même Langue *Liberateur de tous les hommes*, ce qui convient à la Profession de ce Heros, dont le plus grand soin a toujours été de dompter les Monstres & de bannir de toute la Terre la race de Tyrans, en quoi l'ont depuis imité ceux qui ont été honorés de son nom parmi les Grecs & les Egyptiens.

C'est ainsi donc que les Phéniciens s'étant mêlés & habitués durant plusieurs siecles avant Cesar avec les Gaulois, la Langue Gauloise a emprunté de la Langue Phénicienne un fort grand nombre de mots dont les Gaulois se servoient pour exprimer leurs Divinités, leurs Princes, leurs Magistrats, leurs armes, leurs vêtemens, les animaux, les plantes, &c. comme l'a

fait voir excellemment le ſçavant Samuel Bochard dans ſes *Phéniciens*. La brieveté que demande ce diſcours ne me permet pas d'en rapporter pluſieurs exemples : il me ſuffira de dire en paſſant que tous les noms des Dieux adorés dans les Gaules, etoient dérivés de la Langue ſainte ou de la Phénicienne. *Turamis* étoit Jupiter tonnant, *Thot* ou *Theutates* étoit Mercure, *Heſus* Mars, c'eſt-à-dire Dieu fort, *Belenus* Apollon, *Onvana* ou *Onea*, Minerve, *Ogmius* Hercule, ce qui ſe rapporte exactement aux paroles de Ceſar touchant les Dieux, dont le culte étoit le plus familier parmi les Gaulois. *Deum*, dit-il liv. 6. *maximé Mercurium colunt &c. poſt hunc, Apollinem, Martem & Minervam.*

Ce Mercure, auteur de toutes les ſciences & révélant les ſecrets de la nature, étoit leur *Thot* ou *Théutates*, comme on l'a dit, d'où étoit venu le Θεὸς des Grecs, & le *Deus* des Latins, lequel mot étoit vraiſemblablement dérivé des mots Hebreux *Thou* ou *Theom*, qui veulent dire abîme ou cahos, rien n'étant plus caché aux hommes que l'eſſence & la Majeſté de

Dieu, ce qui a fait dire à saint Paul dans sa premiere Epître aux Corinthiens, ch. 2. v. 10. *Profunda Dei*, &c. & à David avant saint Paul *Judicia tua abissus multa*. De-là vient peut-être le Cahos ou *Bithus* des Valentiniens, qu'ils regardoient comme le principe de leurs générations ou combinations diurnes. Saint Epiphane remarque aussi que Valentin avoit emprunté son *Bithus* du Cahos d'Hesiode, que le même Hesiode a dit être le premier de tous les Dieux.

Nous n'ajouterons rien à cela si ce n'est qu'un grand nombre des plus célébres Villes de l'ancienne Gaule ayant leurs noms terminés en *Magus* ou *Magum*, *Rothomagum*, *Cesaromagum*, *Noviomagum*, *Drusomagum*, *Argentomagum*, & quantité d'autres, ce mot *Magum* avoit été pris aparemment du mot Hebreu ou Phénicien *Mahum*, qui signifie *Demeure* ou *Maison*, la lettre Hebraïque *Haïn*, dont il est composé, ayant éte prononcée comme un G, par les anciens Peuples de l'Occident.

Mais quelque ressemblance de termes ou d'expressions qui se puisse remarquer entre les Langues Gauloises

& Phénicienne ; il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût si peu de difference de l'une à l'autre, que la Gauloise ne dût passer que pour une dialecte de la Phénicienne, puisque nous apprenons de Polybe, qui écrivoit au tems des Scipions, que les Gaulois ne pouvoient entendre le langage Phenicien, qu'après avoir conversé quelques années avec ceux de la Nation, &. il y avoit aussi dans l'armée d'Annibal, selon le rapport du même Historien, un Interprete particulierement destiné pour faire entendre à ceux de Carthage originaires de la Phénicie, ce que leur mandoient ces Gaulois qui demeuroient sur la Riviere du Pô.

Ce sont donc ces Langues que l'on peut dire avec apparence, avoir eû plus de conformité avec la Langue des anciens Gaulois, sçavoir la Germanique, la Britannique & la Phénicienne.



QUATRIEME QUESTION.

Pour quelle cause la Langue Gauloise s'est éteinte, ou presqu'éteinte si facilement, & en si peu de tems depuis la Conquête de ce Pays par les Romains ?

La premiere cause de cette extinction, est le peu de soin qu'avoient les Gaulois de mettre par écrit leurs Loix, leurs Histoires, les Mysteres de leur Religion, ainsi que ce qu'ils enseignoient dans leurs Ecoles touchant les sciences Morales ou Naturelles ; c'est ce que témoigne Cesar (*Liv. vj.*) au sujet de leurs Druides, qui, dit-il, se proposoient de ne rien écrire, & de ne rien donner au Public de ce qu'ils montroient à leurs Disciples pendant l'espace de plusieurs années en quelque genre de science que ce fût. *Itaque nonnulli annos vicenos in Disciplinâ permanent, neque fas esse existimant ea Litteris mandare.*

Ils leur faisoient apprendre par cœur un grand nombre de Vers, qui contenoient les principaux points de leur mystérieuse Philosophie, & Cesar a

cru qu'ils en usoient de la sorte, pour tenir leurs belles connoissances cachées au vulgaire, & de peur aussi que leurs Ecoliers, se fiant trop à l'Ecriture, ne négligeassent de cultiver leur mémoire, & ne laissassent languir cette excellente partie de l'ame, qui est la garde de tous les trésors, & de toutes les lumieres de l'esprit : *Quod neque in vulgus Disciplinam efferri velint, neque eos qui discunt Litteris confisos, minus memoriæ studere, quod ferè plerisque accidit, ut præsidio Litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* Ibid.

Nous ne voyons en effet, ni dans Cesar, ni dans aucun autre Ecrivain de l'Antiquité, que les Gaulois ayent jamais publié aucun Ecrit de leur façon, en Prose ou en Vers, sur quelque matiere que ce soit, quelque amoureux qu'ils ayent été de l'éloquence & de la politesse du langage, selon le témoignage de Varron & de S. Jerôme ; & il est étrange qu'ayant été vivement touchés de la passion de la belle gloire, & s'étant signalés par la grandeur de leurs expéditions militaires en presque tous les coins du monde, jusqu'à s'être acquis, selon Cesar, (*Livre 5.*) la répu-

tation de la plus fiere & de la plus belliqueuſe de toutes les Nations, ils n'ayent pourtant pas jugé à propos de rien écrire ſur de ſi belles choſes, ni d'en laiſſer aucun monument à la poſtérité.

Ceux qui ont aimé l'étude des Sciences & des Lettres, ont bien eu ſoin de tenir ſecrets, & de couvrir d'un profond ſilence les myſteres de leur Religion, comme Hérodote nous l'a témoigné, particulierement des Egyptiens, mais ils en ſont démeurés dans ces termes, & ils ne ſe ſont pas moins attachés à publier les actions glorieuſes de leurs Princes & de leurs Concitoyens, qu'à dérober aux yeux du vulgaire les myſteres de leurs Dieux.

Je n'ignore pas qu'il peut être fort juſte de garder quelque retenue & quelques meſures à cet égard, & que ce ne ſoit avec grande raiſon que Joſeph a repris autrefois les Grecs de ce qu'ils ſouffroient indifféremment toutes ſortes de perſonnes ſe mêler d'entreprendre & de faire l'Hiſtoire de leur Nation.

J'avoue avec ce ſage Juif, que ce fut cette licentieuſe liberté d'écrire qui

a produit tant d'Histoires fabuleuses, & de contradictions honteuses qui paroissoient dans la confusion & dans la multitude infinie des Historiens de la Grece.

Je demeure encore d'accord avec cet Historien que ce fut par une conduite toute pleine de sagesse, que l'autorité de donner des livres au Public, & surtout la charge d'écrire l'Histoire du Pays, étoit reservée parmi les Juifs aux Prophétes & aux grands Prêtres, afin que ces monumens publics & destinés pour l'immortalité, étant l'ouvrage des personnes divinement inspirées, pussent être exempt de toute fausseté & de tout déguisement. *Gesta autem David*, dit l'Ecriture, *scripta sunt in Libro Samuelis, videntis & in Libro Nathan, Prophetæ, atque in volumine Gad videntis.* Paralip. Libro primo, Capite 29.

C'étoient donc ceux de cette qualité qui chez le Peuple Saint avoient le privilege d'écrire l'Histoire de leurs Rois & de leur Pays, & nous pouvons même assurer en général, que le pouvoir de faire des livres & de les répandre dans le Public, étoit si peu accordé aux

gens du siécle & aux hommes du commun de cette Nation, qu'on ne trouve point depuis Moïse jusqu'à J. C. d'autres personnes que les Prophétes & les Prêtres qui ayent osé prendre cette liberté à la réserve de certaines Paraphrases Chaldaïques que l'on suppose avoir précédé de quelques années la naissance de J. C. C'est la Paraphrase des grands & petits Prophétes, composée par Jonathan, duquel il est dit dans le Talmuld, qu'il avoit été le plus excellent de tous les Disciples de l'ancien *Rabi Hillel.*

Joseph, au lieu ci-dessus cité, témoigne que cette coûtume de laisser le soin d'écrire aux seuls Prophétes ou Prêtres, s'étoit observée fort exactement jusqu'à son tems, & de plus, il ose répondre qu'elle seroit observée à l'avenir avec la même ponctualité, lesquels néanmoins, selon le même Joseph, Livre premier des Antiquités, n'ont pratiqué que bien tard cette coûtume de tenir des Regîtres publics.

En ces matieres nous tenons encore de la négligence des anciens Gaulois nos prédécesseurs, ce qui a fait écrire à Budée dans ses Notes sur les Pandectes,

page 89. *Nunc omnia tenebris latent, injuria temporum soli Patriaque sua Galli peregrinari videntur, soli propè omnium rerum suorum ignari, itaque instrumentum Regni nullum ne publicum quidem habemus, quod quidem certè magnoperè memorandum sit, sed hic est perpetuus hujus Regni Genius, rerum gestarum monumenta, ut nihil ad rem publicam pertinere videantur.*

Mais que les Gaulois, tout amateurs qu'ils ont été de la gloire, du sçavoir, & de l'éloquence, ayent pû concevoir une si forte & si absolue aversion pour l'usage de l'écriture, je ne dis pas en ce qui touchoit la Religion, les Sciences & les Arts, mais l'Histoire même, & la Tradition de ce qui pouvoit s'être passé de mémorable dans leurs entreprises domestiques & étrangeres, & dans tout le détail du Gouvernement de leur Etat, c'est une espece de politique, ou pour mieux dire de superstition qui leur a été toute particuliere, & où il est impossible à mon jugement, de reconnoître la moindre apparence de raison. Et de-là vient que, ni dans Cesar, ni dans quelqu'autre Auteur que ce soit, il n'est pas fait mention

d'aucunes Archives, ni dépôt commun, où ſelon la coutume de tous les autres Peuples, les Actes publics, ſoit des Magiſtrats, ſoit des Princes de leur Nation, & le récit de ce qu'avoient fait de conſidérable leurs fameux Ancêtres pour le bien & pour la gloire du pays, fuſſent conſervés.

Cette négligence de pratiquer l'uſage des Lettres & de l'Ecriture, n'auroit pas été d'un préjudice peu notable à ceux qui l'ont commiſe, quand elle ne leur eût apporté que celui d'une ſoudaine & preſqu'entiere abolition de leur Langue naturelle, depuis leur chûte ſous la ſervitude des Romains.

Nous éprouvons qu'il eſt arrivé tout le contraire à la Nation Grecque, & à la Nation Judaïque, puiſqu'étant tombées l'une & l'autre, auſſi bien que la Gauloiſe, ſous la Domination Romaine, elles n'ont pas laiſſé de conſerver un fort long-tems dans ſa pureté leur ancienne Langue, après la perte de leur liberté.

Pour ce qui eſt des Grecs, comme il y avoit un nombre infini d'Ouvrages, écrits dans cette Langue, répandus en tous les lieux du monde, & conſidérés

comme un magazin de toutes les ſciences qui y étoient traitées d'une maniere admirable , il paroît aſſez qu'il n'étoit pas au pouvoir des Romains de ſupprimer une telle langue , & de l'effacer de la mémoire des hommes , quand même ils auroient voulu devenir les garants de ceux qu'ils étoient obligés de reconnoître pour leurs Maitres en toute ſorte de Littérature & de ſçavoir.

C'eſt alors que la Grece produiſoit & faiſoit écrire les Plutarques, les Pauſanias, les Ptolomées, les Galiens, qu'elle publioit par tout des Médailles en ſa Langue qu'elle la gravoit ſur les lieux les plus éminens de ſes Palais & de ſes Temples; qu'elle inſtruiſoit ceux qui lui commandoient, & qu'elle exerçoit un empire de raiſon & de lettres ſur ceux-mêmes qui l'avoient ſoûmiſe par les armes.

D'un autre coté & en même tems, le peuple Juif ne s'apliquoit pas ſeulement à conſerver dans leur intégrité les Livres ſaints qu'il avoit reçûs de Moïſe & des Prophétes, mais encore à rediger par écrit & à recueillir en un ſeul volume les uſages de ſes Peres qu'il avoit laiſſés à une pure Tradition

verbale & non écrite. Ce volume eſt *la Miſna* composé par Rabbi Juda.

Et c'eſt ainſi que les langues Greque & Hébraïque ſe ſont maintenues, comme nous voyons, en leur entier, & qu'après tant de troubles & de changemens arrivés aux Peuples qui les ont parlées, elles ſubſiſtent encore dans les Livres, comme ſur des Tables de leur naufrage, au lieu que celle des Gaulois a fort peu duré depuis la ruine de leur Etat, ſans qu'on en puiſſe trouver de raiſon plus aparente que d'avoir manqué du ſecours des livres dans leſquels elle eût pû ſe renfermer & ſe ſauver de l'injure des années.

La ſeconde cauſe qui a pu contribuer à l'extinction de la même langue, eſt que depuis que la Gaule fut conquiſe par les armes des Romains, toutes ſortes d'actes publics ſe firent en Latin, qui étoit la Langue des Vainqueurs. Tous les Officiers de Juſtice & de Guerre dans l'exercice de leurs Charges s'expliquoient en la même Langue, & les anciennes loix du Pays étant aſſervies & opprimées, auſſi-bien que les habitans, on n'entendoit publier par tout que celle de Rome dans les Arrêts

& dans les Tribunaux des Juges.

Car il ne faut pas se tromper ici comme ont fait quelques sçavans hommes, ni s'imaginer avec eux que les Gaulois, depuis qu'ils furent sous le joug de Rome, ayent conservé leur premiere liberté avec l'usage de leurs Loix & de leurs Coûtumes particulieres, étant certain que toute la Gaule en général fut réduite sur le même pied & à la même condition où se trouvoit la Gaule Narbonnoise, laquelle au tems de Cesar étoit si éloignée de jouir de cette liberté, qu'au contraire voici la servitude où un Seigneur Gaulois nous la représente dans les Commentaires de Cesar, Livre VII. *Quod si eas*, dit ce Prince à ceux de sa Nation, *quæ in longinquis Nationibus geruntur, ignoratis, respicite Finitimam Galliam quæ in Provinciam redacta jure & legibus commutatis securibus subjecta perpetua premitur servitute.*

Et on sçait bien aussi ce que c'étoit parmi les Romains que de réduire le Pays des conquêtes en forme de Province; c'étoit, dit *Brantius*, d'y envoyer & entretenir des gens de guerre, d'y lever des tributs, d'y établir des Gouverneurs & des Magistrats, pour

rendre la justice aux particuliers selon les loix Romaines, & sans se croire obligé d'avoir égard à celles des sujets.

Nous lisons bien dans Cesar que les Romains ayant subjugué quelques Provinces de la Gaule sous le commandement de *Fabius Maximus*, il y eut un Arrêt du Sénat par lequel il étoit dit que ces Provinces demeureroient libres, & jouiroient comme auparavant de leurs anciennes franchises & coûtumes. C'est ce que dit le même Cesar, Liv. I. à Arioviste dans la Conférence quils eurent ensemble avant le combat; *Si Judicium Senatus servari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis Legibus uti voluisset.*

Mais tout le Corps de la Gaule en général fut bien traité d'une autre maniere depuis que Cesar en eut achevé la conquête, étant indubitable qu'aussitôt après elle fut réduite, de même que la Narbonnoise, en forme de Province, & que les Gouverneurs & autres Officiers qui y commandoient pour l'Empereur n'y reconnurent jamais d'autres puissances ni d'autres loix que celles des Romains.

Et c'est pour cela que dans les Au-

teurs de l'Histoire Auguste on ne trouve point qu'il y eût dans les Gaules de deux sortes de Loix, dont les unes dussent servir pour les Gaulois & les autres pour les Romains. Comme depuis sous le Regne des François nous en remarquons si souvent de particulieres & distinctes les unes pour les nouveaux Conquerans, qui étoient les François, & les autres pour les anciens habitans des lieux que l'on comprenoit sous le nom général de Romains.

Ce qui étant ainsi, on ne peut douter raisonnablement, à mon avis, que ce soudain & universel changement de Police dans les Gaules n'ait dû bientôt apporter, un changement de langage, & que par cette unique raison la naturelle & ancienne Langue des vaincus, n'ait dû faire place en peu de tems à celle des Vainqueurs.

CINQUIEME QUESTION.

Par quels dégrés la Langue Gauloise est tombée dans l'oubli, & s'il en est demeuré quelque reste jusqu'à ce tems-ci?

Au commencement du V. siecle, qui

étoit

étoit le tems auquel écrivoit Severe Sulpice, nous avons lieu de ſuppoſer que dans les Gaules il y avoit encore deux Langues différentes, l'une apellée Gallicane, & l'autre Celtique, comme nous l'apprend cet Auteur, en faiſant dire à un nommé Poſtumien, *Tu vero vel Celtice vel, ſi mavis, Gallicè loquere*: ce qu'il apelle langue Gallicane, étoit apparemment une dialecte ou une corruption de la langue Latine, qui pouvoit encore s'être conſervée en certains lieux de la Gaule, & ſurtout parmi ceux du plat-Pays, comme nous voyons qu'en Afrique, les honnêtes gens parloient Latin, en même tems que les Villageois & les peuples de la Campagne parloient Phénicien, langue qui étoit celle de leurs Ancêtres, & qui s'étoit maintenue parmi eux, ſelon le témoignage de S. Auguſtin en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages; 400 ans ou environ après ce tems-là, ſçavoir en 813. Nous voyons qu'il y avoit de même en France deux diverſes langues, parlées & entendues communément parmi le peuple; l'une étoit apellée langue Romaine, Ruſtique ou Païſanne, & l'autre Tudeſque ou Théotiſque.

Cela paroît assez clairement par un Canon du troisiéme Concile de Tours, de la même année 813. qui ordonne que les Evêques choisiront à l'avenir de certains Sermons ou Homélies des Peres, pour les réciter dans l'Eglise; & qu'afin que le peuple puisse les entendre & en profiter, ils les feront traduire en langue Théotisque, apellée *Thioise* encore aujourd'hui par les Flamands.

Ut easdem Homilias, dit le Canon 17. *quisque aperté transferre studeat in Rusticam Romanam linguam aut Theotiscam, quò faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicuntur.*

Aparemment cette langue Romaine ou corrompue du Latin, s'appelloit Rustique ou Villageoise, parce que c'étoit proprement la langue du menu peuple & des bonnes gens de la Campagne, au lieu que l'autre nommée *Théotisque* étoit la langue du Prince & de sa Cour; étant certain que ç'a été celle de nos Rois de la premiere & de la seconde Race, & même celle qu'ils parloient encore au X. siecle, comme on peut l'appendre de Flodoart dans son Histoire de l'Eglise de Reims, livre

4. chap. 25. On peut voir aussi le 5. Tome des Conciles de l'Eglise Gallicane, *page* 588. dans lequel il est raporté que les Lettres d'Artuldus, Archevêque de cette Ville, ayant été lûes au Concile d'Ingesheim, tenu en 948. on fut obligé de les traduire en langue Théotisque, afin qu'elles fussent mieux entendues par Othon, Roi d'Allemagne, & par Louis d'Outremer Roi de France, qui assistoient au même Concile.

Or, il n'y a pas lieu de douter que ces deux Langues Romaine & Théotisque, distinguées si expressément par le Concile de Tours, tenu en 813. n'eussent quantité de mots semblables & communs à l'une & l'autre; mais il est à croire aussi qu'on apelloit Langue Romaine, celle dans laquelle les mots Rômains ou Latins avoient le plus de part, & qu'on apelloit aussi Langue Théotisque celle dans laquelle les mots Germains ou Allemands étoient les plus ordinaires & en plus grand nombre, en telle sorte qu'on pouvoit dire que c'étoient des mots qui composoient le corps de la Langue.

Ainsi la Langue Gauloise, aïlant

tous les jours en diminuant, ne faiſoit preſque plus de figure en ſon propre pays, & ſe trouvoit comme abſorbée dans les deux autres, qui étoient la Romaine & la Théotiſque, pendant que la Romaine de ſon côté prenoit toujours de nouvelles forces, & regagnoit inſenſiblement ſur la Tudeſque, comme il paroît aujourd'hui qu'elle l'a enfin effacée & abolie preſque entierement: & auſſi cette eſpece de langue Tudeſque dont les François avoient encore l'uſage en ce tems-là, c'eſt-à dire au IX. ſiecle, ſe trouvoit déja ſi corrompue & ſi abâtardie parmi eux, qu'ils n'entendoient plus, au moins communément, la véritable langue Tudeſque, ou Germanique, qui étoit demeurée dans ſa pureté chez les Allemands.

En effet Charles le Chauve, Roi de France, & Louis, ſon frere, Roi de Germanie, ayant fait un Traité d'alliance en 848. l'Hiſtoire remarque que le Roi Charles, s'adreſſant au Roi Louis & aux Allemands, jura l'obſervation de ce Traité en langue Tudeſque & non pas en langue Françoiſe, afin que ſon ſerment fût entendu par les Allemands, & que le Roi Louis,

d'autre part s'adressant de même au Roi Charles & aux François, jura le même Traité en langue Françoise, & non pas en langue Tudesque, afin que son serment pût être entendu par les Francois, ce qui suppose nécessairement que les François n'auroient pû l'entendre s'il eût eté fait en Allemand.

Cette observation historique, est, sans doute, une preuve authentique de cette vérité, que la langue Tudesque, qui étoit alors en usage & entendue communément en France, selon le témoignage du Concile de Tours, étoit tellement déchue de la pureté de son origine, & avoit si peu de conformité avec l'ancienne & vraie langue Allemande ou Germanique, que cette vraie langue Germanique ou Tudesque étoit devenue inintelligible & comme étrangere aux François de ce tems-là.

Mais si la langue Tudesque, qu'on parloit vulgairement en France dans ce siecle-là, étoit différente, comme on l'a vû, de la pure langue Tudesque & Allemande, elle n'étoit pas moins eloignée aussi de l'ancienne langue Celtique ou Gauloise, car il est certain

qu'en 866. la langue des Bretons, qu'on ne doute plus avoir été celle des anciens Gaulois, étoit une Langue particuliere & distinguée de celle des François, ce qui se prouve par l'autorité du 3. Concile de Soissons de la même année 866. où il est dit des Bretons, entre autres choses, que c'étoit un peuple différent du peuple François, & pour l'origine & pour le langage. Il est donc vrai, comme on le va voir, que le langage des Bretons ne fut en effet que celui des Gaulois; & il s'ensuit de-là manifestement, que le langage, qui au neuviéme siécle avoit cours en France, ne pouvoit plus être celui des Gaulois, puisque ce n'étoit pas celui des Bretons, comme le témoigne le même Concile de France.

Ces Bretons passerent de la partie Méridionale & Occidentale de la Grande-Bretagne dans les Gaules, environ l'année 430. & s'établirent dans l'extrémité Septentrionale des mêmes Gaules, Région que nous appellons maintenant Bretagne, du nom primitif de ce peuple. Le pays étoit auparavant appellé *Armorique*, parce

qu'il étoit presque tout situé sur les Côtes de la Mer, le mot *Mor*, signifiant la Mer en ancien Gaulois.

Or il n'est pas étrange que ces Bretons s'étant mêlés avec les habitans de l'Armorique, n'ayent eû les uns & les autres qu'une même & seule langue, puisque ces mêmes Bretons, suivant Bede, tiroient leur origine des mêmes Gaulois de l'Armorique, parmi lesquels ils étoient venus s'établir, ou pour mieux dire, se rétablir. *Imprimis*, dit ce sçavant Anglois, *hæc Insula Britones, solùm incolas habuit, qui de Tractu Armoricano, ut fertur, Britanniam adducti, Australes sibi partes illius vindicarunt.*

Ainsi c'est avec beaucoup de fondement que les mieux sensés & les plus habiles hommes du siécle paroissent tous, ou presque tous être dans ce sentiment; que ç'a été dans ce coin du monde, aujourd'hui nommé *Bretagne*, que l'anciens langage Gaulois a eu le bonheur, pour la plus grande partie, de se sauver & de recueillir, pour ainsi dire, un assez riche débris de son naufrage.

Beatus Renanus, Cesner, & Hotman,

Pierre *Daniel*, *Picard*, & plusieurs autres Auteurs, avoient avancé cette opinion avant *Camden*, mais celui-ci l'éclaircit & la confirme par un si grand nombre d'exemples & de raisons que le Sçavant Samuel Bochard, qui sur ce sujet ne fait presque que le suivre pas à pas, demeure d'accord qu'il a épuisé la matiere, qu'il a démontré la vérité de ce fait, de maniere qu'il ne peut rester là-dessus aucun doute.

Il seroit ennuyeux de détailler ici, je ne dis pas, toute la suite, mais la meilleure partie de ses preuves; il me suffira de marquer en gros & en passant, qu'il nous apprend l'étymologie des anciens noms des principaux Fleuves, des principales Montagnes & de plusieurs Villes de la Gaule; en la tirant fort heureusement des mots Anglois ou Bretons, qu'il suppose, avec grande raison, être des restes de l'ancien langage des Gaulois, Peres communs des Anglois & des Bretons.

Et ce qui donne plus de couleur à cette sorte d'étymologie, est la coûtume qu'ont eû la plûpart des anciens peuples d'imposer des noms aux personnes & aux choses, qui signifioient en la

langue du pays, les circonſtances & les qualités particulieres des mêmes perſonnes ou des mêmes choſes, ce qui s'eſt vû plus ſoigneuſement obſervé par les Hebreux & par les Phéniciens, les Arabes, les Germains & les Gaulois dont il eſt ici queſtion; d'où vient, par exemple, qu'on ne peut avoir de meilleure preuve à l'égard de nos Rois des deux premieres Races, dont les Sujets parloient Allemand, qu'en faiſant voir que les mêmes Rois portoient des noms pris de l'Allemand, & qui marquoient toujours en cette langue quelque choſe d'avantageux pour ceux qui les portoient.

Sur quoi il n'eſt pas hors de propos de rapporter ici l'avertiſſement & la regle générale que nous donne le même Camden, qui eſt que les mots Anglois ou François, qu'on ne peut tirer vraiſemblablement du Latin ou de l'Allemand, ſe peuvent juſtement préſumer Gaulois ou Celtiques de ſignification & d'origine.

Que ſi nous voulons ajouter aux repliques du vieux langage de la Gaule, qui ſubſiſte encore aujourd'hui dans la grande & dans la petite Bretagne, ce qui en peut reſter dans les ouvrages

des Ecrivains étrangers, Grecs ou Latins, nous alleguerons en premier lieu ce que nous lisons dans Possidonnius, dans Strabon, dans Feste, dans Diodore, que le mot *Bardi* signifioit les Poëtes du pays.

Plurima securi fudistis carmina Bardi, dit Lucain, & nous lisons dans Pline, dans Suetone; que *Alauda* signifioit une Legion: dans Polybe & dans Plutarque, que *Gessate* ou *Gaessate* marquoit des Soldats mercenaires, & dans Vegece, Diodore & Isidore, que *Spata* étoit une longue épée; dans Servius, que le *Geese* ou *Gesæum* des Gaulois, étoit une Lance ou un Javelot, Virgile ayant dit:

Duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu.

Et dans Isidore, *Catesa* étoit à-peu près la même chose.

Dans Hesichius, *Carnom* étoit une trompette, *Benna* étoit un chariot, & dans Servius, *Essedua* ou Esseda étoit la même chose, comme aussi R*heda*, selon Quintilien.

Dans Varron, *Sagum* & *Rheno* étoit une espece d'habillement, aussi-bien que *Bardiæcus*; selon Martial. Dans

Diodore, *Braca* étoit des hauts-de-chausse, d'où est venue la dénomination *Galia Bracata*.

Dans Pausanias, *Marc* étoit un cheval, & *Trimarsichia* une troupe de chevaux, d'où est venu le mot de *Maréchal*, pour dire celui qui commandoit la Cavalerie, ou qui avoit soin de l'écurie du Prince, & dans Hesichius, *Abranas* signifioit un singe, & *Barnacas* des peaux de Bouc.

Dans Clitophon, cité par Plutarque, *Lug* signifioit un Corbeau, & *Dun* un lieu élevé, d'où vient *Lugdunum*, Ville bâtie sur une éminence, comme le sont aussi toutes celles de la Gaule dont les noms se terminoient en *dunum*.

Dans Suetone, *Galba* signifioit gras ou replet, d'où vient le nom de *Galba* donné à un Empereur; qui étoit issu de la famille des Sulpices. Dans Dioscoride, *Subites* étoit du Lierre. Dans Athenée, *Corma* étoit de la bierre, dont plusieurs buvoient au lieu de vin. Dans Servius sur les Géorgiques, *Volema* signifioit les choses bonnes, grandes & considérables. Dans Hesichius & dans Jordannes, *Leuca* vouloit dire une espace de chemin, lieuë en Fran-

çois, & *Lega* en Italien, contenant 2 à 3000. pas.

Pour abreger nous ne ſçaurions mieux finir cette Liſte des Auteurs qui ont fait mention de la langue des Gaulois, que par Ceſar même, que nous voyons avoir employé dans ſes Commentaires (*Liv.* 1. & 6.) pluſieurs mots de la même langue, en leur donnant ſeulement un air Latin, comme ſont ceux de *Rheda*, *Carra*, *Ambacti*, *Valetes*, & quelques autres qu'il eſt inutile de rapporter.

SIXIEME QUESTION.

Quel étoit au tems de Ceſar l'état des Gaules & la maniere de leur Gouvernement?

En ce tems-là toute la Gaule étoit diviſée en Etats; que Ceſar, l. 1. appelle *Civitates*, & les Etats en pays, qu'il apelle *Pagos*, & c'eſt en ce ſens qu'il dit que l'Etat des Suiſſes contenoit en tout quatre Pays, *omnis Civitas Helvetica in quatuor Pagos diviſa eſt.*

Les principaux de ces peuples ou Etats ſe peuvent voir dans un ſeul paſſage des mêmes Commentaires, *Liv. VI.* où Ceſar raporte le nombre des

ſoldats que chacun d'eux étoit obligé de fournir dans une guerre qu'ils ſe méditoient de faire en commun, pour ſe défendre contre les Romains. Tous ces Etats compoſoient enſemble un corps de Republique ou d'Empire, qui ſe gouvernoit par les Aſſemblées générales ou Etats de toutes ces parties. Là ſe réſolvoient les affaires importantes & publiques, ſoit de la guerre ou de la paix, & nous avons deja remarqué que ces Aſſemblées étoient de deux ſortes, les unes Civiles & les autres Militaires. *Armatum Conſilium.*

Parmi ces Etats, il y en avoit un qui avoit une eſpece d'autorité & de commandement ſur tous les autres, c'étoit celui des Heduës ou Bourguignons, qui prétendoient avoir eû de tout tems cet avantage ſur le reſte de la Gaule, ſi ce n'eſt qu'il leur étoit ſouvent diſputé par les Auvergnats & par les Francontois. C'eſt de ces Hedues dont Céſar diſoit (liv. 1.) au Roi Arioviſte : *Quod omni tempore totius Galliæ Principatum tenuiſſent, priùs etiam quam noſtram Romanam amicitiam expetiiſſent.*

Mais cet honneur leur ayant de-

puis été contesté par les Sequanois ; qui sont les Francs-Bourguignons, & par ceux d'Auvergne, ce fut pour cela que ces deux derniers appellerent les Allemands, lesquels prirent de-là occasion de se rendre les maîtres des deux partis, & de les réduire à une misérable servitude.

On ne voit pas bien en quoi consistoit proprement la puissance des Hedues sur les autres peuples de la Gaule ; si c'étoit à eux à confirmer les Rois, les Princes, les Magistrats de leur Nation ; s'ils en tiroient des tributs, s'ils en recevoient des ôtages, pour s'assurer de leur obéissance, & ainsi du reste : mais on voit au moins que Cesar se sert du terme d'Empire, *Imperium*, pour marquer l'autorité qu'ils avoient sur ceux qui étoient sous leur protection. Aparemment cette supériorité ne s'étendoit à autre chose qu'à convoquer les Etats Généraux, des Gaules, à y présider, & en faire observer les résolutions, & à commander aussi les armées en commun, pour la défense du pays.

Et de là vient qu'ayant eû cette prétention d'être preferés, dans la con-

duite des armées, dans le tems que toutes les Gaules se souleverent contre Cesar, & la chose ayant été mise en délibération dans une assemblée générale, ils témoignerent un sensible déplaisir de ce que de l'avis de la même assemblée, le Commandement des armées étoit donné à leur préjudice à l'Auvergnat, *Vercingentorix*, & ils crurent même que les priver de cet avantage dans la guerre n'étoit rien moins que les depouiller de leur ancienne Principauté, & les réduire à la condition commune des provinces de la Gaule. *Magno dolore Hedui ferunt se dijectos Principatu queruntur fortunæ commutationem.*

Mais en ces rencontres, de quelque Nation qu'eût été choisi le Général d'armée, ils ne lui donnoient pas un commandement absolu, mais ils l'obligeoient d'avoir auprès de lui une espece de conseil, composé de Commissaires de chaque Province, par l'avis duquel se devoient conduire toutes les affaires de la guerre, *iis delecti ex Civitatibus tribuuntur*, dit Cesar, *quorum consilio bellum administraretur.*

C'est ainsi que les Etats de la Gaule

avoient coûtume de se gouverner en commun. Pour ce qui regarde en particulier le Gouvernement de chaque Etat, il avoit un Chef, qui, pour l'ordinaire, portoit le nom de Roi, quoique selon les Loix du pays, sa Magistrature dût être annuelle. Deux freres ne pouvoient l'exercer immédiatement l'un après l'autre, comme aussi deux freres ne pouvoient être reçûs en même tems dans le Sénat, & le Magistrat étant hors de charge, c'étoit aux Prêtres à lui donner un successeur.

Ce fut le fondement de la plainte que firent à Cesar les mêmes Hedues à l'occasion du différent arrivé entre deux Seigneurs du pays, qui prétendoient à la souveraine Magistrature, *summo esse*, disoient-ils, *in periculo rem, quod cum singuli Magistratus antiquitus creati atque regiam potestatem annuam obtinere consuescunt, duo Magistratum gerant & se uterque Legibus creatum dicat.*

Cesar décida la querelle des deux Competiteurs, & adjugea la charge à celui que les Prêtres avoient nommé selon l'usage des lieux; comme apparemment l'Etat des Hedues, en qualité d'Etat principal & dominant, devoit servir de Patron & de modele

à tous les autres : pour l'ordre de la Police, il eſt à croire que le même uſage qui s'obſervoit parmi eux touchant l'élection & le pouvoir des Magiſtrats, ſe devoit auſſi pratiquer par tous les autres Etats.

Au reſte, comme le tems de leur fonction n'alloit pas au-delà d'une année, il étoit bien facile d'obſerver la Loi du pays, ſelon laquelle ceux qui avoient la ſouveraine Magiſtrature, étoient ſi étroitement obligés de réſider ſur le lieu de leur charge, que Ceſar même par cette raiſon, ne dédaigna pas de les aller trouver en perſonne, pour pouvoir conférer avec eux, quoiqu'il eût alors des affaires importantes, qui ne ſembloient pas le lui devoir permettre.

C'étoit donc là l'ordinaire & la légitime Police, de la Gaule, mais comme l'ambition & l'avarice des hommes les mettent ſouvent au deſſus des Loix, on remarque auſſi que cette forme de gouvernement n'étoit pas ſuivie avec exactitude parmi ces peuples, car, quoique la Magiſtrature, qu'ils apelloient Royauté, dût ſelon les Loix, expirer avec l'année, pluſieurs néanmoins

ſe la faiſoient continuer toute leur vie, d'autres même tâchoient de la rendre héréditaire dans leur poſtérité, de quoi nous trouvons dans Ceſar beaucoup d'exemples, qu'il ſeroit ſuperflu de raporter.

En effet parmi les raiſons qui rendoient odieuſe à de certains Gaulois la domination étrangere de Rome, ils alleguent entre autres celle-ci, que les plus puiſſans de la Nation, & ſurtout ceux qui avoient de quoi lever des troupes à leurs dépens, envahiſſoient tous communément la Royauté dans leur pays, ce qu'ils jugeoient bien ne pouvoir pas ſi facilement leur réuſſir ſous l'Empire des Romains, *Ab nonnullis etiam quod in Galliâ à potentioribus atque iis ad conducendos homines facultates habebant, vulgo Regna occupabantur, qui minus facile eam rem noſtro Imperio conſequi poterant.* Liv. ſecond.

Ainſi nous liſons dans le même Ceſar d'un nommé *Celtille*, pere du fameux *Vercingentorix*, qui étant Prince univerſel de toute la Gaule, voulut s'élever encore plus haut, & ſe faire enfin reconnoître pour Roi de ſon pays

qui étoit l'Auvergne, ce qui fit résoudre les Auvergnats à entreprendre sur sa personne & à lui ôter la vie, pour prévenir son mauvais dessein. *Vercingentorix*, dit Cesar, *Celtilli filius, Arvernus, &c. cujus pater Galliæ totius Principatum obtinuerat, & ob eam causam, quod Regnum appellabat, ab civitate erat interfectus.* L. 7.

Cependant cette dignité Royale, même dans les Belges qui y paroissoient plus accoutumés, ne renfermoit pas une autorité si souveraine, & si absolue que *Ambiorix*, Roi de ceux de Liege, n'ait pû dire avec vérité, que la Nation à laquelle il commandoit n'avoit pas moins de pouvoir sur lui, qu'il en avoit sur elle-même *Suaque esse ejusmodi Imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quam ipse in multitudinem.*

Quoi qu'il en soit de ceux qui regnoient dans la Belgique, c'est une chose toute manifeste, que ce qui donnoit le plus d'occasion aux particuliers des autres Provinces de s'en faire Roi, ou plutôt d'en devenir les Tyrans, c'étoit les grands biens qu'ils y possedoient, & le grand nombre de créa-

tures qui dépendoient d'eux, & dont ils diſpoſoient à leur volonté ; de telle ſorte que le Suiſſe *Orgentorix* ayant ramaſſé de ſes domeſtiques ſeuls, juſqu'au nombre de 10000, & en même tems de ſes débiteurs & de ſes clients une multitude aprochante, il ne lui fut pas difficile d'éviter de comparoître devant ſes Juges, & de ſe mettre à couvert par ce moyen de la juſte peine que ſa trahiſon avoit méritée.

Le fondement de cette puiſſance extraordinaire & particuliere, que l'on peut compter parmi les déſordres les plus pernicieux qui puiſſent regner dans un Etat, eſt que tous les peuples de l'ancienne Gaule étant diviſés, ſelon Ceſar, (L. 6.) en trois bandes, ou en trois ordres, les Prêtres, la Nobleſſe & le même peuple, ce troiſiéme Ordre n'étoit, en effet, qu'un tas d'Eſclaves aſſujettis à la barbarie & à la cruauté tirannique des premiers.

Ceux qui compoſoient ce dernier Ordre, étant dénués de bien & d'honneurs, abandonnés à la diſcrétion des autres, ſe voyoient contraints de chercher un Maître qui pût les pro-

téger & les défendre des injures des puiſſances : ce qui augmentant Grands, à l'infini, le pouvoir des comme il n'eſt pas étrange, ſi ſe laſſant d'une condition privée, ils aſpiroient à la Souveraineté dans leur Patrie.

Mais comme il ſeroit peu raiſonnable de conclure ce diſcours par l'obſervation des défauts de ces anciens peuples, dont nous tirons notre origine, il nous ſiera mieux de le terminer par les éloges que Ceſar leur donne, pour ce qui regarde, ou la ſubtilité de leur eſprit, ou la grandeur de leur courage, ou en général la puiſſance de leur Nation.

Il dit pour le premier, que les Gaulois avoient un eſprit vif & extraordinairement pénétrant, *Galli ſummæ Genus ſolertiæ*. Pour le ſecond, qu'on les tenoit pour les plus grands guerriers & les plus vaillans hommes du monde; *qui virtute belli omnibus Gentibus præferebantur* : & pour le dernier, il fait dire au généreux *Vercingentorix*, dans une aſſemblée de ceux de la Nation, que toutes les fois que les forces de la Gaule ſe trouveroient bien unies,

toute la terre enſemble ne ſeroit pas capable de leur réſiſter, *cujus conſenſu ne orbis quibus terrarum poſſit obſiſtere.*

Mais qu'ils n'ayent pas moins fait paroître de prudence dans la paix que de valeur dans la guerre, nous le pouvous recueillir de l'extrême prudence avec laquelle ils traitoient les affaires d'Etat, ayant pour maxime, ſuivant Ceſar (L. 6.) de n'en parler que dans les Conſeils deſtinés à cela. Et afin d'empêcher qu'il ne s'émût aucun trouble parmi le peuple par le bruit & par les rumeurs que ſement d'ordinaire les eſprits légers & brouillons, leur ordre étoit que tous ceux qui auroient appris quelque nouvelle dans le voiſinage touchant la République, fuſſent obligés d'en donner avis aux Magiſtrats, qui ſe réſervoient de les ſupprimer, ou d'en faire part au Public, ſelon que la choſes leur auroit paru le mériter. *Habent legibus ſanctum, ſi quis quid de Republica à finitimis, rumore aut fama acceperit uti ad Magiſtrum deferat, neve cum quo alio communicet quod ſæpe homines temerarios atque imperitos falſis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de ſummis rebus*

consilium capere, cognitum est, Magistratus quæ visa sunt occultant, quæque esse ex usu judicaverint multitudini produnt.

REFLEXIONS

Sur la nature & la source du sublime dans le Discours : sur le vrai philosophique du discours Poëtique, & sur l'Analogiequi est la clef des découvertes.

CE Titre paroît annoncer des sujets fort différens. Mais la Philosophierapproche souvent les extrémités en ramenant la multitude des apparences à la réalité d'un principe très-simple. Et c'est par l'Analogie que la Philosophie atteint à cette simplicité féconde de la nature.

En général cette Analogie nous apprend, que s'il y a des Science & des Arts, il n'y a pourtant qu'uné vérité, dont ces Arts & ces Sciences ne sont que les différens points-de-vue, les divers aspects. La Poësie en particulier, & la Philosophie, quelque irréconciliables qu'elles paroissent, ne diffe-

rent que par-la, c'est-a-dire par le point de vue, & par l'expression.

Le Poëte pense & parle. Le Philosophe réfléchit, raisonne & discourt; c'est à dire, le Poëte enveloppe dans une pensée & souvent dans un mot le raisonnement du Philosophe, & le Philosophe dans un raisonnement étendu, développe la pensée, le mot du Poëte. C'est cet enveloppement & ce développement seuls qui caractérisent les deux genres, relativement l'un à l'autre.

Mais c'est toujours le même objet, la même nature, la même vérité, que le Poëte & le Philosophe peignent également, l'un en grand, l'autre en racourci & comme en mignature.

Lorsque cet objet est nouveau, merveilleux, élevé, intéressant, qu'il donne à penser, qu'il étend les vues de l'esprit, le raisonnement Philosophique qui le développe, prend le nom de *Decouverte*, la pensée Poëtique qui le révéle, prend celui de *Pensée sublime*. Venons à des exemples.

Mais auparavant je dois poser comme un principe, cette maxime sublime elle-même, de Despreaux, que

Rien

Rien n'eſt beau que le vrai, le vrai ſeul
eſt aimable,
Il doit regner par-tout & même dans la
Fable.

En effet la découverte du faux ne peut être une vraie découverte; car découvrir ce qui n'eſt pas, c'eſt bien pis que de ne rien découvrir; une penſée fauſſe ne ſera jamais une belle penſée.

Cela ſupoſé, Virgile peint la nuit, en diſant qu'elle ôte aux choſes leurs couleurs, *rebus nox abſtulit atra colores.* Cette idée eſt ſublime, belle du moins, car je ne veux point de diſpute. Or qu'eſt-ce qui en fait la beauté? Je le demande aux Commentateurs. Mais que nous en ont-ils dit? Des Tropes, des figures, des allegories, des métaphores. Je ne connois point tout cela. Mais je demande encore ſi c'eſt du vrai, ſi c'eſt du faux que Virgile nous donne-là.

Ariſtote nous a tracé les vraies regles de la Poëtique & même de la Rhétorique. Ce ſera donc un Philoſophe, ce ſera Deſcartes qui nous apprendra

que les couleurs n'étant qu'une lumiere modifiée, la nuit en chaſſant la lumiere a chaſſé les couleurs ; & qu'ainſi la penſée de Virgile a tous les caracteres du ſublime, du grand, du beau, étant d'abord vraie, & enſuite nouvelle, merveilleuſe, profonde, paradoxe même, & contraire au préjugé.

Car je penſe que c'eſt par rapport à nous & pour nous qu'une penſée eſt ſublime, c'eſt-à-dire comme placée en un lieu ſublime, eſcarpé, difficile à atteindre, & par-là très-merveilleuſe & toute aimable lorſqu'elle daigne en quelque ſorte s'abaiſſer juſqu'à nous qui n'aurions pû, ſans le ſecours du Poëte comme inſpiré & ſans une eſpece de ſecours divin, nous élever juſqu'à elle.

Virgile dit ailleurs.

Provehimur portu terræque urbeſque recedunt.

Nous ſortons du Port, & nous voyons les terres & les Villes ſe retirer. Cette image eſt magnifique ; mais ce n'eſt que parce qu'elle eſt d'après nature & qu'elle renferme une vérité philoſophique que le tems nous a révélée,

quoi qu'elle ſoit encore toute paradoxe, toute ſublime & toute poëtique; Car l'Auteur n'eſt pas encore dans le cas du *ſublatam ex oculis*, &c. d'Horace.

Quelle eſt donc cette vérité ? C'eſt celle de la nature du mouvement, qui n'a d'abſolu que ſon exiſtence, & dont l'eſſence conſiſte dans un ſimple changement de rapport de diſtance de divers termes, dont l'un ne peut ſe mouvoir ſans que les autres ſe meuvent auſſi; je m'éloigne du port, le port s'éloigne de moi, je fuis les terres & les villes, les terres & les villes me fuient.

Cela eſt fort; car les voilà toujours à la même place. Oui, les unes par rapport aux autres; & dans ce ſens me voilà immobile moi-même à la même place dans le vaiſſeau qui m'emporte. Mais par rapport à ce vaiſſeau, & par rapport à moi, tout l'univers ſe remue lorſque nous nous remuons. La rame repouſſe le rivage ou l'eau; l'eau ou le rivage repouſſe la rame ou le vaiſſeau; l'action & la réaction ſont égales, la ſéparation eſt réciproque. Mais ce ſiecle n'a droit de jouir que

des découvertes du précédent qui s'en mocquoit.

Laissons les discussions philosophiques, écoutons les Commentateurs. Vous êtes, me disent-ils, vous êtes duppe de votre imagination. Il est vrai que les terres & les villes semblent fuir. On s'imagine qu'elles fuyent c'est tout comme si elles fuyoient; mais elles ne fuient pas pour cela. L'expression de Virgile n'est qu'une comparaison, une Analogie sous-entenduë, une Allegorie, une métaphore. Fort bien.

Mais je reviens à ma Regle, qui n'est pas une imagination, & qui est, ce me semble, la plus solide Regle de bon sens qu'on puisse consulter. Cela est-il vrai? Cela est-il faux? Virgile ment-il? Virgile dit-il la vérité? S'il ment, si sa pensée est fausse, elle n'est donc pas belle, elle est frivole, sophistique, misérable; si elle est belle, admirable, sublime, comme on l'a cru jusqu'ici: Je reviens à Despreaux, & je dis avec lui, *Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est*, &c.

Je puis me tromper, mais il me semble que bien des gens se repaissent

de choses vagues & qu'ils aiment à s'en repaître, même dans les Sciences, & sur-tout dans ce qui s'appelle Belles-Lettres. Tout y est plein de je ne sçai quoi. On diroit que la précision des idées les gêne, les contraint, leur paroît insuportable. Ils sont toujours en garde & prêts à combattre contre cette précision, comme les Romains pour leur liberté. C'est la liberté d'esprit, en effet, qu'on retrouve dans ces idées vagues qui le bercent doucement & le balancent entre le oui & le non, entre le vrai & le faux. Il en coûte, & il faut une espece d'effort d'esprit pour se fixer à une vérité précise indivisible.

Outre la paresse de l'esprit, il y a encore un intéret de cœur, qui fait qu'on aime à se tenir comme neutre entre la plûpart des vérités & des erreurs qui leur sont opposées. Moyennant cette neutralité que l'inattention de l'esprit rend facile, on est toujours prêt à se ranger au parti que la passion du cœur rend le plus agréable. Mais c'est-là de la moralité,

Victrix causa Diis, placuit, sed victa Catoni.

dit Lucain, que Brebeuf, a rendu par ce vers,

Les Dieux ſervent Ceſar, mais Caton ſuit
Pompée.

Cette penſée a eu des approbateurs & des critiques. Les uns ont en fait un modele de ſublime, les autres l'ont cruë fauſſe & purement enflée. C'eſt bien pis, d'autres l'ont traitée d'impie & de ſacrilege. La Philoſophie ſeule a droit d'en décider.

Rien n'eſt plus ſimple que le fond de vérité philoſophique, morale même & preſque théologique, que ce vers de Lucain renferme ou ſuppoſe. Les Dieux ou plûtôt Dieu tout miſéricordieux eſt très-lent à punir, laiſſe ſouvent proſpérer le crime dans cette vie, & pour un tems. Et bien nous en prend à tous; que deviendrions-nous ſi la peine ſuivoit de ſi près le péché? Il n'en eſt pas de même, des hommes; il leur eſt expreſſément enjoint de s'attacher immuablement au parti de la juſtice ou de la vérité connuë, ſans en juger par les apparences ni par aucune ſorte d'évenement. Le Com-

mentaire eſt donc facile déſormais. Les Dieux ſervent Ceſar parce qu'il leur plaît, *placuit.* Caton ſuit Pompée parce qu'il le doit.

Lucain eſt outré, dit-on; cela ſe peut quelquefois; mais quelquefois il peut n'être que fort élevé, fort ſublime. Une vérité n'eſt pas toujours mûre, même pour la Poëſie. Corneille n'a pas laiſſé de meûrir quelques traits de Lucain; mais Corneille lui-même paſſe pour être ſouvent guindé.

Ces quatre vers ont été fort critiqués.

Pleurez, pleurez mes yeux, & fondez-vous en eau,
La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau,
Et me laiſſe à venger après ce coup funeſte,
Celle que je n'ai plus ſur celle qui me reſte.

Je ne diſconviendrai pas que la Poëſie, ſur-tout ſur tout la Dramatique, étant faite pour tout le monde, & ſes beautés devant conſiſter dans des traits détachés & comme imperceptibles plûtôt que dans des raiſonnemens philoſophiques un peu étendus & développés, il n'y ait du trop dans ces vers de Corneille.

Si le Poëte avoit pû renfermer ses mêmes beautés dans un seul vers ou deux tout au plus, en jettant même un petit nuage sur des vérités qu'il a rendues trop sensibles, trop précises, trop dogmatiques, rien n'auroit été plus sublime. Car du reste je ne conviendrai pas qu'il y ait du faux dans sa pensée. Chimene peut regarder la vie de son Pere comme la moitié de sa vie, aussi-bien que celle de son mari futur, puisque selon l'Ecriture. *erunt duo in carne unâ.* Et il n'y a rien d'outré à dire qu'une fille se partage entre ce pere & ce mari; & que toute sa vie dépend des deux. Oui, mais il y en a donc trois parties, celle du Pere; celle du mari & la sienne? Et ce sont des tiers & non des moitiés. Mauvaise plaisanterie que celle-là. Chimene ne vit plus en elle-même dès qu'elle se partage ainsi. Ce qui est si vrai, que si son pere & Rodrigue meurent, on ne s'attend qu'à la voir mourir. Mais la vérité elle-même, dépend de l'expression.

En général toute vérité a droit de plaire; mais toute vérité nouvelle, profonde, sublime, éblouit & révolte même l'esprit & souvent le cœur. Pour

la faire goûter il faut en temperer l'éclat. Or on tempere cet éclat en l'enveloppant & ne le laissant entrevoir qu'à demi comme un trait vif qui perce & qui disparoît. Et voilà le devoir & l'avantage de la Poësie.

Naturellement elle enveloppe & elle doit envelopper les vérités. Double avantage du Poëte. Sous cette enveloppe & sous cet air mysterieux, qui n'est qu'une affaire d'expression, les vérités communes deviennent souvent nouvelles & sublimes; & les vérités nouvelles & sublimes par elles-mêmes, brillent toujours assez sans éblouir. L'enveloppe picque toujours la curiosité, d'autant plus qu'elle satisfait moins.

Toute la gloire du Philosophe consiste dans la découverte de la vérité. Mais une vérité toute découverte, lorsqu'elle est neuve, blesse la vuë & réveille souvent la jalousie contre son Auteur. Un génie à découvertes, comme un Descartes, devroit s'il étoit bien consulté, ne proposer son systême que sous l'enveloppe de la Poësie, & de la fiction. Il n'y perdroit rien; car tout nouveau systême est toujours

traité de fiction & de Roman ; il y gagneroit même beaucoup. On court après une vérité qui se dérobe ; & un bon Commentaire feroit bientôt adopter comme philosophique des vérités qu'on auroit goutées d'abord comme Poëtiques. C'est par la fiction, c'est-à-dire, par l'invention qu'on est Poëte, & lorsqu'on est né Poëte, les vers ou la prose ne sont plus que des formalités, des expressions arbitraires. Mais ces réfléxions viennent quelquefois trop tard.

Cependant la gloire du Philosophe paroît l'emporter en un sens sur celle du Poëte. Celui-ci a beau semer les plus profondes vérités, il n'est jamais censé parvenir jusqu'à la découverte, qui est presque l'unique gloire de l'esprit humain. Il n'y parvient pas non plus ; il ne voit la vérité que comme il la présente sous le voile, dans le nuage. C'est par une espece d'instinct & d'enthousiasme & à la pointe de l'esprit, qu'il la saisit comme en passant. Virgile, après avoir dit que la nuit emporte les couleurs, auroit bien pû n'être pas Cartésien sur l'article

Mais comme c'est toujours *la na-*

ture que le Poëte peint, le Philoſophe ne ſçauroit trop méditer le ſens profond de tous les traits véritablement ſublimes qui ſont répandus chez les Poëtes plus que chez aucun autre ſorte d'Ecrivain. C'eſt-là le véritable emploi du Philoſophe, de comprendre ce que les autres ne font que ſentir, de tourner l'inſtinct en penſée, la penſée en réfléxion, la réfléxion en raiſonnement. Je regarde tous ces grands traits qu'on admire dans les Poëtes comme autant de ſemences de découvertes.

Or c'eſt l'analogie qui rend ces traits poëtiques, féconds en découvertes. Car ce qu'on appelle chez les Poëtes ou chez les Orateurs métaphore, ſimilitude, allegorie, figure; un Philoſophe, un Géometre non hériſſé l'appelle analogie, proportion, rapport. Toutes nos découvertes, toutes nos vérités ſcientifiques, ne ſont que des vérités de rapport. Et par-là ſouvent le ſens figuré dégénere en ſens propre, & la figure en réalité.

Je dirai quelle eſt ma regle en ce point. Lorſque je rencontre quelqu'un de ces traits poëtiques ou autres, con-

cernant la nature, ou tout autre objet philoſophique, & que ce trait me paroît beau & ſublime, ſur-tout s'il paroît tel au commun des Lecteurs, je commence ſelon la méthode de l'Analiſe géometrique, par le ſuppoſer vrai, même littéralement vrai. Enſuite par les conſéquences que j'en tire ſelon les regles du même art, je le vérifie. Et enfin après me l'être démontré à moi-même je me mets en état de le démontrer aux autres.

Par exemple, tout ce que je viens de dire, je crois le devoir à la maxime de Deſpreaux; que *rien n'eſt beau que le vrai.* Ce vers m'a bien mieux appris ce que c'eſt que le ſublime, que tout le traité de Longin, traduit par le même Deſpreaux; Traité que j'avouë qui m'a toujours paru fort beau, mais un peu vague, un peu oratoire & plus enflé de diſcours, que nourri d'explications & d'idées philoſophiques.

Au lieu qu'en ſuppoſant la maxime en queſtion, & partant de là, il m'a été facile de conclure que le ſublime conſiſtoit dans une vérité toute neuve en elle même; ou dans ſon point de vûe, ou par ſon expreſſion, & pré-

ſentée ſous une eſpece d'enveloppe qui en rehauſſe l'éclat en le temperant. Le *Fiat lux* que Longin trouve ſi ſublime, ne l'eſt que par le vrai nouveau, profond, merveilleux.

Qu'on parle d'un Ouvrage des hommes, il faut bien des paroles, des diſcours, des deſcriptions pour en faire connoître la façon. Pour les Ouvrages de Dieu, comme il n'a fallu qu'un mot pour les faire : *dixit & facta ſunt*, il ne faut qu'un mot pour les peindre & cette peinture eſt toujours ſublime ; parce qu'elle eſt extraordinaire, unique, Divine.

DE L'ORIGINE DES ACADEMIES.

LEs Nations polies ont toujours été diſtinguées des peuples barbares, par la culture des Lettres. Mais ſi dans tous les tems la politeſſe a dû ſon accroiſſement à la perfection des Arts, les Arts ne ſont arrivés à leur perfection, que par la noble émulation des grands hommes, qui ont travaillé à l'envi à les rendre utiles à la ſociété.

Les Grecs ſont les premiers en date. Ils nous ont tranſmis toutes leurs ſciences. Ils nous ont appris les différens moyens d'y faire des progrès, & ils n'en trouverent pas de plus ſûrs, que d'allumer parmi les beaux eſprits une émulation louable, en décernant des couronnes au Sçavant & à l'Athlete pendant la ſolennité des jeux Olympiques.

Ces jeux, les plus célébres de l'antiquité attiroient de quatre en quatre ans, tous les Grecs à Piſe; & ce prodigieux concours de peuple excita les Orateurs, les Hiſtoriens & les Poëtes à y lire en public leurs Ouvrages. Les ſuffrages de toute la Grece aſſemblée, étoient, ſans doute, une voie courte de ſe faire un grand nom. C'eſt dans ce nombreux Auditoire, qu'Herodote lut une ébauche de ſon Hiſtoire, (*a*) la premiere année de la 83 Olympiade, 448. avant J. C. & dès-lors cet habile Ecrivain acquit cette haute réputation qui lui fit donner le titre de *Pere de l'Hiſtoire*.

Lyſias, ſon contemporain, prit la

(*a*) Lucian in Herodot.

même route pour faire éclater ſon éloquence : il récita aux jeux Olympiques, ſelon Plutarque une harangue, dans laquelle il félicita les Grecs, de ce que par leur réunion, ils avoient humilié la puiſſance de Denys, Tyran de Syracuſe.

Athenes ouvrit aux Poëtes une carriere moins glorieuſe, à la vérité, que celle de Piſe, mais où les couronnes étoient plus fréquentes. Cimon, après la conquête de l'Iſle de Scyros, rapporta en cette Ville les os de Théſée, pour obéir à un Oracle. Cet événement parut ſi intéreſſant, qu'on voulut en éterniſer la mémoire par une diſpute entre les Poëtes tragiques. Là, des Juges tirés au ſort, décidoient du mérite des Poëmes, & adjugeoient le prix au vainqueur. Sophocle encore tout jeune, oſa entrer en lice & ſoumettre à cet examen ſa premiere Piece. Eſchiles toujours applaudi, s'étoit emparé du Théâtre, & la prévention ou la brigue, auroit fait rendre un jugement peu favorable au nouveau Poëte, ſi l'Archonte s'écartant de la regle, n'eût nommé pour Juges Cimon lui-même, & neuf autres Généraux, qui

rendirent à Sophocle une entiere justice (*a*). Le dépit d'Eschile & son prompt départ pour la Sicile, prouvent, ce me semble, qu'on étoit infiniment sensible à cette préference, & qu'on faisoit les derniers efforts pour la mériter. Une telle distinction animoit les esprits, piquoit & réveilloit l'industrie, & porta le Poëme Dramatique au plus haut dégré de perfection. Au reste, ce qui me paroît bien remarquable, c'est que les Rois mêmes n'étoient pas indifférens pour ces marques d'honneur. Denys le Tyran au raport de Diodore (*b*) fit jouer à Athenes, dans la Fête de Bacchus, une Tragédie qu'il avoit composée, & le prix qu'il remporta dans cette occasion, ne le toucha pas moins que le gain d'une bataille. Ce Prince n'entendoit pas raillerie quand il s'agissoit de ses Ouvrages, & il en coûta la vie à Philoxene, pour n'avoir pas approuvé une de ces Pieces. Herodote non content des applaudissemens qu'il avoit reçus aux Jeux Olympiques, voulut encore

[*a*] Plutar. in Cimon.
(*b*) Diodor. Lib. 15.

lire en public ſon Hiſtoire pendant la ſolennité des Panathénées.

La célébrité de cette Fête, s'accrut par les combats de Muſique. Periclès propoſa le Decret de cet établiſſement, & le peuple, l'élut Juge & diſtributeur des Prix (*a*). Ce puiſſant Protecteur des Muſes mit ces ſortes de diſputes dans un bel ordre. Il y a même lieu de croire qu'il détermina les ſujets qui devoient être mis en chant : car ces combats n'intéreſſoient pas moins les Poëtes que les Muſiciens, & les ſujets des Poëmes n'étoient nullement arbitraires, mais pour ainſi dire, de commande. Ils n'avoient pour but que la gloire des grands hommes, qui avoient ſervi fidélement la République tels que *Harmodius* & *Ariſtogiton*, ces illuſtres libérateurs de leur Patrie, & *Traſibule* qui chaſſa les trente Tyrans. Ainſi la Poëſie & la Muſique, loin d'amolir les cœurs, rendoient la vertu aimable, & portoient les Citoyens aux actions louables.

Les Romains ſe mirent fort tard à cultiver les Belles-Lettres ; mais à peine eurent-ils goûté les charmes de la

(*a*) Plutar. in Pericl.

Poëſie, qu'ils voulurent tous être Poëtes ; & le changement alla ſi loin à cet égard, ſous l'Empire d'Auguſte, que les peres & les enfans, ſi on en croit Horace (*a*), ne ſoupoient qu'avec une couronne de lierre ſur la tête, dictant leurs vers à des copiſtes. Dans la ſuite il ſe forma à Rome des Aſſemblées nombreuſes, où les Auteurs récitoient les Picees qu'ils vouloient donner au Public. C'étoit dans le mois d'Août ſelon Juvenal (*b*), & dans le mois d'Avril ſelon Pline (*c*). Les perſonnes les plus qualifiées tenoient à grand honneur la réputation de Poëte ; témoin ce *Sentius Augurinus*, qui lut trois jours de ſuite ſes petites Poëſies, & qui probablement eſt le même qui fut Conſul la quinzieme & la ſeizieme année de l'Empereur Adrien ; témoin Pline le jeune, que Trajan éleva au Conſulat, à la charge de Tréſorier de l'Epargne, & à la dignité d'Augure, & qui liſoit ſes Poëmes Dramatiques & ſes Poëſies Lyriques. (*d*)

(*a*) Lib. 2 Epiſt. 1.
(*b*) Juv. Sat. 1. 1.
(*c*) Plin. Lib. 1. Epiſt. 13.
(*d*) Plin. Lib. 4. Epiſt. 27. Lib. 5. Epiſt. 3.

Tout genre de Littérature étoit du ressort de ces Assemblées. Leurs suffrages répondoient de ceux du public, & leurs avis éclairoient les Ecrivains sur les défauts que l'amour propre leur avoit cachés. Ainsi ce même Pline, qui pour satisfaire à la coutume, avoit prononcé dans le Sénat le Panegyrique de Trajan, ne voulut laisser à la postérité l'éloge de ce Prince, qu'après avoir pressenti le goût de ses amis, & profité de leur Critique. Telle étoit la conduite, non seulement des Orateurs, mais encore des Historiens. Le célébre *Nonianus* en est un bon garant. Il lisoit publiquement ses Ouvrages, & l'Empereur Claude, comme chacun sçait, honora l'Auditoire de sa présence.

Dans le siécle précédent, & sur la fin de la République, les Philosophes faisoient entr'eux des conférences sur les matieres de leur profession. Ciceron avoit dans sa maison de *Tusculum*, aujourd'hui *Frescati*, deux endroits destinés à ces Entretiens Philosophiques, qu'il nommoit l'un le *Lycée*, où étoit sa Bibliotheque; & l'autre, l'*Academie*, espece de Gymnase, situé au bas

de ſes jardins ; où il eſt à remarquer que ces lieux n'avoient de commun que le nom, avec ceux que Platon & Ariſtote ont rendus ſi célébres. Ceux-ci étoient des Ecoles publiques pour l'inſtruction de la jeuneſſe : dans ceux-là, un certain nombre de Sçavans s'aſſembloient pour agiter des queſtious de Philoſophie.

Les Romains s'étant rendus maîtres des Gaules, y firent fleurir les Lettres. Il eſt vrai qu'ils trouverent dans ce pays d'heureuſes diſpoſitions pour les beaux Arts : car les Bardes y avoient cultivé la Poëſie, & les Eubages la Philoſophie (*a*). Mais ils joignirent à ces connoiſſances celle de la Rhétorique, & l'Empereur Caïus établit à Lyon des combats d'Eloquence, où les vaincus étoient obligés de faire l'Eloge des vainqueurs, & de fournir le Prix qui leur étoit dû. On dit même que ceux qui avoient tout-à-fait mal réuſſi, étoient condamnés à effacer leurs Pieces avec la langue, ſous peine d'être punis a coups de férules, ou d'être jettés dans le Rhône. Ces diſ-

(*a*) Amm. Marc. Hiſtor. lib. 15.

putes se faisoient (*a*) devant l'Autel d'Auguste, & pendant les Jeux qui s'y célébroient.

Marseille ne négligea pas les Belles-lettres qu'elle tenoit des Phocéens, ses fondateurs. Cette Ville entretenoit des Professeurs, qui enseignoient les sciences des Grecs & son Académie étoit le siege des Etudes (*b*).

Leur chute suivit de près celle de l'Empire. Les Lettres ne jetterent plus qu'une foible lueur sous la domination des Barbares, & elles s'éteignirent entierement pendant les désordres du dixieme siécle.

Au bout de trois cens ans on vit renaître les Arts, & la Poësie fut la premiere qui dissipa en Italie les sombres ténebres de l'ignorance. On sentit bientôt que les récompenses servent d'aiguillon à l'émulation, & que sans l'émulation les Arts languissent. On rétablit donc l'ancien usage de couronner les Poëtes, qui avoit été aboli par l'Empereur Théodose, parce qu'il faisoit partie des Jeux Capitolins. *Alber-*

(*a*) Juven. Sat. 1.
(*b*) Tacit. Vit. Agric.

tino Mussati reçut la Couronne de Laurier en 1329. & Pétrarque en 1341. immédiatement après *Mussati*. Les autres Nations suivirent en ce point l'exemple des Italiens. Les Allemands donnerent le titre de Poëte *Laureat*, à *Conradus Celtes-Protuccius*, sous l'Empereur Frederic III. & les Espagnols, à *Arrias Montanus*, & à *Ausias Marck*, qui vivoit quatre-vingt ans après Petrarque.

Dans le siécle de Petrarque, que l'on peut regarder comme le premier âge du rétablissement des Lettres, on renouvella en France les combats Littéraires, & ils eurent pour objet la Poësie. Les *Troubadours* l'avoient mise à la mode : mais née dans le sein de la barbarie, elle se ressentoit encore de son origine. On songea alors à exciter les Poëtes par des marques d'honneur à faire quelque chose de plus parfait que ceux qui les avoient précédés ; & dans cette vûe, *Clemence Isaure* de la Maison des Comtes de Toulouse donna un fonds, dont le revenu devoit être employé à une violette d'or pour celui qui feroit les plus beaux Vers. Tel fut le commencement des Jeux Floraux,

qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. D'un autre côté, on vit naître vers la fin du Regne de Charle V. de foibles eſſais du Poëme Dramatique, ſous le nom de *Chant Royal*, & il ſe forma certaines ſociétés, où l'on jugeoit du ſuccès de ces petites Pieces. (a)

La Poëſie Italienne eut des commencemens plus heureux. Elle dut ſa naiſſance à *Dante*, & ſon accroiſſement à *Bembe*, au Triſſin, au Taſſe, & aux autres Poëtes du ſeiziéme ſiécle. La Poëſie Françoiſe, au contraire, très-obſcure en ce tems-là, n'a jetté une vive lumiere que dans le ſiecle dernier. Deux cauſes principales ont produit, à mon avis, des effets ſi différens. Premierement, la langue Italienne, portée à une grande perfection pendant le quatorziéme ſiecle, fut extrêmement épurée par les Auteurs qui fleurirent dans le ſeiziéme. En ſecond lieu, les Académies qui ſe formerent en Italie, eurent ſoin de maintenir les différentes Dialectes qui y ſont en uſage, & même de les fixer par des regles invariables.

L'Académie de Florence parut avec

(a) Rech. ſur les Théâtres de France.

éclat. Elle fut fondée dans le treiziéme ſiécle, tems de barbarie pour les Lettres par *Brunetto Latini*, qui réveilla le goût des beaux-Arts (*a*). Cette Ecole forma d'abord *Cavalcanti*, & le fameux *Dante*; elle ſoutint & perfectionna la langue Italienne, & oppoſa enſuite un excellent Dictionnaire aux abus qui s'y étoient introduits, & qui en altéroient la pureté. Long tems après, les amateurs de la Phyſique, formerent dans cette Ville l'Académie *del Cimento*, qui publia en 1667. le Recueil des expériences qu'elle avoit faites.

L'Académie de Rome étoit floriſſante dans le quinziéme ſiécle, puiſqu'elle donna la Couronne Poëtique vers l'an 4453. à un *Andrelini*, qui prit le nom de *Publius Fauſtus*: car en ce tems-là les Sçavans changeoient leurs noms. Les exemples d'un uſage ſi bizarre ne ſont pas rares, je me borne néanmoins à celui du célébre Sannazar qui voulut s'appeller *Actius ſincerus*.

Le ſiecle ſuivant vit la naiſſance de pluſieurs Académies, entr'autres de celle de Veronne & de Perouze. La premiere dut ſon origine en 1543. à une

une aſſemblée d'amateurs de la Muſique, qui peu de tems après, embraſſerent toutes ſortes d'études (a). *Octavianus Plato*, Médecin de profeſſion, contribua beaucoup à l'établiſſement de la ſeconde, de laquelle il publia l'Hiſtoire. Ses Académiciens prirent le nom de *Gli inſenſati* (b); car ces Académies d'Italie affectoient quelquefois des noms aſſez extravagans, comme ceux qui ſe nommoient *les Endormis*, *les Immobiles*, *les Fantaſques*, *les Etourdis*, *les Opiniâtres*, *les Encharnés*, *les Abſurdes*, &c.

Je paſſe ſous ſilence les Académies des *Ricovrati* de Padoue, des *Intrepidi*, de Ferrare, des *Aſſerati* de Naples, des *Solinghi* de Turin, des *Accordati*, des *Affilati*, & celle des *Emulateurs* d'Avignon, autoriſées par le Pape, & ornées de beaux Privileges.

Il y a eu pluſieurs Académies, qui dans ces derniers tems ont été floriſſantes dans Rome, leſquelles doivent leur naiſſance à des hommes diſtingués par leur doctrine, & par leur éle-

(a) Verona illuſtrata P. 2.
(b) Sorber L. O.
(c) Bibliotheque Italique.

vation : mais pour abreger, je m'attacherai ſeulement à expoſer ici les Emblêmes & les Deviſes de quelques-unes de ces Académies, & j'en donnerai l'explication de la maniere la plus ſimple, laiſſant à part les autres circonſtances.

GL'Imperfetti, *les Imparfaits.*

Cette Académie s'établit dans le College, appellé *de la Sapience*, par les ſoins du Docteur Angelucci, qui la ſoutint pendant quelque tems dans un grand luſtre ; mais ce Docteur ayant été fait Evêque, l'Académie diſcontinua peu à peu ſes Exercices, & elle ne ſubſiſte plus aujourd'hui. On l'avoit nommée des *Imparfaits.* Son Emblême étoit la Lune dans ſon croiſſant, avec ces paroles : *Clariora videbis.* Pour ſignifier, que quoique la capacité de ſes Membres ne fût pas parfaite, ils eſpéroient cependant par leur application, de mettre au jour des Ouvrages plus brillans & plus lumineux que l'Aſtre même dont ils avoient pris le ſymbole.

Fantaſtici, les Fantaſques.

L'Académie de ce nom fut établie dans le Monaſtere des ſaints Apôtres des Religieux conventuels de S. François, ayant pour Emblême une Toile à peindre, toute nue & poſée ſur un chevalet, avec ces paroles d'Horace : *Quidlibet audendi.* L'emblême fait alluſion au paſſage entier de ce Poëte

. . . Pictoribus atque Poëtis
Quidlibet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.

& donne à entendre, que comme le Peintre eſt le maître de tracer ſur une Toile d'attente tout ce que ſa fantaiſie pourra lui ſuggérer, de même le Poëte peut mettre ſur le papier tout ce que ſon imagination voudra lui fournir d'agréable & d'ingénieux.

Humoriſti.

Les Humoriſtes, ou les Fantaſques, autre Académie Romaine, différente de celle dont on vient de parler, s'aſſembloient dans la maiſon du Seigneur

Mancini, & avoient pour Emblême une Nuë attirant les vapeurs de la Mer, pour dévise : *Reddit agmine*. Le sens est que comme l'eau de la Mer en perdant son acreté & sa salure dans la nuë, devient une pluie douce & agréable; la science, d'elle-même souvent épineuse, & difficile à pénétrer, en passant, pour ainsi dire, par l'alambic de l'esprit & des differentes humeurs des Académiciens, se change en un doux fleuve d'éloquence & d'érudition.

Les deux Académies des Fantasques & des Humoristes ne subsistent plus. On ne voit plus dans Rome que celles qui suivent.

Infecundi, *les Steriles.*

Il y a à Rome deux Académies de ce même nom. La premiere fut d'abord établie dans le Couvent de sainte Marie *in Campitelli.* Quelques Académiciens se détacherent ensuite, pour aller tenir leur Séances au Monastere de Saint Charles, ce qui forma un second Corps. L'un & l'autre se réunirent cependant sous le titre commun de Congrégation établie en l'honneur de No-

tre-Dame des Neiges, & ils ont pour ſymbole une Pluie de neige qui tombe ſur un champ. La Deviſe eſt *Germinabit.*

On veut faire entendre par-là, que comme la neige fertiliſe un champ enſemencé, ces Académiciens auparavant ſteriles par rapport aux ſciences, pourront devenir féconds en doctrine, par la protection de la Ste Vierge, dont ils honoroient particulierement la mémoire le 5. Août, jour deſtiné à la Fête de Notre-Dame des Neiges.

Incaminati, *les Acheminés.*

Une nouvelle Académie fut ouverte l'année 1679. dans une maiſon Particuliere, ſous le nom de *Incaminati.* Son Emblême eſt un Zodiaque, avec le Soleil qui parcourt la ligne Ecliptique, & ces paroles : *Nunquam deffluit.* L'alluſion eſt, que comme le Soleil dans ſa courſe ne s'écarte jamais de ſon chemin ; de même ces Académiciens ayant commencé la carriere de l'étude, ne ſe fourvoyent jamais du droit ſentier dans lequel ils ſont une fois entrés.

Lincei, *les Linx.*

Dès le commencement de ce siecle, Rome vit l'établissement de la célébre Académie des Linx. *Instituita da Frederico Cesi Duca d'Aqua sparta*; homme consommé dans l'étude des sciences & des Belles Lettres, amateur des Sçavans, &c. Les hommes les plus recommandables en Doctrine, tant de l'Italie que des autres Pays; étoient Membres de cette Académie. Leur étude étoit toute consacrée à la recherche des secrets de la Nature, & à faire de nouvelles découvertes utiles. C'est dans cet esprit qu'ils prirent pour symbole un *Linx*, animal qui surpasse tous les autres par la bonté de sa vûe, &c. sans aucunes paroles, parce que l'Emblême parle d'elle-même, & n'a besoin d'aucune explication.

Intrecciati, *les Entrelassés.*

L'Académie de *gl'Intrecciati*, tient ses Assemblées dans la maison de M. Campana, Professeur en Droit de la Sapience. Son Emblême est une Haye

composée de fleurs, lesquelles la fortifient & l'ornent en même tems ; ce qui convient aux Académiciens, qui mêlent l'étude des Belles-Lettre à celle des Loix Civiles, ce qui fait leur principale occupation.

Il doit, ce me semble, résulter de ce que nous venons de dire que les noms les plus extraordinaires, des Académies Italiennes, cessent de paroître tels, quand on sçait l'Emblême qui est particuliere à chaque Academie. Ces noms bizarres qui les distinguent entr'elles, & qui les caracterisent, qui paroissent même ridicules en France, n'ont en effet d'autre fondement que l'Emblême ou la Devise, avec l'allusion qui est reçue par l'Académie lors de son établissement. Il faut cependant convenir, que ces différentes Devises & Allusions ne sont pas toutes également justes & heureuses, & que dans quelques-unes il peut être entré un peu de caprice de la part des Inventeurs, ce qu'on ne peut pas dire en particulier des Emblêmes des *Lyncei* de Rome, & des *Diffetuosi* de Boulogne, dont la justesse saute aux yeux : mais j'avoue encore une fois que les Emblêmes,

les Allusions dont sont venus les noms de *Fantastici*, *Humoristi*, *Infecondi*, &c. peuvent raisonnablement passer pour trop recherchées, même ridicules dans le goût & le génie François : mais elles sont conformes au génie & au caprice des Italiens, les plus spirituels, qui se plaisent à ces jeux d'esprit, sans s'embarrasser du grand précepte d'Horace, qui doit s'appliquer à tout genre de composition.

Scribendi, sapere est principium & fons.

Ce qui n'empêche pas que les inventeurs de ces sortes de choses ne sçachent donner toute l'attention & tout le sérieux qui convient aux tems, aux lieux, & aux personnes avec lesquelles ils se trouvent en relation. Il y a un Catalogue général des Académies d'Italie donné par *Jarkius*, qui en fait monter le nombre à plus de cinq cents Ce Catalogue a été imprimé à Lipsic, 1 vol. *in*-12. en 1725. sous le titre de *Specimen Historiæ Academiarum Italiæ.*

L'Académie Françoise est la premiere époque de l'établissement de nos Académies. Ce n'est pas que dans

les siécles précédens, on ne vît chez nous des Assemblées de gens de Lettres. Celle qui, du tems de Ronsard, se tint à S. Victor & où Charles IX. alla plusieurs fois en est une bonne preuve. Mais ces Associations n'avoient ni lieu fixe, ni Reglement munis de l'autorité publique. Ainsi, sous le Regne de Louis XIII. Gaston, Duc d'Orléans, faisoit tenir chez lui de sçavantes Conférences, où l'on arrivoit preparé sur les matieres qu'il avoit indiquées; & M. Conrat recevoit dans sa maison ses amis pariculiers, pour y parler des Belles-Lettres.

Le Cardinal de Richelieu s'apperçut bien-tôt de l'utilité de ces Assemblées; il sentit que l'Eloquence aide la raison, que la Poësie rend la vertu aimable, & que la Grammaire est le fondement des autres sciences. Mais il connut en même tems, que pour conduire ces Arts à un haut dégré de perfection, il falloit réunir les beaux esprits en une Compagnie, où le mérite seul fut placé, & le sçavoir rassemblé par des suffrages libres. Et certainement rien ne fut jamais mieux pensé par un homme qui a fait de si grandes choses, que

l'établissement d'une Société de Sçavans, dont l'occupation principale est de consacrer à l'immortalité les actions des Grands Hommes (*a*). L'Académie Françoise fut donc établie par Edit du Roi en l'année 1635. & pour se conformer aux vûes de son illustre Fondateur, elle s'attacha à déclarer le bel usage, & à fixer les Regles fondamentales de notre Langue, par un Dictionnaire qu'elle publia en 1694. & par une Grammaire, dont elle laissa le soin à M. l'Abbé Regnier. Quant à la Poësie, M. de la Menardiere donna en 1640. un Essai de Poëtique qu'il avoit entrepris par l'ordre exprès du Cardinal. Mais l'Eloquence attira principalement l'attention de l'Académie, & M. de Balzac, qui fut comme le pere de ce bel Art, proposa un Prix à ceux qui voudroient s'exercer à cette étude. Ce Prix fut donné pour la premiere fois en 1671. & il fut suivi en 1699. du Prix de Poësie, fondé par M. de Clermont-Tonnerre, Evêque de Noyon.

L'Académie Françoise enfanta dès l'année 1663. celle des Inscriptions,

(*a*) Perraut El. du Card. de Richel.

M. Colbert prit du ſein de la premiere, quatre Sçavans pour travailler aux Médailles, aux Déviſes, & autres choſes de cette nature, qui ſe préſentoient à faire pour le Roi. Cette Colonie s'étant accrue peu à peu, Sa Majeſté confirma ſon Etabliſſement en 1713. par des Lettres Patentes. Du reſte, cette célébre Compagnie ne s'eſt pas tenue à la tâche qu'elle s'étoit preſcrite; elle étend ſes ſoins ſur la belle Littérature, & en inſpire le goût, par le Prix dont elle honore l'Auteur qui a le mieux traité un ſujet d'Hiſtoire.

M. Colbert n'avoit pas encore fait le plan de l'Académie des Inſcriptions, quand l'Aſſemblée, qui dès la fin de l'année 1657. commença à ſe tenir chez M. de Montmor, pour y traiter des matieres de Phyſique, fut comme le crépuſcule du grand jour que devoit répandre ſur les ſciences l'Académie que le feu Roi fonda en 1666. La magnificence de ce Prince éclata bientôt dans le ſuperbe Obſervatoire qui fut conſtruit pour les Obſervations Aſtronomiques, & dans un grand Laboratoire qu'on deſtina aux Opérations Chymiques. Cette Académie répondit

ſi bien par ſes travaux aux intentions de ſon Fondateur, que Sa Majeſté en 1699. voulut lui donner de nouvelles marques de ſon affection, par un Reglement qui lui procura une ſeconde naiſſance, encore plus noble que la premiere.

L'exemple étoit trop beau pour n'être pas ſuivi. M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, né avec un grand goût pour les ſciences, fonda dès l'âge de vingt ans, (en 1729.) une Académie des Arts compoſée de cent Perſonnes, qui s'aſſembloient chez lui.

La Province voulut partager avec la Capitale les avantages Littéraires de ces ſortes d'Etabliſſemens, & l'on vit paroître les Académies d'Arles,(1669.) de Soiſſons (1674.) de Villefranche, de Niſmes, (1682.) de Blois, d'Angers, (1685.) de Caën, 1705. de Beziers, (1723.) de Lyon, (1724.) de Marſeille, (1726.) & de la Rochelle, (1732.) Les Belles-Lettres ſont le lot de toutes ces Académies, mais celle d'Arles eſt remarquable par deux ſingularités. Elle ne doit être compoſée que de Gentilshommes, pour

retirer la Noblesse de l'oisiveté, & lui inspirer le goût des Lettres. En second lieu, elle est la premiere qui ait reçu des Femmes, en donnant le titre d'*Académicienne* à Madame des Houlieres. Quelques Académies, comme celle de Bordeaux, joignent les sciences aux Belles-Lettres; d'autres n'embrassent que les sciences, & de ce nombre est la Société que d'habiles Physiciens formerent à Toulouse, vers l'an 1729.

Les Arts Libéraux ne contribuent guéres moins, en leur maniere, à la gloire des Etats, que les sciences les plus sublimes. C'est ce qui porta le feu Roi à fonder des Académies pour ces beaux Arts. Celle de Peinture & de Sculpture fut établie à Paris en 1648. Six Architectes formerent d'abord l'Académie d'Architecture. Ces premiers Académiciens furent Mrs le Van, Gitart, le Pautre, Bruand, Dorbay & Mignard. Sa Majesté donna ensuite une place dans ce Corps au célébre Mansard.

Quand on jette les yeux sur nos Académies & sur celles de nos voisins, on ne peut s'empêcher de faire une réflexion, qui nous fait bien de l'hon-

neur. Les Anglois, habiles ſcrutateurs des ſecrets de la Nature, ſe bornent à cette étude & leurs Sociétes deLondres & d'Edimbourg, n'ont d'autre but que la perfection de la Phyſique, & le progrés de la Médecine. D'un autre côté, les Italiens, paſſionnés pour la Poëſie & pour la Peinture, n'ont formé dans leurs Académies, que des Poetes ingénieux, & des Artiſtes experts. Les François ſont les ſeuls dont les Académies embraſſent les Belles-Lettres, les Sciences & les Arts. Notre goût nous porte à cette univerſalité de connoiſſances, & le génie de la Nation favoriſe aſſez ſon goût.

DE LA MUSIQUE INSTRUMENTALE.

JUbal fils de Lamech, arriere petit-Neveu de Cain, paſſe pour le premier Inventeur des inſtrumens de Muſique.

L'an 107. de Rome, Terpandie natif d'Antiſſe, Ville de l'Iſle de Metelin, Muſicien & Poëte Lyrique, étoit en grande réputation.

En la ſoixante-dixiéme Olympiade,

floriſſoit Laſus Poëte Muſicien.

Antiphon le Ramnuſien, étoit excellent Orateur, Muſicien & Poëte, & appellé autrement Neſtor, pour ſon bien dire, vers l'an de Rome 353.

Diocle, Muſicien, vivoit à Athenes dans le même tems.

Mſomedes ou Nicomedes, Poëte & Muſicien, étoit en eſtime en 144. de J. C.

Les Anciens avoient accoûtumé après avoir joué de leur inſtrumens, de les poſer à terre, & de les couronner de fleurs.

Iſocrate, étoit fils de Theodore, faiſeur d'inſtrumens de Muſique.

La Muſique paſſe pour la plus ancienne de toutes les Sciences. Les Grecs en faiſoient une eſtime toute particuliere. Elle entretient notre joye, & flate également notre triſteſſe; elle modere les eſprits les plus échauffés par le vin, c'eſt pourquoi les Anciens faiſoient chanter après le repas. Ariſtote a dit que notre ame ne ſubſiſtoit que par l'harmonie, & a fait voir dans les queſtions problématiques, que de nos ſens, il n'y a que l'oüie, qui ſerve aux choſes morales. Plutarque nous ap-

prend, que les Argiens établirent une peine contre ceux qui parleroient contre la Musique, & que Thales le Candiot, fit par son moyen cesser la peste dans Sparte. Elle plaisoit beaucoup à Socrate; ce Philosophe avoit appris à chanter, & à joüer des Instrumens. Boëce, au Livre 1. de sa Musique, dit que Menias guérit grand nombre de Béotiens travaillés de la Sciatique, à qui il fit passer la douleur au son des flutes. Théophraste, Athenée, Asclepiade & Démocrite, disent tous, que la Musique a le pouvoir de guérir beaucoup de maladies. Apollonius remarque que les Thebains de son tems se servoient communément du son des instrumens, pour remédier à beaucoup de maladies corporelles. Saül ne recevoit de soulagement, que par la harpe de David.

On a vû dans plusieurs Relations, que lorsqu'on veut faire faire aux Chameaux de plus grandes journées, leurs Conducteurs sans emploier le fouet ou le bâton, chantent certaines chansons, qui les font aller beaucoup plus vîte, que tous les coups qu'on leur pourroit donner.

Les merveilleux effets de la Musique ont été cause de tout ce que l'Antiquité a dit des Orphées, des Arions & des Amphions.

Il se fit une Cérémonie considérable en 1696. dans l'Université de Cambridge. La solemnité commença par les harangues des Professeurs; ensuite ceux qui devoient prendre leurs dégrès, soûtinrent des Theses: la Cérémonie finit par un Concert, & par un discours à la louange de la Musique, prononcé par M. Turner, qui prit ce jour-là le dégré de Docteur en Musique.

Les anciens Grecs avoient tant d'estime pour la Musique, qu'ils appelloient ὺμουσοις, c'est-à-dire, gens sans Musique, ceux qui avoient un esprit stupide & rustique.

Pindare étoit fils d'un Joueur de flûte de Thebes: nommé *Scopin*, de qui il apprit à en jouer.

Nicodrome, Joueur d'instrumens, ayant donné un soufflet au Philosophe Crates, qu'il lui fit enfler la joue, ce Cynique mit au dessus un écriteau avec ces paroles: *Nicodrome l'a fait.*

L'Art de la Musique est un Art libéral, qu'il n'a jamais été honteux

aux honnêtes gens de cultiver, non plus qu'aucun instrument en particulier, & quand ce ne seroit que pour se mettre en état de sentir les beautés de la composition & de l'exécution, & d'en parler raisonnablement, il me semble qu'il ne seroit indigne de personne d'en avoir une teinture suffisante, comme il n'est indigne de personne d'apprendre le dessein, les Mathématiques, &c.

En tout cas s'il y avoit quelque Instrument dont il convint aux honnêtes gens de s'abstenir, ce ne seroit certainement pas le violon, qui outre qu'il est très-beau par lui-même, a l'avantage de primer dans la Musique, tant par l'éclat de ses sons, que parce que c'est-lui, qui est toujours chargé de la principale partie, c'est-à-dire, de celle qui est la plus charmante, ce qui l'a fait nommer par quelques-uns le Roi des instrumens. Il n'a que quatre cordes de boyau, le manche est sans touche, on en joue avec un archet. Il a trois parties comme les autres Intrumens, la table, le manche & le corps, &c. Son accord est de quinte en quinte, &c.

Mais on pourroit ſans inconvenient pour le bon goût, releguer la vielle aux guinguettes, & l'abandonner aux aveugles ; car n'en déplaiſe aux *Danguis*, & aux belles qui s'y ſont adonnées depuis quelques années, c'eſt un Inſtrument ſi borné & ſon cornement perpetuel eſt ſi déſagréable pour des oreilles délicates, qu'il devroit être proſcrit ſans miſéricorde ; peu s'en faut que je n'en diſe autant de la muſette, qui ne peut être admiſe raiſonnablement que dans une Fête champêtre.

Au ſurplus, quoique je ne croye pas indigne des honnêtes gens de s'appliquer à la Muſique en général & à quelque Inſtrument particulier, ce ne doit-être, ce me ſemble, qu'avec modération, & ſeulement pour ſe procurer un délaſſement des occupations plus ſérieuſes, auxquelles nous nous devons tous, ſuivant notre état & nos talens perſonnels.

Car c'eſt une erreur, ſelon moi, de s'imaginer, comme quelques uns le prétendent que le violon ait été ennobli, parce que pluſieurs grands *Seigneurs* s'y ſont adonnés, & y ont réuſſi ; ce ſont, j'oſe le dire, des talens dé-

placés, qui, ſans contribuer à l'honneur de l'Inſtrument, ne ſervent qu'à dégrader ces Meſſieurs, qui ſont faits pour honorer & protéger les arts par leurs applaudiſſemens & leurs bienfaits, & non pour en faire pour ainſi dire, profeſſion.

Il n'y a donc ſelon moi, que les grands Maîtres, qui, comme Lully dans ſon tems, & Corelly dans le ſien, ont joint à la beauté de l'execution l'excellence de la compoſition : il n'y a que ces illuſtres, dis-je, qui ayent pû porter le violon à l'éclat diſtingué où il eſt aujourd'hui.

Il n'y a point d'inſtrument, quel qu'il ſoit, qui, pour être porté à ſon point de perfection pour l'éxécution, ne demande une étude continuelle dès la plus tendre enfance ; il faut, pour ainſi dire, y être deſtiné en naiſſant par la nature, & que cette diſpoſition ſoit cultivée perpetuellement par un travail opiniâtre, excluſif en quelque façon de toute autre application.

Laiſſons donc à ceux qui naiſſent avec ces grands talens, le ſoin de les cultiver par préférence à tout, & la liberté de ſe livrer ſans réſerve à l'eſ-

péce d'enthousiasme qu'exigent tous les Arts, qui sont du ressort du goût, pour y réussir supérieurement.

Il peut bien être permis dans un état moyen de s'adonner à la Musique, & aux instrumens, jusqu'à un certain point, c'est à-dire, autant qu'il peut-être nécessaire pour se rendre agréable dans la société, & pour se procurer des entrées dans le monde; mais pour les gens du premier ordre, ils doivent être occupés de plus grandes vuës, ils sont comptables à leur patrie, & aux noms qu'ils portent, de talens de toute autre importance. Quel cas la postérité a-t-elle fait du talent de Neron pour la flûte? Et n'a-t-il pas été justement blâmé d'en avoir voulu disputer le prix en public dans l'Amphiteatre.

Après cette petite déclamation que l'intérêt de la vérité m'a arrachée, passons à quelques observations.

Il me semble qu'il y a des gens peut-être un peu trop prévenus pour le goût Italien, qui ne rendent point assez de justice à la Musique Françoise, ni à ceux qui ont éxcellé, avant la paix de Savoye faite en 1697. Car ce ne fut qu'à cette époque, que quelques Mu-

ſiciens Italiens nous apporterent ici leurs Sonâtes & leurs Cantates, qui inſenſiblement ont donné un nouveau ton à notre Muſique. Il n'eſt pas douteux que nous n'y ayons gagné quelque choſe du côté des gentilleſſes & des hardieſſes; mais c'eſt un problême difficile à réſoudre, de ſçavoir ſi nous n'y avons pas plus perdu que gagné, du côté des graces naturelles & de la Nobleſſe.

Dans tous les pays du monde, les arts ont eu leurs commencemens, leurs progrés & leurs déclins. Quoi qu'il y ait déja eu quelques habiles Maîtres de Chapelle en France, dès le Regne de Louis XIII. il faut convenir que la Muſique y étoit encore dans ſon enfance au commencement du Regne de Louis XIV. C'eſt le célébre Lully qui l'en a tirée, & qui l'a portée en très-peu d'années à un très-grand point de perfection. Il étoit né en Italie, mais il fut amené très-jeune en France, où il apprit la Muſique, & à jouer du violon, étant au ſervice de Mlle. de Montpenſier, ainſi nous ne devons le conſidérer à cet égard que comme un François.

On ne doit pas oublier en parlant de lui & du violon, de dire qu'il en jouoit parfaitement bien; il y a apparence que c'eſt cet avantage qui nous a procuré ce grand nombre de belles ſymphonies qu'il a enfantées. Ses ouvertures & ſes grands airs de violon, ſont preſque tous des chefs-d'œuvres, pour la nobleſſe, le caractere, & même pour la ſcience muſicale; les Italiens les plus entêtés de leur Muſique, conviennent de bonne foi, qu'ils n'ont chez eux rien qui y ſoit comparable.

Le grand génie de M. Lully ſe trouva gêné par l'ignorance des Muſiciens de ſon tems, tant Chanteurs, que Joueurs d'inſtrumens; on ne ſçavoit ce que c'étoit que d'exécuter à livre ouvert, on apprenoit tout pour ainſi dire par cœur; les moindres difficultés arrêtoient long-tems les exécuteurs, & il falloit ſe proportionner à leur foibleſſe.

Il a donc fallu que pour vaincre cet obſtacle, il formât des Muſiciens en tous genre, ſur-tout les Joueurs de violons, & l'on doit regarder comme ſes Eléves, Verdier, Baptiſte le pere, Joubert, Marchand, de chez le Roi, Rebel le Pere, & Lalande, qui

tous exécutoient les ſymphonies, & ce que l'on appelle Muſique Françoiſe, mieux qu'aucun violon Italien n'ait jamais pû faire.

A meſure que ces exécuteurs devenoient plus habiles, M. Lully donnoit plus d'eſſor à ſon génie. On peut en juger par ſes derniers ouvrages, qui ſont & plus travaillés & plu difficiles à exécuter que les autres. Il n'eſt pas douteux qu'il n'eût été bien plus loin, s'il eut vécu plus long-tems, & qu'il eut été le témoin des progrès qu'ont fait depuis ce tems tous nos Joueurs d'inſtrumens.

Depuis Lully nous avons eu d'excellentes choſes dans le même genre, de Mrs. Colaſſe, Campra, Deſmarets, Marais, Salomon, Montclair, Deſtouches & autres, même des morceaux plus travaillés & plus difficiles pour l'exécution, tels que tout l'Acte de la Tempête d'Alcione, & une bonne partie de l'Opera de Jephté, qu'on n'auroit peut-être pû exécuter du tems de Lully.

Nous avons encore dans nos Opera deux genres de Muſique ſur leſquels nous l'emportons ſans contredit ſur les Italiens, qui ſont les grandes Scenes

pleines

pleines de ſentimens, & les Chœurs, le Récitatif Italien eſt toujours fort court & très-bizarre, & ils n'ont preſque point de Chœurs.

Il eſt vrai que leurs Ariettes l'emportent ſur nos airs chantans, mais cela vient en partie de la liberté que ſe donnent les Italiens qui ne s'embarraſſent, ni de ce qui précéde, ni de ce qui ſuit ces Ariettes, choſe que notre goût & notre langue ne comportent guére que juſqu'à un certain point, on eſt même parvenu à les imiter d'aſſez près dans cette partie; mais il faut plus de goût que de ſcience pour y réuſſir, ou l'on court riſque de donner dans le bizarre ſouvent outré; car le mérite de toute eſpece de Muſique ne conſiſte nullement dans la difficulté de l'exécution; on eſt ſouvent la dupe de cette difficulté; il ne faut pas être bien ſçavant pour mettre beaucoup de doubles croches enſemble, hazarder des intervalles ridicules; il faut autant de ſcience & plus de goût, pour compoſer & même pour exécuter une belle Sarabande, que pour faire & exécuter le morceau le plus difficile.

1°. Quant aux Sonnates & aux Can-

tates, c'eſt un genre de Muſique qui nous eſt effectivement venu des Italiens ; mais quoique nous n'ayons fait que les imiter, je ne conviendrois pas aiſément que nous leur fuſſions inférieurs de beaucoup, ſi tant eſt que nous le ſoyons.

2°. Du tems de Lully, la Muſique Italienne n'étoit guére, en général, plus vive ni plus difficile que la nôtre ; les Motets & les Cantates qui nous vinrent en foule d'Italie ſur la fin du dernier ſiécle ſont bien plus ſages que ce qui nous eſt venu depuis ; ce ſont de très-beaux Chants, qui ne différent guere des beaux chans de Lully, que par quelques tours ſinguliers, & l'emploi plus fréquent *de certaines cordes, (je veux dire, certains accords*) avec leſquels nous nous ſommes aiſément familiariſés, & que nos bons Auteurs, comme Bernier & Clerambault, ont fait paſſer avec ſuccès dans notre langue, autant qu'elle l'a permis, car il eſt certain que le Latin & l'Italien donnent plus de jeu au Muſicien, que le François.

3°. A l'égard des Sonnates, les premieres que nous ayons eues en France, ſont celles de Corelly ; il eſt à cet égard le Lully de l'Italie, & il ſemble qu'il

ait épuiſé les beautés de ce genre, car tout ce qui nous eſt venu depuis, excepté les *Saiſons de Vivaldy*, n'en aproche pas & ne mérite pas de lui être comparé; ce ſont des chans charmans, & un fond d'harmonie pur & ſçavant ſans bizarrerie; les Auteurs Italiens qui ont travaillé depuis, ont voulu rafiner, ils ont donné dans le bizarre & l'extravagant; ils ont fait de la Muſique beaucoup plus difficile que celle de Corelly, ſans en avoir le goût ni la ſenſibilité.

Duval fut le premier qui retira un peu le Violon de l'abaiſſement, pour ne pas dire de l'état vil & abjet, où il étoit ſous le dernier Regne, & qui ait oſé donner dans le goût Italien; il eſt même parvenu à exécuter les Sonnates de Corelly, mais il devoit s'en tenir-là, & les Sonnates qu'ils nous a données de ſa façon, ſont mortes avant lui.

Baptiſte le fils, qui a été long-tems dans ſa jeuneſſe en Allemagne, en Pologne & en Italie, avoit déjà une exécution prodigieuſe quand il arriva à Rome; Corelly lui-même en fut ſurpris, & ſe fit honneur de lui montrer à exécuter ſes Sonnates dans ſon goût. Il parut enſuite à Paris comme un pro-

dige, & fut trouvé avec raiſon ſupérieur pour l'exécution à tous les Italiens qui étoient venus à Paris; il avoit même un talent naturel pour le Prélude, qu'aucun Violon n'a, qui ne s'eſt pas ſoutenu quand il a compoſé de ſens froid; il eſt comme ces gens qui parlent comme des Oracles, & qui ne peuvent s'aſſujettir à coucher leurs idées par écrit.

Senaillier a été comme lui en Italie, & a été un de nos plus jolis Violons, mais il s'en faut bien qu'il ait atteint la perfection de Baptiſte, ni pour la vigueur ni pour la beauté de l'exécution, quoiqu'il ait été plus heureux pour la compoſition. Les Sonnates qu'il nous a données ſont gentilles, & ont l'avantage ainſi que celles de *Michel* Napolitain, d'être chantantes, & à la portée de tout le monde; il y a plus de ſcience Muſicale dans *Michel*, mais ni l'un ni l'autre n'ont approché de Corelly.

Aubert eſt Eleve de *Senaillier*, & celui-ci l'étoit d'un nommé *Deſplane*.

L'émulation a élevé un nombre de jeunes gens, qui font honneur à la Nation, mais aucun n'eſt parvenu au point de *Baptiſte*, ſi ce n'eſt le Clerc

qui, outre l'exécution a fait d'excellentes choses, souvent un peu trop longues, mais auxquelles il ne manque peut-être que d'être venuës avant Corelly. Après avoir fait une étude constante & réfléchie de la portée du Violon, il donna en 1720. un Livre de Sonnates, qui parut d'abord de l'Algebre, capable de rebuter les plus courageux Musiciens, mais qu'on a beaucoup goûté dans la suite, d'abord qu'on a pû pénétrer les principes de la belle harmonie en général, & ceux de cet Instrument en particulier. C'est le premier François, * qui à l'imitation des Italiens, a joué la double corde, c'est-à-dire, joué par accord, en jouant sur le même Violon deux, trois & jusqu'à quatre parties, par le moyen du pouce; & il a poussé si loin cette partie, que les Italiens avouent eux-mêmes, qu'il est un des premiers en ce genre.

Desplanes étoit un Violon Italien qui avoit son mérite; mais de tous ceux que nous avons entendus ici, *Sommis* originaire de Marseille est celui auquel j'aurois volontiers donné le prix.

* Après Duval, Baptiste & Senaillier l'ont aussi fait avec succès.

Guignon, Piemontois, Eleve du célébre *Sommis*, après avoir paſſé quelque tems à Paris, & s'y être défait du peu que la Muſique Italienne peut avoir de baroque, ſur-tout à nos oreilles, a contrebalancé le Clerc en France, & s'eſt élevé au point qu'on le croit en état aujourd'hui de le diſputer aux plus fameux Violons d'Italie, qui y brillent avec éclat, tels que *Tartini* à Rome, *Sommis* à Turin, *Montanari* à Naples; du moins il aura toujours ſur eux avec *Baptiſte*, *Senaillier & le Clerc*, un avantage, c'eſt de jouer également bien la Muſique Françoiſe & l'Italienne.

Au fond, les grands Maîtres ſont rares par tout auſſi-bien en Italie qu'en France; il y a beaucoup de choix à faire, dans leur compoſition, & ſi les Italiens l'emportent par leur hardieſſe & leur ſaillies : il me ſemble que nous l'emportons ſur eux par l'œconomie & un certain enchaînement plus raiſonné.

Peut-on diſconvenir, par exemple, que nos petits Poëmes que nous apellons *Cantates*, ne ſoient mieux compaſſés que les leurs; c'eſt au fameux

Rouſſeau que nous en avons l'obligation; c'eſt lui qui a compoſé les premiers, pour Bernier & Batiſtin; & ces deux grands Muſiciens nous ont donné des choſes en ce genre, qui peuvent le diſputer ſans contredit à tout ce qui nous eſt venu d'Italie, pour les graces, la variété & même pour la ſcience.

La *Viole* eſt beaucoup plus grande que le Violon, mais preſque de la même figure, on la touche de même avec un archet qui eſt cependant bien différent; elle a ſept cordes & autant de touches, elle rend un ſon grave, fort doux & très-agréable.

Le pere du célébre *Feraboſco*, excellent Joueur de Lyre en Angleterre, y porta le premier l'uſage de la Viole; & c'eſt d'Angleterre que les premieres Violes nous ſont venuës; comme les premiers Violons, au moins les meilleurs ſont venus de Cremone.

Anciennement les Violes en Angleterre n'avoient que ſix cordes & ſept touches. Il y a environ 80. ans que *Sainte Colombe*, le Maître du fameux *Marais*, y ajouta la ſeptiéme corde, c'eſt à-dire, la plus groſſe qu'on nomme le Bourdon.

Sainte Colombe avoit de ſon tems quelque réputation, mais il n'étoit pas Muſicien, & pour ainſi dire, perſonne ne l'étoit, hors les Maîtres de Chapelle.

Marais avoit été enfant de Chœur à la Sainte Chapelle ſous Chaperon, le plus ſçavant Muſicien de ſon tems, qui a formé *Lalouettte, Colaſſe*, & preſque tous les grands Muſiciens du ſiécle paſſé.

Marais ſorti de cette école, ſe perfectionna encore ſous Lully; il ſurpaſſa bien vite ſon Maître Sainte Colombe, & l'on peut dire qu'il a pouſſé cet inſtrument preſqu'auſſi loin qu'il pouvoit aller; ſon fils aîné l'auroit cependant ſurpaſſé, s'il avoit eû plus de goût & de conduite; il étoit même ſupérieur à ſon pere pour l'execution, mais peu Muſicien; ſes autres enfans ſont fort habiles, mais ils ne nous dédomagent point de la perte du pere.

Peut-être Marais auroit-il été plus loin lui-même, s'il avoit pû goûter le bon de la Muſique Italienne; il étoit trop tard pour lui, quand ce goût eſt venu en France, & il en a laiſſé l'honneur à *Forcroy*, qui n'a point été ſon

écolier comme quelques uns le disent ; il n'a eu de Maître que son pere qui avoit été écolier très médiocre de Marais, mais il étoit né avec un génie heureux, & il entra dans le monde, au moment que cet essain d'Italiens, qui nous est venu d'Italie, excita une émulation étonnante en France, en 1698. Il voulut faire sur la Viole tout ce qu'ils faisoient sur le Violon ; il y est parvenu : il s'est d'ailleurs tellement familiarisé avec ces cordes singulieres & ces traits particuliers aux bons Auteurs d'Italie ; que dans toutes ses pieces il y a un certain sel, & un certain piquant, qui ne se trouve point dans les pieces de Marais, même les plus travaillées ; celui-ci s'en tenoit aux graces naturelles, & l'autre en a de plus piquantes & de plus recherchées : on peut donc les regarder tous deux comme deux excellens hommes dans un genre tout different.

Ces cordes singulieres ne sont point des accords nouveaux, que les Italiens nous aient appris ; leur singularité ne consiste que dans la façon de les employer & de les placer ; ce n'est pour ainsi dire, qu'un nouveau tour de phra-

ſes Muſicales, qui plaît infiniment, quand on ſçait en faire uſage, avec goût, avec genie & ſans affectation. Qu'on me permette une petite comparaiſon pour expliquer ce que je ſens à cet égard.

On parloit très-bien François avant que M. de F***. fût au monde; il n'a point fait de nouveaux mots, cependant il s'eſt fait un ſtyle ſingulier, inconnu ce me ſemble avant lui, & qui plaît infiniment, parce qu'il n'eſt que l'expreſſion naturelle d'un génie ſupérieur & ſingulier; mais qu'il eſt dangereux de vouloir imiter cette ſingularité, quand on eſt pas né avec les mêmes talens! Et n'eſt-ce pas ce qui a introduit ce ſtyle Néologique, qui a été ſifflé à ſi juſte titre?

Je ne veux donc pas faire entendre par ce que je viens de dire, que *Forcroy* ſoit plus grand Muſicien que Marais ne l'a été; celui-ci a même l'avantage d'avoir compoſé de très-bonne Muſique en tout genre, Symphonies, Trios, Motets à grands Chœurs, Opera, ce qui prouve qu'il poſſedoit à fond la ſcience Muſicale.

Mais *Forcroy* s'eſt diſtingué par une

plus grande exécution, & par la singularité de son beau génie, sans cependant donner dans l'extravagant & dans le Néologisme Musical, si l'on peut se servir de cette expression; extravagance, qui pour le dire en passant, ne devient que trop commune.

Si l'on a quelque chose à lui reprocher, c'est d'avoir rendu ses Pieces si difficiles, qu'il n'y a que lui & son fils qui puisse les exécuter avec grace. Cette difficulté contribue peut-être autant qu'autre chose à faire négliger la Viole, qui auroit toujours été préférée au Violoncel, pour l'accompagnement au moins dans les Concerts de chambre, si l'on n'avoit pas donné à corps perdu comme on a fait depuis quelques années, dans les grands Concerto. Il y en a certainement de fort beaux, mais ils ont mis notre jeunesse dans le goût du bruit & du grand bruit, & l'on y perd certainement du côté de la délicatesse, de l'élégance & de la sensibilité.

Ce goût devient malheureusement si général, qu'on peut dire, que le bon goût est fort gâté, & qu'à force de donner dans les difficultés, dans

la bizarrerie & dans l'extravagance, ſous prétexte de nouveauté, nous n'avons plus qu'un pas à faire pour tomber dans la barbarie.

Je révolterois bien des Joueurs d'inſtrumens ſi j'ajoutois à ces réfléxions que parmi le grand nombre de ceux qui s'en mêlent, il n'y en a preſque point qui connoiſſent la méchanique de leur inſtrument, c'eſt-à-dire, la façon dont il faut s'y prendre pour en bien jouer, cela n'eſt cependant que trop vrai; on s'en tient à l'imitation ſervile, qui tranſmet des Maîtres aux Ecoliers des défauts eſſentiels, qui empêchent les progrès de l'art. Diſons encore avant que de finir, qu'il n'a jamais été fait mention des grands Joueurs de Viole d'Angleterre ni des grands Joueurs de Violon de Cremone, quoique les premieres bonnes Violes, & les premiers bons Violons en ſoient venus; la Muſique étoit encore au berceau dans ce tems-là dans toute l'Europe.



DE L'ORIGINE

de quelques Arts Méchaniques.

LEs Arts Méchaniques que je vais parcourir, sont ainsi appellés par opposition aux Libéraux, tels que l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, qu'on regarde comme une production plus noble de l'esprit humain. Je ne sçai si cette distinction a des fondemens bien solides, & si l'on ne met pas une trop grande distance entre des Arts qui sont également utiles à la société. La sage Antiquité n'en jugeoit pas ainsi, & il est à croire que nous déférons un peu trop aux préjugés de notre éducation.

De tous ces Arts, la Charpenterie est le plus ancien. On ne peut douter qu'il ne fût connu dès l'origine du monde; mais il faut avouer qu'il a eu de foibles commencemens. Les premiers hommes ne songerent d'abord qu'à se garantir de la pluye & des injures de l'air. Dans cette vue, ils se firent des

cabanes de branches d'arbres. Ils se servirent ensuite de torchis, pour rendre plus fermes les cloisons de leurs hutes, qu'ils couvrirent de chaume. Enfin, comme le goût de la proportion est naturel à l'homme, on disposa avec quelque symétrie les poteaux, les sablieres, & les fermes de Charpente, qui donnerent l'idée des Colonnes, des Architraves, & des Frontons qu'on exécuta en pierre.

Telles étoient les anciennes habitations, lorsque les hommes changeoient souvent de demeure. Dans la suite des tems ils eurent des établissemens fixes en différentes Contrées, & alors ils penserent à donner plus de solidité à leurs édifices. Les premiers matériaux que l'on y employa furent les briques tantôt cuites au fourneau, tantôt sechées à l'air pendant plusieurs années, & la diversité des grandeurs & des figures de ces briques, rendoit la maçonnerie plus durable, & plus agréable à la vûe. Nembrod, arriere petit-fils de Noë, fit de cette façon les murs de Babylone. L'invention de la brique précéda néanmoins le Regne de ce Prince, & elle est antérieure au déluge, s'il

faut en croire *Sanchoniathon*. Cet Historien Phénicien, contemporain de Gédeon, ſelon Bochart, dans un précieux fragment qu'Euſebe nous a conſervé, dit, que la ſeptiéme génération inventa la brique, & il ne place que dans la dixiéme *Sydyk*, ou *le Juſte*, que M. Fourmont n'héſite point de prendre pour Noë (*a*).

Cette maniere de bâtir fut connue des Egyptiens, (les travaux dont les Hebreux furent accablés ſous la tyrannie de ce Peuple (*b*) en ſont une bonne preuve.) Elle paſſa dans l'Aſie Mineure, & juſques dans l'Italie. Vitruve nous apprend, (*c*) que le Palais de Mauſole, Roi de Carie, étoit de brique, quoique très-magnifique; & l'Empereur Auguſte ſe vante dans Suetone (*d*) de laiſſer preſque toute de marbre la ville de Rome, qu'il avoit trouvée bâtie de brique.

La néceſſité avoit fait inventer la poterie dans les vaſtes plaines de la

(*a*) Reflexions Critiques ſur les anciens Peuples.

(*b*) Exod. Chap. 1. v. 14.

(*c*) Lib. II. Cap. 8.

(*d*) In Auguſt. Cap. 28.

Chaldée, où cet Art prit naiſſance. Mais les Iſraëlites, dont le pays étoit coupé de pluſieurs montagnes, ſe ſervoient beaucoup de pierre pour bâtir, & ils ſçavoient la tailler en des pieces de huit & de dix coudées, c'eſt-à-dire, d'environ douze & quinze pieds. Il n'eſt pas douteux, qu'ils n'euſſent des Artiſans de profeſſion, qui travailloient ſur la pierre. Salomon avoit quatre-vingt mille *Carriers* ou Tailleurs de pierre, ſoixante-dix mille Manœuvres, qui portoient les fardeaux, ou qui les traînoient ſur de petits chariots; nous les appellerions aujourd'hui *Bardeurs*; & trois mille trois cents perſonnes, qui donnoient les ordres au Peuple, dit l'Ecriture (*a*), c'étoit, ſans doute les Appareilleurs. On doit encore ajouter à ces Artiſans les Marbriers; car ce qui eſt nommé dans les Livres ſaints, pierres précieuſes, ſont, comme chacun ſçait, divers marbres.

Les plus beaux marbres que nous mettons aujourd'hui en œuvre viennent d'Egypte, & les Egyptiens étoient trop induſtrieux, pour négliger cet

(*a*) Reg. Lib. VIII. Cap. 5. 15. & 16.

avantage. Mais la pierre leur manquoit ; ce fut de l'Arabie & de l'Ethiopie, qu'ils tirerent celle qui ſervit à la conſtruction de la grande Pyramide. Pour les Romains, outre la brique, qui avant Auguſte, étoit chez eux d'un uſage ordinaire, ils employoient la pierre dans les plus grands Edifices, comme le Coliſée, & ils la prenoient ſur les bords du Teveron.

En Orient, & même dans la Grece, les combles des maiſons étoient plats. On couvroit ces bâtimens en terraſſe, de carreaux de pierre, & ſouvent d'un mortier, qui devenoit extrêmement dur. Mais dans les Pays Septentrionnaux, on s'apperçut bien-tôt que ces couvertures ne défendoient pas de la pluye & de la neige, & l'on s'aviſa de les élever en faîtes. On fit donc des combles, plus ou moins exhauſſés, ſelon les divers climats, & ſelon la matiere dont on les revêtoit; car on y employa le chaume, la tuile, l'ardoiſe, & le plomb. Ici la Charpenterie fut principalement miſe en œuvre; auſſi bien que pour les planchers, qui ſervirent à ſéparer les étages; autre invention des Pays froids, car chez les Lévantins

tous les logemens sont au rez de chaussée.

On demandera peut-être, s'il avoit desCharpentiers de profession parmi les Anciens. Pour répondre à cette question, distinguons les tems. Il est certain que dans les premiers siécles, c'étoit un honneur de faire soi-même les choses nécessaires à la vie, & de ne dépendre de personne. Noë construisit l'Arche qui le sauva des Eaux du Déluge (*a*). Ulysse fit son vaisseau, quand il partit de l'Isle de Calypso (*b*), & cette observation a lieu pour tous les autres Arts Méchaniques. A cette noble simplicité succéda un luxe, & une mollesse qui empoisonnerent tout; & ce fut alors, que les métiers les plus utiles furent abandonnés à de pauvres esclaves, ou à des ouvriers mercenaires, que l'on distingua en différentes professions. Ainsi sous le regne de David on vit un grand nombre de Charpentiers, de Maçons, de Forgerons; & depuis la division du Royaume de Salomon, il y eut dans la Tribu de

(*a*) Genes. cap. 6.
(*b*) Odyss. Lib. 5.

Juda un lieu nommé, *la Vallée des Artisans.* (*a*)

A Rome la distinction des Patriciens & des Plebéiens, & la division du Peuple en différentes classes, ne laissent pas douter que l'exercice des Arts, dont il est ici question, ne fût le partage des derniers rangs. Ces Arts avoient été portés par les Toscans à un assez haut dégre de perfection; & pour me restraindre à la Charpenterie, j'admire ce Pont si célébre, qui parut sur le Tibre du tems d'*Ancus Marcius.* Il étoit de bois, sans cloux ni chevilles de fer, & fut appellé *Pons Sublicius.* Dans la suite on donna à ces sortes d'ouvrages de charpente le nom de *Buleuterium*, & ils devinrent assez communs.

Le Charpentier fait la grosse besogne, mais le Menuisier travaille en petit; ce qui lui a fait donner, selon quelques-uns le nom de *Minutarius* (*b*). l'ouvrage dé Menuiserie le plus ancien & le plus parfait est le Tabernacle, qui fut dressé dans le Désert par Béselcel & Ooliab, deux fameux Ar-

[*a*] Paral. Lib. I. Cap. IV. v. 14.

(*b*) Plin. Lib. XXXVI. Cap. 15.

tisans ; dont la ſcience fut inſpirée de Dieu, comme l'Ecriture ſemble le dire (*a*). On ne voit pas que cet Art fut d'un grand uſage pour les Orientaux, du moins dans les tems les plus reculés ; ſon époque doit être fixée au Regne de David. Ce Prince dit que tandis que l'Arche du Seigneur ne logeoit que ſous des peaux, il habitoit une maiſon de Cedre (*b*). On lambriſſoit donc dès-lors les appartemens, & l'on choiſiſſoit les bois odoriferans, pour en revêtir en dedans les bâtimens les plus riches. Salomon porta plus loin la magnificence à cet égard. Il lambriſſa de Cedre le Temple, tant par les côtés, que dans le platfond, & il le planchéia de bois de ſapin. L'Ecriture remarque (*c*) que l'Aſſemblage étoit fait avec grand art. Ce Prince fit dans le mêms goût ſon Palais appellé *La Maiſon du bois de Liban*, & celui de la fille de Pharaon ſa femme : Lambris, Colonnes, tout y étoit de bois de Ce-

(*a*) Exod. Cap. 26. v. 15. & ſequ. Cap. 31. v. 2. & ſequ.

(*b*) Reg. Lib. II. cap. 7. v. 2.

[*c*] Reg. Lib. III. cap. 6. v. 15. 18.

dre (*a*). Ces ouvrages de Menuiſerie furent exécutés par trente mille Ouvriers, que Salomon choiſit de tout Iſraël, & qui étoient dirigés par Adoniram leur Chef (*b*). Il eſt vrai que les Iſraëlites furent obligés de s'aider des Sujets du Roi de Tyr, parcequ'ils ne ſçavoient pas ſi bien couper le bois que les Sydoniens (*c*), Ceci prouve, ce me ſemble, que cet Art étoit encore nouveau pour les Hébreux, & que les Phéniciens en étoient les inventeurs. Ceux qui ſont au fait de la Menuiſerie & de la Sculpture, ſçavent qu'on appelle *bien couper le bois*, quand un ouvrage eſt bien travaillé, quand il eſt coupé tendrement, & qu'il n'y paroît ni dureté ni ſéchereſſe.

Les Grecs des tems héroïques n'ignoroient pas la Menuiſerie, mais ils la faiſoient ſervir aux beſoins effectifs, non à la vanité, & à la molleſſe. Homere nous en donne un exemple très-remarquable, c'eſt ce Lit q'Ulyſſe dreſſa d'une maniere ſi ſinguliere,

[*a*] Reg. Lib. III. cap. 7. v. 2. 3. 8.

[*b*] Ibid. cap. 5. v. 13. 14.

[*c*] Ibid. cap. 6. v. 6.

que la ſtructure ſervit à le faire reconnoître de ſa femme Penelope.

Les Atheniens s'appliquerent principalement aux Arts. Leur Pays aſſez ſerré, & naturellement ſtérile, ne pouvant les faire ſubſiſter, les invitoit à vivre d'induſtrie & à travailler pour le public. Le pere de l'Orateur Demoſthene occupoit vingt eſclaves à faire des lits & des tables de bois rare, & cette manufacture lui rapportoit par an douze mines (*a*), c'eſt-à-dire, ſix cents livres, ſuivant le calcul de quelques Sçavans.

Le vernis donne du luſtre aux ouvrages de Menuiſerie, & il les exempte de la vermoulure. Les Chinois depuis pluſieurs ſiécles l'employent avec ſuccès. Seroit-il poſſible que les Grecs, qui ont perfectionné tous les Arts, euſſent négligé un moyen ſi facile, & que la nature ſemble enſeigner? Il eſt certain qu'ils connoiſſoient le vernis, puiſqu'au rapport de Pline (*b*), Nicias d'Athenes en appliquoit un excellent aux ſtatues de marbre de ſon ami Pra-

(*a*) Orat. I. Demoſth. contr. Aphob.

[*b*] Lib. XXXV. cap. 11.

xitele, qui en rélevoit l'éclat ; d'où l'on peut inférer que ceux qui travailloient sur le bois, n'avoient garde de se priver d'un pareil secours, qui rendoit leurs ouvrages & plus beaux & plus durables. Les Grecs Asiatiques s'appliquoient à la Marqueterie, qui met en œuvre différens bois, pour représenter des figures : & les Romains, après avoir subjugué l'Orient, firent de ces sortes d'ouvrages d'après les peuples qu'ils avoient vaincus.

L'Art de tourner est très-ancien, mais l'origine du Tour est bien obscure. Tous les Auteurs donnent aux Grecs l'honneur de son invention. Diodore de Sicile l'attribue à un neveu de Dedale nommé *Talus*. Pline au contraire veut que ce soit Phidias, ce célébre Statuaire, contemporain de Periclès ; & il ajoute que cet Art naissant fut perfectionné dans la suite par Polyclete (*a*). Long-tems auparavant Théodore de Samos avoit mis en usage le Tour pour les ouvrages de poterie, selon le témoignage du même Pline (*b*) ;

[*a*] Hist. de Phidias par M. l'Abbé Gedoyn, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres Tom. IX.

[*b*] Lib. VII. cap. 56.

ainſi l'on doit à Phidias, ſinon la premiere idée de cette ingénieuſe machine, du moins les premiers ouvrages en bois qu'elle enfanta ; & l'Hiſtorien Latin n'eſt nullement en contradiction avec lui-même, comme on pourroit d'abord l'en ſoupçonner.

Quoi qu'il en ſoit, les Anciens ſe ſervirent principalement du Tour pour faire toutes ſortes de vaſes, dont quelques uns étoient ornés de figures & d'ornemens de demi-relief (*a*), ce qui fit donner chez les Romains à ces Artiſans le nom de *Vaſcularii*(*b*). Les Modernes ont bien encheri à cet égard ſur les Anciens ; & dans ces derniers tems, on a fait ſur le Tour des ouvrages d'une délicateſſe inconcevable. Du reſte, comme dans cet Art le ſuccès dépend des machines, pluſieurs perſonnes de qualité ont ſouvent pris plaiſir à tourner ; temoin, ſelon le *Garzoni* Alphonſe II. Duc de Ferrare.

Les Grecs & les Romains crurent embellir leurs ouvrages de terre, de bois, ou de marbre, en les dorant

[*a*] Virg. Eglo. III.
(*b*) Cic. Orat. IX. in Verr.

bien éloignés en cela de la magnificence des Hébreux, qui avoient couvert de lames d'or l'Arche de l'Alliance, la Tabledes Pains de Propoſition (*a*)& l'Oracle du Temple de Jeruſalem (*b*). Ils s'aviſerent auſſi d'étendre l'or par feuilles très-minces, qu'ils appliquoient ſur le marbre, avec des blancs d'œufs ; & ſur le bois avec une compoſition, nommée *Leucophæum*, faite de terre glutineuſe, qui tenoit lieu d'aſſiette (*c*).On ſe ſervit de la ſeconde maniere, pour dorer la Statue de Minerve, que Phidias fit pour les Platéens après la Bataille de Marathon(*d*).

Cet Art, né dans la Grece, ne fut reçu à Rome que ſous le Conſulat de P. Cornelius Cethegus, & de M. Bæbius Tamphilus. Car en ce tems-là, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 571. ou 573. Acilius Glabrion, Duumvir, fit dorer la Statue de ſon Pere (*e*).On ſe contentoit de donner une couleur rouge aux Buſtes des Ancêtres, que les Pa-

(*a*) Exod. cap. 25.
(*b*) Reg lib. III. cap. 6.
(*c*) Plin. lib. XXXIII. cap. 3.
(*d*) Pauſanias in Bæoti.
(*e*) Livi. Lib. XL. N. 34.

triciens conſervoient religieuſement ; & cette modération me paroît plus louable, que le luxe effréné qui lui ſuccéda bientôt. Pline (*a*) marque l'Epoque de ce luxe par rapport à la dorure, ſous la Cenſure de Lucius Mummius. Les particuliers commencerent alors à donner aux voutes & aux murailles de leurs chambres un ornement, qui dans de meilleurs tems étoit reſervé aux ſeuls lambris du Capitole.

Le ſecret de peindre à l'huile, que les Modernes ont trouvé dans les derniers ſiécles, leur a fourni une maniere de dorer, inconnue aux Anciens, & qui ne craignant ni l'air, ni l'eau, réſiſte à toutes les injures du tems. Je doute même que ceux-ci ſçuſſent dorer d'or moulu les Figures, & les autres Ouvrages de Métal. Mais ils étoient fort habiles à façonner le fer & l'acier; & l'art de travailler ſur les métaux touche preſque à l'origine du monde.

En effet, Tubalcaïn, fils de Lamech, fut le premier, dit l'Ecriture (*b*), qui forgea du fer. Ici Sancho-

[*a*] Lib. XXXIII. cap. 3.

[*b*] Geneſ. cap. 4. v. 22.

niaton, que j'ai déja cité, eſt parfaitement d'accord avec Moïſe, lorſqu'il attribue l'invention du fer à la ſeptiéme génération. Les Orientaux apprirent bien tôt la maniere de fondre les métaux, en conſervant néanmoins celle de les étendre ſur l'enclume. Ainſi ils jettoient en bronze leurs ouvrages, ou bien ils les formoient de lames battues & jointes enſemble par le marteau. Les Phéniciens étoient, ſans doute des Fondeurs excellens, puiſque Salomon fit venir de Tyr Hiram, pour jetter en fonte la Mer d'airain & les deux Colonnes de dix-huit coudées de haut, qu'il plaça au Veſtibule du Temple, ſans parler des dix Cuves & des Vaſes innombrables deſtinés aux Sacrifices. Tous ces ouvrages furent fondus près de Jerico, parce que la terre y étoit argilleuſe (*a*), preuve évidente que les Anciens ſe ſervoient, comme nous, de moules, & que nous n'avons rien ajouté à l'art de jetter les Figures de bronze.

Au reſte les Pheniciens, voiſins de l'Egypte, n'ignoroient pas l'alliage

[*a*] Reg. lib. 3. cap. 7.

des métaux, s'il eſt vrai, comme on le croit communément, que les Egyptiens s'aviſerent les premiers de mêler, avec une certaine proportion, le cuivre rouge avec le cuivre jaune. Ce ſecret, inſéparable de la fonte, ſe communiqua enſuite à la Grece, où l'on vit de beaux Ouvrages de différentes compoſitions, dont les plus célébres furent l'*Electrum* & l'*Orichalcum*. On ſçait que les habitans de Delos firent dans ce goût des Vaſes qui le diſputoient à ceux de Corinthe.

L'acier n'eſt autre choſe qu'un fer plus épuré. Les Grecs faiſoient venir celui qu'ils mettoient en œuvre du Pays des Chalibes, peuples de Cappadoce (*a*), ou, ſelon quelques-uns, du Royaume de Galice en Eſpagne, & des environs d'un Fleuve que nous appellons *Chabé*, & qu'on nommoit autrefois *Chalibi*. Les Atheniens employoient cet acier pour fabriquer les épées & les autres armes. La Forge du Pere de Demoſthene eſt fort célébre; elle lui rapportoit chaque année trente mines, qu'on évalue à 1500. livres, & occu-

(*a*) Virg. Georg. liber. 1.

poit trente esclaves (*a*). Les Armes défensives, qui sortoient de ces forges, étoient le Casque & la Cuirasse qu'on appelloit *Thorax*. Zoïle fit pour Demétrius Poliorcete deux Cuirasses à l'épreuve des coups, & qu'une fleche lancée par une Catapulte, à vingt six pas de distance, ne faisoit qu'effleurer (*b*).

Tarquin l'ancien, originaire de Corinthe, introduisit à Rome la plûpart des usages des Grecs (*c*), & d'un autre côté, les Romains emprunterent bien des choses des Nations Grecques, qui étoient répandues dans l'Italie. L'art de forger le fer,& celui de fondre les Métaux, font sans doute, partie de ces connoissances utiles, dont les Romains, dès les premiers tems, furent redevables aux Grecs. Et quant à la fonte, il est certain que pour jetter toutes sortes d'ouvrages, on faisoit en Italie des moules d'une espece de pierre qui résistoit au feu, & qui se trouvoit près du Lac de Volsene (*d*).

(*a*) Demost. Orat. I. cont. Aphob.
[*b*] Plutarq. in Demetr.
(*c*] Florus l. 1. c. 5.
[*d*] Plin. lib. 37 cap. 22. Vitruv. lib. 2. c. 7.

Si nous avons retenu l'ancienne maniere de jetter en bronze, nous nous ſommes bien écartés de l'ancienne maniere de monnoier. Les Romains faiſoient leurs médailles au marteau, & les marquoient avec des coins & des piles, eſpece de poinçons au bout deſquels étoient gravés la tête & le revers. Aujourd'hui nos ouvriers ſe ſervent de balancier pour preſſer le carré, où eſt gravé en creux ce qui doit être en relief dans la médaille, ou dans la monnoie, & ils ont abandonné aux Hollandois les Trouſſeaux & les Piles (*a*).

On eſt ſurpris que les Anciens, inventeurs de l'alliage des métaux, ayent ignoré la fabrication des cloches, dont l'uſage n'a été reçu que vers le ſeptiéme ſiecle de l'Ere Chrétienne, pour donner le ſignal de la priere aux heures reglées. Je ne ſcai ſi ce reproche eſt bien fondé; car il paroît par le témoignage des Auteurs, que les Anciens avoient des clochettes dans leurs maiſons & dans les bains. Quelque raiſon particuliere les aura donc em-

[*a*] Felib. Diction. des Arts.

pêchés de faire de grandes cloches pour appeller le peuple aux aſſemblées. Ne ſeroit-ce pas la rareté de l'étain, qui entre pour une bonne partie dans la compoſition de leur métal, & dont les mines ont été découvertes aſſez tard? Quoi qu'il en ſoit, cet art originaire d'Italie, fut perfectionné en France dans le quatorzieme ſiécle, & ſous le Regne de Charles V. Jean Jouvente fit la cloche du Palais à Paris, & celle de l'horloge à Montargis, deux ouvrages de fonte, qui ne le cedent que pour le poids & le volume à ceux de cette eſpece qu'on a fait depuis.

Nous nous flattons d'une ſupériorité ſur les Anciens, par rapport à quelques inventions nouvelles, comme celle des étriers, des ſelles, des brides; & ſi l'on veut, des cloches: mais avouons de bonne foi que nous leur ſommes bien inférieurs du côté de la trempe de l'acier. Les Anciens travailloient le porphyre avec facilité : témoin le *tombeau de Bacchus*, qu'on voit à Rome, la Minerve & les Buſtes des douze Ceſars, qui ſont parmi les Antiques du Roi. A la renaiſſance des arts, les morceaux de porphyre qu'on trouva

dans les ruines, inviterent les artiſans les plus habiles à les mettre en œuvre. Mais comme l'on ignoroit quelle trempe il falloit donner aux outils pour un travail ſi difficile, on fit pluſieurs eſſais dont le ſuccès ne fut pas heureux. Leon Baptiſte-Albert fut un de ceux qui s'y appliquerent avec le plus d'ardeur, & ſes épreuves réuſſirent juſqu'à un certain point. Coſme de Medicis alla plus loin. Franceſco Tadda, à la faveur d'une eau que ce Prince avoit tireé de quelques herbes, & dans laquelle il trempa les outils tout rouges, parvint, dit-on, à faire un baſſin de fontaine, & trois petits Bas-Reliefs d'un travail fort-recherché. Quand ce fait ſeroit auſſi certain, qu'il me paroît douteux, ce prétendu ſecret ayant péri avec ſon Auteur, la trempe pour le porphyre eſt encore ignorée, & toute l'habileté de nos meilleurs ouvriers ſe réduit à donner, avec une peine infinie, une forme ronde ou plate à ce marbre intraitable, ſans pouvoir l'aſſujettir à aucune figure de relief (*a*).

L'or eſt moins néceſſaire à l'homme

(*a*) Felib. Princ. des Arts, liv. 1. ch. 12.

que le fer, auſſi l'orfévrerie a conſtamment une date moins ancienne que la fonte des autres métaux. Cet art que notre luxe rend aujourd'hui ſi commun à pris naiſſance en Orient ; & les premiers de ſes ouvrages, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, ſont les Bracelets & les pendans d'oreilles, qu'Eliezer, ſerviteur d'Abraham, donna a Rebecca de la part de ſon Maître (*a*). Ils étoient d'or, & péſoient douze ſicles, c'eſt-à-dire ſix onces. Dans le déſert, les Iſraëlites donnerent leurs bijoux pour jetter en fonte le veau d'or & les vaſes du Tabernacle (*b*). Ils en avoient dépouillé les Egyptiens, dont le faſte & la molleſſe peuvent avoir contribué à la perfection de l'orfévrerie. Mais ce fut principalement dans la Syrie, & dans les provinces de l'Aſie mineure que cet art fit des progrès ſurprenants. Diodore de Sicile aſſure (*lib.* 16.) que les trépiés, les vaſes, les tables, les couronnes d'or & d'argent, dont on enrichit le Temple de Delphes, montoient à dix-mille

(*a*) Geneſ. cap. 24. v. 22.

(*b*) Exod. cap. 32. v. 2. Cap. 35. v. 22.

talens, ou à trente millions. Et Cicéron épuise son éloquence à décrire le buffet d'Antiochus Roi de Syrie, & sur-tout le superbe Chandelier d'or que ce Prince destinoit au Capitole (*a*).

On se persuadera aisément que l'orfévrerie passa bientôt de l'Asie en Europe, & du tems de Pompée, Praxitele, qu'il ne faut pas confondre avec le Sculpteur, se fit un grand nom par d'excellens ouvrages en ce genre. Cet art fut en honneur sous les Empereurs, mais le peu qui nous reste de l'histoire de l'Empire nous dérobe la connoissance de ceux qui s'y distinguerent. Il y avoit, sans doute, à Constantinople un grand nombre d'Orfevres du tems de Constantin, puisqu'au rapport d'Anastase, ce Prince donna à la seule Basilique de Latran diverses pieces d'orfévrerie du poids de mille dix-sept marcs d'or, & de vingt-neuf mille cinq cent marcs d'argent. Il est vrai que le mauvais goût de ce siécle & des précédens ne permit pas de porter les ouvrages de cizelure à ce dégré de perfection où ils avoient été dans les

(*a*) In Verr. de Signis.

bons tems, & qu'on admire aujourd'hui dans les chefs-d'œuvres de Ballin, & des Sieurs Launay & Germain.

La taille des pierres précieuses suivit de près l'orfévrerie, de laquelle elle est l'assortiment le plus complet. Bezéléel tailla, dit l'Ecriture (*a*) les douze pierres du Rational. On y voit l'Onyx, la Sardoine, le Saphir, le Beril, l'Emeraude, l'Améthiste; mais nulle mention du Diamant. Les Syriens sont peut-être les premiers qui l'aient connu. Du moins est-il certain que le Chandelier d'Antiochus en étoit tout couvert. Le peu de commerce qu'on avoit avec les Indiens, & l'extrême dureté du Diamant peuvent en avoir rendu dans les premiers tems l'usage très-rare. L'Agathe est plus facile à polir & à façonner, & les anciens en firent des vases d'une grande beauté, que nos Lapidaires ont heureusement imités.

Tous les Arts que je viens de parcourir paroissent avoir été exécutés dans tous les tems, de la même maniere, & suivant les mêmes principes:

(*a*) Exod. cap. 39.

en voici un qui a fort varié, soit pour la matiere soit pour la forme. Dès que l'écriture fut introduite dans les pays Orientaux, pour conserver à la postérité la mémoire des évenemens remarquables, on écrivit sur des feuilles de Palmiers. On se servit ensuite d'écorces d'arbres, aisées à rouler, d'où est venu le mot *Liber*. Ensuite on imprima les caracteres sur des planches fort minces, enduites de cire, avec un poinçon, dont l'un des deux bouts, qui étoit plat, servoit à effacer ce que l'on avoit écrit : & cette maniere d'écrire nous a donné le nom de *style*.

Enfin vint le papier fait de la plante appellée *Papyrus* ou *Byblos* (*a*). Varron dans Aulugelle (Lib. 13.) recule un peu trop cette invention, en l'attribuant à Alexandre le Grand, lorsqu'il bâtit Alexandrie, en l'année 3311. avant J. C. Le papier d'Egypte est constamment plus ancien que ce Prince, qui ne fit que le rendre plus commun. Les Sçavans sont partagés sur le *Papyrus*, & on ne peut rien dire de fort assuré de cette plante, ainsi que de quelques

(*a*) Plin. lib. 13. cap. 11.

autres dont il eſt ſouvent parlé dans les Auteurs. Le ſentiment le plus vraiſemblable eſt celui de M. Maillet, Ancien Conſul de France au Caire, qui prétend que le *Papyrus* eſt le Figuier d'Adam, arbre fort remarquable par ſes feuilles longues d'une aune, & larges de deux pieds, & par ſes figures qui croiſſent par bouquets (*a*).

L'Egypte fourniſſoit le papier à tout l'Orient. Mais quand Eumenes Roi de Pergame, voulut dreſſer dans cette Ville une Bibliotheque ſur le modele de celle d'Alexandrie, le Ptolomée qui regnoit alors, craignant que l'entrepriſe de ce Prince n'obſcurcît la gloire des Rois d'Egypte, qui avoient aſſemblé près de ſept cent mille volumes avec des dépenſes immenſes, & un travail infatigable, il défendit la ſortie du papier ſous des peines très-rigoureuſes. Eumenes ſurmonta cet obſtacle en faiſant tranſcrire tous les livres qu'il put découvrir, ſur le parchemin, qui porte encore le nom du lieu de ſon origine (*Carta Pergamena*) *Voſſ. Etim.* Ce fut donc à Pergame que les Grecs

(*a*) Deſcription de l'Egypte par M. l'Ab. Maſcrier.

commencerent à se servir de parchemin, ou ce qui est plus probable, à en renouveller l'usage, qui peu de tems après eut cours dans l'Occident. Il étoit tout établi à Rome vers la fin de la République. C'est ce que nous apprend Ciceron qui, de retour de son exil, & voulant mettre en ordre ses livres, demanda à son cher Atticus deux de ses esclaves, qui passoient pour être de fort bons Relieurs. Sur quoi il faut observer qu'en ce tems-là les livres des Anciens étoient de longs rouleaux, composés de plusieurs feuilles de parchemin, collées les unes aux autres; & que ceux qui s'appliquoient à unir ces feuilles s'appelloient *Glutinatores*.

Quand l'Egypte fut soumise aux Romains, sous l'Empire d'Auguste, cette province, rendue tributaire, fournit tous les ans à la Ville de Rome une certaine quantité de papier. Aurelien renouvella ce tribut & le fixa. D'ailleurs la grande consommation de papier qui se faisoit dans l'Empire, engagea plusieurs particuliers à faire des plantations de *papyrus* dans l'Egypte, & Vopisque remarque, que Firmus qui avoit de grands biens, se vantoit

de pouvoir entretenir une armée de ce qu'il tiroit du papier & de la colle, qui étoient à lui.

Les Arabes après avoir subjugué l'Egypte & l'Orient, substituerent à l'ancien papier celui de chifons, ou d'étofes de soye. Ils le porterent en Espagne, & de-là le répandirent en Allemagne au commencement du quatorzieme siécle. C'est de ces peuples que nous tenons notre papier.

Le papier de la Chine n'a pas souffert les mêmes révolutions, & son origine est si ancienne, qu'il est impossible de la fixer d'une maniere bien précise. On ne sçauroit lui assigner d'autre époque que celle de l'écriture même, & pour déterminer celle-ci, il faut remonter jusqu'à la naissance de l'Empire de la Chine. Or si l'on exclud de son histoire les tems héroïques ou fabuleux, on trouvera, selon le Pere du Halde, près de quatre mille ans pour la durée de cet Empire, & l'on ne mettra tout au plus le commencement des tems historiques de la Nation Chinoise, avec un sçavant Académicien (M. Freret) qu'au tems de la Vocation d'Abraham. Ceux qui seront

curieux d'apprendre la maniere de faire ce papier, trouveront un ample éclairciſſement ſur cette matiere dans les mémoires de l'Academie Royale des Belles-Lettres, & dans la deſcription de la Chine par le R. P. du Halde.

Fin de la premiere partie.

VARIETÉS

HISTORIQUES,

TOME SECOND.

SECONDE PARTIE.

l

VARIETÉS
HISTORIQUES,
PHYSIQUES ET LITTERAIRES,
OU
RECHERCHES
D'UN SÇAVANT,

Contenant plusieurs piéces curieuses & intéressantes.

TOME SECOND.

SECONDE PARTIE.



A PARIS, Quay des Augustins,

Chez { NYON Fils, à l'Occasion. GUILLYN, aux Lys d'or, du côté du Pont S. Michel,

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



VARIETÉS HISTORIQUES PHYSIQUES, LITTERAIRES, &c.

SECONDE PARTIE.

DISSERTATION HISTORIQUE

Sur les Manufactures.



Es Manufactures tirent leur origine de l'art de se vêtir, & de quelques autres semblables, qui, fort simples dans leur naissance, ont été poussés aux derniers rafinemens dans la suite des siecles chez les Nations polies. Et pour commencer par

le plus ancien, Dieu, dit l'Ecriture, (*a*) fit à nos premiers parens, après leur péché, des habits de peaux, dont il les revêtit. Dans des ſiécles poſtérieurs au Déluge, les Sarmates, les anciens Grecs & les Germains menoient une vie vagabonde & s'appliquant uniquement à la chaſſe, ils s'habillerent de peaux de bête (*b*). Telle eſt encore aujourd'hui la façon de vivre de certains peuples Septentrionnaux. Les voyages du Nord nous aprennent que les Lapons ſe nourriſſent de la chair du Renne, & s'habillent de ſa peau (*c*).

La ſociété polit les mœurs. Les peuples d'Orient, les plus voiſins du lieu de l'origine du genre humain, furent les premiers à s'entraider par des ſecours mutuels. Alors on vit naître les arts, & Noëma, ſœur de Jubal & de Tubalcaïn, inventa l'art de filer & d'ourdir pour fabriquer des étoffes. Ce travail ne demande pas une grande force de corps; auſſi les Hébreux ne le trouvoient pas digne doccuper des

(*a*) Geneſ. cap. 3. v. 21.

(*b*) Tacit de morib. Germann.

(*c*) Relation de la ſeconde Navigation au Nord des Hollandois en 1595.

hommes & le laiſſoient aux femmes, naturellement plus ſédentaires, & plus attachées aux petites choſes. Dans l'Ecriture (*a*), la femme forte tourne le fuſeau, & employe avec induſtrie le lin & laine.

Les Grecs inſtruits par les Phéniciens ne penſoient pas autrement. Ils firent de Jubal, leur Apollon, inventeur de la Muſique; de Tubalcain, leur Vulcain, le Dieu des forgerons, & de Noëma, leur Minerve, qui préſidoit aux ouvrages de laine. Homere dont les Poëmes ſont une fidelle peinture des mœurs de ſon ſiécle, repréſente dans l'Odyſſée, Pénélope, Calypſo & Circé occupées à fabriquer des étoffes ſur le métier. Tous les Auteurs nous apprennent que cette coûtume duroit encore à Athenes dans les tems les plus polis, & que les femmes ſéparées des hommes & renfermées dans leurs appartemens, travailloient en linge, faiſoient les habits & les meubles.

Les Dames Romaines vivoient à la vérité moins retireés; mais malgré la

(*a*) Proverb. cap. 31.

corruption qui regnoit à Rome du tems d'Auguste, cet Empereur portoit d'ordinaire des habits faits par sa femme, sa sœur & ses filles *(a)*. Cette noble simplicité ne tint pas long tems contre un luxe effrené, qui gagna la Cour des Caius & des Nerons, & qui inonda l'Empire. On établit des Manufactures, & des *Gynecées*, ou édifices publics dans lesquels on fit travailler un grand nombre de femmes au profit des Empereurs *(b)*. Les Manufactures des Gaules furent les plus célébres. Sous l'Empire de Gallien on faisoit beaucoup de cas des draps d'Arras, & les Romains s'en servoient pour leur habit militaire apellé *Sagum*. (Vopisc.)

En Occident on ne travailloit qu'en laine & les étoffes, au rapport de Pline, *(c)* étoient ou à grand poil, *(pexæ)* ou plus rases. (*detritæ, decutes.*) Mais il y avoit long tems que le commerce des Grecs & des Orientaux avoit fait

(a) Suet. in August. 73.

(b) Hist. critiq. de l'établis. &c. par M. du Bos.

(c) Hist. natur. Lib. VIII. cap. 47.

connoître aux Romains les étoffes teintes en pourpre. Les Phéniciens furent les premiers inventeurs de cette précieuse teinture, si l'on en croit *Jullius Pollux* (*a*) & Cassiodore (*b*); mais il me semble que ces Auteurs font trop d'honneur au hazard, quand ils lui en attribuent la découverte. Dans la suite des tems on fit beaucoup de cas de la pourpre de Getulie, & de celle de la Laconie, quoique fort inférieure à la Tyrienne. Deux especes de coquillages donnoient la teinture en pourpre, sçavoir : le *Buccinum* & le *Murex*. La petite quantité qu'on en tiroit, & la nécessité de l'employer avant la mort de l'animal, rendoient la couleur de pourpre extrêmement chere. Les étoffes ainsi colorées n'étoient que de coton; car il n'y a que la Cochenille, inconnuë aux anciens, qui soit propre aux laines, aux poils d'animaux & à la soye.

Du reste il ne faut pas regarder cette teinture en pourpre tirée des coquillages comme perdue pour les

(*a*) Lib. 1. cap. 4.

(*b*) Lib. 1. Var. Ep. 2.

arts. On connoît à Panama, Ville du Perou ſituée ſur la Mer du Sud, une eſpece de *Murex*, dont le ſuc teint en pourpre les étoffes de coton; & l'on ſçait qu'il ſe fait des fils de plantes imbus de cette précieuſe liqueur, un grand commerce chez les Eſpagnols en Amerique (*a*), où ces fils ſervent à broder toutes ſortes d'étoffes. D'ailleurs pluſieurs Relations nous apprennent qu'il y a en différentes Mers diverſes eſpéces de coquillage, qui donnent la même teinture: mais il eſt probable qu'on s'en tiendra à l'uſage de la Cochenille, parce qu'il eſt plus commode & d'une plus grande utilité.

Les Anciens employoient encore le vermillon; (les Latins le nomment *Coccus* ou *Coccum*, & les Arabes *Kermès*, que l'Eſpagne leur fourniſſoit, & qu'ils tiroient auſſi de quelques autres pays. C'eſt ce qui leur donnoit la belle couleur & la belle teinture, que nous nommons *Ecarlate*, & que Quintilien (*b*) diſtingue nettement de

(*a*) Mem. de M. de Juſſieu l'aîné lû à l'Académie des Sciences le 14 Novembre 1736.

(*a*) Inſt. Orat. Lib. 1. cap. 2.

la pourpre : *Nondum (adultus) prima verba exprimit, & jam coccum intelligit, jam conchylium poſcit.*

Quoique dans tous les tems la pourpre ait été fort eſtimée à Rome, la broderie à l'aiguille y étoit d'un uſage plus ancien. Ce fut un des préſens des douze Villes de Toſcane, ſubjuguées par *Tullus Hoſtilius*; les Toſcans tenoient cette maniere de broder des Phrygiens, qui l'avoient perfectionnée, car je ne voudrois pas aſſurer qu'ils en fuſſent les inventeurs.

Les Babyloniens étoient auſſi bons Tapiſſiers que les Phrygiens étoient bons Brodeurs, puiſqu'en fabriquant les étoffes, ils y repréſentoient avec un art infini des figures de diverſes couleurs. Tels étoient les tapis de pied dont on s'eſt toujours ſervi dans le Levant; & il eſt à croire que parmi les Hebreux Beſeléel & Oliab firent dans ce goût les rideaux & le voile du Tabernacle. Ce n'eſt que dans nos climats, où les murailles nuës ſont trop fraîches, qu'on a uſé de tapiſſerie. Il ſeroit bien difficile d'en fixer l'époque, tout ce qu'on peut dire de certain ſur ce ſujet, c'eſt que ces ſortes de Manu-

factures ſont redevables de leurs progrès au rétabliſſement de la peinture, & que celle des Gobelins, qui dans ce genre efface toutes les autres, n'eſt parvenue au dégré de perfection où nous la voyons, qu'en ſe formant ſous le célébre le Brun, & en travaillant ſur ſes deſſeins, ſous ces yeux & ſous ſa conduite. En effet les Tapiſſeries de l'hiſtoire du feu Roi, & celles des Elémens & des quatre Saiſons de l'année tiennent de ce grand Maître, ce qu'elles ont de beau & d'élégant.

Outre la fabrique des Tapiſſeries on vit naître aux Gobelins ſous le dernier Regne & ſous le Miniſtere de M. Colbert, la manufacture des draps,& celles des teintures en écarlate que N.Glucq & Francois de Julienne y établirent de leurs propres fonds attirés par la petite Riviere de Biévre, dont l'eau eſt fort propre pour cette teinture. Ces deux Manufactures ont été réunies en la perſonne de M. Jean de Julienne, neveu des premiers Entrepreneurs; par Arrêt du Conſeil d'Etat du trente Août 1721. confirmé par Lettres Patentes du huit Janvier 1730. & vingt-ſix Avril 1734.

Ce n'eſt que ſous les Empereurs que

les Romains commencerent à se servir de lin. Ces toiles dont l'usage étoit déja ancien sous l'Empire d'Alexandre Severe, (a) venoient d'Egypte & de Phénicie (b).

Les Romains connurent aussi fort tard les étoffes de soye, & c'étoient les Marchands étrangers qui les leur apportoient. Mais quelle étoit cette soye si vantée dans l'Antiquité & qui sous l'Empire d'Aurelien se vendoit au poids de l'or? (c) Cette question partage les Savans. Lipse, (d) distingue trois sortes de soye; *Byssina, Serica, Bombycina*. Le Bysse, selon Gesner (e) est une espece de soye d'un jaune doré, qui croît à de grandes coquilles. Quelques Modernes (f) ont adopté ce sentiment sans examen. Cependant il est certain que le Bysse a une origine bien différente de celle de la soye, puisqu'il venoit d'Egypte (g), & d'Elide

(a) Lamp. in Alexand.
(b) Vopisc. in Aureli. in Carin.
(c) Vopisc ibid.
(d) In Lib. II. Ann. Tacit
(e) Hist. Anim. Lib. IV. de Pinnâ.
(f) M. Fleury, Mœurs des Israelites N. 10.
(g) Ezech. c. 27.

dans l'Achaïe *(a)*, & que c'étoit un lin fin & délié, qui étoit souvent teint en pourpre, & dont on faisoit des toiles.

Lipse n'est pas plus heureux dans sa distinction de la soye des vers, & de celle de certains arbres du pays des Seres : arbres dit Ammien Marcellin, (Hist. Rom. Lib. 23.) qui jettoient des filamens fort délicats qu'on mettoit en œuvre. Un passage de Servius détruit la prétention de l'ancien Historien & du Critique moderne. *Apud Indos & Seres*, dit ce fameux Commentateur, *sunt quidam in arboribus vermes, & bombyces appellantur, qui in aranearum morem tenuissima fila deducunt : unde est sericum ; nam lanam arboream non possumus accipere.* Saumaise suit Servius, (*In Tertull. de pallio & in Vopisc.*) sans se rendre à l'autorité de Théophraste, (*Lib. IV. cap. 9.*) de Seneque & de Pline, (*Hist. natur. Lib. VI.*) qu'Amien a copiés ; & je serois bien trompé, si la plûpart des Sçavans ne se déclaroient pas pour Saumaise.

Les étoffes de soye n'étoient pas

(a) Plin. Hist. natur.

communes ſous les Empereurs, & & quand Jules Ceſar en couvrit le Théâtre dans une repréſentation de Jeux, il crut donner un grand exemple de magnificence (*a*). Tibere en deffendit l'uſage aux hommes, qu'un luxe ſi outré, dit Tacite (*b*) auroit deshonorés. Ces étoffes qui venoient de l'Iſle de Coos, ou de l'Aſſyrie, étoient mêlées de ſoye & de lin, & nommées *Subcericæ*; mais, depuis Héliogabale, elles furent toutes de ſoye. *Holoſericæ.*

Juſtinien établit à Conſtantinople, à Athenes, à Thebes, & à Corinthe les premieres Manufactures d'étoffes de ſoye, peu de tems après que deux Moines venus des Indes eurent apporté des œufs de vers, avec la maniere de les élever. *Procop. lib. VI. de bello Vandalico & Zonar.*

Roger Roy de Sicile ayant fait la conquête des Villes de Gréce que j'ai nommées, dans ſon expedition de la Terre-Sainte, établit des Manufactures de ſoye à Palerme & dans la Calabre,

(*a*) Dio. Lib. XLIII.

(*b*) Annal. Lib II

vers l'an 1130. de l'Ere Vulgaire. De-là ces Manufactures s'étendirent dans le reste de l'Italie, & même en Espagne.

On doit placer sous le Regne de Louis XI. & en l'année 1470. les premieres Manufactures de soyries que l'on ait vuës en France, & elles furent établies à Tours, sous la conduite de quelques ouvriers qu'on appella de Genes, de Venise & de Florence. Henri II. suivant les vues de ce Prince, fit planter des mûriers blancs dans les provinces de ses Etats, où ces arbres viennent le mieux. Mais les guerres civiles ayant empêché l'effet d'un soin si utile, les Manufactures de soye trouverent un Restaurateur en Henri le Grand, qui étendit ses soins sur les Manufactures de toiles, de draperies & de dentelles. Nous devons aujourd'hui à ce Grand Roi dont l'exemple a été suivi par ses Successeurs, les draps, les camelots & les étamines qu'on fabrique à Abbeville, à Amiens, à Reims, à Sedan & à Lille. L'usage de la soye est si commode, qu'on a cherché dans notre siécle le moyen de le rendre plus commun. Un Magi-

ſtrat (*a*) qui ſçait allier l'étude de la nature à celle des loix, a mis en œuvre les cocons de certaines araignées. M. Raoul, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & M. de Reaumur de l'Academie Royale des Sciences, ont obſervé que les chenilles des pins donnent une ſoye très-forte & aſſez abondante. Il eſt à ſouhaiter que des expériences réitérées levent les obſtacles qui ſe préſentent maintenant dans l'uſage qu'on peut tirer de ces ſortes de ſoyes.

Quelques Auteurs (*b*) prétendent que les Phéniciens ont trouvé les premiers, l'art de faire le verre. Les Egyptiens perfectionnerent cet art qui étoit peu connu à Rome, même ſous les Empereurs, puiſque Vopiſque aſſure, qu'Aurelien impoſa à l'Egypte un tribut annuel d'une certaine quantité de verres. Il eſt vrai que *Marcus Scaurus* du tems de Pompée, avoit fait faire de verre une

(*a*) M. Bon, Premier Préſident à la Cour des Aydes de Montpellier.

(*b*) Généalog. Hiſt. des Empereurs, &c. Liv. I. chap. 6.

partie de la Scene du Théâtre qu'il éleva dans Rome (*a*) : mais ce verre étoit venu d'ailleurs, & il est évident que Pline donne ce fait pour un exemple d'une magnificence extraordinaire. Quoi qu'il en soit, il est certain, que le verre dont on faisoit depuis long-tems de fort beaux ouvrages, a été employé aux vîtres de nos Eglises dès le sixiéme siécle. Grégoire de Tours qui vivoit alors, dit en parlant dans son Livre sur les miracles de S. Julien chap. 13. d'un parti de soldats ennemis qui entrerent dans l'Eglise de S. Julien de Brioude, où tous les habitans s'étoient retirés avec leurs effets, qu'ayant trouvé la porte fermée, un de ces soldats cassa le vitrage d'une fenêtre derriere l'Autel, & étant entré par là dans l'Eglise, il alla ouvrir les portes aux autres. *Cumque intrare non possent, unus effractam, ceu fur, in altari sancto fenestram vitream ingreditur.... Dehinc reseratis illius valvis, exercitum intromittit.* Le même Historien raconte dans son premier livre *de la Gloire des Martyrs*, comment un Voleur étant

(*a*) Plin. Hist. natur. Lib. XXXVI. cap. 15.

entré la nuit dans une Eglise de la Touraine, & n'y ayant rien trouvé à prendre, s'avisa d'emporter les vitres pour faire de l'argent, du verre qu'il en tireroit; qu'étant en effet passé delà dans le Berry, & y ayant rendu ce verre en une espece de pâte, par le moyen du feu, il la vendit à des Marchands. Gregoire parlant de l'Eglise d'où venoit ce verre, dit : *Fenestras ex more habens quæ vitro lignis incluso clauduntur.* D'où l'on peut inférer qu'on ne se servoit pas encore de plomb pour enchâsser le verre, mais que c'étoit dans le bois que le vitrage étoit renfermé, comme on l'a fait depuis en plusieurs Eglises de l'Ordre de Citeaux du douziéme & du treiziéme siécle. Le Poëte Fortunat parle sur la fin du sixiéme siecle des Fenêtres de verre de l'Eglise de Paris dans la description Poëtique qu'il a faite de cette Eglise.

Saint Ouën, Evêque de Rouen, fait aussi mention dans la vie de S. Eloi, d'un grand vitrage qui étoit dans l'Eglise où ce Saint avoit été inhumé. Il écrivoit ceci au septiéme siécle. Ce fut quelque tems après que les Anglois firent venir des Vitriers de Fran-

ce, pour apprendre d'eux à fermer de verre les fenêtres de leurs Eglises, comme on peut le voir dans Bede, & dans les Actes des Evêques d'York.

L'Art de faire des vitrages pour les fenêtres fut si fort perfectionné dans la suite, qu'on ne s'en servit pas simplement pour fermer les fenêtres des Eglises; mais encore pour les orner: c'est ce qui parut par les Peintures que l'on employa sur la matiere du verre. L'Abbé Suger s'étend fort au long dans le Livre qu'il a écrit de son Gouvernement, sur les vitrages de l'Eglise de S. Denis, qu'il fit faire au douziéme siécle. Il y marque ce qui y étoit représenté, & rapporte les Vers qu'il y fit mettre. Le Moine Guillaume qui composa l'éloge de Suger après sa mort, (*a*) nous apprend qu'il avoit aussi fait faire un vitrage très-magnifique dans l'Eglise Cathédrale de Paris: *Nonne evidens est liberalitatis ejus eximiæ in Ecclesiâ Parisiensi illud ex vitro opus insigne?*

(*a*) Cet Eloge est à la fin de l'Histoire de l'Abbaye de S. Denis par D. Felibien, parmi les preuves.

Au reste il n'ést pas étonnant que les Anciens ayent ignoré cet Art. Les Orientaux chez qui tous les Arts ont pris naissance, & dont le Pays est si chaud, en le comparant au nôtre se servoient, au lieu de vîtres, de jalousies, ou de rideaux. C'est ce que l'on voit encore dans la Turquie Asiatique; & à la Chine les fenêtres ne se ferment qu'avec des étoffes fines enduites d'une cire luisante. Il y a apparence que les Romains se contenterent long-tems de treillis; mais le luxe étant augmenté, ils s'aviserent d'employer le *lapis specularis*, pierre transparente qui se fendoit en feuilles minces & qui laissant passer la lumiere du Soleil, en arrêtoit la chaleur (*a*). On voit même dans les Auteurs que les grands Seigneurs & les personnes riches fermoient les ouvertures de leurs Bains avec des agates & des marbres délicatement travaillés.

C'est dans les Pays froids qu'on a inventé les vîtres; & cette invention a bientôt amené celle des glaces de miroir. Les Venitiens sont parvenus

(*a*) Philon, Legat. ad Caium.

les premiers à faire des glaces d'une blancheur parfaite, d'un beau poli, & de cinquante pouces de hauteur, mais il étoit réservé aux François de porter cet Art à un dégré de perfection où l'Italie n'a jamais pu atteindre. En effet les glaces de S. Gobin près de Laon, ont jusqu'à six-vingt pouces de hauteur, & la maniere avec lequelle on les fait est des plus simples; car au lieu de les souffler, comme celles de Venise, on les coule sur une table de fonte. *Spectacle de la Nature, Part. II. Ent.* 24.

Nous avons une Manufacture tout autrement considérable que celle de Saint Gobin; parce qu'elle est d'une plus grande utilité. C'est la Manufacture du plomb laminé. Les Anglois nous en ont donné l'idée, ainsi que de la Machine dont on se sert pour cet usage (*a*). Ceux qui sçavent que les ouvrages de plomb laminé durent plus long-tems que ceux de plomb simplement fondu connoîtront comment les effets qu'on a lieu d'attendre d'un établissement si avantageux,

(*a*) Code de la Voyerie, 1732.

Je mets au même rang la Manufacture des armes blanches établie en Alsace; & la Manufacture d'acier qui doit son origine à la Mine de ce métail nouvellement découverte par M. d'Hirchem, Magistrat de Strasbourg, à cinq lieues de cette ville.

Il est à croire que les manufactures des ouvrages de poterie sont plus anciennes que celles qui ont les métaux pour objet ; car il est plus facile de façonner une matiere qui est sous nos yeux que de tourner à notre usage ce que la Nature cache dans le sein de la terre. Que la poterie fût connue des Orientaux, on peut le prouver par plusieurs Textes de l'Ecriture; mais ce qui est remarquable, c'est que cet Art, que notre vanité nous fait paroître si vil, étoit tellement en honneur chez les Israëlites, que l'on voit dans la Généalogie de la Tribu de Juda, une famille de Potiers qui travailloient pour le Roi, & demeuroient dans ses jardins. *Lib. II, Paralip. cap.* 4.

En Occident l'invention de la Poterie immortalisa la mémoire de *Choræus* parmi les Athéniens. Les Tos-

cans du tems de Porſenna, faiſoient des ouvrages de terre cuite, qui le diſputerent pour le prix ſous l'Empire d'Auguſte, aux vaſes d'or & d'argent.

Quelle que fût l'habileté de ces Potiers, on ſe perſuadera aiſément que leur vaiſſelle étoit bien inférieure à la porcelaine de la Chine. On ne ſçait rien du tems où les Chinois trouverent ce bel Art, & on n'en connoît pas l'Inventeur. Ce n'eſt que dans une ſeule Bourgade nommée *King*, qui contient plus d'un million d'ames, qu'on travaille la porcelaine dans ce vaſte Empire. Les Arts ont leurs révolutions; la porcelaine des premiers tems, étoit, dit-on, plus belle que celle qu'on fait préſentement; & l'on attribue cette différence à la différente compoſition du vernis; mais d'un autre côté les ouvriers modernes ont enchéri ſur les Anciens, peignant la vaiſſelle en violet & en la dorant; ils ſçavent même lui donner une légéreté ſurprenante, quand on veut les bien payer. *Deſcription de la Chine par le Pere du Halde, Tome 2.*

La porcelaine du Japon a été longtems inconnue en Europe, & l'on a

cru jusqu' à nos jours que ces Insulaires la tiroient de la Chine. Cependant il est certain que les Japonois en font, qui n'est nullement inférieure à celle de leurs voisins. Elle se fabrique dans le *Figen*, la plus grande des neuf Provinces du *Ximo*; & l'argile dont est formée cette précieuse vaisselle, se tire du voisinage d'*Urusino* & de *Suwota*. *Histoire du Japon par le Pere Charlevoix.*

La porcelaine a des qualités qui lui sont si particulieres, qu'on n'avoit jamais pensé qu'elle pût être bien imitée en Europe. Il est vrai, que du tems de Raphaël & de Michel-Ange, on avoit fait des vases de poterie de fayance, & à Castel Durante, dans le Duché d'Urbin, incomparables pour la correction du dessein des figures qui les ornoient; mais comme l'on n'avoit pas encore trouvé le secret d'y employer diverses couleurs, cette invention qui avoit de si beaux commencemens, ne fut pas perfectionnée en Italie. C'est en France que la maniere d'émailler sur la terre a été heureusement pratiquée, particulierement à Nevers, où l'on fait aujour-

d'hui des ouvrages d'un coloris charmant. Il faut avouer toutefois qu'on est allé plus loin à cet égard, à Saint Cloud & à Rouën, cette derniere Manufacture l'emporte sur toutes les autres par la beauté des couleurs, & par le bon goût du dessein. Il y a plus, nous pourrons bien-tôt nous passer de la Chine, & les découvertes d'un illustre * Académicien nous mettent déja en possession d'un secret dont les Chinois sont si jaloux.

CHRONO-GRAPHE.

Ce qu'on entend par un Chrono-graphe.

LE Chrono-graphe est un Emblême, ou une Devise, en Vers ou en Prose, où il se trouve assez de lettres numerales, du chiffre Romain pour indiquer l'époque, ou l'année d'un fait, ou d'un événement.

Il se trouve des Chrono-graphes en langue Latine & Françoise.

L'on a entendu dire qu'il y en avoit

* M. de Reaumur. Voyez l'Histoire de l'Académie des Sciences, 1727.

en d'autres langues, mais on n'en a pas vu.

Il ſe trouve *à Paris* des Chrono-graphes François, & même d'ancienne datte ; mais l'uſage en eſt fréquent dans quelques Pays étrangers. On le ſçait à l'égard de l'Allemagne & des Pays-Bas.

L'on a entendu dire qu'il y en avoit en Italie, en Sicile, en Hongrie, en Norvege, en Irlande, même en Syrie.

Autrefois les lettres numérales étoient du même volume que celles du reſte du Chro-nographe. ; mais la commodité a introduit de mettre les lettres Numérales, Initiales ou Majuſcules, dans la Chrono-graphe, dont le reſte de la deviſe eſt d'un caractere moins gros.

Comme la difference que l'on ſuit à préſent entre les I voïelles & les J conſonnes, entre les U voïelles & les V conſonnes n'eſt pas ſi ancienne que l'uſage du Chrono-graphe, on le met indifféremment dans le Chrono-graphe pour lettres Numérales.

Le Chrono-graphe *ſimple* ne fournit dans une Déviſe que l'idée de l'année.

Le *Double* préſente, non ſeulement

l'année, mais encore le fait ou l'événement.

Le *Naturel* place les lettres Numérales si avantageusement, que la lettre de plus grande valeur est la premiere, & ainsi des autres : de sorte qu'en lisant les seules lettres Numérales sans faire d'addition, on connoît l'année.

L'*Additionné* souffre l'interversion des lettres Numérales : de sorte qu'il ne fournit l'idée de l'année que par un calcul.

L'*Exact* ne renferme pas d'autres lettres Numérales, que celles qui sont élévées.

Le *Libre* tolere d'autres lettres Numérales, que celles qui sont élevées.

L'usage ne paroît s'en être introduit que depuis que l'on a élévé les Numérales.

Exemple d'un Chrono-graphe François, exact, double, & additionné.

L'on a vu (en 1717.) sur la Cloche de l'horloge du Palais, fabriquée en 1371. six Vers, fondus en lettres Gotiques, dont les trois premiers con-

tiennent le Chrono-graphe, & les trois derniers Vers l'expliquent.

A la vérité les lettres numérales n'y sont pas élevées; néanmoins, la commodité a donné lieu de les élever dans cette copie.

CharLes roys VoLt, en ce CLocher,
Cette nobLe CLoChe a CroCher;
faIte poUr sonner ChaCUne heUr.

La *date* esdits trois Vers, d'asseur;
Par Jean Jouvente fut montée,
Qui, de cet Art, ot renommée.

Calcul de ce Chrono-graphe.

C	100
L	50
U	5
L	50
C	100
C	100
L	50
C	100
C	100
L	50
C	100
L	50
C	100
C	100
C	100
I	1
U	5
C	100
C	100
U	5
U	5
	1371

Exemple d'un Chrono-graphe Latin double, additionné & libre.

On l'a vu (en 1717.) inſcrit en lettres Gotiques ſur une muraille, vis-à-vis la petite porte de la Sainte Chapelle de Bourges.

Ce Chrono-graphe indique l'année de la Dédicace qui en fut faite le jour de Pâques 1405. les Lettres numérales n'y ſont pas élevées.

Me dUx ConſtrUXit bithUrICUs atqUe dotaVIt;
& presUL attendens, anno preſente, ſacraVIt.

Il y a dans ce Chrono-graphe trois lettres numérales muettes; c'eſt-à-dire, qui n'entrent pas dans le calcul, D D D.

Calcul de ce Chrono-graphe.

M	1000
U	5
C	100
U	5
X	10
I	1
I	1
V	5
I	1
C	100
U	5
U	5
V	5
I	1
U	5
L	50
C	100
V	5
I	1
	1405

L'on a encore vu (en 1717.) un Chrono graphe, aussi en Gotiques, au dessus d'une porte ceintrée, haute de cinq pieds & demi, & large de trois pieds & un quart, couronnée

d'un chapiteau, qui est au rez de chaussée méridional de la Chambre des Comptes de Paris à droite, en allant à l'hôtel de M. le Premier Président.)

Les lettres numérales de ce Chrono-graphe sont peintes en or, & désignent l'année 1485. & les autres en azur.

aU teMps dU roI CharLes Le hUIt
CethUI hostel s'I fUt ConstrUIt

Quatre pouces au-dessous, est écrite en or, cette explication.

Les Lettres d'Or dient l'Année
Que l'Œuvre fut commencée.

Calcul de ce Chono-graphe.

U	5
M	1000
U	5
I	1
C	100
L	50
L	50
U	5
I.	1
C	100
U	5
I	1
L	50
I	1
U	5
C	100
U	5
I	1
	1485

Exemple d'un Chrono-graphe Latin ; libre, double, naturel.

Il ſe trouve à Paris au frontiſpice intérieur de l'Hôtel de Dauphiné, entre

les rues des Boucheries & des Quatre-Vents, paroiſſe S. Sulpice : l'intérieur de cet Hôtel a été bâti en 1716. à la place du Jeu de paume de Dauphiné par M. *Maillart*.

De ce Chrono-graphe, d'un ſeul Vers, ſur trois lignes, les Numérales élevées ſont d'or; les autres lettres ſont d'azur, le tout ſur un marbre noir,

en Mutata Domus;
CandesCit piX,
VelutI nix.

D'abord, il ne faut lire que les lettres Numérales élevées, elles fourniſſent 1716. M, D, C, C, X, V, I.

Sens moral de cette Déviſe. Le reſpect au dehors, la paix au dedans.

Ci-devant c'étoit un Jeu de paume fort noirci; & à préſent, c'eſt une maiſon fort blanche.

Sens figuré de la Deviſe; où la Poix marque le noir, & la Neige le blanc.

Voici une maiſon changée du noir du blanc.

Exemple d'un Chrono-graphe exact, double, naturel.

Il se trouve au frontispice extérieur du même Hôtel, construit en 1717. sur la rue des Boucheries, du côté de la rue des Cordeliers ; il est d'un seul Vers, gravé sur un marbre noir.

Meta Deæ Carnæ saCra esto ; paX-qVe sIt Intra.

En ne lisant que les lettres élevées, on trouve l'année 1717.

Ensuite on peut lire la Devise entière, y compris les lettres élevées. La DéesseCarna est marquée dansOvide, *Fastuum*, *lib. 6. ad primum Junii.*

Origine des Chiffres Romains.

Je pense que ceux qui ignorent l'origine du Chiffre Romain seront bien aise de trouver ici une legere dissertation sur ce sujet.

On met I pour un ; II pour deux ; III pour trois ; & IIII pour quatre ; parce que cela représente les quatre doigts

doigts de la main, ſur leſquels on a coutume de compter : l'V, qui vaut cinq eſt marqué par le cinquiéme doigt, qui eſt le pouce, lequel étant ouvert avec le doigt index, forme un V. Deux V joints par la pointe font un X, c'eſt pourquoi l X vaut dix. Il y a une autre raiſon pour laquelle on met un D pour cinq cents ; une L pour cinquante ; un C pour cent, & une M pour mille, comme auſſi CIↃ pour mille, & IↃ pour cinq cents.

Cela vient de ce qu'anciennement on formoit une M ainſi CIↃ ; de maniere que c'eſt toujours l'M qui ſignifie mille, parce que c'eſt la premiere lettre du mot latin *mille*, & le D ou IↃ vaut cinq cens, parce qu'il eſt la moitié de CIↃ ancienne. L vaut cinquante, étant la moitié du C ancien qui valoit cent à cauſe que c'eſt la premiere lettre de *centum*, & que les Anciens faiſoient leur C comme un E, qui n'avoit pas de barre au milieu, & le formoient ainſi E ; de ſorte que le coupant en deux, la moitié forme une L, qui vaut cinquante.

Voilà ce qu'on lit dans le Thréſor des Recherches & Antiquités Gauloiſes

& Françoiſes de P. Borel, Conſeiller & Médecin ordinaire du Roi, imprimé à Paris en 1655. vol. in 4°. pag. 95.

Les Continuateurs de Moreri, qui ne s'expliquent pas auſſi clairement que Borel ſur le chiffre CIↃ, ajoutent que l'on croit qu'on a commencé à compter par ces figures du tems des Sarrazins, que Planude qui vivoit ſur la fin du douziéme ſiécle, eſt le premier des Chrétiens qui ſe ſoit ſervi de chiffre, & qu'il y a apparence ſelon Laurent Valle, que les chiffres ont été inventés par les Orientaux, parce que dans les chiffres on commence à ſupputer du côté droit, en tirant vers la gauche, ce qui étoit en uſage dans tout l'Orient parmi les Hebreux, les Caldéens, Syriens, Egyptiens &c. Outre que les Indiens ſe ſervent encore de mêmes caracteres qu'on fait ici, pour marquer les chiffres. Nicod dérive ce mot de l'Hébreu *Sephira*, qui ſignifie Nombre, ou de *Saphar*, *numeravit*, & croit que par raiſon de l'étymologie, il faudroit écrire ſifre.

Cet article du Dictionnaire Hiſtorique ne me paroît pas exact, ſur tout pour ce qui regarde les Indiens, leſ-

quels ont en général des caracteres bien différens de ceux que nous employons pour marquer les chiffres ordinaires.

ORIGINE DU CADRAN SOLAIRE

Représenté symboliquement par la statuë de Memnon.

MEmnon étoit né dans ces pays où le soleil semble se lever. Il étoit de l extrémité de l'Orient ; c'étoit assez aux Poëtes qui aimoient à couvrir l'histoire même de voiles ingénieux pour dire qu'il étoit fils de l'Aurore. Il étoit Prince des Ethiopiens & des Egyptiens.

Ces deux peuples n'en faisoient qu'un seul. Ils avoient les mêmes Dieux & presque les mêmes Coûtumes. Les Ethiopiens s'étoient rendus maîtres de l'Egypte ; ainsi ceux qui le font Ethiopien n'ont pas tout-à-fait tort ; mais à parler plus juste il étoit Egyptien, & né dans cette fameuse Thebe d'Egypte à cent portes, qu'on

pouvoit appeller une Ville de miracles. Elle étoit presque toute bâtie en l'air, c'est-à dire sur des colonnes.

Il semble que c'est avec assez de raison qu'on a cherché l'emblême du Cadran chez les Auteurs, l'Astrologie & les Mathématiques & dans le parentage, de l'Aurore & du Soleil. On voyoit la statuë de Memnon à Thebe dans le fameux Temple de Serapis. Elle étoit de marbre noir, tournée du côté du Soleil levant & représentoit un jeune homme qui sembloit vouloir se lever. Un bon Auteur la représente dans une espece de jardin, pour marquer que c'est d'ordinaire à la campagne & dans les jardins qu'on éléve & qu'on trouve des Cadrans. Là ces Cadrans rendent des réponses plus sûres que celles des anciens Oracles: Ceux-ci avoient leurs nuits, c'est-à-dire qu'ils ne parloient pas toûjours. Jamais Oracle n'eut une destinée si changeante que la statuë de Memnon. Le Soleil sembloit lui donner la vie, la nuit la condamnoit au silence; les Cadrans ne parlent plus dès que le Soleil cesse de les éclairer. Autrefois ils étoient aussi fréquens dans les Villes

qu'ils le sont présentement dans les jardins. C'étoit l'ornement des grandes places.

Le premier que l'on ait fait, au moins en Europe, fut dressé dans la place publique de Lacedemone. Athenes & Rome n'en manquoient pas. On doit le premier qui fut dressé dans cette derniere Ville, au Consul *Messala*, ou à *Papyrius Cursor.* On l'éleva en public près de la Tribune aux harangues; c'étoit où s'alloient promener les gens de loisir. La colonne où il étoit dressé, fait songer au Piédestal sur lequel étoit posée la statuë de Memnon. Avant que les Romains eussent ce Cadran qui fut construit environ dans le tems de la premiere guerre de Carthage, ils étoient assez ignorans sur la division du jour. Ils en sçavoient moins là-dessus que nos plus grossiers paysans. Ils ne connoissoient que le soir & le matin; & ils crurent leur science fort augmentée quand on y joignit le midi. Un crieur public se tenoit en sentinelle dans le lieu où l'on assembloit le Sénat, & dès qu'il appercevoit le soleil entre la Tribune aux harangues & le lieu qu'ils appelloient

la ſtation des Grecs, où s'arrêtoient les Ambaſſadeurs qu'on envoioit au Senat, lors, dis-je, que le ſoleil étoit là, il crioit à haute voix qu'il étoit midi. Au reſte les Cadrans Romains n'étoient pas tout à-fait conſtruits comme les nôtres. C'étoient des eſpeces de coquilles où des plats creux, faits en façon de demi-cercles, marqués de lignes également diſtantes, avec une eſpece de bâton au milieu pour ſervir de ſtyle. Comme les Egyptiens ne faiſoient preſque rien ſans myſtere, leurs cérémonies, leurs uſages, leurs ſtatuës, marquent preſque toujours quelque choſe de caché; on peut croire que la ſtatue de Memnon étoit auſſi myſtérieuſe, & peut être ne devineroit-on pas mal de penſer qu'elle repréſentoit en Egypte l'horloge ſolaire.

On dira peut-être que l'Egypte n'avoit pas encore cette invention du tems qu'on dreſſa la ſtatue, mais on ſçait que les peuples ont eu de tout tems la vanité de s'attribuer la découverte des choſes, & que les Grecs ſur-tout ont eu l'adreſſe de ſe faire les premiers Auteurs de ce dont ſouvent ils n'étoient que les imitateurs. Par exem-

ple, si on en croit Diogene Laerce, qui nous dit qu'Anaximandre est l'Inventeur du Cadran, le sage Thalès aura le premier divisé l'année en douze mois, & en 365 jours. Cependant Joseph attribue cette division aux Hebreux, & les plus fideles Ecrivains Profanes la donnent constamment aux Egyptiens. Thalès n'a donc été l'Auteur de cette division que dans l'Europe tout au plus, & l'on peut croire la même chose de son compatriote Anaximandre pour l'horloge. Cela se peut facilement conjecturer par la diversité de sentimens des Auteurs qui ne s'accordent pas à lui attribuer la découverte des choses, & par le silence de Vitruve, qui dans une énumération assez exacte des Auteurs des horloges, ne parle point de l'Inventeur Milesien; outre qu'il est dit que le Cadran de Lacedemone que celui-ci construisit, avoit été dressé à l'imitation de ceux des Babyloniens.

Au reste on pourroit parler ici de toutes les découvertes que les Egyptiens ont faites dans l'Astronomie & dans les Mathématiques, & dire qu'ils ont les premiers divisé les jours en

heures, que le mot d'*heure* eſt Egyptien, & qu'il vient de celui d'*horus*, qui ſignifie dans leur langue le Soleil; qu'ils ſont les Inventeurs des horloges d'eau, qui ſemblent avoir été plus difficiles à trouver que le Cadran; qu'ainſi il y a quelque apparence qu'on leur doit auſſi ce dernier: Auſſi un Ecrivain l'a-t-il donné formellement à leur Hermès Trimégiſte. C'eſt ce même Hermès qui diviſa, dit-on, le jour en douze heures & la maniere dont il trouva cette diviſion eſt aſſez ſinguliere pour ne pas dire plaiſante. Il obſerva qu'un certain animal conſacré à leur Dieu *Serapis*, urinoit douze fois par jour par intervalles reglés. Il trouva cette diviſion commode, & prit de-là occaſion de partager le jour en autant de différens eſpaces.

Les Egyptiens ne nous auroient-ils point ici, ſelon leur coûtume, caché quelque vérité ſous le voile? Tachons de développer cette énigme. Le Dieu *Serapis* ſera le Soleil, l'animal hyerogliphe de l'horloge & la vérité cachée; eſt que ce grand Mathématicien ayant trouvé la proportion des ombres, marqua ſur le Cadran douze lignes,

& cette diviſion du jour en douze parties lui parut commode. Ce n'eſt pas la premiere fois que les Egyptiens ſe ſont ſervis d'un animal pour figurer les horloges. Ils employoient le même ſymbole, & dans la même poſture, pour repréſenter les Clepſidres, ou horloges d'eau, dont Cleſibius d'Alexandrie fut l'inventeur. A tout cela on ajoûtera une nouvelle obſervation. La ſtatue de Memnon étoit dans le temple de *Serapis*, c'eſt-à-dire du Soleil. La coutume des Anciens, étoit comme l'on ſçait de mettre dans les temples des Dieux les figures ou ſymboles de ce qui leur appartenoit, de leurs offices, de leur ſuite, &c. Ovide dans la belle deſcription qu'il nous a donnée du palais du ſoleil chez les Ethiopiens, n'a pas manqué d'y placer les jours, les mois, les années, les ſiecles, & ſur-tout les heures poſées à diſtances égales.

A dextra lævaque dies, & menſis & annus,
Seculaque, & poſitæ ſpatiis æqualibus horæ.

Le Temple de *Serapis* ne manquoit pas ſans-doute, de belles figures de

toutes ces choses, & les habitans de la ville de Thebe, qui étoient les Auteurs de la division de l'année en douze mois, & de quantité de découvertes, sur l'Astronomie, n'avoient garde d'oublier d'y mettre des Mémoriaux qui contenoient leurs inventions, d'où il est aisé de conclure que la statue de Memnon y étoit aussi placée très à propos pour marquer le Cadran, auquel elle se raportoit si juste.

DESCRIPTION

De la ligne Méridienne tracée dans l'Eglise de Saint Sulpice.

CEtte Meridienne n'est autre chose qu'une ligne tracée sur le pavé, au vrai Nord & Sud, avec les soins & les attentions qu'exigent de pareilles opérations.

Le rayons du Soleil passant par une ouverture circulaire d'un pouce de diametre pratiquée dans une plaque de laiton; solidement attachée au côté Occidentale de la fenêtre méridionale de la croisée, & à la hauteur de 75 pieds, forment sur le pavé une image

ovale d'environ dix pouces & demi de long & 9. & ½ de large, *au Solstice d'Eté*, laquelle image augmente en longueur & en largeur tous les jours jusqu'au *Solstice d'hyver*; & revient en diminuant de la même maniere.

Le mouvement de l'image, étant directement contraire au mouvement journalier apparent du Soleil, se fait sur le pavé d'Occident en Orient, & le vrai midi est lorsque cette image se trouve partagée exactement en deux portions égales, par la ligne Méridienne.

Par ce moyen l'on peut connoître très-exactement l'instant du Midi vrai, tous les jours de l'année que le soleil paroit à midi; ce qui en fait le principal usage.

Il est cependant nécessaire d'avertir de quelques particularités ceux qui veulent tirer de cette Meridienne toute l'utilité dont elle est susceptible dans l'usage ordinaire.

D'abord ils doivent être instruits, que tous les cercles de la sphere sont divisés en 360. dégrés, le dégré en 60 minutes, la minute en 60 secondes, & la seconde en 60 tierces, &c. & ces

dégrés, minutes, secondes & tierces sont ainsi marqués : °, ′, ″, ‴, par exemple, 23°, 31′, 15″, 25‴.

En tout tems l'année moyenne est de 365. jours, 5 heures, 46 minutes, ... secondes. Ces parties du tems sont ainsi notées, 365j, 5h, 49‴.

Cela posé il faut remarquer que,

1°. *Les jours solaires* de midi à midi, ne sont pas parfaitement d'égale longueur pendant toute l'année, de maniere qu'une Pendule ou une Montre bien reglée, ne peut pas s'accorder long-tems avec le mouvement du soleil. Par exemple, une pendule bien reglée, mise à l'heure du soleil, le 1 Novembre, paroîtra le 10. Fevrier, retarder de 31 minutes & plus ; la même Pendule remise ledit jour 10 de Fevrier, paroîtra le 15 May retarder de 18 minutes & plus, & du 15 May au 26 Juillet, elle paroîtra avancer de dix minutes & plus ; enfin du 26 Juillet au premier Novembre, elle paroîtra retarder de 22 minutes & plus.

Usage de la Table suivante.

Les chiffres marqués le long des es-

paces de chaque mois indiquent les jours entre lesquels il y a 2 minutes de différence. Exemple : Du 1. Janvier au 6, du 6 au 11. & ainsi du reste, qui font les dix minutes marquées au bout. Et pour plus de précision, on a marqué le plus par cette marque +, & le moins par cette autre —; & de même à la fin de chaque mois; où on a rassemblé le total de la différence du mois entier. Exemple : En Janvier 10 minutes moins 9 secondes; & ainsi des autres.

TABLE ABREGÉE

Des Equations d'Horloges. | Le Soleil.

Janvier.	+ 6 + 11 — 16 + 23 — 31	Tarde 10′ — 9″
Fevrier.	11 tarde près d'1′ 28 avance près de 2′	Avance 1′ + 16″
Mars.	— 9 — 16 + 23 — 29	Avance 8′ + 30″
Avril.	+ 8 — 15 + 24 31 1 minute.	Avance 7′ + 2″
May.	15 avance une min. 31 tarde + une min.	Tarde 2′ 16″
Juin.	— 12 + 22 — 30	Tarde 6′ — 13″
Juillet.	+ 14 — 31	Tarde 3′ — 18″
Août.	— 16 + — 25 — 31	Avance 6′ — 1″
Septembre.	— 7 — 31 + 19 + 25	Avance 9′ + 49″
Octobre.	+ 8 — 16 — 31	Avance 6′ — 11″
Novembre.	+ 20 + 27	Tarde 5′. + 20″.
Décembre.	+ 6 + 10 + 15 + 10 + 23. 27. 31.	Tarde 14′ + 12″

Il faut obſerver, qu'aux mois où il eſt marqué, *le ſoleil tarde*, il faut que l'horloge paroiſſe avancer d'autant de minutes & ſecondes qu'il eſt marqué, & le contraire quand *le ſoleil avance*. Mais ſi l'horloge avance ou retarde plus ou moins que les différences marquées, il faudra le rectifier ſur le plus ou ſur le moins.

2°. L'Equation du mouvement du ſoleil étant bien connuë avec ſes uſages, on peut trouver le midi vrai par la ligne Méridienne de trois manieres.

La premiere de ces manieres, qui eſt la plus apparente, & qui paroît la plus naturelle, eſt d'obſerver l'inſtant que l'image ſe trouve diviſée en deux parties égales par la ligne Méridienne; car c'eſt alors que le centre du ſoleil eſt au Méridien, & c'eſt le vrai point de Midi. Mais on ne peut obſerver ce point de la diviſion de l'image que par eſtime, & à 4, à 5 ſecondes près; il ſe peut auſſi, qu'une image paſſant devant le ſoleil, vers le tems que le centre de l'image approche de la ligne, en empêche l'obſervation, ou la rende moins exacte.

On connoîtra donc le point du Mi-

di avec plus de justesse, en observant l'instant que le bord Occidental la quitte ; ce que l'on peut distinguer avec plus de précision & à moins de deux secondes près.

L'observation est la plus complette qu'elle puisse être, lorsqu'on voit de suite, le commencement, le milieu & la fin du passage de l'image par la ligne ; mais elle est suffisamment juste, lorsqu'on ne voit distinctement qu'une seule des trois.

Le Disque du soleil employe le tems de deux minutes à deux minutes & demie, à passer par le vrai Méridien qu'on imagine dans le Ciel ; & l'image employe ce même tems & 12 secondes de plus, par une raison d'Optique composée du diametre de l'ouverture qui transmet les rayons du soleil au pavé, & l'inflexion d'une partie de ces rayons, qui touchant les bords de l'ouverture dans leur passage se divergent & causent un pénombre qui se forme sur les bords de l'image, de maniere que lorsque le soleil n'employe, par exemple, que 2': 18''. à passer par le Méridien celeste, l'image employera 2' : 30''. à passer par la ligne, tirée sur le pavé.

Le ſoleil même n'employe pas toujours le même tems à paſſer par le Méridien céleſte, par une autre raiſon d'Optique, priſe de ſon plus ou moins d'éloignement de la terre, en différentes ſaiſons de l'année; ce qu'il convient d'expliquer plus diſtinctement, afin de faire obſerver plus exactement le Midi vrai, par l'attouchement des bords de l'image à la ligne Méridienne. La Table ſuivante ſuffira pour cet effet.

TABLE DES TEMS DU PASSAGE

Du Disque du Soleil par le Méridien de dix en dix jours, pendant toute l'année.

JUIN.	JUILLET.	AOUST.
jours. min. sec.	jours. min. sec.	jours. min. sec.
10 2′: 17″	10 2′: 18″	10 2′: 12″
20 2′: 18″	20 2′: 16″	20 2′: 11″
30 2′: 18″	30 2′: 14″	30 2′: 10″

SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMB.
jours. min. sec.	jours. min. sec.	jours. min. sec.
10 2′: 9″	10 1′: 10″	10 2′: 17″
20 2′: 9″	20 [illegible]′: 1[illegible]″	20 2′: 15″
30 2′: 9″	30 2′: 14″	30 2′: 21″

DECEMB.	JANVIER.	FEVRIER.
10 2′: 22″	10 2′: 21″	10 2′: 14″
20 2′: 22″	20 2′: 1[illegible]″	20 2′: 11″
30 2′: 22″	30 2′: 16″	30 2′: 10″

MARS.	AVRIL.	MAY.
10 2′: 10″	10 2′: 9″	10 2′: 14″
20 2′: 9″	20 2′: 10″	20 2′: 15
30 2′: 8″	30 2′: 12″	30 2′: 16″

En ajoutant partout 12″ aux tems marqués dans la Table, on aura le tems du paſſage de l'image du ſoleil par la ligne méridienne, pendant toute l'année

Le tems du paſſage de l'*image* connu, on aura de même le vrai Midi, par l'attouchement des bords de la ligne, en ajoutant au tems de l'attouchement du bord Oriental, la moitié du tems du paſſage du Diſque du Soleil par le Méridien, plus 6″. Ou en ôtant du tems de l'attouchement du bord Occidental la moitié du tems du paſſage du Diſque, plus de 6″.

EXEMPLES.

Le 30 Août, le Diſque du Soleil employe 2′: 10″. à paſſer par le Méridien, & par l'addition de 12″. De plus l'image du ſoleil employe en ce jour 2′: 22″. à paſſer par la ligne Méridienne: le bord Oriental de l'image venant à y toucher, il faut encore la moitié de 2′: 22″. qui eſt 1′: 11″. pour que le centre de l'image arrive à la ligne; ſçavoir 1′: 5″. moitié du tems du paſſage du Diſque, plus 6″, moitié de l'excès 12″. que l'image employe à paſſer par la ligne. En ajoutant donc 1′: 11″. au tems

de l'attouchement dudit bord, on a le vrai Midi.

SECOND EXEMPLE.

Le 20 Decembre, le Disque du soleil est 2′: 22″. à passer par le Meridien, plus 12″, exces du passage de l'image par la ligne; elle y employe en ce jour 2′: 34″. le bord Occidental quittant la ligne, marque 1′: 17″. après midi.

La Bande ou Zone elliptique qu'on voit tracée sur le pavé au commencement de la ligne, est le chemin décrit par l'image du soleil, le jour du Solstice d'été, qui est le 21 Juin depuis 11 heures du matin jusqu'a midi, & 45′: sur laquelle l'image a parcouru à raison d'environ 4 pouces par minute. L'on y voit cette inscription. *Solstice* d'Eté du 21 Juin 1728. & sur le milieu est gravée la figure de l'image partagée en deux par la ligne meridienne, de la grandeur qu'elle a le jour du Solstice à midi.

La petite ligne qui traverse l'image, & qui coupe à angles droits la Méridienne, est le chemin par où a passé le centre de l'image; l'intersection com-

mune de ces deux lignes, dénote a vraie hauteur ſolſtitiale du centre du ſoleil, & c'eſt proprement à ce point d'interjection que commence la ligne méridienne.

Caracteres & chiffres qu'on trouve marqués ſur cette ligne.

Commençant par le point vertical qui eſt marqué en cuivre incruſté dans une groſſe pierre ſous l'épaiſſeur de la porte méridionale, & ſuivant la ligne juſqu'au point ſolſtitial d'Eté, on verra deux colonnes de chiffres.

Sur celle de la gauche, & qui eſt continuée enſuite tout le long de la *ligne meridienne*, eſt marqué, *Diviſion de la ligne en milliemes parties de la hauteur verticale;* & ſur la colonne de la droite, les *dégrés* & *minutes* de la diſtance du *Zenith* au Tropique du Cancer.

Enſuite de la bande Elliptique, où eſt marqué le ſigne du *Cancer* ou l'Ecreviſſe, l'on trouve ſix colonnes de chiffres qui regnent tout le long de la ligne, dont trois ſont d'un côté, & trois de l'autre, ayant chacune ſon titre qui lui ſert d'explication.

Du côté Occidental de la ligne, ſont :

1°. *Les heures & minutes du lever du ſoleil*, de 5 en 5 minutes.

2°. Le *lieu du ſoleil dans l'Ecliptique* aux ſignes deſcendans; les *caracteres & noms* de ces ſignes & leurs *dégrés*.

3°. La continuation de la diviſion de la ligne, ſous le titre de *Tangentes, aux milliemes parties du rayon*, laquelle diviſion ſert de baſe à l'emplacement de toutes les autres parties dont cette ligne ſe trouve ornée.

4°. Du côté Oriental de la ligne, ſont marqués les dégrés de la *declinaiſon du ſoleil*, tant *Septentrionale* que *Meridionale* de côté & d'autre de l'*Equateur*, juſqu'à l'un & l'autre *Tropique*.

5°. Le *lieu du ſoleil dans l'Ecliptique*, aux ſignes aſcendans, les *caracteres & noms* de ces ſignes & leurs *dégrés*.

6°. Les *heures & minutes* du coucher du ſoleil de 5 en 5 minutes.

Toutes ces inſcriptions ſont placées dans l'ordre ci-deſſus, au commencement de la ligne, dans l'intervalle qui ſe trouve entre le ſigne du *Cancer* & & les deux ſignes du *Lion* & des *Gemeaux*.

Les colonnes de chiffres qui leur appartiennent, sont chacune liées par une ligne ponctuée de chiffre en chiffre, dans toute la longueur du pavé, de côté & d'autre de la ligne méridienne. Il reste encore à remarquer.

7°. Que les lieux des signes dénotent l'entrée du soleil dans chacun de ces signes.

8°. Qu'on appelle *signes descendans*, les signes que le soleil parcourt en descendant de sa plus grande hauteur, qui à notre égard est l'entrée de l'*Ecrevisse*, Solstice d'Eté, jusqu'à sa moindre hauteur qui est l'entrée du *Capricorne*, Solstice d'Hyver. Les signes qui portent ce titre de *signes descendans* sont: *l'Ecrevisse, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, & le Sagittaire*, dont les dégrés sont marqués du Sud au Nord dans l'ordre que l'image du soleil les parcourt.

9°. Qu'on appelle *signes ascendans*; les signes que le soleil parcourt, en ascendant de sa moindre hauteur, au Solstice d'Hyver jusqu'à sa plus grande hauteur au Solstice d'Eté. Les signes qui portent ce titre de *signes ascendans*, sont: *le Capricorne, le Verseau, les Pois-*

sons, le Belier, le Taureau & les Gemeaux; dont les dégrés sont marqués du Nord au Sud dans l'ordre que l'image du soleil les parcourt.

10°. Pour la plus parfaite intelligence des deux derniers articles, l'on a écrit du côté Occidental de la ligne, ces mots: *Signes descendans*, & pour désigner les chiffres appartenans à chacun de ces signes en particulier, l'on repete les titres de *dégrés de l'Ecrevisse*, *dégrés du Lion*, *dégrés de la Vierge*, &c jusqu'au *Sagittaire*, du Sud au Nord; & du côté Oriental de la ligne, l'on a répeté de même les titres des *dégrés des signes ascendans*, depuis le *Capricorne* jusqu'aux *Gemeaux*.

11°. L'on a marqué de 10 en 10 jours le tems du passage du Disque du soleil par le Méridien céleste, suivant la Table ci-dessus.

12°. L'on a de plus ajouté du côté Occidental de la ligne, les *secondes* & les *tierces* d'un *degré* d'un *grand cercle*, prises du point perpendiculaire à l'ouverture, & continuées jusqu'au bout de la ligne.

L'on a par ce moyen cinq choses à chaque observation; ayant toujours égard,

gard au centre de l'image, qui repré-sente le centre du soleil.

1°. Le vrai Midi.

2°. Le tems du passage du Disque du soleil par le méridien.

3°. Les dégrés & minutes de la déclinaison du soleil de l'un & l'autre côté de l'Equateur, qui est marqué sur cette ligne sous le titre de *point Equinoxial*.

4°. L'heure & minute du lever & du coucher du soleil; dont le premier doublé donne la longueur des nuits, & le second la longueur des jours.

5°. Le lieu du soleil dans l'Ecliptique jusqu'aux minutes de dégré du signe où il se trouve au tems de l'observation.

Un sixieme article qu'on peut observer en tout tems. C'est une partie proportionelle d'un *dégré* de la circonférence de la terre, dans une étendue sensible, & mesurée exactement.

Cette ligne d'un bout à l'autre de la croisée contient 1'' : 54''' environ, ce qui fait la 1945me. partie d'un dégré & la 700282me. partie de la circonférence de la terre.

Si l'on suppose une ligne de cette

longueur portée sur l'Equateur, & en même tems le mouvement journalier de la terre sur son axe, cette ligne, ou une portion de l'Equateur de même longueur passeroit par le méridien en $7\frac{6}{10}'''$; ou bien, une portion de l'Equateur qui auroit 8 fois la longueur de cette ligne, y passeroit par seconde. Mais si l'on suppose la terre immobile, & le mouvement journalier dans le soleil, & que cet astre soit éloigné de la terre de 8280. diametres terrestres, ou de 24 millions de lieuës, l'espace que le soleil auroit à parcourir seroit inconcevable. La vitesse de son mouvement seroit, de 2195 diametres de la terre par heure, de $36\frac{7}{12}$ des mêmes diametres par minute, & de 1747 lieuës par seconde.

Quoi que cette ligne ait 176 piés, sur le pavé de l'Eglise, qui est la longueur de la croisée ; elle ne suffit cependant pas pour recevoir les rayons du soleil vers le Solstice d'Hyver ; il auroit fallu qu'elle eût eu plus de 240 piés. Pour y suppléer on a élevé une colonne en forme d'obélisque à l'extrémité Septentrionale de la ligne, de 25 pieds de haut, qui reçoit l'image

depuis le commencement de Novembre, où elle se peint en montant, jusqu'au 13 Decembre, Solstice d'hyver, & jusqu'au commencement de Fevrier en descendant; la ligne & ses accompagnemens sont peintes sur l'obelisque, qui n'en est qu'une continuation; & ce supplément devient plus commode pour l'usage ordinaire, que n'auroit été la continuation de la ligne méridiénne sur un pavé qui auroit eu toute l'étendue requise.

On ne parlera point ici des usages de cette ligne qui ne regarde proprement que les personnes qui sont au fait des principes de l'Astronomie, ni des additions & des embelissemens dont elle est encore susceptible. On ne s'est proposé ici qu'une Description claire & abregée, qui soit à la portée & à l'usage de tout le monde.



Supplément à la Description de la Ligne Méridienne de l'Eglise de S. Sulpice.

Dimensions de l'Obélisque & du Gnomon, élevés aux extrémités de la Ligne Méridienne de l'Eglise de S. Sulpice.

L'Inscription gravée sur l'Obélisque, indique assez l'usage de cet Instrument, l'un des plus grands qui ait jamais été construit.

Gnomon Astronomicus, ad certam Paschalis æquinoctii Explorationem, &c.

On a cru devoir se borner ici à en donner les distinctions, & à rapporter les principaux faits historiques sur ce sujet.

L'image du soleil, étant reçue presque directement sur l'Obelisque, à la distance de 170 pieds, depuis l'ouverture de la fenêtre Méridionale de l'Eglise, cette Image se meut avec une rapidité singuliere ; car elle parcourt 2 lignes par seconde, & son diametre qui répond à peu de chose près au diametre du Soleil, occupe 20 pouces un tiers, sur

l'Obeliſque vers le tems du ſolſtice d'Hyver.

Un autre grand avantage de cette grande image du Soleil, qui paroît ſi vive lorſque le Ciel eſt ſerein, étant reçûe ſur un marbre blanc, eſt d'être preſque ronde ; elle n'eſt donc point affoiblie vers ſes bords, comme celles des autres Gnomons, qui ne ſont plus diſtinctes en hyver dans le tems du grand Axe, parce qu'elles ſont ſi fort allongées en forme d'Ellipſe, qu'il eſt preſqu'impoſſible d'en ſaiſir les termes. Au contraire, les mêmes termes ou extrémités de l'Image ſont ſi faciles à diſtinguer ſur l'Obeliſque, qu'il n'eſt arrivé qu'une ſeule fois ſur huit obſervations preſque conſécutives, de ſe tromper d'une ligne ſur 20 pouces un tiers, ce qui eſt preſqu'inſenſible. Il faut bien prendre garde qu'on ne parle ici que de quelques obſervations faites avant ou après le ſolſtice d'hiver, lorſque le ſoleil n'étoit point obſcurci à midi par les vapeurs, ou par les brouillards.

Quoique la hauteur du centre de l'Image au ſolſtice d'hiver, ne monte guéres qu'à environ 25 pieds, on s'eſt

déterminé néanmoins à prolonger la ligne Méridienne encore au-dessus, principalement à cause des pleines Lunes, du Printems ou du commencement de l'Eté ; ce qui peut être de quelqu'utilité, comme on le va voir par ce qui suit.

Pour cela, il faut sçavoir qu'à chaque révolution des nœuds de la Lune, cet Astre se trouve dans ses plus grandes latitudes Australes, en parcourant les Signes Méridionaux du Zodiaque, pendant deux ou trois années de suite, & qu'ainsi les pleines Lunes d'Eté paroissent extraordinairement basses, de même que celles d'hiver prodigieusement hautes. Ces pleines Lunes d'Eté sont à la vérité déja plongées fort avant dans les vapeurs, qui bordent l'horison, mais cependant pour en observer le plus grand nombre, on a fait ensorte d'élever l'Obelisque jusqu'a 30 & même 33 pieds, y compris le boule qui lui sert de couronnement.

On va donner ici en peu de mots une idée générale de ce qui a pu donner occasion à cet ouvrage, qui fut construit en 1743. ce qui en fera connoître en même tems l'utilité, non-

ſeulement dans l'aſtronomie & dans les ſciences qui en dépendent, mais encore dans ce qui concerne le Calendrier tant Civil qu'Eccléſiaſtique. On s'apperçoit aſſez d'ailleurs que les points des Equinoxes & des Solſtices n'ont jamais été marqués ſur les autres Gnomons avec aſſez d'exactitude, faute d'y avoir employé les aſcenſions droites du Soleil & des Etoiles, qui donnent incomparablement mieux l'entrée du Soleil dans les points Cardinaux, que les hauteurs abſolues; puiſqu'il eſt preſqu'impoſſible de les conclure avec ces ſortes d'inſtrumens, qui donnent uniquement le lieu précis, que des différences de hauteurs, ou de paſſages du Soleil au Méridien.

Les principales difficultés qu'on peut donc propoſer à réſoudre, ſe réduiſent aux queſtions ſuivantes; ſçavoir 1°. De connoître quelle eſt la meilleure méthode de déterminer le *moment des Equinoxes*, & de faire voir qu'ils n'ont pas encore été obſervés juſqu'ici avec aſſez de préciſion. 2°. De s'aſſurer ſi l'*obliquité* de *Ecliptique* diminue, & ſuppoſé que cette diminution ſoit réelle, de s'aſſurer s'il eſt vrai qu'elle dimi-

nue aussi rapidement qu'on le suppose. 3°. D'observer s'il est vrai qu'à chaque demi-révolution des nœuds, la Lune ne cause pas un balancement sensible ou *Nutation* dans l'Axe de la Terre; enfin de bien distinguer les variations, que la réfraction, plus ou moins grande du froid au chaud, peut produite dans les hauteurs du soleil au Solstice d'hyver.

Une médaille frappée à Rome, par ordre du Pape Clément XI. il y a environ 45 ans semble avoir renouvellé les disputes des Mathématiciens sur la deuxieme question, l'une des plus grandes qui ait été agitée dans les deux derniers siécles ; cette médaille s'étoit répandue presqu'en même tems qu'un Ouvrage ou Dissertation intitulé, *De Nummo & Gnomone Clementino*. Il résultoit des observations faites à la ligne Méridienne, construite en 1702. par *Blanchini*, dans l'Eglise des Chartreux de Rome (autrefois les Bains de Dioclétien) que l'obliquité de l'Ecliptique étoit diminuée depuis les dernieres tentatives faites en l'Isle Caïenne par Richer en 1672. La dispute sur cette matiere fut très vive en 1715 & 1716. mais elle

ne pouvoit guéres être terminée, faute de bonnes obſervations. On vit bientôt après paroître dans les Actes de Leipſic, l'opinion du *Chevalier de Louville*, qui a fait les plus grands efforts, pour tâcher d'établir une diminution réelle dans l'obliquité de l'Ecliptique; laquelle, ſelon cet Auteur, confondroit dans la ſuite pour quelque tems l'Ecliptique avec l'Equateur.

Le Chevalier de Louville avoit été exprès à Marſeille en 1714. pour vérifier les changemens arrivés dans le cours du ſoleil, depuis le tems de *Pytheas*. On ignore cependant ſi ce fameux Navigateur, qui vivoit il y a près de deux mille ans, a pû déterminer avec une grande préciſion, la proportion de l'ombre ſolſtitiale, à la hauteur perpendiculaire du Gnomon qu'il avoit élevé dans la ville de Marſeille, à peu-près ſous la même latitude où elle nous paroît aujourd'hui. Le Chevalier de Louville ſuppoſe néanmoins ces anciennes obſervations fort exactes.

Mais tant s'en faut qu'on doive adopter un ſyſtème fondé ſur ces ſortes d'obſervations anciennes, il n'eſt

pas même possible d'en faire usage dans la Géographie, puisqu'à Bizance Hipparque avoit observé précisément la même proportion que Pytheas à Marseille, & qu'il se trouve néanmoins une difference de plus de deux dégrés dans la hauteur du Pole de ces deux Villes.

Au reste, on ne doit pas s'attendre à trouver ici un long détail sur ce qui détermina le Pape Clement XI. à faire construire le Gnomon qu'on voit encore actuellement à Rome. L'usage de ces sortes d'instrumens est très varié, comme on l'a exposé ci-dessus ; & sans s'arrêter aux autres questions, qui peuvent intéresser la Physique Céleste & la Géographie, on n'ignore pas que sous le Pape Gregoire XIII. on s'en étoit servi pour corriger le Calendrier. En effet, celui qu'*Egnatius Dantes*, Religieux Dominicain, avoit construit dans l'Eglise de S. Petrone de Boulogne en 1576. montroit alors évidemment l'anticipation de 10 jours, au tems des Equinoxes. Enfin ce grand ouvrage fut suivi environ quatre ans après de sa réformation entiere du Calendrier, qui a fait abandonner à tous les Princes

Catholiques, celui de Jules-Cesar. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les Grecs Schismatisques & les Protestans résolurent de ne point adopter cette réformation, parce qu'elle venoit de Rome.

Au commencement de ce siécle, les Protestans d'Allemagne se trouverent enfin dans la nécessité de changer de sentiment, à cause de l'embarras continuel où les jettoit le Calendrier Julien. Celui du Pape Gregoire XIII. paroissoit d'abord sujet à quelques difficultés, mais on examina de nouveau le projet que ce Souverain Pontife avoit autrefois envoyé à tous les Princes Chrétiens, & qui en paroissoit exempt. Pour cet effet, il fut décidé qu'on observeroit à Rome le moment des Equinoxes, & la longueur des années, tant solaires que lunaires; ce qui fut exécuté en présence du Pape Clement XI. dans l'Eglise des Chartreux, par le moyen dun *Gnomon*, d'environ 60 pieds de hauteur.

Ces sortes d'instrumens étant les plus anciens, & peut-être les plus simples dont on se soit servi dans l'Astronomie, on ne parle ni de ceux qui ont

été élevés depuis peu en France, & qui n'ont guére excédé 30 pieds, ni de celui que feu M. Caſſigni rétablit dans l'Egliſe de Ste Petrone à Boulogne, lequel égale en hauteur le Gnomon de S. Sulpice de Paris, l'un & l'autre ayant 30 pieds; en un mot, on ne s'arrêtera ni à celui du Vatican, ni à ceux qui furent élevés, l'un par Gaſſendi, ſous Louis XIII. & l'autre dans le Champ de Mars, par *Manlias* ſous Auguſte, ni enfin au plus ancien de tous, celui qui ſervit autrefois à Anaximandre dans la ville de Sparte, lorſqu'il imagina le premier ce cercle incliné à l'Equateur d'environ 24 degrés; & qui fut nommé l'Ecliptique.

Mais on ne peut ſe diſpenſer de parler de celui que Meton, Athenien, employa ſi utilement à déterminer ce fameux Cycle ou Nombre d'or, dont il étoit l'inventeur, & qui remet tous les 19 ans les nouvelles & pleines Lunes aux mêmes jours de l'année. Meton avoit obſervé pour cela les retours de l'ombre, ou image du ſoleil, aux mêmes points avant & après le ſolſtice, & ayant réiteré ces obſervations pluſieurs années de ſuite, cet habile

Astronome saisit enfin pour Epoque de son Cycle, le moment d'un solstice, qui se trouva précisément le même que celui de la nouvelle Lune. Ce solstice d'Eté répond, selon nos Chronologistes, à l'année 432. avant l'Ere Chrétienne.

Pour revenir à ce qui concerne le Calendrier Gregorien, la plus grande difficulté qui s'y soit rencontrée, vient de ce que Clavius & les autres, qui furent chargés de l'exécution, ne firent pas assez d'attention à un défaut essentiel qu'on connoissoit déja dans le Nombre d'or, ou Cycle de Meton; car quoique ce Cycle remette tous les 19 ans les nouvelles & pleines Lunes aux mêmes jours de l'année, cependant après une longue suite de siécles, il les ramene quelques jours plutôt.

Or, selon les Decrets des PP. du Concile de Nicée, qui avoient envoyé à Alexandrie (autrefois le siége de l'Astromie) consulter le Patriarche & les Mathématiciens de ce tems-là, pour la célébration de la Pâque, l'Equinoxe du Printems, devoit être fixé constamment au 21 Mars, & le jour de Pâques au Dimanche, qui suit immédiate-

ment la pleine Lune de l'Equinoxe. Il étoit donc nécessaire pour s'y conformer, de corriger l'erreur qui seroit arrivée plusieurs fois pendant le treiziéme siécle au Calendrier Grégorien, & c'est pour cela qu'à Rome on observa en 1702. & les années suivantes, les Solstices, les pleines Lunes, & les Equinoxes.

On fut dès-lors surpris de trouver l'obliquité de l'Ecliptique diminuée, ce qui s'accorde assez au systême qu'a publié depuis le Chevalier de Louville, lorsqu'il l'observa encore plus petite de la sixiéme partie d'une minute, environ quinze ans après. Il s'agit donc aujourd'hui d'expliquer pourquoi on ne la trouve plus diminuée depuis ces tems-là, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ 40 ans, mais auparavant; il s'agit de bien décider s'il est vrai qu'elle a paru augmenter depuis l'année 1736.

Les proportions que l'on a observées dans la hauteur de cet Obelisque sont entierement conformes à ce que nous lisons dans les anciens Auteurs, sur les Obelisques transportés d'Egypte à Rome, & dont le fût étoit communément en proportion décuple

avec la base. D'ailleurs, le modèle en a été construit de grandeur naturelle par M. le Chevalier Servandoni, si distingué par des talens qui lui ont attiré universellement en France, l'estime & l'affection du Public.

DE L'ASTROLOGIE *Judiciaire & des Horoscopes.*

LES Auteurs qui ont écrit sur l'Astrologie Judiciaire, cette science des Prédictions & des Horoscopes, sont en très grand nombre, mais il suffit d'examiner les systêmes de quelques-uns pour sçavoir ce qu'on doit penser de tous les autres. Je commencerai par un Auteur Chrétien, qui a été Licentié en Droit, & qui a professé les Mathématiques à Bordeaux, sa Patrie. C'est Guillaume Desbordes, Gentilhomme, qui a traduit en François la Sphere de Jean Sacrobosco. Sa Traduction fut imprimée à Paris, chez Denis Cavelles, en l'année 1607. Le Traducteur a mis au-devant de l'Ouvrage une longue Préface pour établir

l'utilité de l'Astrologie Judiciaire, qu'il fonde sur un systême moins opposé aux principes de la Religion, que tant d'autres qui ont paru sur la même matiere.

1°. Il cite Platon, qui dit que les yeux n'ont été donnés aux hommes que pour l'Astronomie, c'est-à-dire pour élever l'esprit à la connoissance de l'Auteur de tous les Astres. Il y loue Parboche & Jean de Montroyal, pour avoir rétabli l'Astrologie. Il croit avec Aristote, que le monde inférieur est régi par le superieur.

2° Nous voyons, dit-il, contre Pic de la Mirandole, que les conjonctions des Etoiles ardentes brulent les corps terrestres, & les rendent secs, & arides; que les Etoiles & les Signes humides augmentent les humeurs; que les diverses mixtions des rayons des Corps Célestes, sont la cause de la diverse température de toutes les qualités des Corps Terrestres.

3° L'Auteur attribue aux Corps Célestes la variété de la température, celle de nos passions & la diversité des esprits, si l'éducation ne change le naturel. Dieu est au-dessus de ces

forces naturelles, & il nous laisse notre libre arbitre qui change quelquefois l'ordre de la Nature. Un exemple de cela : Moïse fut conservé, non par la puissance des Astres, mais par une volonté particuliere de Dieu. Un autre exemple : S. Pierre fut délivré de la prison par un Ange, non par les Astres. N'est-il pas vrai, que Desbordes auroit pû mettre dans la conjoncture des Astres, la fille du Roi qui sauva Moïse des eaux, & l'Ange qui tira l'Apôtre de la prison ? mais il croyoit aux Miracles.

4°. Il prouve par l'Ecriture sainte que les effets de ces causes supérieures, sont subordonnés à Dieu, qui veut que les hommes ayent en lui une sincere confiance. Dieu a dit par la bouche de Jeremie, de ne craindre point les signes du Ciel, mais d'avoir de la confiance en sa protection.

5°. L'Auteur reconnoît encore une autre cause contraire à la disposition des Astres, qui influe dans la vie des hommes. C'est le Démon, ennemi du genre humain, c'est à lui qu'il faut attribuer les crimes de Neron & de Caligula.

6°. Il croit avec Ptolomée, que les ordonnances des Astres sont moins efficaces que les Arrêts du Sénat & des Préteurs.

7°. Il conclut enfin que les conjonctions des Astres qui disposent de la destinée des humains, ne nécessitent personne, & qu'il faut mépriser totalement les prédictions des Astrologues, qui sont semblables aux pronostiques des Médecins; mais il seroit déraisonnable, ajoute l'Auteur, de croire que les Planettes & les Etoiles fussent dans les Cieux sans aucune signification ni effet. Les saintes Lettres n'ont pas dit en vain, qu'elles seroient des signes pour les tems, les ans & les jours. Il faut avouer que si cela est comme Desbordes l'établit, cette science se réduit presqu'à rien pour les prédictions qui intéressent la liberté de l'homme.

D'autres Auteurs ont pressé davantage l'effet des prédictions. Thiogenes prédit l'Empire à Auguste, selon Suétone. Les Mathématiciens chassés de Rome par Vitellius, lui prédirent le genre de sa mort dans les Calendes d'Octobre, ce qui arriva selon Xiphilin. Ascletarion, interrogé par Domi-

tien, de quelle mort, lui, Asclétarion mourroit ? il répondit qu'il seroit dévoré des chiens. L'Empereur pour tromper les Astres, le fit mourir, & ordonna que son corps fut mis dans une fosse fort profonde. Les Fossoyeurs épouvantés par une pluye fort abondante, s'enfuirent & laisserent le corps en proye aux chiens. Ainsi le rapporte le même Xiphilin après Dion. Mais l'Empire ne fut-il pas prédit à Rodolphe de Hapsbourg, au rapport de Cuspinian, & le Souverain Pontificat à Léon X. & à Adrien IV. selon Paul Jove ? Ce sont des Astrologues qui l'ont prédit, & non des Prophetes inspirés de Dieu.

Tout le monde n'a pas eu cette foi pour les Astrologues; plusieurs Sçavans ont été contraires à leurs prétentions. Ciceron, au Liv. 2. de la Divination; Sextus Emperius, contre les Grammairiens, chap. 10. Phavorin dans Gellius, liv. 14. c. 1. ont renversé tous leurs principes. L'Empereur Tibere les condamna à mort, quoiqu'il eût Tharsyde à son service. Nous avons dit que Vitellius les avoit chassés de l'Italie, & Valere Maxime, liv. 1. c. 3. rapporte les raisons qu'il y eut pour

les chasser de Rome sous le Consulat de M. Popilius Lænos, & Cn. Calpurnius, long-tems avant Vitellius.

Le Prophete Isaïe les connoissoit bien, quand il dit : *Stent & salvent te augures Cœli, qui contemplabantur sidera, & supputabant menses, ut ex eis annuntiarent ventura tibi*, cap. 47. v. 13. Les Peres de l'Eglise n'en ont pas eu meilleure opinion ; on en pourroit citer un nombre qui ont pensé la même chose avec Eusebe de Cesarée, *Præpar. Evang.* & avec les saints Basile, dans son Hexameron, Ambroise. Irenée, & Augustin ; nous y joindrons les Conciles qui ont condamné les opinions des Priscillianistes sur ce sujet.

Je dois rapporter ici les sentimens de S. Augustin, *de Civit. Dei*, L. V. Cap. 2. Il y combat les horoscopes, & en fait voir la fausseté. Pour cela il examine la ressemblance de deux Jumeaux, qui dans un même tems tomberent malades avec des symptômes & des accidens pareils, & moururent à la même heure. Hypocrate qui les avoit vûs, jugea de cette ressemblance qu'ils étoient Jumeaux. Le Stoïcien Possi-

donius qui s'étoit appliqué à l'Astrologie, soutenoit que cette ressemblance venoit de ce que ces Jumeaux avoient été conçus sous le même Ascendant. Si cette raison étoit bonne, dit S. Augustin, on ne devroit voir aucune diversité dans la vie des Jumeaux, ce qui est contre l'expérience. Nigidius, fameux Mathématicien, & le plus sçavant Romain après Varron, soutenoit dans cette question, que les Jumeaux ne pouvoient avoir un même ascendant, à cause de la différence qui se trouve entre la naissance de l'un & la naissance de l'autre. La remarque qu'il avoit faite sur la roue du Potier qui tournoit de toute sa force, est très-propre pour faire voir cette différence; car les deux marques qu'il fit sur la roue dans le même tems & fort près l'une de l'autre, se trouverent assez éloignées entre elles. D'où il jugea que les Cieux tournant encore plus rapidement que la roue du Potier, la différence des naissances des deux Jumeaux devoit être plus grande, à cause du grand cercle que décrivent les Astres dans les Cieux. C'est de-là que ce Nigidius acquit le surnom de Figulus,

ou Potier. Et de-là on peut conclure que les Astronomes ne peuvent même considérer la position des Astres qui passent si vîte.

Prenons le systême & le plan d'un sçavant Allemand nommé Matthieu Sluter jurisconsulte & Syndic de la Ville de Hambourg. Il croyoit pouvoir prédire les divers changemens de l'air, l'humidité, la sécheresse, la sérénité, les pluies, les orages. La conjonction ou l'aspect des Planetes fait qu'elles se chargent l'une l'autre de leurs influences particulieres. Ces influences ou ces corpuscules mêlés ensemble dans notre atmosphere, y excitent les vents & les pluies, ou rétablissent la sérénité. Mais pour prédire tout cela, il faut avoir une suite d'observations uniformes & constantes de tous les changemens qui sont arrivés dans l'air aux tems de ces conjonctions. De-là on tirera des axiomes & des regles sur lesquelles on fondera une Théorie. Cet Auteur a déja donné une suite de ses observations, qui commence au 3 Fevrier 1701. & finit au 3 Avril suivant. M. Cok, Anglois, avoit donné avant lui cette idée dans

les Axiomes Meteorologiques.

Je doute qu'on puisse jamais faire de ces observations constantes & uniformes. Les signes célestes, qui se levent en certaines saisons, ne sont appellés signes, que parcequ'ils se levent en certaines saisons où ordinairement l'air change de température. Ils ne sont donc pas cause, mais simplement signes.

D'ailleurs que de difficultés à faire descendre les corpuscules des Planettes dans notre Atmosphére? Il y en a autant qu'à faire monter les exhalaisons de la Terre jusques dans l'Atmospere de Jupiter & de Saturne, dont la Terre est prodigieusement éloignée. Comment faire sortir de l'Atmosphere de Saturne les corpuscules qui s'exhalent? s'ils en sortent, ne seront-ils pas emportés par la rapidité du tourbillon de cette grande Planete? Ne seront-ils pas dispersés dans la vaste étendue des Cieux, où ils rencontreront encore d'autres planettes & d'autres tourbillons? & quelle petite quantité en arrivera sur la Terre? Mais encore ce systême, quelque fondé qu'il fût, n'entreroit pour rien dans la des-

tinée des hommes, ou s'il y entroit; ce ne seroit que commme la nature des divers climats qui font les hommes d'un tempérament, plutôt que d'un autre ; & encore ce tempérament seroit-il changé par l'éducation & par la Religion, par la nourriture & la qualité de l'air. Le Pays de la Béotie, gras & fertile, ne produisoit point des hommes du génie des Athéniens qui habitoient un Pays aride. Les Egyptiens dans un Pays que les eaux seules du Nil rendoient fertile, ont été les premiers inventeurs des Arts.

J'ai cité plus haut ce célebre Phavonin un des Favoris de l'Empereur Adrien. Il avoit fait une Dissertation contre ceux qu'on appelle *Caldéens*, qui promettent de prédire le sort & la destinée des hommes par l'inspection des Astres, par les conjonctions & le mouvement des Planettes & des Etoiles, nous avonsun abregé de cette Dissertation dans les Nuits Attiques d'Aulugelle, L. XIV. Cap. 1.

L'Auteur dit que ces Devins exercent leur art pour de l'argent & pour vivre, que leur erreur vient de ce qu'ils ont vû plusieurs corps terrestres dé-

pendre

pendre du mouvement des Aſtres, comme la mer qui eſt gouvernée par la Lune. De-là ils ont conclu que les autres corps étoient gouvernés par les Planettes & les Etoiles. Si les hommes, ajoute-t-il, pouvoient prédire l'avenir, ils auroient la ſcience des Dieux; mais pour en venir aux raiſons qui rendent incertaine la ſcience de l'Aſtrologie :

1o. Il dit que les obſervations de ces *Caldéens* ne pouvoient avoir un effet général, parce qu'elles ne pouvoient être appliquées qu'aux lieux où elles avoient été faites, & où les Aſtres confluoient; car les Aſtres ne paroiſſent pas partout dans la même poſition. S'ils font pleuvoir dans un endroit, ils font le tems ſerein dans l'autre; ainſi leurs effets ſeront différens pour les Caldéens, pour les Getules, pour les habitans du Danube & pour ceux du Nil. Il eſt impoſſible, ajoute l'Auteur, que dans une ſi grande courbure du Ciel & dans cette immenſe profondeur des Cieux étendus l'un ſur l'autre, les Aſtres ſoient ou paroiſſent dans la même conjonction ou ſituation à l'égard de tous les peuples de

la Terre, & que leurs influences ſoient toujours uniformes & toujours les mêmes.

2o. Si les Caldéens ont obſervé les effets des Etoiles viſibles, combien y en a-t il qu'ils n'ont pas vûes, & qui peuvent être en conjonctions viſibles ? Si Favorin avoit connu les Satellites de Jupiter & de Saturne, que n'auroit-il pas dit ?

3o. Ils ont obſervé les événemens arrivés ſous certaines conjonctions, & de-là ils ont aſſuré que les mêmes arriveroient ſous les mêmes conjonctions. Mais peut-on faire beaucoup d'obſervations ſous des conjonctions qui n'arrivent que dans cent ans, & que dans mille ans ? A-t-on vu des Livres qui nous ayent conſervé ces obſervations anciennes ?

4o. Comment peuvent-ils dire qu'il y a des conjonctions qui préſident à la conception, à la naiſſance dix mois après, à la fortune, aux nôces, à la fécondité des Epoux ? Les Aſtres paſſent trop vîte & les mêmes ne peuvent faire tout cela.

5. Les Aſtres pourroient-ils produire les événemens qui viennent des

causes extérieures ? Comment causeroient-ils les nouveaux projets, les jugemens, les desirs, les amours, les inimitiés, les railleries, les doutes ? Ce seroit faire agir les hommes comme les bêtes, qui ne font rien par leur propre arbitre, & les hommes ont leur propre arbitre, qui ne seroit rien s'il dépendoit de la force des Astres.

69. S'ils peuvent prédire, ces Caldéens, la victoire à Pyrrhus ou à Marius-Curius, pourquoi ne peuvent-ils pas promettre à un tel qu'il gagnera au jeu ? Les Astres ne marquent-t'ils que de grandes choses, & celles-ci sont-elles si petites qu'elles en soient imperceptibles dans les Astres ? Mais est-il rien de si petit que le moment auquel l'homme en naissant reçoit sa destinée ? Cependant cette petite chose est marquée dans les Astres ; & après tout, les deux Jumeaux conçus en un même instant, ne sont-ils pas différens sur leur fortune, dans leurs actions & dans leur mort ?

70. Comment accorder ces différens Astres qui ayant fait naître tant de personnes différentes par leur âge, leur nation, leur condition, les font périr

dans un tremblement de terre, dans la chute d'une maiſon, dans une Bataille, dans un naufrage ?

80. Mais les animaux ſont-ils auſſi ſujets aux Aſtres comme les hommes ? Je finirai par où j'ai commencé, & je dirai avec le Poëte Pacuvius :

Nam ſiqui quæ ventura ſunt prævideant,
Æquiparant Jovi.

Et je dirai encore avec Accius :

Nihil vides Auguribus qui aures verbi divitant,
Alienas, ſuas ut locupletent domos.

Phavorin exhorte les jeunes gens de ne ſe fier point aux Aſtrologues. Si vous craignez, dit-il, les maux qu'ils vous prédiſent, vous devenez miſérables par cette crainte. Si vous attendez long-tems les biens qu'ils vous promettent, vous devenez encore miſérables, lorſque vous appercevez que vous êtes trompés. Ajoutons à toutes ces raiſons que Dieu n'a point tracé la conduite du genre humain dans les Aſtres, & qu'il ne ſe repoſe pas ſur

eux du ſoin qu'il a pour les hommes. Sa ſageſſe, ſa bonté & ſa juſtice conduiſent tout, & c'eſt-là ſa Providence. Qu'eſt-il beſoin après cela d'aller dreſſer des machines dans les Cieux pour faire naître & mourir des hommes d'une maniere différente? & encore de placer ces machines dans des lieux ſi élevés, pour n'être vuës que des Aſtrologues, & avec des Teleſcopes?

NOUVELLE IDE'E PHYSIQUE *ſur les Acides & les autres Chymiques.*

L'Acide, ſelon l'idée la plus commune, eſt un petit corps roide, long, aceré par les bouts, de la forme d'un fuſeau. J'adopte cette idée.

J'y ajoute que cet acide percé par un bout eſt creux en dedans & plein d'air enveloppé d'une pellicule d'eau fortement congelée. C'eſt-là comme le corps de la machine.

Son méchaniſme eſt celui d'un ſoufflet, qui par un mouvement de ſyſtole & de diaſtole, comme le cœur, ou

par une eſpece de reſpiration, comme le poulmon chaſſe ſans ceſſe & attire l'air alternativement.

Je parle de l'acide primitif de cet *acide de l'air*, que les Chymiſtes qualifient d'*Eſprit univerſel*, d'*Eſprit aërien*, propre à nourrir le feu, les plantes, les animaux mêmes; ou ſi l'on veut, quelque choſe de précis, l'eſprit de nître ou de l'acide de ſalpêtre.

Tous les acides, en effet, ne ſont que des eſprits aëriens, un air enveloppé, un air condenſé.

Or l'air tout pur n'a jamais trop paru capable de condenſation; & il faut abſolument l'engrainer, le mêler l'entraver de quelque ſubſtance qui lui donne du corps au milieu de l'air même, & l'empêche de s'y confondre avec l'air pur.

La Terre ſeroit, ce ſemble, aſſez bonne pour le captiver. L'alcali, qui eſt une ſubſtance terreuſe, captive bien l'acide; mais l'acide eſt acide indépendamment de l'alcali, puiſqu'on les ſépare ſans les détruire ni l'un ni l'autre.

D'ailleurs la Terre & l'Air ſont dans la nature comme deux extrêmes, en-

tre lesquels l'eau tient le milieu pour les concilier.

L'acide est de lui-même froid & rafraîchissant. En approchant la main du salpêtre & même de la poudre, en entrant dans les lieux où se forme l'acide, on sent un air froid qui saisit. Les Philosophes Chymistes & Physiciens veulent qu'en hyver l'air soit chargé d'acides, & que l'eau ne se glace que par leur secours.

L'acide, selon moi, sera froid, & par le glaçon qui l'enveloppe, & par le soufle subtil qu'il exhale sans cesse avec rapidité par des ouvertures bien resserrées.

Les acides glacent les dents & les agacent ; ils y causent une espece de *stupeur* & de paralysie passagere.

Que sçait-on même si le goût picquant des acides vient plutôt de leur pointe acérée, dont la subtilité est peut-être trop grande pour se faire sentir, que de ce petit souffle aigu & pénétrant qui desséche, qui glace tout devant lui.

Le Nître se forme dans des lieux humides & frais. Il se forme non dans l'air, mais à l'air, à la surface des ter-

res voiſines de l'air. L'air l'attire même ſans ceſſe au dehors. On diroit que c'eſt un petit animal vivant qui a beſoin de reſpirer & qui cherche à reſpirer. Enfouiſſez-le dans la terre, toujours vous le verrez remonter à la ſurface.

La vapeur humide chargée d'air concentré, pénetre les murs poreux & alcalins dans un tems où les pores ſont un peu ouverts, tels que ſont tous les tems moites & humides.

Un petit froid ſurvient, ſéche la ſurface des murs, en reſſerre les pores extérieurs. Les vapeurs s'y trouvent priſes en dedans.

L'air dont le reſſort ne ſouffre aucune condenſation extraordinaire, ſurtout de la part de la terre, ſe ramaſſe d'abord tout entier au centre de la goute, y forme une bulle, comme lorſque l'eau ſe glace, & ſon reſſort cherchant à ſe dilater, l'eau environnante ſe condenſe, & par l'effet du froid & beaucoup plus par le reſſort interne.

L'air fait plus; il repouſſe cette eau vers l'ouverture du pore en dehors, & la fait filer, peu-à-peu comme par une filiere.

Rempliſſez au tems de la gelée une æolipile d'eau à meſure que la gelée augmentera, vous verrez ſortir de l'æolipile un fil de glace qui pourra devenir long de cent toiſes ſans ſe caſſer.

La moindre chaleur le fond ; que ne fond-elle auſſi nos acides ? 1°. Ils ne ſont ni ſi longs ni ſi gros, & ne donnent que peu de priſe à la chaleur, beaucoup moins à une chaleur groſſiere, à un feu groſſier.

2°. Leur congellation eſt plus naturelle, plus lente à ſe former. Elle vient plutôt d'un reſſerrement de parties bien engrainées à loiſir, cauſé par le retréciſſement par où elle file, que du froid même. Ce que la nature fait à loiſir ſur-tout en petit, eſt à l'épreuve de bien des aſſauts que l'art groſſier des hommes peut y livrer.

3°. La glace ordinaire eſt toute ſemée de bules d'air. La chaleur bande le reſſort de cet air. Ce reſſort briſe la glace & la fond. Ici le reſſort eſt éventé par la petite ouverture qui lui donne une iſſue libre ; & la congellation eſt bien autrement forte n'étant point mêlée d'air ; , ſi ce n'eſt tout au plus d'un air engrainé & non ramaſſé en bulles.

Pour bien entendre cette génération de l'acide il faut remarquer que par des obſervations conſtantes on a découvert que les petits grains de vapeur, de brouillard, de roſée, ſont en effet de petites bulles déja toutes pleines d'air, comme autant de petits bâtons.

Lorſque l'eau ayant été verſée de bien haut dans un verre, vient à pétiller, les petits grains qui retombent après s'être élévés comme en jets d'eau ſont de petites bulles qu'on reconnoît pleines d'air avec des loupes, ou à leur blancheur.

Pour le dire en paſſant, la neige qui n'eſt qu'une goutte d'eau naturellement ronde, mais toute comme déchirée en filamens par ſa congellation, fait bien voir que les grains de vapeurs dont elle eſt formée, étoient tous pleins de bulles d'air.

Un floccon de neige eſt la réunion de pluſieurs grains de vapeurs. Chaque petit corps d'acide n'eſt qu'un grain allongé & filé lentement par un trou régulier, & que le reſlott même de l'air arrondit.

Pour remonter tout-à-fait à l'origine du nître, tout eſt fort mêlé dans

la Nature. Dans la terre fur-tout il y a un grand mélange d'eau & d'air. Mais dans ce mêlange les loix les plus géométriques de l'hydroftatique doivent s'obferver.

L'air & la terre ne fe mêlent pas volontiers ; mais on les y force. Le labourage fur tout fouleve la terre au milieu de l'air & le force de s'y nicher dans une infinité de petites cellules qui s'affaiffent peu à peu ; & retiennent l'air malgré tous fes efforts pour fe dégager.

L'eau ou la pluie, furvient à fon fecours, délaye la terre, fait couler les cellules. L'air pouvant couler & s'étendre, fe dégage plus vîte de la terre pour s'engager à l'eau dont il s'accommode mieux.

Le foleil, la chaleur de la terre ou du tems, féche la terre. L'air rarefie cette eau & tâche à rompre fon enveloppe ; en attendant, l'eau fe trouvant plus legere & un peu agitée, fe dégage de la terre & s'envole dans l'air avec l'air même qui lui donne cette légereté.

Déformais l'air enfermé agit d'autant moins pour fe dégager, & l'eau

ſe fortifie pour le retenir. Preſſée entre deux airs, l'un intérieur, l'autre extérieur, elle acquiert une ſorte de viſcoſité; tranſportée même dans une region plus froide, elle ſe condenſe peu à peu & ſe diſpoſe à ſe condenſer tout à fait dans quelque pore de mur ou de terre, où le hazard la fait aboutir pour achever de s'y façonner en acide. En voilà toute l'hiſtoire.

En ſe formant, l'acide forme l'alcali. Car comme l'air qui eſt dans une bulle d'eau renfermée dans un pore de terre ne peut ſortir ſans entraîner cette eau après lui, de même cette eau ne peut ſortir ſans traîner après ſoi la couche mince de terre qui forme l'intérieur du pore. Or le reſſort de l'air en comprimant ſon enveloppe d'eau contre la terre qui l'environne, comprime auſſi & arrondit cette enveloppe de terre & l'entraîne avec l'eau congelée.

Mais ce qui entraîne va toujours devant ce qui eſt entraîné. L'alcali n'eſt pas auſſi long que l'acide, il ne l'enveloppe qu'à demi-corps; & le corps ſolide de l'acide, ou l'eau congelée qui enveloppe l'air ne s'étend pas

auſſi loin que le filet ou le ſouffle d'air qui lui eſt aſſujetti.

Une molecule de terre qui a ſervi de matrice à pluſieurs grains de Nître, reſte percée de pluſieurs pores aſſez grands, comme une éponge ou une pierre de ponce. C'eſt ce qui forme la terre bitumineuſe qui accompagne le ſalpêtre. Cette terre imbibée d'air après que le Nître en eſt ſorti, n'a beſoin que d'être un peu exaltée, un peu raréfiée, un peu aſſoupie, pour former un petit corps molaſſe, ſpongieux, aerien, ſulphureux, en un mot eſt combuſtile.

Et voilà les trois Elemens chymiques véritablement principes. Car le ſel eſt un composé d'Alcali & d'Acides, & l'eſprit eſt quelquefois un acide, quelquefois un Alcali, quelquefois un ſouffre.

De ſorte qu'il y a trois Elémens naturels primitifs, la terre, l'eau & l'air; & trois artificiels, Chymiques & ſecondaires, l'Alcali, qui répond à la terre, l'Acide, qui répond à l'eau, & le ſouffre à l'air. Je ne dis rien du feu qui pénetre tout.

Je reviens à l'Acide, qui eſt mon principal objet. Quand je le compare

à un ſoufflet, je ne dis rien que n'ayent preſque dit tous les Chymiſtes & les vrais Phyſiciens avant moi.

Il eſt *flatueux* ou *venteux*, diſoient les Anciens, il *exalte* la flâme, il *ſouffle* le feu, diſent les Modernes. Tout le monde, en jettant du ſalpêtre ſur les charbons allumés, peut le voir ſe *bourſouffler* tout lui-même & faire un bruit pareil à celui d'un million de petits ſoufflets de forge qui souffleroient un feu ardent & qu'on entendroit de loin.

La poudre n'eſt que flame, grace au ſalpêtre qui la compoſe. Qu'on imagine en effet un million de petits ſoufflets qui donnent tout à coup ſur un charbon qui eſt en feu; ne conçoit-on pas que par l'action de ces ſoufflets, ce charbon s'en iroit auſſitôt tout en flâme?

L'eſprit de Nître fume toujours. Le feu en ſe retirant de ſon Alcali qui contraignoit un peu ſes flancs, l'a rarefié, & rendu ſon ſouffle plus violent & plus étendu. Ces petits ſoufflets s'agitent donc ſans ceſſe & ſe chaſſent les uns les autres dans l'air qui eſt tout autour.

Cet eſprit mêlé avec l'eſprit de vin, fermente & le fait bouillonner avec

chaleur, l'eſprit de vin eſt un demi feu, les ſoufflets qu'on y mêle l'augmentent en le ſoufflant. Cela eſt très-naturel.

Le Nître eſt impregné, eſt plein des eſprits de l'air; qu'eſt-ce que les eſprits de l'air? Si on veut parler clair en Phyſicien qui raiſonne, c'eſt de l'air enveloppé de quelque autre ſubſtance, c'eſt-à dire de particules d'eau.

Le Nître rafraîchit, le Nître échauffe. Tout ſyſtême doit démêler cette contradiction apparente; mais un ſoufflet qui ſouffle le froid & le chaud, n'eſt pas une choſe rare dans la nature.

Le Nître a ſur-tout la propriété de fertiliſer la terre & de faire végéter les plantes. L'air qui eſt dans le Nître cherche toujours à monter, il donne donc la légéreté à l'eau congélée qu'il traîne après ſoi, & la congellation de cette eau donne à l'air la force de pénétrer, de percer, de développer les fibres dont les entrelaſſemens s'oppoſent à ſon mouvement en en-haut; c'eſt la grande vertu du Nître de chercher toujours l'air ſupérieur comme pour y reſpirer à ſon aiſe.

Le Nître ſe redreſſe volontiers com-

me les plantes. Il pese plus par un bout que par l'autre, & l'air doit surnâger l'eau.

La cryſtalliſation du Nître vient de là. Les petits ſoufflets ſe chaſſent, ſe repouſſent & s'agittent juſqu'à ce qu'ils ſoient paralleles l'un à l'autre, & dans cet état rien n'empêche & tout favoriſe leur réunion.

Je crois avoir obſervé il y a longtems, je n'oſerois l'aſſurer, que les cryſtaux du ſalpêtre ſont percés à leur pointe, avec un canal qui regne dans l'intérieur. La poudre n'a bien ſa force que lorſque diviſée en petits grains arrondis elle eſt toute entremêlée d'air. Des ſoufflets veulent un air libre autour d'eux, & tout ce qui reſpire ſe menage de l'air pour reſpirer.

L'acide coagule ; froid par ſon enveloppe, il ſouffle le froid par ſon intérieur, il fait plus, ſemé dans l'intérieur d'un corps, il ſe redreſſe comme autant de longs pieux roides qui contiennent le liquide & lui ôtent ſon mouvement.

Mais c'eſt la fermentation avec les Alcalis & généralement avec les matieres terreuſes, qui eſt le grand Phe-

nomene de la Chymie & de la Physique.

J'ai déja dit que l'air & la terre sont deux extrêmes, & tout ce qu'il y a de plus antagoniste dans la nature. La terre resserre & bande trop le ressort de l'air. Ils ne vivent pas volontiers ensemble. Vous les mêlez ? Voilà un combat & une guerre déclarée.

L'air est l'ame de l'Acide. Il en est le mobile & le gouvernail ; en même tems que l'Acide le pousse par un bout, il repousse l'Acide par l'autre bout, comme le recul du canon.

Les particules de terre ou d'Alcali tombant sur les Acides, viennent lourdement les appesantir, ils se relevent, les culbuter, ils se redressent ; boucher leur soupirail, ils les repoussent ; les resserrer, ils battent des flancs. Ils se deffendent par tous les bouts.

Il y a pourtant une façon de les prendre & un bout foible. Que l'Alcali, qui est, selon tout le monde, une gaine, un fourreau, presente son ouverture à la pointe massive de derriere de l'Acide, par son propre mouvement, par son recul l'Acide va y entrer.

En l'abſence de l'Acide, l'Alcali eſt naturellement plein d'air, mais cet air n'y tient pas & n'y eſt que parce qu'il n'y a pas autre choſe. La terre & l'air ont leurs roüës diſproportionnées, fort inégales, incapables de s'engrainer ſans la médiation de l'eau.

Auſſi mettez l'Alcali dans l'eau, il va la boire avec une eſpece d'avidité. Mettez le même en lieu plein de vapeurs, il s'en imbibera de même.

L'eau entre librement dans l'Alcali, & en y entrant l'air trouve un paſſage ou une retraite paiſible entre les parties diviſées de l'eau. L'Acide entre fort juſte dans l'Alcali, & l'air ne diviſe pas cet Acide ſi facilement en ſortant de cet Alcali pour lui ceder la place. Et de-là les combats, les brouillemens, les frottemens, la chaleur, quelque fois le feu & la flame.

Dans le raiſin verd l'Acide eſt comme garrotté par les fibres courtes & terreuſes qui forment le tiſſu intérieur du grain. Peu à peu l'acide développe, étend, rend ſouple ces fibres, & la liqueur qui abonde, facilite un peu ſon mouvement.

Lorſqu'on écraſe le raiſin & qu'on

l'exprime, on rompt le tiſſu, les fibres, & déſormais l'Acide nage en pleine liqueur. L'air qui abonde dans le raiſin, lui aide par ſon reſſort qui ſe trouve bandé par l'affaiſſement de la liqueur.

Secondé de cet air, l'acide dont le reſſort eſt encore plus bandé par là, fait des efforts, ſouleve, agite, échauffe, juſqu'à ce qu'une portion étant abſorbée dans le Tartre qui tombe au fond, & une autre dans le ſouffre, qui ſe développe & s'exalte, l'équilibre & le repos ſoient rétablis au moins pour un tems, ce qui fait le vin.

Car avec le tems, le ſouffre s'exaltant tout-à-fait & s'évaporant, l'acide ſe manifeſte de nouveau, ſoit celui que le ſouffre laiſſe en ſe diſſipant, ſoit celui qu'un nouveau mêlange de lie & de tartre y introduit; d'où réſulte enfin le vinaigre.



DE L'INCORRUPTIBILITE'

Des corps dans la terre.

IL y a quelque tems qu'il me tomba entre les mains, la copie d'un procès-verbal, dressé à Quebec dans le Canada, le 20 de Juillet 1728. par ordre de M. l'Evêque de Quebec, au sujet des corps de trois Religieuses Hospitalieres de la même Ville, lesquelles ont été exhumées après avoir resté dans la terre plusieurs années, & qui bien loin de s'être trouvés totalement pourris ou corrompus, avoient encore plusieurs parties dont la chair étoit dans son état naturel.

La premiere étoit inhumée depuis 25 ans, & cependant on trouva encore ses piés, ses mains & une grande partie de son corps en très-bon état. On trouva de la seconde, quoique morte en 1703. les pieds, les jambes, le dos, les épaules, l'oreille droite, une partie de la peau de la tête, & du sang épanché, qui conservoit même

encore ſa couleur naturelle. Enfin on trouva de la troiſiéme morte en 1708. les deux pieds ſeulement : & quoique ces parties, auxquelles celui qui a fait le Procès-verbal, donne le nom de Reliques, ayent été expoſées à la vénération du Public pendant 15 jours, il ne leur arriva aucun changement. On marque ſeulement qu'elles opérérent pluſieurs miracles.

Tel eſt le fait ainſi qu'il eſt rapporté, & ſur lequel je croi qu'il n'eſt pas inutile de faire quelques réfléxions, parce que cette eſpece d'incorruptibilité qu'on remarque dans certains corps, arrivant aſſez ſouvent, il eſt néceſſaire que le Public n'y ſoit pas trompé ; en vénérant aveuglément, comme corps de véritables Saints, tous ceux qui ſe trouvent dans cette diſpoſition. Et au contraire, comme il ſe rencontre pluſieurs perſonnes, qui par un prétendu eſprit fort, ſe font une gloire d'être peu favorables aux miracles, il eſt à craindre que regardant toujours cette incorruptibilité comme une choſe purement naturelle, on ne néglige trop ce premier ſigne éclatant, que Dieu peut donner de la ſainteté confir-

mée de ſes ſerviteurs.

Il eſt vrai que ce n'eſt pas une choſe tout-à-fait rare de trouver des corps inhumés depuis long-tems, & qui ne ſoient ni pourris ni corrompus. Il ſeroit facile de multiplier conſidérablement le nombre de ſemblables faits, ſi l'on vouloit rapporter tous les exemples ſi ſouvent répetés dans les nouvelles publiques : mais ſans s'arrêter à ces faits qui ſont également certains & fréquens, venons à ce qu'on peut dire ſur ce ſujet.

Je ſuis d'abord perſuadé que cette incorruptibilité peut ſe faire très naturellement, ſur-tout dans certains corps ; & pour s'en perſuader tout d'un coup, il ne faut que rappeller ce qui ſe paſſe tous les jours à Toulouſe, où l'on trouve ſouvent des corps qui ont été long tems enfouis dans la terre ſans qu'ils s'y ſoient pourris ; ce qui arrive plus particulierement dans le Cloître des Cordeliers, d'où le Foſſoyeur les retire pour les faire ſécher dans le Clocher, d'où il les porte enſuite dans la fameuſe Cave où les curieux les vont voir rangés ſur leurs pieds le long des murailles ; & cela

ſans que perſonne s'aviſe de les regarder comme des corps de Saints; non plus que celui de Charles de Bourbon, tué en 1527. au ſiege de Rome qu'on voit encore aujourd'hui en entier & deſſéché au Château de Gayette en Italie, ſi l'on en croit l'Auteur de la deſcription de Paris. Tome I. page 122.

Enfin pour confirmer ce que je viens d'avancer, que l'incorruptibilité d'un corps n'eſt pas une marque certaine de ſainteté, & ſur laquelle on puiſſe compter; c'eſt que l'Antipape Pierre de Lune, connu ſous le nom de Benoît XIII. étant mort dans le ſchiſme, après avoir été excommunié par le Concile de Piſe, & enſuite par celui de Conſtance, ayant été inhumé ſans cérémonie dans la Fortereſſe de Paniſcole, au Royaume de Valence, ſon corps fut trouvé ſix ans après entier, ou il eſt reſté juſqu'à préſent ſans ſe corrompre. On dit même que pareille choſe arrive fort ſouvent chez les Turcs, dont je ne ſuis pas ſurpris, car cela ſe peut faire très-naturellement.

Cela ſe peut d'abord en ce que certains ſels minéraux peuvent ſe rencon-

trer par hazard dans les endroits de la terre où on vient à inhumer quelque corps, & ces sels étant quelquefois de la nature du salpêtre, & d'un salpêtre fixe & difficile à se dissoudre, tel qu'il s'en trouve souvent dans la terre & dans les fontaines, où il forme diverses petrifications: si donc cette espece de sel s'insinuë dans les intervales des fibres & dans les fibres mêmes des parties d'un corps, à la faveur de l'humidité de la terre qui lui sert de véhicule; c'est alors que bien loin de les dissoudre, s'il n'est que mediocrement abondant, il les affermit seulement & les empêche de se corrompre à peu-près comme fait le sucre, qui est un véritable sel aux fruits qui sont confits; & c'est justement comme la chose se fait dans le Cloître des Cordeliers de Toulouse: c'est ce qui est arrivé au corps de l'Arabe qu'on voit à Paris entier & desléché dans les cabinets des raretés de l'Abbaye de sainte Geneviéve.

Que si ce même sel s'introduit beaucoup plus abondamment dans un corps non-seulement il l'empêche de se corrompre mais il le petrifie alors entierement,

fement, & c'eſt ce qui arrive en Turquie, & principalement du côté de l'Arabie, où cette eſpece de ſel eſt ſi abondante, dit l'Abbé Rouſſeau, qu'on y trouve ſouvent des ſerpens, des melons, & juſqu'à des groſſes pieces de bois pétrifiées.

Ce n'eſt pas dans ce pays-là ſeul que cette eſpece de ſel ſe rencontre, puiſqu'on trouve de ces ſortes de pétrifications dans une infinité d'endroits. On trouve aſſez communément en France des figures de champignons & juſqu'à des plantes & des herbes pétrifiées. Voilà la premiere maniere par laquelle les corps peuvent ſe conſerver longtems.

La ſeconde par laquelle un corps peut devenir exempt de corruption, conſiſte dans ſa diſpoſition propre & particuliere; car on ſçait que dans les hommes la qualité du ſang & des humeurs varie en bien des manieres; ſoit que cela vienne des parens dont ils ſont nés, ou des alimens dont ils ſe ſont nourris, ou des lieux qu'ils ont habités, & de la qualité de l'air qu'ils ont reſpiré, ou des contentions de l'eſprit qu'ils ont eues & qui ont

dérangé les digeſtions & les excretions naturelles, ou enfin de certaines maladies dont ils ont été attaqués. Or par tel de ces moyens que ce puiſſe être, s'il arrive qu'un ſel acide, auſtere, vienne à dominer extraordinairement dans le ſang & les humeurs, c'en eſt aſſez pour que les fibres des chairs & celle des parties membraneuſes, tendineuſes, cartilagineuſes, empreignées de cette eſpece de ſel, deviennent plus fermes, plus ſerrées, & même comme racornies, qu'on me paſſe ce terme, ce qui en même tems leur donne moins de facilité à ſe corrompre.

Cette cauſe naturelle de l'incorruptibilité d'un corps, paroît ſenſiblement dans le paon, qui eſt un oiſeau naturellement mélancolique, & qui ſe plaît à être ſeul ſur les toits des bâtimens, dont la chair ne ſe corrompt pas comme celle des autres animaux, ainſi que je l'ai expérimenté moi-même; car ayant lû dans S. Auguſtin, Liv. 21 de la Cité de Dieu, Ch. 3. qu'il en avoit fait l'expérience, & ſçachant que d'autres l'avoient fait comme lui, je mis il y a ſix ans, un morceau de la

cuiſſe d'un Paon dans mon cabinet, où elle eſt reſtée juſqu'à préſent ſans ſe corrompre, s'étant ſeulement deſſéchée & durcie comme du bois. Tel étoit apparemment le corps de Henri III. dit l'impuiſſant, Roi de Caſtille, lequel, à ce que dit Mariana dans ſon hiſtoire d'Eſpagne, étoit devenu ſi maigre & ſi ſec, qu'il ne fut pas néceſſaire de l'embaumer après ſa mort pour le conſerver.

Comme c'eſt cet acide dominant dans le ſang & dans les humeurs, qui produit naturellement cet effet, & qui forme ce que les Anciens nommoient un *tempéramment mélancolique*, il s'enſuit que cela doit plûtôt arriver aux perſonnes qui, par l'exercice violent de leur eſprit, leurs auſtérités & leur retraite, diſſipant davantage les parties ſpiritueuſes de leur ſang, contribuent à lui faire prendre, ou au moins à augmenter cette qualité particuliere, laquelle même peut auſſi quelquefois lui ſurvenir, ou s'augmenter plus promptement, par certain caractere ſpécial de quelque maladie.

Lors donc que des corps ainſi diſpo-

ſés, viennent encore par hazard à être inhumés dans une terre, où il ſe rencontre de ce ſalpêtre dont j'ai parlé ci-deſſus, ſans doute que dans ce cas ces corps ſe corrompront beaucoup moins aiſément que les autres qui ſont inhumés dans le même lieu. C'eſt ainſi que les bois de hêtre & d'aune, ont une qualité particuliere qui les rend comme incorruptibles lorſqu'ils reſtent totalement enfermés dans l'eau ou dans des terres humides, ce qui n'arrive pas à quantité d'autres bois.

Il ne faut pas même croire que la chaux miſe ſur ces ſortes de corps, doive les faire plûtôt diſſoudre & corrompre; elle n'eſt propre au contraire qu'à rendre plus fixe & moins diſſolubles les ſels qui contribuent à empêcher leur corruption : ce qui eſt aiſé d'obſerver aux murailles qui ſoûtiennent des terraſſes, ou qui forment des voûtes expoſées à l'air, au travers deſquelles il exude un ſalpêtre tellement fixé par la chaux contenue dans le mortier de ces murailles, qu'il eſt impoſſible de le faire fondre dans l'eau ainſi que je l'ai éprouvé, d'où il s'enſuit que la chaux doit rendre ce ſel

d'autant plus propre à empêcher la corruption des corps où il se rencontre par hazard.

On voit donc qu'il s'en faut bien que ce soit une marque assurée de la sainteté d'une personne, que de trouver son corps non corrompu & même entier, quoi qu'il ait resté longtems dans la terre, & quoi qu'on y ait mis même la chaux : la chose doit au contraire paroître d'autant plus naturelle, lorsque le corps, loin de se trouver dans tout son entier, il n'y en a que quelques parties, sur tout celles qui sont naturellement les plus solides ; car il est alors à présumer ou que les sels de la terre n'ont particulierement agi que sur les endroits où ces parties étoient posées, ou qu'elles se sont mieux conservées, parce que ces sels n'étant pas suffisamment abondans, leur effet n'a été sensible qu'aux endroits dont les fibres étoient plus fermes & plus serrées.

Concluons donc, que deux choses sont nécessaires pour que l'incorruptibilité d'un corps soit une marque assurée de sainteté. Il faut en premier lieu que la personne dont le corps se

trouvé en cet état, ait vêcu dans une grande piété, & même qu'elle ait fait des actions de vertu qui soient en quelque sorte au-dessus du commun, n'étant pas à présumer que Dieu veuille faire éclater sa toute-puissance pour relever un mérite qui n'a rien qui le distingue. Comme les jugemens des hommes sont souvent très-différens de ceux de Dieu, parce qu'ils ne voyent que les dehors, il est encore nécessaire, pour n'être pas trompé dans cette occasion d'incorruptibilité, que le Tout-Puissant confirme par d'autres miracles bien examinés & bien avérés, que ces premiers préjugés de sainteté sont d'une certitude hors de doute.

QUELQUES REFLEXIONS

Sur la tristesse & la joye.

PLusieurs Médecins croient que les larmes même les plus ameres sont utiles à la santé, & que rien ne sert davantage à purger le cerveau, sur-tout dans le bas âge. J'ai lû quelque

part que les Indiens uſent d'une eſpece d'ortie, avec laquelle ils frapent les petits enfans pour les faire pleurer, ce qu'on croit leur procurer la ſanté, en déchargeant la tête des humeurs qui s'y amaſſent.

Les Médecins ont auſſi obſervé que le grand babil n'eſt pas contraire à la ſanté, ils croyent au contraire qu'il y contribue beaucoup, & qu'il tient lieu d'un exercice violent. Les perſonnes qui parlent beaucoup, comme il arrive ſouvent aux femmes ont moins beſoin de faire de l'exercice pour ſe bien porter, que les hommes; en quoi la nature paroît admirable. Les Prédicateurs & les Avocats, les Comédiens mêmes, qui parlent haut & ſouvent d'une maniere violente, jouiſſent ordinairement d'une très bonne ſanté, & ſe font une bonne conſtitution, ils ſe déchargent en parlant, d'une infinité d'humeurs qui pourroient cauſer diverſes maladies.

On lit que le fameux peintre Zeuxis, qui ſçut ſi bien tromper les oiſeaux par des Raiſins ſortis de ſon pinceau, après avoir peint une vieille femme d'une maniere groteſque & ſinguliere, il trouva cette figure ſi naïve

& ſi plaiſante, qu'il ſe prit à rire avec tant de violence & ſi long-tems qu'il en mourut.

On prétend auſſi que le peintre Verrius mourut à force de rire.

Julie mourut de joie en embraſſant ſon fils qu'elle croyoit avoir été tué à la Bataille de Traſimene.

Cryſipe mourut auſſi à force de rire, voyant un âne manger des figues.

Diagoras, Rhodien, voyant ſes trois fils victorieux en un ſeul jour aux jeux Olympiques, en mourut de joie.

Sinan, Pacha, Général des Galeres de Soliman II. expira en voyant ſon fils unique qu'il croioit perdu.

Le fameux Poëte Sophocle, pour avoir remporté le prix de la Tragédie à l'age de 72 ans.

Le Poëte Philippe pour avoir remporté le prix de la Comédie.

M. Boneti, dans ſon Recueil latin des obſervations faites dans le Nord, ſur la Médecine, imprimé à Geneve, *in folio* en 1686. remarque qu'il y avoit de ſon tems un Curé dans la Sileſie, qui ne pouvoit voir certains gâteaux très communs en ce pays-là, ſans s'éclater de rire, d'une telle force,

qu'il auroit étouffé si on n'avoit eû la prudence de lui ôter cet objet de devant les yeux. Louis Vivez, nous apprend au livre 3. de l'ame, que les premiers morceaux qu'il mangeoit après un long jeûne; le faisoient rire malgré qu'il en eût.

Ceux qui étoient descendus dans l'antre de Trophonius, ne rioient plus le reste de leur vie. L'Antiquité prétend que Parmenisque en fit l'épreuve, qu'il fut toujours depuis extrêmement sérieux, & que rien n'étoit plus capable de le divertir, ni de l'exciter à la joye.

Tout un peuple étoit si disposé à la joie & à la gayeté; qu'il n'étoit plus capable de rien, c'étoient les Tirinthiens. Comme ils ne pouvoient plus reprendre leur sérieux sur quoi que ce fût, tout étoit en désordre parmi eux. S'ils s'assembloient, tous leurs entretiens rouloient sur des folies, au lieu de rouler sur des affaires publiques: s'ils recevoient des Ambassadeurs, ils les tournoient en ridicule. S'ils tenoient le Conseil de Ville, les avis des plus graves Sénateurs n'étoient que des bouffonneries, & en toutes sortes d'oc-

caſions, une parole ou une action raiſonnable, eut été un prodige chez cette Nation. Ils ſe ſentirent enfin fort incommodés de cet eſprit de plaiſanterie. Ils allerent conſulter l'Oracle de Delphes, pour lui demander les moyens de recouvrer un peu de ſérieux. L'Oracle répondit, que s'ils pouvoient ſacrifier un Taureau à Neptune ſans rire, il ſeroit déſormais en leur pouvoir d'être plus ſages. Un ſacrifice n'eſt pas une choſe ſi plaiſante d'elle-même; cependant pour le faire ſérieuſement ils y apporterent bien des précautions. Ils réſolurent de n'y point recevoir de jeunes gens, mais ſeulement des vieillards & non pas encore toute ſorte de vieillards, mais ſeulement ceux qui avoient ou des infirmités ou beaucoup de dettes, ou des femmes fâcheuſes & incommodes. Quand toutes ces perſonnes choiſies furent ſur le bord de la Mer, pour immoler la victime, il fallut encore, malgré les femmes diableſſes, les dettes, les maladies & l'âge, qu'ils compoſaſſent leur air, baiſſaſſent les yeux & ſe mordiſſent les levres; mais par malheur il ſe trouva là un enfant qui s'y étoit

glissé. On voulut le chasser, & il cria ; *Quoi ! avez-vous peur que je n'avale votre Taureau.* Cette sottise déconcerta toutes les gravités contrefaites ; on éclata de rire, le Sacrifice fut troublé & la raison ne vint point aux Tirintiens.

EXPLICATION

Du mot Bigre.

CE mot qui est injurieux parmi la populace, n'est rien moins que cela chez les gens éclairés. C'est un terme François dont l'Etymologie vient d'un très-bon mot Latin, lequel mot Latin, aboli ou oublié dans les tems d'ignorance, a donné lieu de latiniser le mot François, & du mot *Bigre* on a fait le mot *Biger* ou *Bigrus*, comme du mot *Quille* on a fait *Quilla*, du mot *Coin* on a fait *Quengnum*, du mot *Voûte* on a fait *Volta*, & du mot *Bigre* on a fait *Bigrus*.

Ce terme François vient originairement du terme Latin *Apiger*, c'est-

à dire qui gouverne les mouches à miel : *Qui gerit, qui regit apes ;* ou d'*Apicurus, qui curat apes*, qui a ſoin des Abeilles. De l'un & de l'autre de ces deux mots Latins on a retranché l'*A*, reſte donc *Piger* dont on à changé le P. en B ou *Picurus* dont on a fait *Picrus*, en changeant le P. en B. dans le ſecond comme dans le premier. *Biger*, *Bigrus*. *Apicurus qui curat apes*, comme *Viocurus*, *qui curat vias*, Varron.

Cette étymologie ainſi dérivée, il eſt juſte d'en donner les preuves : les voici, tirées de Chartes & de Titres Latins & François, ignorés par Ducange, qui n'a point donné la vraie explication de ce mot, non plus que Dom Beſſin dans ſes Conciles de Normandie, à la fin deſquels il donne une explication des termes barbares qui ſe trouvent dans les Chartes Normandes, citées dans l'ouvrage, quoique cette explication intéreſſe & la Province de Normandie & tout le Royaume.

1°. Une Charte de Roger de Tony, Comte de Conches, dans le Chartier de l'Abbaye de l'Etréc, Ordre de Citeaux, Diocèſe d'E-

vreux, suffit seule pour prouver évidemment l'explication en question. *Noverint universi, quod ego Rogerius dedi & concessi Religiosis viris, Abbati & Monachis Abbatiæ de strata ordinis Cisterciensis Diœ. Ebroic.* unum Bigrum *id est, acquisitiones apum in foresta mea de Chonchis in* * *ministerio de* Champignoles.

2°. Aveu du Prieuré de Lierru; Ordre de S. Augustin, dans le même Diocèse, rendu au Comte de Conches par les Religieux de la Maison. *Item avons droit d'avoir & tenir en ladite forêt* (de Conches) ung Bigre, *lequel peut prendre mouches, miel & cire pour le luminaire de nôtre ditte Eglise marcher,* (marquer) *couper & abatre les arbres, ou elles seront sans aucun dangier ne reprinse* &c. Cet aveu est de 1462.

3°. Aveu de la Seigneurie de Beinécourt, rendu au Comte de Breteuil. Item *ai droit de trois ans en trois ans, quand on met les mouches en ladite forêt* (de Breteuil) *d'envoyer mon Bigre avec les Bigres du Roy, lequel doit être juré*

* *Ministerinm seu sylva ministrans lignum tunc temporis ad usus quos libet aptum.*

devant le Chastelain de Breteuil de bien & fidélement querre (quærere) *les abeilles & le miel pour en faire mon besoing.* Cet aveu est de 1479.

4°. Aveu de la Seigneurie de Neauphle, au même Comté de Breteuil ; & *dudit fief d'Auvergny dépend ung hôtel appellé la* Bigrerie, *ou l'hôtel aux mouches.* Aveu de 1465.

5°. Chartes de la fondation de l'Abbaye St. Sauveur d'Evreux, *dedi decimam mellis ipsius forestæ meæ* : à la vérité le mot *Bigre* ne s'y trouve pas, mais on doit le suppofer de droit à cette Abbaye, puisque c'étoit aux *Bigres* à dîmer le miel.

6°. Charte de la fondation de l'Abbaye de Bonport, Ordre de Cîteaux, Diocese d'Evreux. Richard II. Roi d'Angleterre, Fondateur de cette Abbaye y donne *in forresta de Bord* (la forêt du Pont de l'Arche) *unum* Bigrum *ad luminare Ecclesiæ.*



DE LA SUPERSTITION *& de la foiblesse qu'ont quelques personnes de se trouver treize à table.*

C'Est une opinion aussi vulgaire que mal fondée, que quand on se trouve *treize* à table il meurt un des convives dans l'année. J'ai vû cette vieille Tradition s'insinuer dans de très-bons esprits & les effrayer jusqu'au point de sortir de table, ou de prétexter une affaire imprévue pour éviter de s'y mettre. Quelle foiblesse ! Eh peut-on recevoir une telle impression contre la maxime que le nombre & la figure *non sunt principia activa*, ni l'un ni l'autre n'étant pas capables de pouvoir faire de soi ni bien ni mal ? Je ne sçai par quelle fatalité on a chargé ce nombre de *treize* de tant d'iniquité, jusqu'à lui imputer d'être meurtrier & homicide par rapport à la table.

Le nombre de *treize* est composé de *dix*, qu'on regarde comme un nombre parfait, & de celui de *trois*, qui passe pour l'être encore davantage. Or la

condition d'un tout ne doit pas être inférieure à celle de ses parties, & ce qui est parfait ne doit pas être pris pour être d'un mauvais augure.

Ciceron remarque dans son Oraison pour S. Roscius, que son Pere lui avoit laissé treize Domaines, qui touchoient presque tous le Tibre. *Fundos decem & tres reliquit, qui Tiberim ferè omnes tangebant*; & que ces grands Domaines furent enlevés par Chrisogone, au préjudice du fils héritier du Pere. Mais ce ne fut pas la malignité du nombre de *treize* qui dépouilla *Roscius* de ce riche patrimoine. Ces héritages étoient très fertiles par leur situaton auprès d'un Fleuve qui les engraissoit de son limon, & les arrosoit de ses eaux; & cette bonté particuliere d'un fond abondant, excita la cupidité de Chrisogone, en qui, & non dans le nombre de *treize*, résidoit le principe du malheur de l'héritier. Si le nombre y fit quelque chose, c'est parce qu'il étoit grand, & s'il eût été plus grand, comme de quatorze ou de quinze, &c. ce méchant homme auroit eu plus d'avidité de s'en emparer & de s'en rendre le maître.

La coutume d'aſſembler treize pieces de monnoye pour la célébration du mariage, eſt établie depuis longtems. L'Hiſtoire remarque que l'Ambaſſadeur de Clovis; chargé d'aller, au nom de ſon Maître, fiancer Clotilde, offrit un ſou & un denier, c'eſt-à-dire 13 pieces, *per ſolidum & denarium deſponſavit.* Si ce nombre étoit auſſi fatal que le vulgaire le croit, ce ſeroit une grande imprudence d'en faire uſage dans le mariage: mais bien loin que le nombre de *treize* ſoit comme des arrhes pour le tombeau, on prétend s'en ſervir pour l'engagement d'une ſainte Société, établie pour la propagation du genre humain.

Le nombre de *treize* ſe rencontre dans le Zodiaque, où le Soleil eſt accompagné de douze Signes. Cependant cet Aſtre brillant, quoique dans le nombre de *treize*, anime toute la Nature & éclaire tout l'Univers. Les ſcrupuleux ne trouveroient-ils pas à propos que le Créateur changeât ce nombre, crainte qu'il ne porte malheur au monde.

Mais diront-ils, il s'agit ſeulement de *treize* à table. Hé bien! pourquoi

ce nombre seroit-il plus à craindre là qu'ailleurs ? Y fait-il quelque figure dangereuse ? On a déja dit que la figure, non plûs que le nombre, n'etoient pas une cause efficiente. Seroit-ce que là où se trouve le nombre *treize* six y sont en société par deux à deux, & que le treiziéme demeure seul ? *Væ soli*, dit l'Ecriture, malheur à celui qui est seul. Mais à le prendre ainsi, par-tout où l'on seroit treize, il y auroit du danger. Il y auroit autant à craindre pour treize en se promenant dans un bois, que pour treize assis dans un festin ; pour treize étant dans un Navire, que pour treize étant à table ; pour treize Chanoines ou treize Moines dans un Chœur.

Les Anciens qui ont voulu régler le nombre des personnes à table ont dit qu'il falloit y être trois, selon le nombre des Graces, ou neuf, selon le nombre des Muses. Les Pithagoriciens l'augmentoient jusqu'à dix dans le festin de Xenophon, où Socrate parle souvent ; & dans celui des sept Sages, décrit par Plutarque, où d'autres se trouvent avec eux, le nombre en est plus grand ; mais enfin dans

les Saturnales de Macrobe, il y eſt parlé d'un repas où Vectius déclare que l'on y étoit dans le nombre des Graces & des Muſes enſemble : *Hac preſentia veſtra Gratias & Muſas implemus :* & ajoutant à ces douze le Roi de la Fête qu'il ne comptoit pas, *Rege excepto*, dit-il, cela fait *treize*, & ce nombre de treize, loin de lui faire de la peine, lui fait plaiſir à rapporter.

Où peut-on donc prendre la cauſe de cette terreur panique ſur le nombre de *treize* à table? Car enfin plus d'une Nation en eſt frappée. Il n'y a pas long-tems que liſant la Vie de Jean Wibert, Comte de Rocheſter, j'y vis un endroit marqué exprès d'un ſoupé chez Madame Warre, belle-mere de ce Lord, où l'on étoit treize à table. Une jeune Demoiſelle en fit appercevoir le Chapelain, qui comme s'il eût ſenti d'abord qu'il devoit être la victime priſe des treize, ſe retira après le ſoupé dans ſa chambre tout troublé, & le lendemain on le trouva mort dans ſon lit. Mais quelques exemples qu'on puiſſe ajoûter de ſurcroît, exemples de foibleſſe d'eſprit qui bleſſent mortellement le cœur, ou exemples de

l'heure venue pour ſortir du monde ; il n'y a pas là une raiſon qui ſatisfaſſe.

Il ſemble que quelques-uns cherchent le myſtere dans cet endroit de l'Evangile où il eſt dit que le Sauveur du monde faiſant la Pâque, ſe mit ſur le ſoir à table avec les douze Diſciples. *Veſperè autem facto diſcumbebat cum duodecim Diſcipulis ſuis.* Ainſi le Sauveur & ſes Diſciples faiſoient le nombre de *treize*; & il arriva que l'un de ces treize mourut bientôt après, ſçavoir Judas Iſcariot; mais ce méchant mourut, non pas parce qu'on étoit treize à table, mais parce qu'il étoit un traître, qui ayant été ſi malheureux que de conſpirer contre l'Auteur de la vie, fut pouſſé par le déſeſpoir à ſe défaire lui-même. Ce fut, non le nombre de *treize*, mais ſon cœur perfide qui lui donna la mort.

Au reſte quelle induction peut-on tirer de cet exemple ? Dans ce repas de la Pâque on étoit *treize* à table. De ces treize, l'un mourut un peu après. Donc on doit craindre pour quelqu'un dans l'année, quand on ſe rencontre treize enſemble à manger. S'il étoit

permis de raiſonner de la ſorte, on pourroit dire avec un autre exemple de l'Evangile, que le mauvais Riche étant ſeul à table, mourut la même nuit. Donc il y a ſujet de craindre qu'on ne meure bientôt lorſqu'on mange ſeul.

On ne doute pas qu'il ne meure aſſez ſouvent dans le cours d'une année, quelqu'un de ceux qui ſe ſont trouvés à table, douze, ou onze, ou dix, ou neuf ou huit, &c. Peut-on inférer de-là qu'il y a un principe de mort dans ces nombres? La concluſion n'en eſt pas plus vrai-ſemblable pour le nombre de treize.

La mort arrive par une action naturelle ou violente. Or le nombre eu égard aux repas & à la table, n'agit pas là davantage qu'en un autre lieu, il n'a pas là un droit cédé de la mort, plus qu'autre part. S'il y avoit à table quelque choſe à craindre du nombre, ce feroit plutôt de celui de *quatorze* que celui de *treize;* car il y a de l'apparence que plus le nombre de perſonnes eſt grand, plus la mort y a de priſe. De plus, on fait une attention fâcheuſe au nombre de treize, au lieu

que la famille d'Hypocrate & de Galien rend redoutable le nombre de *quatorze*, auquel elle tient que les malades ſont en grand danger, & que même pluſieurs meurent au quatorziéme jour.

On doit enfin obſerver qu'au repas auquel le Sauveur du monde & ſes douze Diſciples avec lui faiſoient treize à table, ce nombre de treize à table, étoit pour lui & pour eux un nombre ordinaire. C'étoit le nombre de la famille à tous les repas, comme d'un pere qui a douze enfans; de même que lorſque Jacob mangeoit avec ſes douze fils on étoit treize à table. Or ce ne ſont que les choſes extraordinaires où il y a du prodige & quelque idée de ſingularité, qui étonnent & qui faſſent craindre un accident funeſte.

Je m'imagine donc que celui qui a fait le premier un pronoſtic du prétendu danger pour un de ces treize qui ſe trouvent à table, a moins penſé au nombre précis de treize, qu'à ce que ce nombre là eſt plus grand que celui qui eſt ordinaire aux repas. Or dans un nombre conſidérable de per-

ſonnes, il ſe rencontre des infirmes comme des robuſtes, des intempérans comme des ſobres, des vieux comme des jeunes : enfin des conſtitutions différentes, ſoit de nature, ſoit par l'âge, & il ne ſe peut guère que dans cette diverſité de gens, il n'y ait quelqu'un de ce nombre qui dans l'année paye le tribut de la mortalité. Car on peut dire qu'il en eſt de la mort à peu près comme de la Dixme de quelques Seigneurs. Elle prend, pour le dire ainſi, quelquefois le treiziéme, d'autres fois le douziéme, tantôt le ſeptiéme, & tantôt le dixiéme, quelquefois même le quint. Ainſi il n'y a point de nombre quel qu'il ſoit qui faſſe une exception. Si bien que la peine qu'on ſe fait de ſe trouver treize à table eſt une erreur, une ſuperſtition & une foibleſſe très-populaire.



EXPLICATION PHYSIQUE
des bruits qu'on entend quelquefois dans l'air à la Campagne.

QUoique ces bruits qu'on entend dans l'air ne ſoient pas bien fréquens, ils ne laiſſent pas d'arriver quelquefois. On en entendit du tems de ſaint Mamert, Evêque de Vienne, c'eſt-à-dire vers l'an 469. car au rapport de S. Avit de Vienne, & de S. Ceſaire d'Arles, cités par M. Baillet, on entendit pluſieurs fois dans l'air des bruits effrayans pendant la nuit, dont non-ſeulement les hommes furent extrêmement épouvantés, mais les animaux mêmes, puiſqu'il eſt dit que les cerfs & les loups, ſortoient des Forêts, & fuyoient juſque dans les Villes, ce qui avoit été précédé de fréquens tremblemens de terre dans le Dauphiné où cela ſe paſſoit ; & c'eſt à la frayeur que cauſerent ces événemens rares & toujours formidables, que les Prieres des Rogations doivent leur origine.

Long-

Long-tems avant tout cela, Pline avoit rapporté que lorſque les Romains firent la guerre aux Danois ; on entendit pluſieurs fois dans l'air un bruit tel que celui qui ſe fait dans le combat par le cliquetis des armes, & un autre qui reſſembloit au ſon des trompettes : *Armorum crepitus, & tubæ ſonitus auditos è cœlo cimbricis bellis accepimus & poſtea, &c.* Plin. Natur. Hiſt. l. 2. cap. 57.

Voici quelque choſe de plus récent. En 1710. on entendit en Bourgogne dans le voiſinage de S. Jean de Lone un mugiſſement pendant environ un quart d'heure en Eté durant pluſieurs jours, bien différent de celui du tonnerre ce qui fit croire (au peuple) que c'étoit la fin du monde.

Dans le village d'Infergnac au pays des Suiſſes, à trois lieues de Grueres, on entendit en 1728. la nuit un bruit compoſé de voix de toute eſpece & d'inſtrumens, parmi leſquels on diſtinguoit fort bien des aboyemens de chiens ; ce qui répandit une ſi grande peur parmi les animaux qui étoient en Campagne, & qui fourniſſent le lait pour les fromages de ces Pays-là, qu'ils prirent tous la fuite, de ſorte que

le lendemain il fallut aller de tous côtés les chercher : les gens du Pays appellerent cela le Sabat.

Une Dame de condition qui paſſoit l'Automne dans ſa maiſon de Campagne, m'a dit qu'au mois d'Octobre 1731. entre 2 & 3 heures du matin ; elle fut éveillée par une voix d'inſtrumens diſcords. Elle s'imagina d'abord que c'étoit ſes Domeſtiques qui ſe divertiſſoient dans une Salle au rez-de-chauſſée du corps de logis. Elle appella ſa Femme de chambre pour leur faire dire de ſe retirer ; la pauvre créature éveillée par le même bruit, s'étoit enfoncée dans ſon lit, tremblante de peur ; la voix de ſa Maîtreſſe, la raſſura ; elle la joignit, & ayant l'une & l'autre redoublé leur attention, elles crurent que ce bruit ſe faiſoit dans la cour. Le frere de cette Dame, qui paſſoit avec elle l'Automne ayant auſſi été éveillé par le même bruit, crut qu'il ſe faiſoit dans la chambre de ſa ſœur, & ne ſçachant que s'imaginer il y accourut. Made. ſa ſœur le pria d'aller gronder ſes gens & de les faire coucher. Il deſcendit dans la cour, mais il n'y trouva perſonne ; toutes les

portes étoient fermées, les lumieres éteintes, chacun dormoit.

Cependant entendant toujours le même bruit, il croyoit qu'il pourroit y avoir quelqu'un dans des vignes qui sont vis-à-vis de la maison. Il monte sur la hauteur de ces vignes, mais il ne voit qui que ce soit; il écoute attentivement & n'entend plus qu'un *Brouhaha*, comme si c'eût été plusieurs hommes qui parloient bas, sans qu'il pût distinguer aucune articulation, mais les voix semblerent venir du jardin.

Il rentre dans la maison, parcourt le jardin & ne trouve personne: pendant qu'il va & revient, la conversation aërienne devient moins vive; il montoit le perron pour rentrer dans le logis, lorsqu'un nouveau bruit l'étonne autant que ce qu'il venoit d'entendre. Un bruit pareil à celui de beaucoup de sifflets de différens tons, remplit l'air & s'y perdit en s'éloignant comme par ondulation. Madᵉ. sa Sœur & sa Femme de chambre en furent encore effrayées, &, lui quoiqu'esprit fort & bon Physicien, m'a avoué qu'il avoit été extrêmement surpris.

Ces événemens, qu'on est d'abord

tenté de traiter de fables, & ceux qui les raportent de visionnaires, pourroient etre encore considérablement multipliés, mais je me contenterai d'ajouter à ceux ci la curieuse Relation qu'un Curé d'une Terre de Madame la Princesse de Conti lui envoya en 1730. La voici telle qu'il l'a écrite lui-même à cette Princesse.

Relation d'un bruit extraordinaire comme de voix humaines, entendu dans l'air par plusieurs particuliers de la Paroisse d'Ansacq, Diocese de Beauvais, la nuit du 27 au 28 Janvier 1730.

Le Samedi 28 Janvier 1730. le bruit se répandit dans la Paroisse d'Ansacq, près Clermont en Beauvoisis, que la nuit précédente plusieurs particuliers des deux sexes, avoient entendu dans l'air une multitude prodigieuse comme de voix humaines de différens tons, grosseurs & éclats, de tout âge de tout sexe, parlant & criant toutes ensemble, sans néanmoins que ces particuliers ayent pû rien distinguer de ce que les voix articuloient; que parmi cette confusion de voix, on en avoit reconnu & distingué un nombre infini qui poussoit

des cris lugubres & lamentables, comme de personnes affligées, d'autres des cris de joye & des cris éclatans, comme de personnes qui se divertissent; quelques uns ajoutent qu'ils ont clairement distingué parmi ces voix humaines, soit disant, les sons de différens instrumens.

Cette nouvelle vint bientôt jusqu'à moi, & comme je n'ajoûte pas foi aisément à ces sortes de bruits populaires, & que je suis assez Pyrrhonien à l'égard de tous les contes nocturnes qui se débitent si souvent dans l'apparition des Esprits, des sabbats, & de tant d'autres bagatelles de cette espéce, je me contentai d'abord de rire de celle-ci & de la regarder comme un effet ordinaire d'une imagination frappée & blessée de la frayeur qu'inspirent ordinairement les ténébres de la nuit, surtout à des esprits grossiers & ignorans, comme ceux de la plûpart des gens de la campagne, qui sont nourris & élevés par leurs parens dans cette persuasion qu'il y a des Sorciers & des Sabbats, & qui ajoutent plus de foi aux contes ridicules qui s'en débitent parmi eux, qu'aux vérités essentielles de l'Evangile & de la Religion.

Je badinai ainſi ; juſqu'au lendemain Dimanche 29 dudit mois, me divertiſſant toujours à entendre raconter la choſe par tous ceux & celles qui diſoient l'avoir entendue.

Entre ceux-là, deux de mes Paroiſſiens des premiers du lieu, bons Laboureurs, gens d'honneur & de probité, beaucoup plus éclairés & moins crédules que ne le ſont ordinairement les gens de la campagne, me vinrent faire l'un après l'autre leur Relation, comme ayant entendu de près tout ce qui s'étoit paſſé.

Ils m'aſſurérent qu'alors ils étoient dans un bon ſens parfait, qu'ils revenoient de *Senlis* environ à deux heures après minuit, & qu'ils étoient ſûrs d'avoir bien entendu & ſans être trop effrayés, tout ce qui eſt rapporté au commencement de cette Relation.

Après les avoir bien interrogés & tournés de toutes ſortes de manieres, je tâchai de leur perſuader qu'ils s'étoient trompés, & que la crainte & la préoccupation leur avoient fait prendre quelques cris d'oiſeaux nocturnes pour des voix humaines ; mais leurs reponſes ont toujours été les mêmes, ſans ſe les être communiquées, & je

n'ai pû y découvrir ni malice, ni tromperies, ni contradictions.

J'ai eu beau leur faire à chacun en particulier toutes les objections qui me vinrent alors dans l'imagination, ils ont toujours persisté & persistent encore à assurer, que lorsqu'en revenant de la Ville de Senlis ils s'entretenoient tranquillement d'une affaire pour laquelle ils avoient été obligés d'aller en cette ville; ils avoient tout à coup entendu près d'eux un cri horrible d'une voie lamentable, à laquelle répondit à six cens pas de là une voix semblable & par un même cri, que ces deux cris furent comme le prélude d'une confusion d'autres voix d'hommes, de femmes, de vieillards, de jeunes gens, d'enfans qu'ils entendirent clairement dans l'espace renfermé entre les deux premieres voix, & que parmi cette confusion ils avoient distinctement reconnu les sons de différens instrumens, comme Violons, Basses, Trompettes, Flutes, Tambours, &c.

Quoique tout cela n'ait pu me tirer encore de mon pyrrhonisme, je n'ose néanmoins traiter de visionnaires un

ſi grand nombre de perſonnes raiſonnables, entre leſquelles il s'en trouve ſurtout ſept ou huit qu'on peut appeller gens de mérite & de probité pour la Campagne, qui dépoſent toutes unanimement la même choſe, ſans ſe démentir ni ſe contredire en la moindre circonſtance, quoi qu'elles ne ſe ſoient ni parlé ni communiqué, étant logées dans différens quartiers du Village, éloignés l'un de l'autre & la plûpart déſunies par des diſcuſſions d'intérêt qui rompent en quelque maniere entre-elles le commerce ordinaire de la ſociété, en ſorte que je ne vois nulle apparence qu'il puiſſe s'être formé entre elles un complot pour me tromper ou pour ſe tromper elles-mêmes.

C'eſt ce qui m'a déterminé, à tout hazard, à prendre la dépoſition de chaque particulier, qui dit avoir entendu les bruits en queſtion & d'en faire une eſpéce de procès verbal pour le communiquer à des perſonnes plus éclairées que moi, afin que ſuppoſé le fait véritable, elles puiſſent exercer leurs eſprits, & leurs pénétrations, à chercher les cauſes naturelles ou ſurnaturelles d'un événement ſi extraordinaire.

Quoique j'eusse pris d'abord cette résolution, j'avois pourtant négligé de l'exécuter, & le procès-verbal que j'avois commencé dès les premiers jours de Février, étoit demeuré imparfait. Mais cette espéce de prodige étant encore arrivé la nuit du 9 au 10 du mois de May & plusieurs personnes raisonnables en ayant été témoins, je me suis enfin déterminé tout-à-fait à continuer avec soin cette espece d'enquête.

DEPOSITIONS.

Cejourd'hui 17 Mai 1730. a comparu pardevant nous, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé d'Ansacq, le nommé Charles Descouleurs, Laboureur, âgé d'environ quarante-huit ans, lequel intérrogé par nous, s'il étoit vrai qu'il eût entendu le bruit extraordinaire qu'on disoit s'être fait dans l'air, la nuit du 27 au 28 Janvier dernier, & sommé de nous dire la vérité sans détours & sans déguisemens.

A répondu : *Que cette nuit là, revenant avec son frere François Descouleurs de la Ville de Senlis, & ayant passé par Mello, où ils auroient eû quelques autres affaires ; ils auroient été obli-*

gés d'y rester jusques bien avant dans la nuit, mais que voulant néanmoins revenir coucher chez eux, ils seroient arrivés environ à deux heures après minuit au-dessus des murs du Parc d'Ansacq, du côté du Septentrion, & que prêts à descendre la côte par un sentier qui côtoye ces murs, & conduit au Village, s'entretenant de leurs affaires, ils auroient éte tout-à-coup interrompus par une voix terrible, qui leur parut éloignée d'eux, environ de vingt pas; qu'une autre voix semblable à la premiere auroit répondu sur le champ du fond d'une gorge entre deux montagnes, à l'autre extrémité du Village, & qu'immédiatement après, une confusion d'autres voix comme humaines, se seroient fait entendre dans l'espace contenu entre les deux premieres, articulant certain jargon glapissant, que ledit Charles Descouleurs dit n'avoir pû comprendre, mais qu'il avoit clairement distingué des voix de vieillards, de jeunes hommes, de femmes ou de filles ou d'enfans, & parmi tout cela les sons de différens instrumens.

Intérogé, Si ce bruit avoit paru éloigné de lui & de son frere : a répondu, *de quinze ou vingt pas. Interrogé*; si ces

voix paroiſſoient bien élevées dans l'air ? A répondu. *A peu-près à la hauteur de vingt ou trente pieds les unes plus, les autres moins, & qu'il leur avoit ſemblé même que quelques-unes n'étoient qu'à la hauteur d'un homme ordinaire, & d'autres comme ſi elles fuſſent ſorties de terre.*

Intérogé, S'il n'auroit pas pris les cris de quelques bandes d'Oyes ſauvages de Canards, de Hyboux, de Renards, ou des hurlemens de Loups pour des voix humaines ? A répondu, *Qu'il étoit au fait de toutes ces ſortes de cris, & qu'il n'étoit pas homme ſi aiſé à ſe frapper, ni ſi ſuſceptible de crainte pour prendre ainſi le change.*

Interrogé. S'il n'y avoit pas eu un peu de vin qui lui eût troublé la raiſon, auſſi-bien qu'à ſon frere ? A répondu, *Qu'ils étoient l'un & l'autre dans leur bons ſens, & que bien loin d'avoir trop bû, ils étoient au contraire dans un beſoin preſſant de boire & de manger ; & qu'après le bruit ceſſé, il s'étoit rendu dans la maiſon de ſon frere, & que là bûvant un coup, ils s'étoient entretenus de ce qui venoit de ſe paſſer, ſortant de tems en tems dans la cour pour écouter s'ils n'entendroient plus rien.*

Intérogé, Si le bruit étoit si grand qu'il pût s'entendre de bien loin? A répondu. *Qu'il étoit tel que son frere & lui avoient eû peine à s'entendre l'un & l'autre en parlant très-haut.*

Interrogé, Combien cela avoit duré? A répondu. *Environ une demie heure.*

Interrogé, Si lui & son frere s'étoient arrêtés & n'avoient pas voulu approcher pour s'éclaircir d'avantage? A répondu. *Que son frere François avoit bien eu le dessein d'avancer & d'examiner dans l'endroit ce que ce pouvoit être, mais que lui Charles, l'en avoit empêché.*

Intérrogé, Comment cela s'étoit terminé? A répondu. *Que tout avoit fini par des éclats de rire sensibles, comme s'il y eût eu trois ou quatre cent personnes qui se missent à rire de toute leur force.*

Ces articles lûs & relûs audit Charles Descouleurs, a dit, iceux contenir tous vérité, que ce n'étoit même qu'une partie de ce qu'il auroit entendu, qu'il ne trouvoit point de termes assez forts pour s'exprimer, qu'il juroit n'avoir rien mis de son invention, & que si sa déposition étoit défectueuse, c'étoit plûtôt pour n'avoir pas tout dit, que pour avoir amplifié, & a signé l'original.

Ce 18 May 1730. a comparu, &c. François Descouleurs, Laboureur d'Ansacq, âgé de 38 ans, lequel intérrogé s'il auroit entendu le bruit surprenant de la nuit du 27 au 28 Janvier dernier, a répondu à chaque demande que nous lui avons faite, les mêmes choses, mot pour mot, que Charles Descouleurs son frere; en sorte que lui ayant fait la lecture de tous les articles contenus dans la déposition dudit Charles, a dit les reconnoître pour véritables, n'ayant rien à y ajoûter, sinon qu'à la fin de ce tumulte il s'étoit fait deux bandes séparées, se répondant l'une à l'autre par des cris & des éclats de rire, que ledit François Descouleurs a imités devant nous, exprimant les ris des vieillards par *a*, *a*, *a*, *a*, *a*; tels que sont les ris des personnes décrépites, à qui les dents manquent; les autres ris des jeunes hommes, femmes & enfans, par *ho*, *ho*, *ho*, *ho*; *hi*, *hi*, *hi*, *hi*; & cela d'une maniere si éclatante & avec une si grande confusion, que deux hommes auroient eu peine à se faire entendre dans une conversation ordinaire; lecture lui a été faite de cette déposition,

a dit contenir vérité, y a persisté, & l'a signée, aussi-bien que celle de son frere, qu'il a voulu signer avec la sienne.

A ces deux dépositions M. le Curé d'Ansacq, joint celle des dix autres personnes, lesquelles ont tous déclaré d'avoir bien entendu non seulement le bruit aërien du 27 au 28 Janvier, mais encore celui du 9 au 10 May de la même année 1730. se rapportant toutes dans les mêmes circonstances, en sorte que leur ayant fait lecture de toutes les dépositions ci-dessus, ont dit icelles contenir vérité, & ont signé l'Original; ceux qui sçavent écrire, n'ayant pas jugé à propos de prendre les marques de plus de vingt personnes qui déposoient toutes les mêmes choses, mais qui déclarerent sçavoir signer.

Nous soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé de S. Lucien d'Ansacq, Diocèse de Beauvais, certifions que toutes les dépositions ci-dessus sont fidelles, & telles qu'on nous les a fournies; qu'elles sont signées en forme dans l'Original, & que cette copie lui est conforme en toutes ces parties, que nous n'avons ajouté

ni rien changé dans l'un & dans l'autre que l'arrangement & la diction, ayant ſcrupuleuſement ſuivi toutes les circonſtances qui nous ont été données. Fait à Anſacq, ce 26 Octobre 1730. Signé.
TREULLIOT DE PTONCOURT, Curé d'Anſacq.

Telle eſt la Relation de M. le Curé d'Anſacq à laquelle il n'eſt guere poſſible de ne pas ajoûter foi, vû le grand nombre de témoignages dont elle eſt revêtuë. Dira t-on que tant de gens raiſonnables ont pû ſe tromper ſi groſſierement, que de s'imaginer entendre quelque choſe lorſqu'ils n'entendoient rien ? Un prétendu bruit épouvantable dans l'air qui n'auroit conſiſté qu'en quelques hurlemens de loups, ſûr la terre ? Une multitude infinie de voix comme humaines mêlées de différens ſons d'inſtrumens, qui n'auroient été que des cris d'Oyes ou de Canards ſauvages ? Des perſonnes à dix pas du lieu où ſe paſſoit ce charivari, des perſonnes en voyage qui ſont arrêtées par cet accident, & qui diſent les avoir entendus finir par des éclats de rire de toute eſpece, tandis que d'autres pouſſoient des cris horribles ? Seroit-

il possible que tant d'oreilles eussent été enchantées, pour ainsi dire, pour croire entendre ce qu'elles n'entendoient pas? C'est ce qui ne paroît pas croyable, & je ne sçai pas bien s'il ne seroit pas aussi injuste & aussi ridicule de traiter de visionnaires tant de gens de probité, quoi que de la Campagne, qui conviennent tous du même fait, que de croire légérement tout ce que le vulgaire ignorant débite si souvent des Sabbats & des autres sottises de ce genre.

D'ailleurs nous avons fait voir que ce n'étoit pas la premiere fois qu'on entendoit dans l'air ces sortes de bruits & de sons; à la vérité ils sont assez rares: & ce n'est que parce qu'ils arrivent si peu souvent, qu'on en est plus surpris lorsqu'on les entend, & qu'on ne sçait à quoi en attribuer la cause véritable; ce fait n'étant pas jusqu'à présent venu à la connoissance de gens délivrés des préjugés populaires, & qui fussent disposés à en chercher la cause dans une bonne Physique. Voyons maintenant si nous pourrons découvrir comment ces sortes de sons & de bruits peuvent naturelle-

ment ſe former dans l'air.

J'avoue qu'il eſt difficile de comprendre que cela puiſſe arriver dans un air très-pur; car cet air peut à la vérité par ſon mouvement & ſon agitation, rencontrer des corps ſolides diverſement figurés, & former diverſes ſortes de ſons, mais que des bruits tels que ceux d'Anſacq, puiſſent être cauſés par une agitation intérieure qui ſe formeroit dans un air auſſi pur qu'on le ſupoſe, c'eſt ce qu'on ne peut raiſonnablement penſer.

Il n'en eſt pas de même de l'air groſſier, rempli d'exhalaiſons & de vapeurs, dans lequel il eſt conſtant qu'il ſe peut former des ſons & des bruits. Nous en avons une preuve ſenſible dans le bruit formidable du Tonnerre; qui ſe fait ſi ſouvent entendre dans l'air, lequel eſt cauſé par une ſorte de fermentation chaude, produite dans un nuage, par le mélange des parties ſulphureuſes, ſalines & terreſtres, qui y ſont contenuës. Comme dans cette fermentation le ſouffre & par conſéquent le feu ſont de la partie, il ne faut pas être ſurpris ſi la détonation étant violente, les vibrations & les

ondulations de l'air en sont plus fortes & plus grandes, d'où il en résulte des sons plus éclatans & plus terribles.

Une fermentation chaude & enflamée qui se fait dans l'air, étant donc capable de former des sons & des bruits très-violens, il y a tout lieu de présumer, que s'il s'y fait des fermentations froides plus modérées par un simple mélange des parties salines avec des parties terrestres, il s'y formera aussi des sons & des bruits moins grands à la vérité, que ceux du tonnerre, mais toujours très-sensibles & frappans. D'ailleurs ces fermentations doivent être rares, parce que la chaleur faisant élever facilement dans l'air les parties sulphureuses de la terre, il s'ensuit que rarement les parties salines & terrestres doivent s'y trouver absolument destituées de quelque mélange de souffre : & c'est justement parce que ces fermentations froides se font rarement dans l'air, qu'on entend peu souvent les bruits & les sons qu'elles y forment ; & que quand cela est arrivé, ç'a été dans des tems & des lieux où personne ne s'est avisé d'en rechercher la cause naturelle ; c'est ce

qui a fait que jusqu'a présent cette matiere n'a pas été approfondie.

Il me paroît néanmoins, qu'il n'est pas si difficile de le faire, puisqu'il n'y a qu'à transporter à l'air grossier, rempli de parties salines & terrestres, ce qu'on voit tous les jours arriver dans d'autres liquides, où se font ces sortes de fermentations froides, tels, par exemple, que le vin, le cidre, & la bierre, qui fermentent dans un muid, ou ce qui se fait souvent dans la mer, lorsqu'elle fait un bruit assez grand, pour quil soit quelquefois entendu à cinq ou six lieues loin de son rivage.

Je crois qu'on ne peut pas douter que ce ne soit une fermentation froide qui se fait dans le vin ou dans le cidre nouveau, qui soit la cause du bruit & du murmure assez sensible qui s'entend dans les muids, où ces liquides & ces sucs sont contenus; ce qui n'arrive que parce que la matiere subtile répanduë dans tout l'univers, & qui fait seule la liquidité de ces fluides agitant continuellement leurs parties grossieres, poreuses & tartareuses, & d'autres plus fines & plus déliées, par ses tourbillonemens, elles les pousse

si vivement les unes contre les autres, que les petites s'introduisent par ce moyen dans les pores des plus grossieres ; & voilà ce qui fait la fermentation, qui cause le gonflement, le bouillonnement de ces liquides, & le bruit qui en résulte. Car ces parties fines & déliées, entrant dans les pores des parties grossieres, elles en chassent nécessairement l'air qui y étoit renfermé ; ce qui lui donne lieu de s'élancer assez violemment hors de ces liquides, en les faisant, non seulement gonfler & bouilloner, mais causant encore le bruit & le murmure qu'on entend pendant tout le tems que la fermentation dure, parce que cet air ne peut pas s'échapper avec quelque impétuosité hors de la superficie de ces liquides par differens endroits, qu'il ne frappe avec force l'air extérieur, & qu'il n'y cause des secousses & des vibrations assez fortes, pour ébranler le sens de l'ouïe, & former par conséquent en même tems ce bruit & ce murmure qu'on entend.

Ce terrible mugissement, pour ainsi dire, que fait quelquefois la Mer, vient d'une fermentation à peu-près pareil-

le ; car ceux qui sont à portée de s'instruire par leurs propres yeux de quelle maniere la chose se passe, dans le tems que ce bruit se fait fortement entendre, remarquent étant sur le rivage, que c'est dans l'intérieur des eaux, que se fait tout le mouvement qui cause ce bruit, la Mer n'en étant pas pour cela plus agitée au dehors ; d'où il faut conclure, qu'il est à croire que les rivieres & les pluyes font continuellement entrer dans la Mer une infinité de parties terrestres, dans lesquelles beaucoup de particules d'air se trouvent aussi renfermées & emprisonnées.

Mais parce que l'eau de la Mer à cause de sa grossiereté, ne peut pas seule faire une dissolution assez parfaite de ces molécules terrestres, pour chasser l'air qui y est enveloppé ; s'il arrive que dans certain espace de Mer, il s'éléve de son fond nne vapeur remplie d'un sel acide, fin & délicat, c'est alors, que la matiere subtile qui cause que la fluidité de ses eaux, s'emparant des éguilles fines & pointuës de ce sel, les pousse violemment contre ces molécules ; & les faisant entrer violemment comme autant de petits

coins dans leur pores, elle en brise & en écarte les parties avec plus de facilité.

Les particules de l'air ont au même instant la liberté de s'échaper de leur prison. & leurs petits ressorts se débandant elles font alors dans l'eau de la Mer, les mêmes effets qu'elles operent lorsqu'elles échapent dans le vin, ou dans le cidre qui fermentent ; c'est-à-dire que, si elles ne le font pas gonfler, à cause de la trop grande étendue de ses eaux, ni trop visiblement bouillonner, à cause du mouvement extérieur de ses vagues, au moins en s'échapant par une infinité d'endroits de sa superficie, elles frappent l'air extérieur avec d'autant plus de force, qu'elles se trouvent réünies en plus grand nombre, d'où il en résulte un bruit d'autant plus éclatant.

Il ne reste maintenant qu'à appliquer tout ce que je viens de dire, aux bruits entendus dans l'air en général, & en particulier à ceux qui ont été entendus à Ansacq Car si des fermentations froides, qui se font dans les liquides tels que le vin, le cidre, l'eau de Mer, forment & causent naturelle-

ment des ſons ; de pareilles fermentations pouvant ſe faire également dans l'air, il eſt clair qu'elles y peuvent auſſi former des bruits & des ſons. Or il eſt hors de doute, que dans les vapeurs qui s'élevent en l'air, il y en a qui emportent avec elles quantité de parties ſimplement terreſtres, qui contiennent auſſi de l'air, & quantité d'autres parties purement ſalines.

Perſonne ne peut donc diſconvenir, que ces parties terreſtres & ſalines, ſe trouvant ramaſſées enſemble dans un nuage, elles ne puiſſent y fermenter comme elles font dans la Mer, & par conſéquent y former des ſons plus ou moins grands ; ſelon que le nuage aura plus ou moins d'étenduë & d'épaiſſeur, & qui paroîtront plus ou moins éloignés, ſuivant que le nuage ſe trouvera plus ou moins loin.

D'ailleurs cela peut arriver dans certains cantons plutôt que dans d'autres, ſoit parce qu'il s'y trouve beaucoup plus de cette eſpece de ſel, ou qu'il s'y en fait dans de certains tems une évaporation plus grande ; ou enfin parce qu'il y arrive quelque remuëment ou tremblement de terre, qui

contribue à cette évaporation, propre à former dans l'air la fermentation convenable pour y causer ces sortes de bruits.

Pendant cette fermentation, si l'air renfermé dans le nuage en échape tout à la fois, comme dans la Mer, par quantité d'endroits, il se formera alors un bruit confus de sons différens, soit tel que le cliquetis des armes, ainsi que le rapporte Pline, soit tel qu'un bruit confus de différentes sortes de voix, comme on l'a entendu à Ansacq; si l'air s'en échape assez violemment par une longue traînée, alors il formera des sons semblables à ceux des trompettes, ou tels que ceux de divers instrumens, selon le plus ou le moins de force, ou de continuité, avec laquelle il s'échappera.

Car si l'air s'échappe du nuage avec une impétuosité considérable, qui approche de plus près de ce qui se fait pendant le tonnerre; les bruits seront plus éclatans, & causeront beaucoup plus de frayeur, non seulement aux hommes, mais même aux animaux, par la singularité de ces sortes de bruits auxquels les bêtes ne sont pas accoû-

tumées

fumées, ce qui a pû donner lieu aux loups & aux cerfs de fuir hors des bois & des forêts, ainsi qu'il est arrivé au tems de saint Mamert; & aux moutons, ou autres animaux, de forcer leurs parcs, & fuir de tous côtés, comme cela est arrivé en Suisse.

Enfin si cet échappement de l'air hors du nuage se fait plus lentement, mais néanmoins avec quelque durée, alors on entendra comme des gémissemens, & c'est ce qu'on observe tous les jours, lorsqu'on met sur le feu une marmite remplie d'eau; car chacun sçait qu'au moment que l'eau vient à s'échauffer, on est souvent surpris d'entendre tout à coup comme une voix plaintive, qui sort de la marmite, ce qui ne vient pareillement, que par une traînée d'air, poussé hors de l'eau par le feu, qui s'en échape & en sort avec quelque lenteur, par un seul endroit.

Je dirai en passant, que des particuliers ayant mis dans une marmite pleine d'eau un cœur de mouton & d'autres visceres, pour connoître par des observations superstitieuses l'Auteur d'un pretendu maléfice, jetté à ce qu'ils croyoient, sur leurs chevaux,

un bruit plaintif qui sortit de l'eau, leur fit imaginer que c'étoit le diable qui étoit descendu par la cheminée, & qui hurloit dans la marmite, ils s'enfuirent tous à l'instant, & abandonnerent leur opération superstitieuse.

Concluons donc de tout ce que je viens de dire, que les bruits aériens & les bruits entendus à Ansacq & ailleurs, se sont naturellement formés dans un nuage; qui étoit posé sur les lieux où on les entendoit, ou au moins qui en étoit peu éloigné.

DES PRE'TENDUES INFLUENCES *de la Lune.*

IL n'y a peut être point d'erreur populaire plus étendue, plus opiniâtre & plus ridicule en même tems que les influences qu'on attribue à la Lune. C'est sur-tout dans les Provinces ou cette erreur exerce son empire; on y fait présider la Lune généralement sur-tout ce qui vit & sur-tout ce qui ne vit point, sur les hommes, les

animaux, les bois, les plantes, les pierres, les pluies, les vents & même ſur les eſprits, puiſqu'il n'eſt aucun de ceux qui ſuivent ce ſentiment, qui n'ait obſervé dans quelque fou de ſon quartier des accès pierodiques plus ou moins conſidérables, par proportions aux différens âges de la Lune.

Le Soleil dont les influences ſont ſi ſenſibles & ſi bien marquées, n'entre pour rien, ſelon eux dans les opérations de la nature, c'eſt la Lune qui eſt le grand mobile de tout ce vaſte Univers, & qui cauſe l'égalité ou le dérangement des Saiſons : tout homme qui s'aviſe de parler un autre langage, eſt un fou, un entêté, ſans expérience, qui met toute ſon étude, diſent-ils, à lire des livres, *qui ne ſont que de papier*, au lieu qu'ils s'appliquent ſans ceſſe à découvrir les choſes les plus curieuſes ſur cette matiere.

On rira ſans doute, d'entendre dire qu'on ſe garderoit bien de tailler la vigne, d'émonder les arbres, couper du bois de charpente, ſemer du bled, des légumes, planter la moindre herbe dans un jardin, ſans avoir auparavant conſulté le grand regiſtre de la Lune,

c'eſt-à-dire l'*Almanach*, pour connoître ſi elle eſt pleine ou nouvelle, ſi elle eſt d'un tel mois ou d'un autre, & ſe conformer enſuite ſcrupuleuſement à la bizarrerie d'un uſage immémorial que les gens de la campagne ſe tranſmettent de pere en fils. Sans cette précaution, point de récolte de bled ni de vin; les cirons vont dévorer tous les bois qu'on aura coupé en *mauvaiſe Lune*, les légumes ſeront plus long-tems à cuire, les herbes ne graineront point, ou graineront trop tôt & tout ira de travers.

Les Fleuriſtes obſervent cet Aſtre avec encore plus de préciſion; chaque eſpéce de fleur dépend de quelque myſtere particulier. Telles fleurs, diſent-ils, doivent ſe ſemer le 14. de la Lune, telles autres le 8. telles autres le 3; avec cette précaution vous aurez beaucoup de fleurs doubles, & ſi vous manquez le jour, l'heure, & peut-être même le moment, toutes vos fleurs ſeront ſimples.

L'Empire de la Lune n'eſt pas ſeulement ſur la terre expoſée au grand jour, il s'étend juſques dans le fond des maiſons les plus reculées & les

plus impénétrables. Toutes les femmes d'une certaine étoffe en ſont vivement perſuadées, & elles n'ont garde d'entreprendre une leſſive, ſans avoir conſulté, non pas l'Almanach qui eſt trop relevé pour elles, mais leurs maris & leurs voiſins qui joignent aux calculs de l'Almanach une continuelle inſpection des apparences de la Lune dans le Ciel. Elles prétendent que le linge leſſivé en *mauvaiſe Lune* n'eſt jamais ſi blanc; qu'il eſt ſans conſiſtance & s'uſe beaucoup plus qu'un autre; les vers à ſoye, ſelon elles, doivent auſſi travailler dans la pleine Lune pour que les cocons ſoient loüables, & chacune d'elles en particulier croit avoir fait là-deſſus les expériences les moins équivoques. Dans quelles abſurdités ne donne t'on pas quand on eſt une fois la dupe d'un faux principe!

Mais ſi la lune peut ainſi pénétrer juſqu'au fond des maiſons malgré l'obſtacle des murailles, elle n'aura pas beaucoup de peine à pénétrer juſqu'au fond des eaux. Auſſi perſonne ne doute un ſeul moment que les écréviſſes ne ſoient ſenſiblement différentes dans les nouvelles & pleines Lunes. Dans

les nouvelles Lunes elles ſont pour ainſi dire, deſſéchées, au lieu qu'elles ſont extrêmement pleines, vers le 14 de chaque Lune, & on voit des perſonnes ſenſées d'ailleurs, ajouter autant de foi à ces vieux contes qu'au Saint Evangile. Pour moi, qui n'ai jamais étudié dans une pareille école, je puis aſſurer qu'ayant paſſé dix-huit mois dans le pays le plus fécond en écréviſſes, j'en ai obſervé & fait obſerver dans tous les différens âges de la Lune, ſans avoir découvert la moindre vraiſemblance. J'en ai trouvé de pleines & de vuides indifféremment, cette difference provenant ſans-doute de leur nourriture ou même des Saiſons.

Je ne finirois point, ſi je voulois deſcendre dans le détail de toutes les extravagances que l'on invente tous les jours. Ceux d'entre les Vignerons qui croyent avoir un peu plus d'eſprit que les autres ſans s'écarter du même principe, travaillent à tirer de nouvelles conſéquences; ils rafinent ſur les vieilles expériences de leurs devanciers, & chacun ſe fait une gloire de pouvoir groſſir le Volume par quelque obſervation de ſa part. Cette fo-

lie tient presque du prodige; non seulement les personnes de la campagne, mais les artisans, les Bourgeois & beaucoup de personnes du premier ordre se laissent entraîner au torrent. La nécessité où l'on se trouve de raisonner souvent avec ces sortes de gens accoûtume insensiblement à parler le même langage; le langage produit peu à peu des impressions qu'on ne peut détruire que par de bonnes raisons, & les partisans de la Lune n'en veulent point entendre: si on leur parle d'une expérience que d'habiles gens auront faite, ils la méprisent & citent les paysans qui sont seuls capables de juger & de décider sur cette matiere.

Enfin si l'on trouve quelquefois le moyen de se faire écouter, de faire voir que toutes les expériences dont on parle sont de pures chimeres; que ceux qui seroient en état d'en faire de judicieuses ne veulent pas s'en donner la peine, & que ceux qui prétendent en faire tous les jours, en sont tout à fait incapables; que le peu de conformité qui regne entre les sentimens sur ce genre marque le foible de cette

opinion ; ſi, dis-je, l'on vient à bout de convaincre quelques perſonnes ſur ce point on a rarement le plaiſir de leur faire avouer cette erreur; la honte d'y conſentir, d'y avoir donné tête baiſſée les empêche d'en ſortir ouvertement, & les porte à deffendre avec opiniatreté ce qu'elles avoient embraſſé ſans réflexion.

Quelque long & ennuyant que ſoit ce détail, je ne puis paſſer ſous ſilence la maniere dont les *Luniſtes* prédiſent les pluies & les vents. Il ſeroit difficile de donner un ſyſtême plus propre à les entretenir dans leur léthargie que celui qu'ils ont fabriqué. Ils commencent par diviſer l'âge de la Lune, en quatre quartiers, c'eſt-à-dire, d'environ ſept jours & demi chacun. Cette diviſion ſuppoſée, demandez-leur, par exemple, dans un tems où la ſécheresſe eſt extrême, quand eſt-ce qu'il doit pleuvoir ? La réponſe eſt toute prête. Ce ſera, diſent-ils, au renouveau de la Lune. Je fis un jour cette queſtion à quelques payſans des plus entêtés : la Lune ſe renouvella, & la ſécheresſe continua ; un d'entre eux que je rencontrai

peu après & que je taxai de faux Prophete, me fit la réponse suivante. *Quand je vous ai assûré qu'il pleuvroit au changement de la Lune, je n'ai pas prétendu que ce fût en tel jour précisément, mais ce sera au premier quartier ou à la pleine Lune, quelques jours plus ou moins.* Il seroit difficile de s'empêcher de rire à une pareille réponse. Ce seul trait donne assez à connoître la maniere dont ces gens-là font leurs expériences, ils attribuent à la Lune des effets qui doivent arriver nécessairement selon leur sentiment, & qui arriveroient s'il n'y avoit du tout point de Lune.

Ils ont encore remarqué sur le même principe que les Lunes qui renouvellent dans un jour où il y a une R. sont ordinairement venteuses, ils ont même bâti cette espece de Proverbe : *Lune mecreuse, Lune venteuse ;* pour signifier que la Lune renouvellant le Mercredy, le vent soufflera jusqu'au bout, & s'il cesse plûtôt ils trouveront que ce sera *dans quelque quartier à quelques jours plus ou moins.* Je m'étonne qu'ils ne remarquent pas les Saints & Saintes du Ca-

lendrier lorſqu'il pleut ou fait du vent pour pouvoir prédire l'année ſuivante que tel ou tel Saint fait pleuvoir ou grêler.

On voit que la ſuperſtition & l'erreur ſe ſuivent de près. Il ſeroit impoſſible de guérir ſur cela un certain peuple groſſier qui ſe fait un mérite de n'écouter que ſon entêtement, mais il ſeroit à ſouhaiter du moins, que les perſonnes d'un certain rang, qui doivent être plus raiſonnables que les autres revinſſent ſincerement d'un préjugé ſi ridicule. Parlons donc raiſon à celles-ci, & ſans doute qu'elles nous entendront aſſez ſi elles veulent bien ſe dépouiller des préjugés vulgaires, & s'imaginer pour un moment que c'eſt ici la premiere fois qu'elles entendent parler de Lune; car enfin ce ſont là, ce me ſemble, les véritables diſpoſitions où l'on doit être pour porter un juſte jugement ſur une opinion qui traverſe la nôtre.

La Lune, au ſentiment de tout l'univers eſt un corps opaque compoſé d'une matiere ſolide, capable de réfléchir ſur la terre les rayons qu'elle reçoit du Soleil, & c'eſt-là tout ce que l'on

connoît de sa substance. Qu'elle soit terre, pierre, ou rocher, matiere homogène ou hétérogène, c'est ce qu'on ne sçait point & qu'on ne sçaura jamais sans miracle. Son globe étant beaucoup plus petit que celui du Soleil, il faut toujours nécessairement que sa plus grande moitié soit éclairée & sa plus petite sans lumiere ; excepté dans le tems des Eclipses; ensorte qu'elle est toujours nécessairement nouvelle & pleine tout à la fois & par conséquent toujours la même en elle-même. Les différentes phases que nous voyons journellement & qui sont comme autant d'Epoques où les paysans fixent le commencement ou la fin de ses influences, ne sont point l'effet d'une matiere changeante, elles naissent des différentes positions où elle se trouve avec le Soleil, causée par la lenteur de son mouvement diurne & par la vitesse de son mouvement sur l'Ecliptique.

Il est donc vrai que la Lune n'a par elle-même aucune lumiere, & qu'elle tient du Soleil celle que nous voyons, elle est par-là semblable à la Terre; & si les habitans de celle-ci pouvoient se

transſporter dans celle-là, ils verroient ſur la Terre un hémiſphere éclairé, un hémiſphere ſans lumiere & differentes phaſes comme celles de la Lune, avec cette ſeule difference, qu'elles ſeroient plus lentes, à cauſe que le Soleil parcourt plus lentement l'Ecliptique.

Cela une fois ſuppoſé, il ſeroit naturel de conclure que la Terre peut autant influer ſur la Lune, que la Lune ſur la terre, & que comme nous ne trouvons ſur la terre aucun principe d'influences, nous n'en devrions point admettre dans la Lune; on répond d'abord à cela que la Lune peut en avoir que nous ne connoiſſons pas. J'en demeure d'accord, mais ſi l'on ne les connoît pas, on devroit au moins en douter & ne pas les regarder comme inconteſtables. Laiſſons-là ces raiſons de vraiſemblance pour faire place à un raiſonnement ſans réplique.

Si la Lune, telle que nous venons de la décrire, eſt capable d'influer ſur la Terre, ce ne peut être que par ſa lumiere ou par ſon ombre, puiſqu'elle eſt toujours la même en elle-même, & que les differences que nous y remarquons ne conſiſtent que dans l'aug-

mentation ou diminution de l'une ou de l'autre. Si c'eſt par ſa lumiere qu'elle influe, ſes influences doivent échauffer, & ſi c'eſt par ſon ombre, elles doivent réfroidir, du moins négativement. Je voudrois bien pouvoir ici donner aux *Influences*, le choix de l'alternative & attendre leur réponſe, mais il faut ſuppléer en faiſant voir que l'une ne vaut pas mieux que l'autre.

Suppoſons d'abord que la Lune par ſa lumiere donne pendant une nuit à une certaine plante un certain dégré de chaleur; on ne peut diſconvenir que le Soleil le jour d'après ne l'échauffe infiniment davantage: ainſi, ſuppoſé qu'elle eût beſoin de chaleur pour végéter avantageuſement, ce ſera au Soleil & non pas à la Lune qu'il en faudra céder la gloire. Que ſi l'on veut que ce ſoit par ſon ombre que la Lune influë, ſuppoſons une ſeconde fois qu'elle donne pendant une nuit à une certaine plante un certain dégré de froideur, le Soleil le jour d'après l'échauffera beaucoup plus que la Lune ne peut l'avoir refroidie: ainſi que cette plante ait beſoin de chaleur ou

de froideur pour végéter, ce ſera inconteſtablement à l'aſtre du jour & non à l'aſtre de la nuit qu'il en faudra rapporter le bon ou le mauvais ſuccès. *Ubi major, minor ceſſat.*

Ce raiſonnement ſimple & naturel devroit, ce me ſemble, embarraſſer des perſonnes qui ne fondent leur ſentiment que ſur l'ancienneté de l'opinion & ſur des prétendues experiences que perſonne n'a jamais faites, ou qu'on a faites mal à propos. Mais je me trompe, ces ſortes de gens ont une réponſe univerſelle qui les tire de tout embarras. *Conſultez*, diſent-ils, *l'opinion generale depuis le commencement du monde & les expériences journalieres de l'Univers entier, allez laiſſer votre vigne au décroiſſant de la Lune, & couper du bois de charpente, vous verrez ce qu'il en arrivera.* En vain leur dit-on, que c'eſt là l'état de la queſtion; qu'on avoue que bien des perſonnes ont agi & agiſſent conformément à ce ſiſtême, mais que le point conſiſte à ſçavoir ſi elles ont dû ou doivent s'y conformer; c'eſt peine perdue; on les voit s'applaudir par de grands éclats de rire, & tirer avanta-

ge du ſilence de léur adverſaire, qui mépriſe l'occaſion de donner des raiſons qu'on n'écoutera pas. Pourſuivons ce que nous avons commencé, & mettons, s'il ſe peut, cette queſtion dans un plus grand jour.

L'opinion la plus ancienne & la plus générale n'eſt pas toujours la meilleure. Les circonſtances du tems, des lieux & des perſonnes doivent nous ſervir de guide dans l'examen que nous en faiſons. Par exemple, avant qu'on eût reconnu que l'air a une peſanteur réelle, on expliquoit les effets du Siphon de la pompe & pluſieurs autres de cette nature, par *l'horreur du vuide ;* ce n'étoit pas ſeulement une opinion du peuple, les meilleurs Phyſiciens n'en rendoient pas d'autres raiſons, & malgré le peu de jour qu'ils appercevoient dans ce ſentiment, ils étoient obligés de le ſoutenir faute d'autre ; ce n'eſt que depuis peu qu'on a reconnu la véritable cauſe de ces effets merveilleux & l'ancienneté de l'opinion n'a pas empêché la nouvelle de réünir tous les ſuffrages. L'opinion des influences de la Lune eſt d'autant moins comparable à celle là, qu'elle eſt radicale-

ment populaire & qu'elle ne doit son progrès chez les personnes raisonnables qu'au manque de reflexion ; il reste à réfuter ce déluge d'expériences que jamais personne n'a faites & qu'on ne se lasse pas de citer.

Une expérience, pour mériter ce nom doît arriver toujours de la même maniere sur le même sujet. La Boussole abandonnée à elle-même, cherche toujours la ligne de midi. Les corps pesans tendent toujours au centre de la terre, & les plus legers s'en éloignent, selon les loix de l'équilibre. Le flux & reflux de la Mer arrive tous les jours environ trois quarts d'heure plus tard, suivant le retardement de la Lune dans son mouvement diurne. Voilà ce qu'on peut appeller de véritables expériences ; voyons maintenant si nous pourrons reconnoître à ces marques celles qu'on nous oppose avec tant d'emphase.

Suivant l'opinion générale, le tems qui se rencontre lors du renouveau de la Lune ou de sa plenitude, continue ordinairement pendant le quartier ; ainsi s'il pleut quand la Lune se renouvelle, il pleuvra tout le quartier,

& s'il fait vent, s'il grêle où s'il fait beau, le même tems continuera pendant le même eſpace. Quelle contradiction ! Quoi la nouvelle Lune a t'elle tout à la fois la propriété de proroger le vent & l'air ſerain, la pluye & le tems ſec, la biſe & le vent du midi ? Les corpuſcules qu'elle envoye ſur la terre, ſont ils faits de façon à pouvoir cauſer dans l'air toutes ſortes de diſpoſitions, même les plus oppoſées ? S'il pleuvoit toujours en pleine Lune, & qu'il fît toujours du vent quand elle eſt nouvelle, on ne pourroit ſe refuſer à cette expérience. Mais qu'au même âge de la Lune & en differens mois, il faſſe toutes ſortes de tems, n'eſt-ce pas une marque évidente de la vanité de ces prétendues influences, & peut-on conclure autre choſe ſans vouloir s'aveugler ſoi-même ?

Ces corpuſcules influants que jamais perſonne n'a vû & qu'on ne comprend point, mettent-ils des vers dans le bois, ou font-ils éclore des œufs qui y ſont naturellement ? Si comme on le prétend la Lune influe ſur tous les bois, peut-on diſtinguer dans une branche

qu'on a coupé & qui se carie, si c'est à cause qu'on l'a coupée dans un tel âge de la Lune, ou si cela provient du tronc qui avoit été coupé lui même ou planté en *mauvaise Lune ?*

Que si malgré le peu de vrai-semblance, on veut absolument que la Lune influe, peut-on refuser cette qualité à tant d'autres astres plus grands & plus brillants que la Lune, à ces millions d'étoiles qui ont dans elles-mêmes le principe de la lumiere qui les fait briller à nos yeux ? Mais si tous les astres influent, n'y en a t'il point qui puisse dans le même tems & sur la même plante envoyer des influences toutes contraires à celles de la Lune, & nous donner par là le change ?

D'ailleurs y a t'il quelqu'un des effets qu'on attribue à la Lune, qui ne puisse venir d'un autre cause ? Cela étant, quelles précautions ne faudroit-il pas avoir dans les expériences pour distinguer, par exemple, si les vers qui rongent un tel bois, doivent leur naissance à l'âge de la Lune, où il a été coupé, ou à la terre qui l'a nourri, ou à l'eau qui l'a humecté, ou enfin

à l'humidité ou à la ſécheresſe du lieu où il a été depuis ſa ſéparation d'avec le tronc, & ainſi des autres? Sont-ce là des expériences à confier aux gens groſſiers de la Campagne, qui ignorent mêmes les choſes les plus communes, qui prennent les Joueurs de gobelets pour des Sorciers, qui croyent que l'année biſſextile produit un changement dans les fêves & dans les Oliviers? Cependant ces mêmes perſonnes de la Campagne ne ſont-elles pas ſeules les témoins de tout ce qu'on avance ſur cette matiere? Tous les autres ne parlent que par oui dire, chacun *dit*, perſonne *n'a vû*, ou ſi quelqu'un eſt aſſez hardi que de dire *j'ai vû*, on l'arrête tout court par le moindre défi ſur une pareille expérience qu'on propoſe de faire.

Tous les payſans ſont perſuadés par la tradition de pere en fils, que la Lune fait tout ſur la terre. Cela une fois ſuppoſé, un d'entre-eux voit-il un morceau de bois carié, *il a été*, dit-il, *coupé en mauvaiſe Lune.* Une vigne porte t'elle beaucoup de raiſin; *elle a eu la Lune favorable quand on l'a taillée*; le Soleil avec toute ſa cha-

leur, les pluies, les rosées, la qualité de la terre, n'entrent pour rien dans cette fertilité, c'est le tems de la taille qui a tout fait.

Peut-on rien imaginer de si extravagant que ce qu'ils attribuent au Figuier? Ils prétendent que si lorsqu'on le plante on manque la pleine Lune, il sera autant d'années avant que de porter du fruit, qu'il y avoit de jours à courir jusqu'à la pleine Lune, en sorte que si on l'a planté le 16. il sera 28 ans sans porter de Figues. Quel homme seroit assez patient pour ne pas arracher un arbre qui seroit 28 ans sans porter de fruit? Cette proportion des jours aux ans, n'est elle pas bien trouvée? Le premier qui a fait cette découverte ne méritoit-il pas une récompense proportionnée à ses observations, & a-t'on pû l'en frustrer sans injustice?

Si ceux qui soutiennent les influences vouloient agir de bonne foi & chercher sérieusement dans les expériences la vérité ou la fausseté de leur opinion, il ne seroit pas difficile de leur en fournir les moyens. On pourroit, par exemple, sur un même arbre couper une

branche en pleine Lune & une au renouveau, faire la même chose trois mois de suite, & mettre séparément les trois branches de chaque nouvelle & pleine Lune. Si les trois de la pleine Lune se conservoient pendant six ans, & les autres se carioient (quoique cela pût absolument arriver par hazard) je commencerois à douter & j'approfondirois davantage; mais toutes les expériences qu'on nous cite, sont si mal commencées, si mal conduites & si mal finies, que personne ne voudroit s'y fier & accepter le moindre défi là-dessus.

Mais si ces sortes d'expériences sont trop longues à faire, qu'on prenne celle qui est la plus journaliere, je veux dire celle qui regarde le changement de tems. Qu'on observe exactement au commencement de chaque quartier le tems qui se rencontrera & qu'on examine s'il ne changera précisément qu'au bout du même quartier, je me condamne si dans six mois il se trouve seulement deux quartiers où le tems commence & finisse précisément au commencement & à la fin de ce terme.

Que conclure de tout ce que je viens d'avancer, ſinon que l'opinion des influences de la Lune n'eſt fondée ſur aucun raiſonnement recevable? On ne voit aucune connexion entre la cauſe & l'effet. Elle n'eſt pas plus heureuſe du côté des autorités. De plus de cinquante paſſages de l'Ecriture Sainte où il eſt parlé de la Lune, aucun ne lui attribue d'autres effets que celui d'éclairer pendant la nuit. Dira-t'on que Moïſe, les Prophêtes & les Evangéliſtes, entendoient moins cette matiere que les Vignerons d'aujourd'hui? N'eſt-il pas évident au moins que cette opinion n'eſt pas auſſi ancienne & auſſi générale qu'on le prétend? Que ſi quelques Auteurs profanes en ont parlé dans leurs écrits, ç'a toujours été d'une maniere chancelante & ſans preuves. Il eſt donc honteux de voir des perſonnes raiſonnables ſe laiſſer entraîner au torrent & donner aveuglément dans le ſens du peuple. Peut-on paſſer cette foibleſſe à certains Medecins qui conſultent l'âge de la Lune dans l'application de leurs remédes? Que n'a-t-on pas à craindre de leurs ignorance, s'ils ne

voyent pas plus clair dans les maladies des corps que dans les influences des astres? Il est vrai que le nombre n'en est pas grand, & qu'une infinité d'autre nous font assez connoître la profondeur de leurs lumieres par le succès de leurs opérations.

DESCRIPTION

D'un enfant né d'une figure extraordinaire & sans cerveau, avec quelques Réflexion sur ce Monstre.

ON a vû naître en 1722 à la Ville de la Fleche dans le pays du Maine, un enfant sans cerveau & d'une figure monstrueuse. Un Chirurgien de la même Ville, l'ayant dissequé avec beaucoup d'attention, n'apperçut que la base & la face du crane, panchés sur le devant de la poitrine. Ses yeux ressembloient à ceux d'un lievre; l'extrémité du nez étoit baissée sur la lévre supérieure, & de toute la tête les oreilles seules n'étoient point difformes. La base du crâne

étoit ſeulement recouverte d'une ſimple membrane qui deſcendoit juſques ſur les premiers vertebres du dos, & qui étoit parſemée de quelques rameaux d'arteres; cette membrane étoit livide & comme une partie qui auroit été meurtrie, & ſans aucune trace de cerveau, de cervelet, ni de moëlle allongée. Le Chirurgien rechercha avec ſoin s'il n'y auroit point quelques glandes ou autre ſuplément logés dans les deux petites cavités qui ſont depuis les apophiſes pierreuſes juſqu'au coronal, eſpaces qui ſont occupés par les lobbes moyens du cerveau, mais il trouva que ces cavités n'étoient remplies que d'une chair ferme, dont la ſtructure n'avoit aucun rapport à celle des glandes qui filtrent l'eſprit animal. Les vertebres du côté n'étoient pas fermés par derriere, n'ayant point d'apophiſes épineuſes, & par conſéquent aucune attache de muſcles. Les nerfs brachiaux étoient bien apparens depuis leur origine juſqu'à leurs extrémités, & toutes les autres parties du corps étoient naturellement conformées juſqu'aux parties génitales. qui montroient clairement que c'étoit un garçon.

La

La mere a porté cet enfant à terme, & le sentit encore remuer douze heures avant l'accouchement qui fut heureux, quoique l'enfant fût mort : cette femme agée de 27 a 28 ans, étoit hydropique pendant cette derniere grossesse, & l'est demeurée encore apres.

Ce monstre fut envoyé à Paris. M. le Président Roland, accompagné de M. Chirac premier Médecin, & de M. Dumond Chirurgien de S. A. R. eut l'honneur de le présenter a M. le Duc d'Orléans, à M. le Duc de Chartres, & à un grand nombre de Seigneurs de la Cour, qui tous le virent avec beaucoup de curiosité & de satisfaction. En effet l'événement est assez singulier. On a trouvé peu d'enfans qui ayent vécu sans cerveau encore moins qui ayent vêcu sans cervelet, très-peu qui ayent pû vivre sans avoir ni cerveau, ni cervellet, ni moelle allongée ; c'est cependant ce qui est arrivé à l'enfant dont on parle.

AUTRE MONSTRE

Qui a vêcu vingt ans.

EN 1704. une femme accoucha à Presbourg d'un Monſtre ; c'étoient deux filles qui ſe tenoient, & qui ont vêcu juſqu'au mois d'Avril 1724. que l'une étant morte de maladie, l'autre vint à mourir auſſi quelque tems apres. Elles ſe tenoient par le côté à l extrémité du Torax, en ſorte qu'elles ne pouvoient ſe regarder. Elles ont vêcu environ vingt ans dans le Couvent des Religieuſes Saléſiennes de cette Ville où elles étoient entretenuës par la généroſité du Cardinal de Saxe-Zeits, avec une femme qui ne les quittoit point, parce que ces Jumelles étant auſſi différentes d'humeur que de viſage, il étoit néceſſaire que quelques-uns les ſurveillât pour prévenir les querelles qui ſurvenoient entre elles. Elles avoient chacune deux bras & deux jambes & chacune ſon ſexe bien diſtinct ; mais elles n'avoient

à elles deux qu'un seul conduit pour les excrémens. Après leur mort personne n'eut la curiosité de les faire ouvrir, ce que l'on n'auroit pas dû négliger. Une de ces filles étoit plus forte que l'autre ; en sorte que se pliant de côté ; elle enlevoit sa sœur aussi facilement qu'elle auroit levé le bras. Pour l'autre elle n'en pouvoit faire autant sans beaucoup d'efforts. Quelquefois l'une étoit malade & l'autre se portoit bien ; l'envie de manger ou d'uriner ne les prenoit pas en même tems. J'ai dit qu'elles ne se ressembloient ni de visage ni d'humeur ; j'ajouterai que l'une étoit belle, posée ; & portée au mariage ; & l'autre d'une humeur toute contraire, colere & querelleuse qui auroit battu sa sœur si elle n'en eût été empêchée par la Gouvernante qui ne les perdoit point de vuë. Les livres de Médecine nous font la description de plusieurs Monstres, mais ils ne parlent point d'un aussi singulier, & qui ait vêcu aussi long-tems.

On lit cependant quelque chose d'approchant dans l'histoire d'Ecosse par George Buchanan p. 444. On vit

naître en Ecosse, dit cet Historien, vers l'an 1490. un Monstre d'une espece toute singuliere, & dont on n'avoit point encore vû d'exemple. Il n'avoit rien d'extraordinaire en sa partie inférieure, ayant la figure ordinaire d'un homme, dont on distinguoit fort bien le sexe, mais sa partie supérieure se partageoit au nombril en deux troncs qui avoient leurs membres distincts & qui faisoient chacun leurs fonctions particulieres. Le Roi Jacques IV. le fit élever avec soin. Il le fit instruire, & lui fit apprendre la musique, dans laquelle il fit de grands progrès. On le vit même s'adonner à l'étude des langues, & il en apprit plusieurs. Ces deux sujets étoient d'humeur différente, & se contrarioient quelquefois jusqu'à se quereller & se battre, selon qu'une chose faisoit du plaisir ou de la peine à l'un des deux. Quelquefois aussi ils agissoient tellement de concert qu'ils s'entredemandoient leurs avis. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que lorsque la partie inférieure étoit attaquée de quelque incomodité à la cuisse ou aux reins, les deux corps en ressentoient

de la douleur, & si l'on piquoit ou pinçoit la partie supérieure, il n'y avoit qu'un des corps qui y fût sensible. Cette singularité parut sur-tout à la mort; car l'un des deux étant mort plusieurs jours avant l'autre, celui qui resta en vie sécha peu à peu pendant que l'autre se pourrit. Ce monstre vêcut 28 ans, & mourut du tems que Jean Duc d'Albin étoit Viceroi d'Ecosse.

ABSTINENCES

Extraordinaires d'une fille & d'un homme.

On a vû dans la Paroisse d'Eumont en Lorraine, Diocèse de Toul à deux lieuës de Nancy, une fille âgée de 23. ans, qui a vécu plus de trente mois dans son lit sans boire ni manger, si ce n'étoit un peu de miel qu'elle prenoit chaque jour au bout de son doigt, environ de la grosseur d'une muscade; malgré cela, elle avoit le visage, la gorge, les bras, les cuisses

& les jambes pleines & charnuës; il n'en étoit pas de même de son ventre qui étoit desséché Lorsque cette fille revenoit de quart d'heure en quart d'heure d'un assoupissement presque continuel, elle ne parloit que de Dieu; on prétendoit qu'elle avoit eu trois sueurs de sang trois vendredis de suite; la premiere à la tête en forme de couronne d'épines après une vision; la seconde au côté, & la troisiéme aux mains & aux pieds. Le bruit de ce prétendu miracle s'étant répandu, attira une infinité de personnes à ce village, qui vouloient être témoins de ces merveilles. Le Curé de la paroisse embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre dans cette conjoncture, écrivit à son Evêque pour le consulter sur un fait aussi singulier. M. l'Evêque de Toul déja instruit d'ailleurs de l'état de cette fille, & fort réservé sur le fait des miracles, manda au Curé qu'il falloit faire visiter cette fille par les Médecins & Chirurgiens, suivant l'ordre qu'il en avoit déja reçu, de M. le Duc de Lorraine. Cela fut exécuté par deux Médecins & un Chirurgien de Nancy le 12 Juin 1722. qui étoit

le troisiéme Vendredy que le sang avoit paru aux mains & aux pieds de cette fille : ces Médecins attesterent avoir vû véritablement le sang en question, qu'ils avoient essuyé & qui avoit cessé de couler. La seconde visite fut faite dix jours après par un autre Médecin & Chirurgien de Nancy, qui aussi bien que les premiers donnerent leur rapport par écrit de l'état & de la maladie extraordinaire de cette fille. Cette fille, comme on l'a insinué au commencement, étoit dans un embonpoint surprenant vû la prodigieuse abstinence dont nous avons parlé ; elle urinoit peu & rarement ; elle n'alloit point du tout à la selle ; elle jettoit par la voye ordinaire des purgations périodiques du sang régulierement de douze en douze jours.

S'il paroît à quelqu'un difficile d'expliquer tant de choses singulieres, il faudra convenir avec Pline qu'il y a dans la nature bien des mystéres qui nous sont encore cachés : *multa latent in majestate naturæ.*

Vers ce même tems il y avoit à Toulouse un Gentilhomme, qui avoit été quatre ans entiers sans manger

autre chose que du fromage de Roquefort, & en petite quantité, n'en ayant jamais mangé une demi-livre dans un jour. Il est certain qu'il ne prenoit point d'autre nourriture. Ce qu'il y a de plus surprenant, & qu'on auroit peine à croire si son Médecin & plusieurs autres personnnes n'en avoient été témoins, c'est que ce même homme a resté six mois six jours sans boire absolument d'aucune sorte de liqueurs & sans être altéré. Pendant tout ce tems-là, non seulement il n'eut point de fiévre, mais il n'eut pas même d'émotion dans le poulx. Le malade ne parut point étonné d'un tel accident. Cependant le fromage excite la soif, & l'homme dont il est question étoit un des plus grands buveurs du Royaume. Mais ce qui tient encore plus du prodige, c'est que le malade au bout de quatre ans, se trouva entierement guéri, buvant & mangeant à merveille, sans avoir jamais voulu faire de remède. On ne lit rien de si curieux ni de si extraordinaire que ces deux exemples d'abstinence dans le Sçavant Traité *de Prodigiosis inediis*.

VERTU EXTRAORDINAIRE

De la vuë d'une femme & de celle d'un homme.

IL y avoit encore à Lisbonne en 1730. une femme appellée Mde. Pedegache dont le mari étoit François de Nation, qui avoit de vrais yeux de Lynx. Elle découvroit l'eau dans la terre jusqu'à la profondeur de 30 & 40 brasses. Elle disoit les différentes couleurs de la terre depuis sa surface jusqu'à l'eau qu'elle avoit trouvée. En marquant sur la terre les différens endroits où l'on devoit creuser : ici, disoit-elle; vous trouverez une veine d'eau à telle profondeur, d'une telle grosseur, là vous en trouverez une aure plus petite; auprès de celle-là il y en a une plus grosse que les autres. Au reste elle ne voyoit ce qui étoit caché dans la terre que par les vapeurs qui en sortoient, qui lui faisoient distinguer les qualités de terre, de pierre, de sable, &c. jusque dans l'endroit po-

ſitif où ſe trouvoit l'eau ; mais où il n'y avoit point d'eau, elle ne voyoit rien.

Ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt qu'elle voyoit dans le corps humain lorſqu'il étoit à nud, car ſa vuë ne pénétroit pas à travers les habits. Elle diſtinguoit parfaitement le cœur, l'eſtomac, les abſcès, s'il y en avoit, la bile trop abondante & autres infirmités qu il pouvoit y avoir ; elle voyoit le ſang circuler, la digeſtion ſe faire, le chyle ſe former, & enfin toutes les différentes parties qui compoſent & qui entretiennent la machine, & leurs diverſes opérations : elle voyoit à ſept mois de groſſeſſe, ſi une femme étoit enceinte d'un garçon ou d'une fille, ce qui lui eſt arrivé à elle-même, outre d'autres expériences qu'elle a faites pour ſatisfaire quelques curieux, & entr'autres une femme enceinte de deux Jumaux. En un mot elle voyoit dans le corps comme on voit dans une bouteille.

Il eût été à ſouhaiter qu'une telle femme eût pû communiquer un talent auſſi rare ; alors on n'auroit plus eû beſoin de recourir au mauvais uſage de la baguette divinatoire, condam-

née aujourd'hui, non ſeulement à Rome par la ſacrée Congrégation, mais encore par pluſieurs célébres Docteurs de Sorbonne, par l'Académie des Sciences de Paris, par le P. Mallebranche, par le P. Alexandre, &c. Le R. P. le Brun de l'Oratoire qui a fait un livre exprès ſur cette matiere, rapporte toutes les condamnations dont on vient de parler. Au reſte cette femme Portugaiſe n'eſt pas l'unique perſonne qui ait été pourvuë du rare avantage d'une vuë ſi pénétrante. On a vû à Anvers un priſonnier, dont la vuë étoit ſi perçante & ſi vive, qu'il découvroit ſans aucun ſecours d'inſtrument, & avec facilité tout ce qui étoit caché & couvert, ſous quelque ſorte d'étoffes ou habits que ce fût à l'exception ſeulement des étoffes teintes en rouge.

Ce fait ſi ſingulier eſt atteſté par M. Huygens, ce célébre Mathématiciens ſi connu de tout le monde ſçavant, dans une Lettre qu'il écrivit de la Haye le 26 Novembre 1646 au R. P. Merſenne Religieux Minime ſon intime ami. Cette Lettre eſt la 8e. du 3e. volume des originaux des Lettres

qui ont été écrites de toute l'Europe au P. Merſenne, ſur une infinité de matieres, de ſciences curieuſes, &c. On les trouve toutes dans la Bibliothéque du Couvent des Minimes de la Place Royale de Paris.

FILLE PRE'TENDUE POSSE'DE'E

Avec des refléxions ſur les fauſſes poſſeſſions.

ON amena il y a quelques années dans une Ville de province où j'étois alors, la ſervante du Meûnier d'un village voiſin de cette ville pour y être exorciſée, parce qu'on la diſoit poſſédée. Cette fille étoit âgée d'environ vingt quatre ans : je la vis avec quelques autres perſonnes avant qu'on procédât aux exorciſmes ; elle nous parut d'un air triſte & abbatu, & dans une légere & continuelle agitation, parlant d'une voix entrecoupée & mêlée de fréquens ſoupirs. Nous l'interrogeâmes ſur ſon mal, elle nous dit que lorſqu'il venoit à redoubler, elle ſentoit d'abord

un remuëment dans le ventre, & quelque chose qui s'y élevoit avec une espece de sautillement; qu'ensuite elle se trouvoit oppressée d'un serrement de poitrine & d'un étranglement à la gorge, après quoi il lui survenoit un mal de tête, qui étoit suivi de mouvemens convulsifs, qui commençoient, tantôt par un bras & tantôt par l'autre, ce qui se terminoit par une agitation violente de tout le corps. Enfin sa maitresse qui l'accompagnoit; nous dit que toutes ces incommodités avoient succédé à une fiévre intermittente, dont la fille avoit été attaquée.

Sur cet exposé, il nous fut aisé de conclure, & de dire hautement, que tous ces symptômes étoient les effets de simples vapeurs histériques assez ordinaires aux femmes, & que le Diable n'y avoit aucune part. A ce mot la fille tressaillit, ce qu'elle faisoit, à ce qu'on nous dit, autant de fois qu'elle entendoit prononcer ce mot. Pour justifier ce que nous avancions, nous prîmes deux petites boëtes, dans une desquelles il y avoit des Reliques, & dans l'autre du tabac: nous les lui présentâmes

l'une après l'autre, & lui ayant donné adroitement occasion de s'y tromper, il arriva justement que croiant tenir dans sa main celle où étoient les Reliques, elle s'agita étrangement, se jettant à terre, disant qu'elle n'en pouvoit plus tant elle souffroit de douleurs, quoi qu'il n'y eût véritablement que du tabac dans cette boëte, pendant qu'elle n'avoit pas fait la moindre grimace, lorsqu'elle avoit tenu dans sa main celle où étoient les Reliques. Tous ceux qui étoient présens demeurerent parfaitement convaincus, qu'elle n'avoit effectivement que des vapeurs, & qu'elle n'étoit aucunement possedée; ce qui fut cause qu'on ne procéda pas aux exorcismes.

Il n'en fut pas de même de la fille de son maître ni de sa maîtresse, qui étoient là présentes : quelque chose qu'on put leur dire elles persisterent à croire que leur servante étoit véritablement possédée; elles en furent cruës par un bon Curé de leur voisinage qui étant entré dans leur esprit l'exorcisa en public & avec éclat. L'Exorciste interrogea d'abord le prétendu Démon, pour sçavoir par quel

moyen il étoit entré dans le corps de cette fille. Ce prétendu Démon répondit, que c'étoit un valet qui avoit demeuré avec elle, qui l'avoit obligé d'y entrer, par un verre de cidre qu'il lui avoit fait boire. On demanda ensuite à ce Démon, quel étoit son nom. La fille continua de répondre pour lui, qu'il s'appelloit Robert-le-Diable; parce qu'ayant apparemment entendu parler de l'histoire fabuleuse qui porte ce titre, elle croyoit que c'étoit le nom de quelque démon, n'en sachant pas d'autre.

Quoique cela seul dût suffire aux personnes tant soit peu intelligentes; pour reconnoître la fausseté de cette possession, cela servit au contraire beaucoup pour la faire croire indubitable. On y accourut aussitôt de toutes parts; on publioit des prodiges de cette possession; la possédée parloit & entendoit le Latin; elle révéloit les choses les plus secrettes & les plus inconnuës, elle renversoit six hommes des plus robustes.

J'y accompagnai quelques personnes éclairées qui vouloient s'instruire par elles mêmes; nous fûmes donc té-

moins de ces fameux exorcifmes, quoi qu'avec peine : l'Exorcifte nous regardant comme des incrédules, il ne nous fut permis d'y être préfens, qu'à condition que nous y garderions un grand filence.

Voici ce que nous obfervâmes. Les prieres, les fignes de croix qu'on faifoit fur cette fille, la Croix qu'on lui donnoit à baifer, l'eau bénite qu'on jettoit fur elle l'agitoient violemment, & elle ne les touchoit qu'après de grandes & de longues réfiftances. Elle obéiffoit néanmoins à la fin quoiqu'à la vérité on ne lui commandât qu'en Latin ; mais une chofe furprenoit, fçavoir, que pendant qu'elle apportoit tant de réfiftance à toucher lá Croix ou les Reliques, elle recevoit la Ste. Hoftie en communiant, fans la moindre agitation, & fans y apporter la moindre difficulté. Lorfque l'Exorcifte commandoit au Démon de paffer, foit dans les bras ou ailleurs, l'on y appercevoit fouvent des mouvemens qui paroiffoient convulfifs ; &lors des plus grandes agitations, s'il ordonnoit au Démon de fe taire en lui parlant Latin, la fille fe tranquilifoit ordinairement au même inftant. D'un autre côté,

elle ne dit jamais un mot de Latin ; bien loin de cela l'Exorciste lui ayant commandé en cette langue, d'une maniere très-intelligible, & à diverses fois, de mettre sa main gauche dans l'eau bénite, elle y mit sa droite, & ayant commandé également en Latin au Démon de passer dans les jointures des doigts, il n'y obéit point, quelque instance qu'on pût lui faire.

Quant aux efforts violens qu'elle faisoit contre ceux qui la tenoient, il ne nous parut pas qu'il y eût rien qui surpassât la force naturelle qu'elle pouvoit avoir. A l'égard de ce que l'Exorciste lui disoit en Latin, nous remarquâmes qu'il lui répetoit presque toujours les mêmes commandemens, & en mêmes termes, & que les tons dont il usoit, l'aidoient beaucoup à lui faire entendre ce qu'il lui ordonnoit de faire; de maniere que nous tombâmes tous d'accord, qu'il n'y avoit rien que de naturel dans tout ce manege.

On publia néanmoins quelque tems après qu'il s'étoit fait un autre exorcisme, où il s'étoit passé des choses qui devoient lever tous les doutes, mais le tout ayant été communiqué à

M. l'Archevêque Diocesain, il fit deffense de continuer ces exorcismes, ne voyant dans tout ce qui lui fut rapporté aucune marque d'une véritable possession.

Les Exorcismes cessés, la fille reprit plus de tranquillité & dormit plus doucement la nuit, il lui resta seulement quelques légeres agitations, qui se renouvellerent de tems en tems, à quoi ceux qui étoient auprès d'elle contribuoient beaucoup en l'entretenant continuellement dans la même pensée qu'elle étoit possédée.

Tous ceux qui ont connoissance de la Physique, sçavent qu'il y a dans le corps humain un liquide très-subtil que les uns nomment les esprits animaux, & les autres, le liquide nerveux, lequel fluant dans les nerfs, les muscles, les membranes, & jusque dans les fibres des chairs, produit tous les mouvemens qui arrivent au corps, en sorte qu'à proprement parler, c'est lui qu'on appelle la nature dans la constitution du corps humain. Ce liquide qui procéde de ce qu'il y a de plus subtil dans le sang, se filtre dans le cerveau, où il se perfectionne; & où il

réside pus abondamment comme dans son réservoir naturel ; c'est de ce réservoir qu'il coule dans les diverses parties des corps, pour entretenir dans quelques-unes, telles que le cœur, les artères, & les membranes du cerveau, les mouvemens reglés qu'on y observe ; & dans les autres, telles que les bras, les mains ; les pieds, &c. les mouvemens libres que la volonté souhaite leur donner.

Pendant que ce liquide n'a rien qui le trouble & le dérange, il est tranquille, & il suit régulièrement tous les mouvemens naturels, & obeit très-exactement aux différens désirs de l'ame, mais dès le moment que ce liquide rencontre quelque chose qui lui est opposé dans les nerfs & les muscles où il réside, il s'agite de telle sorte qu'il est dans un désordre affreux, & qu'entrant dans une espece de fureur il se révolte contre l'Empire de la volonté, & se jettant d'une maniere turbulente dans différentes parties du corps, il y cause des mouvemens contraires à ceux de la nature, que l'ame n'a pas le pouvoir d'arrêter, quoi qu'elle en ait le désir. C'est de ce

désordre du liquide nerveux que viennent les convulsions, l'épilepsie, les vapeurs histériques des femmes, le mal hypocondriaque, la mélancolie, la folie, la manie, & enfin les fausses possessions qu'on croit venir du Démon. Des particules malignes & comme vénéneuses se glissant dans la masse de ce liquide comme autant de petits éperons qui l'irrite, il produit les mouvemens convulsifs, d'où naissent les grandes agitations qui paroissent dans ceux qu'on croit être possédés, les bonds, les sauts, & les contorsions extraordinaires qu'on leur voit faire, les forces si surprenantes qu'on y remarque.

Mais si par ce mauvais mélange ces particules malignes répanduës dans ce liquide, ne l'irritent pas à un certain point & ne fassent seulement que l'inquieter, il se trouve alors disposé à faire ses explosions violentes à la premiere chose qui l'agitera. Or c'est dans cette derniere disposition du liquide nerveux, que tout ce qui réveille dans les prétendus possédés les idées tristes & inquiétantes de leur possession, fait que ce liquide disposé au désordre &

effrayé ; pour ainsi dire, par l'idée de la possession, ne manque pas aussitôt de s'agiter avec furie, & avec violence : ce qui va si loin, que si ceux ou celles qui sont dans cet état ont l'imagination vive, & que ce mal leur dure un espace de tems considérable, ils peuvent prendre l'habitude, de reveiller eux-mêmes ces idées quand il leur plaît, ce qui renouvelle aussi en même tems leurs agitations convulsives ; à peu-près comme une femme affligée de la perte de son mari, renouvelle quand elle veut ses gémissemens & ses larmes, en remettant dans son esprit, l'idée triste de cette perte. Deux sortes d'infirmités produisent ordinairement ces particules malignes qui ont de si surprenans effets, sçavoir, le dérangement des régles des femmes, & le mal hypocondriaque.

C'est aussi à la premiere de ces deux infirmités qu'on doit attribuer tout ce qui est arrivé de plus extraordinaire à cette fille ; dont il est ici question. La fiévre qu'elle avoit euë avant causé quelques dérangemens dans ses regles, il s'en étoit formé ce venin véneneux, qui produisoit ces agitations qu'on

voyoit en elle, & de fois à autres, ces mouvemens plus forts qui l'agitoient davantage. Comme faute de connoître que ſon mal n'avoit rien que de naturel, elle s'etoit miſe dans l'eſprit qu'elle étoit poſſédée du Démon ; c'en étoit aſſez, vû la diſpoſition où étoit le liquide nerveux, pour renouveller les explosions de ce liquide, toutes les fois qu'en elle-même elle donnoit la vivacité requiſe à l'idée triſte & effrayante qu'elle s'étoit formée de cette poſſeſſion, & de ce qu'elle croyoit y avoir rapport. Voilà pourquoi le mot de Diable qu'elle entendoit prononcer, les prieres qu'on faiſoit ſur elle, les choſes ſaintes, ou qu'elle croyoit telles, qu'on lui faiſoit toucher l'agitoient ſi violemment; pendant que l'idée qu'elle conſervoit pour la Communion, fixant & comprimant le liquide nerveux, la tenoit dans une entiere tranquillité. Ce qui ſans doute ne ſeroit pas arrivé, ſi elle avoit eû connoiſſance, que d'autres poſſedés avoient fait de grandes contorſions avant que de recevoir la Ste. Hoſtie. Il n'eſt que trop certain que ceux qui ſont attaqués de vapeurs violentes, en peuvent

renouveller les agitations, en s'en retraçant vivement l'idée dans leur imagination. Cela paroît visiblement dans certains lieux de pélérinage, où ceux qui sont tourmentés de ces fortes vapeurs ont coûtume d'aller, dans l'espérance d'y obtenir leur guérison; car étant persuadés que ces lieux doivent faire de grandes impressions sur eux, ils n'y sont pas plûtôt que leurs agitations recommencent cette violence; c'est ce qui s'observe dans l'Eglise de l'Abbaye de *Painpont*, Diocèse de S. Malo, & ci devant dans celle de l'Abbaye de S. Maurice, Diocèse de Quinpercorentin. Nous voyons par une Lettre insérée parmi les œuvres d'Agobard, Archevêque de Lion, donnée au public par M. Baluse, que la même chose arrivoit au neuviéme siécle dans une Eglise dédiée à S. Firmin.

On en peut voir encore un exemple dans Elizabeth Barthon, native de la province de Ken en Angleterre, qui vivoit du tems de Henri VIII. laquelle après avoir été long-tems sujette aux convulsions provenantes de vapeurs, s'accoûtuma si bien à se les procurer

quand elle vouloit qu'elle s'en servît pour contrefaire la Propheteſſe; mais ayant voulu uſer de cette adreſſe pour détourner ce Prince de ſon mariage avec Anne de Boulen, & ſa fourberie ayant été découverte, elle fut condamnée à être penduë.

J'ai vû moi-même une fille attaquée des plus rudes vapeurs, qui ſe les faiſoit venir au moment que je l'interrogeois ſur ſon mal pour m'en faire voir la violence, & qui demeuroit tranquille toutes les fois que j'affectois de lui parler d'autre choſe. J'ai vû une autre femme venir exprès de trois quarts de lieuës ſe montrer à un Medecin pour lui faire voir juſqu'où alloit la violence de ſes vapeurs, & qui ſe les procura dès qu'elle fut entrée dans la maiſon, lui diſant d'avance juſqu'à quel point elle étoit tourmentée. L'on peut mettre dans ce rang le Prêtre dont parle S. Auguſtin, qui ſe mettoit en extaſe quand il vouloit. Qui eſt-ce qui ignore que les trembleurs & les phanatiques s'accoutument naturellement à entrer dans des eſpeces d'entouſiaſmes qu'ils croyent ſurnaturels? Et quant à la direction du mou-

vement

vement particulier du liquide nerveux dans certains endroits, où il produit des agitations convulsives, toutes les femmes sçavent que leur imagination a ce pouvoir, puisque lorsqu'elles sont enceintes, & que ce liquide vient à se mettre dans un mouvement impétueux, à l'occasion de quelque désir violent qu'elles ressentent, & qui pourroit marquer leur enfant, elles en fixent l'impétuosité vers l'endroit qu'elles veulent en y posant la main.

Il ne faut donc pas être surpris si la fille dont nous avons parlé, régloit ses mouvemens convulsifs, & les renouvelloit selon ses volontés, si elle les dirigeoit dans les endroits qu'on lui indiquoit, & si étant dans cette disposition, il lui suffisoit de comprendre ce que l'Exorciste lui ordonnoit pour l'exécuter à la lettre. Comme elle avoit fort envie de justifier la réalité de sa possession, dont elle étoit fortement persuadée; l'on peut croire qu'elle observoit dans l'Exorciste les divers tons de sa voix, les moindres directions de ses yeux, & peut-être même jusqu'aux moindres changemens dans les traits de son visage. Ne voit-on pas

tous les jours des ſourds & muets qui comprennent par ces ſeuls moyens ce qu'on veut leur dire ? D'ailleurs la longue réſiſtance qu'elle apportoit avant que d'obéir, lui ſervoit encore beaucoup à découvrir mieux ce qu'il ſouhaitoit d'elle & pour rappeller dans ſa mémoire les termes latins, dont il s'étoit déjà ſervi, en lui commandant de faire certaines choſes. Il eſt même à préſumer que dans ces ſortes de vapeurs le liquide nerveux contracte une diſpoſition particuliere & convenable pour donner à l'ame une inclination pour deviner & une qualité propre à le faire aſſez juſte ſur les moindres apparences, comme par les vapeurs modérées du vin, il devient ordinairement propre à donner plus de brillant à l'eſprit, & le déſir intérieur de le faire paroître. Bien des choſes ſemblent prouver que ce liquide prend quelquefois naturellement cette diſpoſition. Car quoique ce que dit M. Vauvelle touchant les fourberies qui ſe pratiquoient à Delphes dans les Oracles qui s'y rendoient, paroiſſe fort vrai-ſemblable, il eſt pourtant certain, ſelon Diodore de Sicile, que

ces Oracles n'y avoient commencé, que parce qu'on s'étoit apperçu que la vapeur de la fameuſe caverne qui y étoit, portoit naturellement ceux qui en étoient frappés, à deviner & leur donnoit en même tems plus de diſpoſition pour le faire.

Ne pourroit-on pas croire que c'étoit par cette voie naturelle que Socrate devinoit ce qui devoit lui être nuiſible, & ſe portoit à l'éviter. Il paroît lui même entrer dans ce ſentiment, diſant clairement dans le Dialogue de Platon, intitulé le Phédre, que l'ame peut naturellement deviner : *O amice*, dit il, *etiam anima quandam vaticinandi vim habet*. Il parloit ainſi comme en ayant l'expérience ; car quoiqu'il donnât le nom de démon à ce qui devinoit en lui (ce qui a donné lieu à pluſieurs de croire qu'il avoit un Démon familier) on voit néanmoins que par ce nom de Démon, c'étoit ſon propre eſprit qu'il entendoit ; puiſqu'il dit dans le Timée que Dieu nous a donné la partie ſupérieure pour nous tenir lieu de Démon. Auſſi Marſille Ficin qui a traduit Platon dans l'argument qu'il a mis à la tête de l'Apologie de

Socrate, dit qu'il y a tout lieu de croire que le Démon de Socrate n'étoit rien autre chose que son propre esprit. Montagne dans ses Essais, liv. 2 ch. 11. est du même sentiment, également comme Descartes, tom. 1. de ses Lettres, Lett. 15 à la Prin. Palat. ce qu'il confirme par ce qui lui arrivoit à lui-même.

De tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de voir que ce qui surprend le plus dans ceux & celles qui sont attaqués de vapeurs, soit histériques, soit hypocondriaques, étant très-naturels, il est facile de s'y laisser tromper, en attribuant au Démon ce qui n'est que l'effet de ces facheuses maladies. Aussi a-t-on souvent vû & voit-on encore tous les jours plusieurs personnes qu'on a crues ou qu'on croit possédées, & qui ne l'ont jamais été.

S. J. Chrisostome lui-même ne s'y seroit-il point trompé à l'égard de son ami Stagyre, qui étant passé tout à coup d'une vie mondaine à une solitude affreuse, où il se plongea brusquement dans une retraite la plus reserrée, dans les jeûnes les plus rigoureux, les veilles les plus conti-

nuelles, & les mortifications les plus grandes, tomba en conséquence dans de grandes inquiétudes d'esprit, se sentit attaqué de pensées de désespoir, & enfin son mal alla jusqu'au point que de le faire tomber de tems en tems, roulant les yeux, l'écume lui sortant de la bouche, faisant de grands cris, tremblant de tout son corps & restant privé de tout sentiment. Tout ce détail rapporté par S. Jean Chrisostome, ne paroît sans doute avoir été autre chose que des mouvemens convulsis & épileptiques, qui avoient succédé à une mélancolie hypocondriaque. Il est vrai que ce saint ajoute qu'un Solitaire avoit vû le Démon en forme de pourceau qui tourmentoit Stagyre, lors d'un de ses accès; mais il est à remarquer que cette vision étant arrivée à ce Solitaire pendant la nuit, s'étant réveillé tout-à-coup épouvanté de l'accès où Stagyre étoit tombé, ayant l'esprit rempli de la réalité de cette possession, & le corps épuisé de jeûnes & d'austérités, ce qui rend la vérité de cette vision fort incertaine.

Chacun sçait combien de gens furent trompés, même au milieu de

Paris à la fin du feiziéme fiecle par Marthe Broffier, prétenduë poffédée, & comment le Médecin Marefcot ayant été preffé par l'exorcifte d'avouer que la poffeffion n'étoit que trop réelle, vû les bonds & les fauts extraordinaires & terribles qu'elle faifoit pendant un exorcifme, protefta toujours du contraire; & loin de changer de fentiment, s'étant jetté tout d'un coup à la gorge de cette fille il la terraffa, & l'arrêtant au même inftant, il fit voir par cette action à toute l'affemblée, qu'il n'y avoit rien que de naturel dans cette prétenduë poffeffion.

Si nous en croions l'Auteur du *Sorberiana*, l'Abbé Quillet en fit à peuprès de même aux fameufes Religieufes de Loudun, car le Démon qu'on difoit poffeder une des Religieufes, ayant dit pendant un Exorcifme que fi quelque incrédule ofoit paroître le lendemain, il l'enléveroit jufqu'à la voute de l'Eglife. Cet Abbé s'y trouva exprès pour defier le Demon de tenir fa parole; mais la puiffance de ce prétendu Démon demeura alors fans effet.

Auffi bien des gens ne font pas demeurés perfuadés de la réalité de cette

possession. On peut voir ce qu'en dit l'Auteur de la vie du Pere Joseph Capucin. Il faut avouer qu'ayant lû le procès verbal qui en fut fait alors, & y ayant vû que le Curé Urbain Grandier, qu'on en disoit l'Auteur, commença cette Tragédie en entrant la nuit dans les Cellules de ces Religieuses & leur apparoissant sous différentes figures pour les porter aux plus grands desordres, cela n'a pas contribué beaucoup à me faire croire que ces possessions aient été bien certaines.

Mais peut on ignorer que quelquefois des filles qui sont enfermées dans un Cloître, souvent sans beaucoup de vocation, sont capables de bien des choses? On en peut voir un exemple dans les lettres spirituelles de M. de Sainte-Marthe, ancien Confesseur de Port Royal qui assure comme un fait dont il étoit certain, qu'en une Abbaye qu'il ne nomme pas, une Religieuse ayant paru possédée, & le Démon déclarant dans les Exorcismes qui furent faits, qu'il souhaitoit qu'elle restât Religieuse, parce qu'étant entrée en Religion malgré elle, vû l'éloi-

gnement qu'elle avoit pour tous les exercices de la Communauté, il comptoit qu'elle seroit damnée. Elle joua, dit il, si bien son personnage, qu'on la crût possédée, ce qui donna lieu d'obtenir un bref de la Cour de Rome qui annulloit ses vœux, ce qui suivant toute apparence, étoit l'unique cause de la possession de cette fille. Il ajoute que dans le même tems il prit aussi envie à une autre Religieuse de la même Abbaye de faire aussi la possedée, laquelle fut pareillement exorcisée; mais comme celle ci ne sçut pas si bien se contrefaire, la fourberie fut découverte, & elle fut mise en pénitence.

On peut juger de-là, combien il est nécessaire d'examiner de près les personnes qu'on dit être possédées, particuliérement les filles & les femmes qui sont plus sujettes que les hommes à être attaquées de vapeurs qu'on prend aisément pour des véritables possessions. C'est à quoi il semble que le Fils de Dieu a fait attention, ayant affecté dans le grand nombre de possédés qu'il a délivrés & guéris, de faire remarquer plus d'hommes que de fem-

mes, afin qu'on pût moins douter de la réalité de leur possession. Et c'est ce que ceux qui ont écrit sur cette matiere, n'ont pas assez bien démêlé, faute d'une bonne Physique & d'une légere teinture de la Médecine; ce qui contribue beaucoup à faire tomber dans l'erreur ceux qui sont chargés d'examiner ces sortes de personnes, & qui consultent les livres de ces Auteurs Car outre qu'ils ont ramassé sans distinction ce qu'ils ont appris touchant ceux qui ont passé pour possédés, sans démêler s'ils l'étoient véritablement, ou s'ils étoient seulement attaqués de vapeurs, c'est qu'ils ont donné des principes très-faux pour juger de la vérité des possessions; comme lorsque *Delrio* dit qu'on connoît que c'est le Démon qui agite ceux qu'on croit possédés, en leur faisant sentir l'odeur de la fumée de souffre, ou celle de la Ruë, ou autres également fâcheuses, parce qu'elles calment sa fureur, dont il apporte des raisons mystiques de sa façon: comme au contraire il dit que l'odeur des roses met le Démon en fureur ce qui peut servir à reconnoître si la possession est véritable; pendant que

ceux qui ont la moindre connoiſſance de la Phyſique, & de la Médecine, ſçavent que les corps ne peuvent faire naturellement aucune impreſſion ſur les Démons, & que c'eſt le propre des odeurs fâcheuſes de calmer les vapeurs, pendant que celle des roſes les augmente. Je croirois donc qu'il n'y a pas de moyen plus inconteſtable pour s'aſſûrer de la réalité d'une poſſeſſion, que lorſque ceux que l'on croit poſſédés parlent librement & aiſément diverſes langues qui leur ſont indubitablement inconnues, ou lorſqu'on les voit réellement élevés ou tranſportés en l'air.

J'oſe me flater que le Lecteur me ſçaura quelque gré d'avoir groſſi cet ouvrage des deux Lettres ſuivantes; elles m'ont été données par un homme fort connu dans la République des Lettres, qui en faiſoit beaucoup de cas. On y agite une queſtion intereſſante de notre Hiſtoire, & l'on y prétend prouver contre l'opinion commune, que la Pucelle d'Orléans n'a pas été brulée & qu'après ſes exploits elle fut mariée.

PREMIERE LETTRE

La Demoiselle dont vous me demandez des nouvelles, Monsieur, a été mariée depuis quelques mois à un Gentilhomme fort bien fait, dont je ne puis vous dire le nom : je sçai seulement qu'il est d'une maison tres-bien alliée, & qu'il se vante d'être de la race de la Pucelle d'Orléans, qui est un titre de Noblesse fort avantageux à ceux qui le justifient. J'avois toujours entendu dire que Charles VII. pour récompenser les services importans rendus à l'Etat par cette vaillante fille, avoit ennobli ses freres & leurs Descendans ; mais ce qui vient de tomber entre mes mains, donne lieu de douter, si ceux qui se disent Nobles de ce côté-là, ne sont point de la Race même de cette Heroïne, que l'on prétend avoir été mariée, malgré le nom de Pucelle, qu'on lui a toujours donné, & qui par conséquent n'auroit pas été brûlée à Rouen par les Anglois, comme le marquent toutes nos histoires. Ce sentiment quoique contraire à l'opinion commune,

eſt appuyé ſur deux témoignages rappo tés par un homme très digne de foi, & que ſon rare mérite & ſa profonde érudition ont rendu fameux. Je parle du Pere Vignier, Prêtre de l'Oratoire, ſi eſtimé dans cette Congrégation, & qui eſt mort à Paris en 1661. âgé de 56 ans, dans la Maiſon de Saint Magloire. Pour être perſuadé qu'il ne donnoit point dans la bagatelle, il ne faut que lire l'éloge qu'en a fait le P. Dom Luc Dachery dans ſa Préface du cinquiéme Tome de ſon grand ouvrage intitulé *Spicilegium*, &c. Après avoir fait connoître qu'il étoit né en Bourgogne de la Noble & ancienne famille des Vignier, il dit que dès l'âge de trente ans, ſes écrits lui avoient acquis la réputation d'être un des plus ſçavans hommes de ſa Congrégation; qu'il a donné au Public quantité d'ouvrages d'un très-grand travail; ſçavoir, la Généalogie des Seigneurs d'Alſace, un ſupplément très-utile aux œuvres de S. Auguſtin; une concordance Françoiſe des Evangiles & qu'il avoit été ſurpris de la mort, lorſqu'il étoit prêt de faire imprimer un très-beau Traité de S. Fulgence, inconnu juſqu'ici; l'origine

des Rois de Bourgogne, la Généalogie des Comtes de Champagne, & l'histoire de l'Eglise Gallicane, pour lesquels ouvrages il avoit employé beaucoup d'années, & des veilles, & parcouru toute la France, la Lorraine & l'Alsace. Il ajoute que ce qui étoit de plus facheux, c'est qu'après sa mort, quelques envieux de sa gloire, ou plûtôt de l'avantage des Lettres, s'étoient emparés de ses Ecrits, sans que les héritiers en eussent pû avoir connoissance. Cet éloge fait connoître que le P. Vignier ne doit pas être suspect dans les témoignages que vous allez trouver dans une Lettre de M. Vignier son frere, dont je vous envoye la copie. Elle est écrite en ces termes de la Ville de Richelieu en Poitou, le 2 Novembre 1683. à M. de Grammont son intime ami.

« Vous m'avez trouvé hardi, Mon» sieur, de vous dire que Jeanne d'Arcq, » dite la Pucelle d'Orléans; n'a point » été brûlée à Rouen. Vous me croirez » encore plus téméraire aujourd'hui, » de soutenir qu'elle a été mariée, » qu'elle a eu des enfans, & que ceux » qui descendent de cette illustre sou-

» che, en font leur plus grande gloire.
» Je sçai tout ce que les historiens di-
» sent de la cruelle mort de cette Heroï
» ne, & je ne fais point de doute que ceci
» ne soit mis au nombre des fables :
» peut-être aussi qu'il se trouvera quel-
» qu'un qui fera réfléxion sur la force de
» mes preuves, & sur l'autorité de celui
» de qui je tiens une histoire si surpre-
» nante. Il n'étoit pas impossible au Dieu
» des armées, qui avoit envoyé miracu-
» leusement la Pucelle d'Orléans, pour
» délivrer la France de l'oppression de
» ses ennemis, de la tirer aussi de leurs
» mains, après l'examen de l'Evêque
» de Beauvais, & de plusieurs Doc-
» teurs esclaves de la tyrannie An-
» gloise. C'est ce qu'on peut inferer
» de ce que vous verrez dans la suite
« de cette lettre; & ce qui fit que les
» Anglois exposerent aux flames en sa
» place quelque malheureuse criminel-
» le, pour ne pas jetter la terreur dans
» leurs troupes, si elles eussent sçû en
» liberté le bras qui les avoit mis tant
» de fois en fuite. Je vous ai déja dit,
» Monsieur, que le P. Vignier de l'O-
» ratoire, mon frere fut celui qui dé-
» couvrit ce que les Anglois & les

» François même ont taché d'étouffer.
» L'étroite amitié qu'il avoit liée avec
» M. Vignier, Marquis de Ricey, son
» proche parent, le fit résoudre de faire
» avec lui le voyage de Lorraine, où
» il alloit en qualité d'Intendant de
» Justice. Ce fut-là qu'en passant dans
» toutes les Villes, Bourgs & Villages,
» il mettoit en pratique ce qu'il dit
» dans sa Préface de la Généalogie de
» la Maison d'Alsace, s'informant soi-
» gneusement des antiquités & parti-
» cularités des lieux. Il fit dans Metz
» une fort-exacte recherche qui ne
» lui fut pas inutile, puisque le bon-
» heur lui fit tomber entre les mains
» un ancien Manuscrit de choses ar-
» rivées en cette Ville. Je l'ai vû, &
» je vous envoye l'extrait qu'il en fit,
» faire à Nancy par un Notaire Royal,
» & qu'il me donna quelque tems
» après son retour. Il est en ces termes :

» L'an mil quatre cens trente six,
» fut Messire Echevin de Metz Plin
» Marcou, & le vingtiéme jour de
» Mai l'an dessus dit, vint la Pucelle
» Jehanne qui avoit été en France, à
» la Grange ez Ormes, près de saint
» Privé, & y fut amenée pour parler

» à aucun des Sieurs de Metz ; & se
» faisoit appeller Claude. Et ce propre
» pour y vindrent voir ses deux freres,
» dont l'un étoit Chevalier, & s'ap-
» pelloit Messire Pierre, & l'autre Pe-
» tit Jehan, Ecuyer, & cuidoient
» qu'elle fut arse. Et tantôt qu'ils la
» virent, ils la cognurent, & aussi fit
» elle eux. Et le Lundi vingt & uniéme
» jour dudit mois, ils amenent leur
» sœur avec eux à Boquelon, & lui don-
» noit le sieur Nicole, comme Chevalier,
» un Roussin au prix de trente francs,
» & une paire de houssels, & sieur
» Aubert Roulle, un Chaperon & sieur
» Nicole Grognet, une épée. Et ladite
» Pucelle saillit sur ledit Cheval très-ha-
» bilement, & dit plusieurs choses au
» sieur Nicole. Comme donc il entendit
» bien que c'étoit elle qui avoit été en
» France, & fut reconnue par plusieurs
» enseignes pour la Pucelle Jehanne
» de France, qui amenet sacré le Roi
» Charles à Reins, & virent dire plu-
» sieurs qu'elle avoit été arse en Nor-
» mandie, & parloit le plus de ses
» paroles paraboles, & ne disoit ne fut
» ne ans de son intention, & disoit
» qu'elle n'avoit point de puissance de-

» vant la S. Jean-Baptiste. Mes quant
» ses freres l'eurent mené, elle revint
» tantôt en Fête de Pentecôte, en la
» Ville de Marnelle, en Chief Jehan
» Renat, & se tient là jusquà environ
» trois sepmaines, & puis se partit
» pour aller à Notre-Dame d'Alliance
» le troisiéme jour, & quant elle volt
» partir, plusieurs de Mets l'allent voir
» à ladite Marnelle, & lui donnent
» plusieurs Ineis, & ils cognurent pro-
» prement que c'étoit la Pucelle Je-
» hanne de France. Adonc l'y donnet
» sieur Geoffroy dex un Chlx, & puis
» s'en alloit à Erlon, en la Duché de
» Luxembourg, & y fut grande presse,
» jusqu'à ten que le fils du Comte de
» Wnenbourg la menet à Cologne de
» côte son pere le Comte de Wnen-
» bourg, & l'aimoit le dit Comte très-
» fort. Et quand elle en volt venir, il
» l'y fit faire une très belle curasse pour
» le y armer, & pris s'en vint à ladite
» Erlon, & là fut fait le mariage de
» M. de Hermoise, Chevalier, & de
» ladite Jehanne la Pucelle, & puis
» après s'en vint ledit Sieur Hermoise
» avec sa femme la Pucelle demeurer
» en Mets, en la Maison que ledit

» sieur avoit devant sainte Seglenne ;
» & se tintent là jusqu'à tant qu'il leur
» plaisit aller. »

L'article ci-dessus est extrait d'un ancien Manuscrit de certaines choses arrivées en la Ville de Mets, & ce conformement le sein du Joucrit, Notaire Royal demeurant à Nancy, cy mis pour temoignage, cejourd'hui XXV. Mars 1655.
Signe COLIN.

Suite de la Lettre de M. Vignier.

Le P. Vignier n'auroit pas ajouté beaucoup de foi à ce manuscrit, s'il n'eut été fortifié par une preuve qu'il crut incontestable, & que je laisse au jugement des Sçavans. Comme il étoit fort aimé de toutes les personnes de qualité de Lorraine, il les visitoit souvent ; & se trouvant un jour à dîner chez M. des Armoises, d'une illustre maison, & de l'ancienne Chevalerie, il fit tomber sa conversation sur la Généalogie de ce Seigneur ; mais comme ce n'est pas toujours le fort des plus Nobles, de bien connoître ceux dont ils sont descendus, il lui dit qu'il en apprendroit plus dans son trésor,

que de sa bouche. Notre curieux ne demandoit autre chose. Aussi le dîner ne fut pas plûtôt achevé, qu'en lui mettant un gros trousseau de clefs entre les mains, on le conduisit à ce trésor. Il y passa le reste de la journée à remuer quantité de papiers & de titres fort anciens. Enfin il trouva le Contrat de mariage d'un Robert des Armoises, Chevalier, avec Jehanne d'Arcq, dite la Pucelle d'Orléans. Je vous laisse à penser, Monsieur, si le P. Vignier fut surpris de cette confirmation, & qu'elle fut la joie de son hôte, quand il sçut ce qu'il avoit ignoré jusqu'alors, & qu'il descendoit de cette illustre personne, qu'il préféroit à toutes les grandes alliances. Je crois vous avoir conté la rencontre que je fis de Monsieur son fils dans la galerie de Conflans. Il étoit arrêté devant le portrait de cette généreuse Pucelle, & disoit à son Gouverneur: *Voilà celle de qui je viens.* A quoi sans l'avoir jamais connu, je fis réponse: *Votre nom, Monsieur, est donc des Armoises?* *Et le vôtre*, me dit-il incontinent, *doit être Vignier*. M. des Moulins qui étoit présent vous peut témoigner les civi-

lités que ce jeune Seigneur me fit quand il apprit que j'étois frere de celui qui avoit déterré ce qu'il estimoit de plus honorable dans sa famille. Il est vrai, Monsieur, que vous m'avez dit des raisons capables de détruire une nouveauté, contre laquelle tout le monde se soulévera ; mais vous m'avouerez qu'un Contrat de mariage, ensuite d'un manuscrit dont vous voyez l'Extrait est digne de considération.

Après la mort du P. Vignier, l'Original de cet ancien manuscrit eut la même destinée que tous ceux dont il est parlé dans l'éloge que le P. Dachery a fait de lui ; mais comme il pourroit faire découvrir ceux qui se sont emparés des autres à mon préjudice, je ne m'attends pas qu'on le mette en lumiere tant que je serai vivant. S'il étoit en mon pouvoir, je le donnerois de tout mon cœur au public, aussi bien que l'extrait, & j'aurois une joie extrême d'exercer les esprits des curieux sur une si belle matiere. Je suis Monsieur, &c.

Signé, VIGNIER.

SECONDE LETTRE

Sur le même ſujet, écrite par M. de Vienne Plancy, à M. Vignier de Richelieu.

Quoique votre témoignage, Monſieur, n'ait pas beſoin de confirmation, agréez pourtant une aſſurance de ma part en faveur de la vérité, & trouvez bon que je vous écrive que j'ai ouï parler de la Pucelle d'Orléans à votre illuſtre frere, dans les mêmes termes que vous en avez écrit à M. de Grammont. J'étois à Paris quelques mois avant ſa mort, & profitant de mon ſéjour en cette Ville, je lui rendois toutes les viſites à quoi m'obligeoient la parenté qui eſt entre nous, la haute eſtime que j'avois pour ſon rare mérite, & la part que je prenois à l'indiſpoſition qu'il ſouffroit. On étoit ſûr de le trouver toujours à S. Magloire, parce que cette indiſpoſition ne lui permettoit pas de ſortir de ce lieu; vous ſçavez qu'il l'avoit choiſi pour ſa réſidence, à cauſe du bon air qu'on y reſpire, & du voiſinage de M. de Morangis, ſon intime ami. Il

s'attachoit alors par divertissement à la lecture des voyages, & témoignoit en recevoir beaucoup de plaisir. Ce fut en me racontant celui qu'il avoit fait en Lorraine, avec M. de Ricey, qu'il tomba sur le chapitre de la Pucelle, qu'il me parla du manuscrit de Mets, sans pourtant me le montrer, parce qu'il l'avoit prêté à un Pere de la maison, qui l'avoit emporté à la Campagne, & qu'il m'assura avoir tenu le Contrat de mariage de Robert des Armoises avec cette Héroïne.

Jugez, Monsieur, de ma surprise à ce discours; elle fut d'autant plus grande, que j'avois oui dire deux ou trois fois a un Gentilhomme de Normandie qui logeoit avec moi, qu'on voyoit à Rouen la chaudiere où cette pauvre fille avoit été mise pour être brûlée vive, comme on brûloit anciennement les morts chez les Romains, avec cette merveille que le feu n'avoit non plus fait d'impression sur son cœur, que sur celui du brave Germanicus; & il n'y avoit pas même long tems que j'avois lû cette déplorable histoire dans la Cour-sainte, & l'instruction du procès, les condam-

nations qui l'avoient suivie, & cette inhumaine exécution dans les recherches de la France par Pasquier. De sorte qu'ayant l'esprit gagné par ces préjugés, je demandai en riant à votre illustre frere, si le corps de la Pucelle avoit resisté au feu comme son cœur, ou s'il étoit sorti vivant de ses cendres comme le Phenix. Il entendoit raillerie, & il me répondit que je lui demandasse plûtôt, si Diane n'avoit point mis une biche en sa place, comme elle fit en celle d'Iphigénie, pour la garantir d'une aussi cruelle mort, & que je ne m'éloignerois pas si fort de la vérité.

Ces paroles dissiperent ma surprise, en me faisant souvenir d'une circonstance qui est à la fin du procès de notre Héroïne dans le dernier Auteur que j'ai nommé. L'avantage que je crus tirer de ce Livre, m'ayant bientôt fait témoigner la curiosité que j'avois de le revoir; votre illustre frere, qui m'avoit reçu dans sa Bibliotheque, l'une des mieux conditionnées de Paris, me le mit aussitôt entre les mains. J'y cherchai l'endroit dont je me prétendois prévaloir contre lui,

& j'en fis la lecture, & voici ce qu'il contenoit p. 561. « Elle fut de si grande re-« commandation entre nous après sa mort (Pasquier parle de la Pucelle d'Orléans morte en 1431. selon lui, & selon bien d'autres) « qu'en l'an 1440. » le commun peuple se fit accroire » qu'elle vivoit encore, & qu'elle étoit » échapée des mains des Anglois, qui » en avoient fait brûler une autre en » sa place, & parce qu'il en fut trouvé » une dans la Gendarmerie, en habit » déguisé, le Parlement fut contraint » de la faire venir, & de la repré-» senter au peuple sur la pierre de » marbre au Palais, pour montrer que » c'étoit une imposture.

Ne voudriez vous pas conclure de là, me dit aussitôt apres M. votre frere, que cette seconde Bellone, qui devoit ressembler à la premiere, puisqu'on la prenoit pour elle, fut l'Heroïne du manuscrit de Mets? Je lui répondis qu'il pénétroit dans ma pensée, & que j'y voyois bien des apparences. Je vins à leur détail, & il eut la patience de m'écouter, puisqu'il me répliqua, que si l'on avoit bien sçu distinguer à Paris l'une de ces guerrieres d'avec

d'avec l'autre, & considerer la seconde comme une ombre seulement de la premiere, on auroit fait ce discernement avec beaucoup plus de facilité & d'assurance, aux lieux marqués dans le Manuscrit; comme étant bien plus proche du Pays de la Pucelle, pour ne devoir pas soupçonner qu'on y eût été trompé; que ses freres d'ailleurs ne l'auroient pas reconnuë pour leur sœur si elle ne l'avoit pas été, & qu'enfin les tems ne s'accordoient pas assez bien pour favoriser ma conjecture; puisque la Pucelle avoit été mariée dans l'année de l'Echevinage de Philippin Marlon en 1436. & que la seconde Guerriere n'avoit paru que quatre années aprés en 1440. Il ajouta ensuite à l'égard des autres vrai-semblances que j'avois avancées contre son opinion, que si le mari de la Pucelle ne l'avoit pas menée à la Cour, demander au Roi des récompenses dignes des services qu'elle lui avoit rendus, il se put faire qu'étant devenue grosse aussi tôt aprés son mariage, & incommodée pendant tout le cours de sa grossesse, ce voyage eût été remis aprés ses couches, &

qu'en donnant la vie a ſon fruit, elle-même l'eût perduë. Que ſi les quatre Commiſſaires que le Pape Caliite III. délégua en 1455. pour informer de ſa vie n'en divulguerent pas cet heureux événement qui ne vint que trop à leur connoiſſance après l'audition de 112 témoins, c'eſt que leur commiſſion n'étoit pas de montrer qu'elle eût échappé de la mort à Rouen, mais d'examiner ſi l'on avoit eu raiſon de l'y condamner comme hérétique, relapſe, apoſtaſe & idolâtre. Que ſi le Chancelier de l'Univerſité deParis qui fit ſon Apologie en 456. & tous nos Hiſtoriens François n'avoient rien dit de cette ſurprenante aventure; c'eſt qu'ils ne l'avoient pas ſçuë, ou ne l'avoient pas voulu croire. Que ſi la voix du peuple, qui paſſe pour celle de Dieu & de la vérité étoit devenuë muette ſur une ſingularité ſi merveilleuſe, c'eſt que le peuple aimoit la nouveauté, & que deux ſiécles étoient plus que ſuffiſans pourlui faire oublier des choſes encore plus conſidérables que celle-là;& qu'enfin ſi ce M. des Armoiſes, qui lui avoit confié les clefs de ſon tréſor,n'avoit pas ſçu lui-même qu'il deſcendît de notre

incomparable Héroïne, il n'eût pas été le premier qui eût ignoré ce qu'il devoit le mieux sçavoir, & que son engagement dans les Troupes dès le bas âge, joint à une inclination naturelle beaucoup plus forte pour les armes que pour les Lettres, lui avoient bien donné d'autres choses à faire, qu'à s'amuser à lire de vieux contrats.

M. votre frere passa au fond de la difficulté après ces répliques, & me remontra que la Pucelle ayant été exposée le 24 de Mai sur un échaffaut public, en conséquence de l'avis envoyé à Rouen par l'Université de Paris, qui la jugeoit digne de mort, on l'avoit seulement admonestée, remise en prison, & condamnée à y passer le reste de sa vie; ce qui donnoit un juste sujet de juger que la condamnation à être brûlée toute vive, qui avoit été rendue contre elle à la fin du même mois de Mai, n'avoit eu pour but que de dompter par la crainte du plus terrible des supplices l'invincible attachement qu'elle témoignoit avoir à être habillée en homme; mais que l'exécution qui avoit suivi cette sentence, étoit tombée sur une autre personne

qu'elle ; perſonne de même ſexe, digne de mort, & de mort cruelle, qu'on avoit adroitement ſubſtituée en ſa place comme le peuple de Paris l'avoit même deviné, (lorſqu'il avoit pris la ſeconde Guerriere pour elle) & qu'on avoit brûlée toute vive, pour contenter l'animoſité des Anglois, en même tems qu'on épargnoit l'innocence de notre illuſtre Françoiſe, & que ſi le cœur de cette perſonne ſuppoſée avoit échappé des flammes, comme on le diſoit, ce n'étoit pas une marque de ſainteté, puiſque celui d'un Payen avoit le même avantage.

Il ajoûta que ce procédé étoit d'autant plus digne de créance, que c'étoit un Evêque & un Evêque de notre Nation, qu'on avoit rendu le Maître de la vie & de la mort de la Pucelle ; que cinq ſemaines entieres s'écoulerent entre ſa derniere ſentence & l'exécution comme on le voyoit par la comparaiſon des dattes de Paſquier & de Serres ; le premier mettant cette condamnation au 30 de Mai, & l'autre cette exécution au 6 de Juillet ; délai extraordinaire en Juſtice ; mais ſans doute alors néceſſaire pour trouver la cri-

minelle dont on avoit besoin, & pour disposer toutes choses à réüssir ; à quoi n'avoit pas peu contribué la Mître qu'on mit sur la tête de cette malheureuse en la conduisant au supplice, & le tableau plein d'injures qu'on porta devant elle, puisque c'étoient autant de moyens d'occuper, & de distraire les regards des personnes de fin discernement, qui auroient pû découvrir cette sage feinte. Il me fit remarquer après cela dans Pasquier la teneur de certaines Lettres de don octroyées à Pierre, l'un des freres de la Pucelle, par le Duc d'Orléans en 1443. qui portent : » Ouïe la supplication dudit Messire » Pierre, contenant que pour acquitter » la loyauté envers le Roi notre Sire, » & Monsieur le Duc d'Orleans, il se » partit de son Pays pour venir à leur » service en la compagnie de Jeanne la » Pucelle sa sœur, avec laquelle, & » jusqu'à son absentement, & depuis » jusqu'à présent il a exposé son corps, » & ses biens audit service. » Termes qui marquoient que la Pucelle n'avoit été qu'absente, & qu'elle n'étoit pas morte ; ce que son frere n'auroit pas manqué de dire, & de faire exprimer

dans ces Lettres, s'il avoit été véritable, afin de s'attirer plus de mérite auprès de ce Prince.

Il me témoigna enfin qu'il ne doutoit point que le Roi même n'eût bien sçû qu'on n'avoit pas fait mourir cette innocente, puisqu'ayant été prise en guerre par les Bourguignons, qui la vendirent aux Anglois, il n'auroit pas manqué de venger publiquement sur les premiers de ces ennemis qui seroient tombés sous sa puissance, la mort qu'on auroit donnée contre le droit des armes à cette Héroïne à qui il devoit la conservation de sa Couronne; ce qui n'étant pas arrivé, à ce qu'on sçache, confirmoit l'opinion qu'elle n'avoit souffert qu'une prison de quelques années; d'où enfin s'étant échappée après la mort du redoutable Duc de Bedfort, Général des Anglois, arrivée à Rouen en Décembre 1435. il y avoit lieu de croire encore qu'elle avoit été aidée, quoique sans éclat, à chasser de Paris les Anglois, qui en sortirent au mois de Fevrier 1436. & qu'ayant entierement satisfait à sa mission, & accompli toutes ses prédictions, elle étoit retournée en son pays,

où elle parut au mois de Mai ſuivant, & où elle finit ſes aventures par ſon mariage avec une perſonne de qualité, comme on l'apprenoit du Manuſcrit & du Contrat.

Il ajouta encore que ſi les voix céleſtes qu'elle avoit accoutumé d'entendre, & qui l'avoient avertie de ſa priſe, ne lui avoient pas annoncé préciſément qu'elle ſortiroit de priſon, elles lui en avoient aſſez dit pour lui en faire concevoir l'eſpérance, puiſqu'elles lui avoient recommandé d'avoir bon cœur, & de répondre hardiment, & que Dieu ne la laiſſeroit point ſans aide & ſans conſolation. Il cita enſuite l'auteur dont il tenoit cette circonſtance, mais le nom m'en eſt échappé de la mémoire.

Voilà, Monſieur les raiſonnemens de M. votre frere ſur ce grand ſujet, autant que j'ai pu m'en ſouvenir en liſant votre Lettre que M. de Grammont m'a communiquée, & en reliſant le P. Cauſſin, Paſquier & Serres; peut être y en ajouta-t-il d'autres que le tems a encore effacé de ma mémoire. M. de Morangis le vint voir ſur la fin de ces éclairciſſemens; le Ma-

nuſcrit avoit paſſé par ſes mains, & il en ſçavoit les particularités. Il témoigna qu'il auroit ſouhaité que le contrat y eut paſſé auſſi, & non ſeulement celui de Robert des Armoiſes, mais encore celui de ſon fils, pour voir les termes & les dattes de l'un & de l'autre. Il demanda enſuite ſi l'on ne pouvoit point conteſter la validité du Manuſcrit, ſur ce qu'en faiſant mention des freres de la Pucelle, il donnoit la qualité de Chevalier au Cadet, & n'attribuoit que celle d'Ecuyer à l'aîné. Sur quoi M. votre frere lui répondit, que le Cadet accompagnant ſa ſœur à la guerre, comme le portoient les Lettres de don de 1443. s'étoit ſans doute acquis un mérite ſingulier, d'où lui étoient venuës la dignité & la qualité de Chevalier, leſquelles n'avoient pas été accordées à ſon aîné, pour ne s'être pas ſignalé de la même maniere, & cette réponſe nous parut fort plauſible. Ils ſe dirent beaucoup d'autres choſes ſur ce Manuſcrit, que je ne comprenois pas trop, parce qu'elles dépendoient des circonſtances qui m'étoient inconnües, & ſi je l'euſſe vû je ne doute

point que je n'y eusse trouvé des questions à proposer à notre illustre Tenant.

Par exemple, pourquoi cette Guerriere parloit par paraboles, disoit qu'elle n'avoit point de puissance avant la Saint Jean-Baptiste, ne s'alla pas faire voir à Dompré, Domprin, ou Dompremy sa terre natale, à Vauccouleur son voisinage, & à Neufchatel où elle avoit demeuré cinq années, & se laissa mener à Cologne, par un jeune Comte d'Allemagne qui l'aimoit, & qui l'y retint tant qu'il plût à Dieu, on ne dit pas combien de tems; car enfin, Monsieur, vous m'avouerez qu'on peut bien soupçonner du mystere en tout cela, & un mystere peut-être plus propre à affoiblir qu'a fortifier la preuve qu'elle étoit la véritable Pucelle. De plus on me vient d'apprendre que du Haillan, qui á écrit avant Pasquier, & qui rapporte plus au long le procès de notre Héroïne, dit qu'elle avoit fait vœu de virginité, dès le tems qu'elle commença à ouir les voix céléstes, ce qui arriva en la quatorziéme année de sa vie; & que pour cette raison elle refusa de se ma-

rier à un jeune homme à qui ses parens l'avoient promise, comme elle l'avoit confessé à ses Juges. Et voilà ce me semble une assez grande atteinte à l'opinion de votre illustre frere. J'y défere pourtant beaucoup, & je me rendrai toujours à la vôtre, ayant ajouté à l'estime que j'ai toujours eue pour vous, celle que j'avois pour lui. Faites-moi la grace d'en être persuadé & de me croire, Monsieur, votre, &c.

Signé, DE VIENNE DE PLANCY.

Fin du Second Volume.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans le ſecond Volume.

Fin de la Table du Second Volume.

